

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 6 novembre 2019

Projet de loi

accordant une indemnité annuelle à l'Université de Genève pour les années 2020 à 2023

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Convention d'objectifs

¹ La convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'Université de Genève est ratifiée.

² Elle est annexée à la présente loi.

Art. 2 Indemnité

¹ L'Etat verse à l'Université de Genève, sous la forme d'une indemnité monétaire d'exploitation au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, les montants suivants :

353 320 311 francs en 2020

355 320 311 francs en 2021

357 320 311 francs en 2022

359 320 311 francs en 2023

² Dans la mesure où l'indemnité n'est accordée qu'à titre conditionnel au sens de l'article 25 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, son montant fait l'objet d'une clause unilatérale de la convention d'objectifs. Cette clause peut être modifiée par décision du Conseil d'Etat dans les cas visés par l'article 9, alinéa 2.

³ Il est accordé, au titre des mécanismes salariaux annuels, un complément d'indemnité calculé sur la masse salariale de l'Université de Genève au prorata d'une part déterminée des revenus sur le total des produits, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil. Cette part déterminée correspond

aux subventions fixées et non indexées par l'Etat ainsi qu'aux autres revenus sur lesquels l'Université de Genève ne peut influencer.

⁴ L'indexation annuelle décidée par le Conseil d'Etat donne également lieu à une augmentation de l'indemnité calculée sur la masse salariale de l'Université de Genève et au prorata d'une part déterminée des revenus sur le total des produits. Cette part déterminée correspond aux subventions fixées et non indexées par l'Etat ainsi qu'aux autres revenus sur lesquels l'Université de Genève ne peut influencer.

Art. 3 Indemnité non monétaire

¹ L'Etat met à disposition de l'Université de Genève, sans contrepartie financière, divers bâtiments et équipements, ainsi que des prestations de gestion des ressources humaines.

² Les montants de l'indemnité non monétaire sont les suivants :

– Mise à disposition de terrains, bâtiments, équipement	63 546 116 fr.
– Prestations OPE	780 000 fr.
Indemnité non monétaire – total	64 326 116 fr.

Ces montants peuvent être réévalués chaque année.

Art. 4 Programme

Cette indemnité est inscrite au budget annuel de l'Etat voté par le Grand Conseil sous le programme F05 « Hautes écoles ».

Art. 5 Durée

Le versement de cette indemnité prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2023. L'article 9 est réservé.

Art. 6 But

Cette indemnité doit permettre à l'Université de Genève d'assurer sa mission et le financement des objectifs définis dans la convention d'objectifs annexée.

Art. 7 Prestations

L'énumération, la description et les conditions de modifications éventuelles des prestations figurent dans la convention d'objectifs annexée.

Art. 8 Contrôle interne

¹ L'Université de Genève doit respecter les principes relatifs au contrôle interne prévus par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

² L'Université de Genève dont les comptes sont consolidés avec ceux de l'Etat doit mettre en œuvre un système de contrôle interne conforme aux normes et principes édictés dans le manuel du contrôle interne de l'Etat.

Art. 9 Relation avec le vote du budget

¹ L'indemnité n'est accordée qu'à la condition et dans la mesure de l'autorisation de dépense octroyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat dans le cadre du vote du budget annuel.

² Si l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou qu'elle ne l'est que partiellement, le Conseil d'Etat doit adapter en conséquence le montant de l'indemnité accordée, conformément à l'article 2, alinéa 2.

Art. 10 Contrôle périodique

Un contrôle périodique de l'accomplissement des tâches par le bénéficiaire de l'indemnité est effectué, conformément à l'article 22 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse.

Art. 11 Lois applicables

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de l'Etat, du 13 mars 2014.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi soumis à votre examen a pour objet de fixer le montant de l'indemnité annuelle accordée à l'Université de Genève (ci-après : l'Université) et de ratifier la convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'Université (ci-après : COB) pour les années 2020-2023, selon les modalités fixées par la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (ci-après : LIAF).

Introduction

Depuis l'entrée en vigueur de l'actuelle loi sur l'université en 2009, trois conventions d'objectifs quadriennales ont été conclues, ratifiées par les lois 10421, 11023 et 12028. Permettant le pilotage de l'institution par les autorités publiques, celles-ci se sont déployées chacune dans des contextes biens particuliers. Si les deux premières conventions ont permis d'ancrer la gouvernance et l'autonomie de l'institution, la troisième convention s'est attachée à renforcer ses liens avec la région tout en lui laissant poursuivre ses démarches visant à obtenir les meilleures places dans les rankings internationaux.

La quatrième convention d'objectifs pour les années 2020-2023 est marquée par la transformation de la Suisse en une société de la connaissance, basée notamment sur la haute qualité de sa production, la compétitivité internationale, la transition numérique et une recherche fondamentale. Même si elle évolue sur des temps plus longs que la recherche appliquée, cette dernière, portée par les universités, est tout aussi indispensable à l'innovation, car elle génère des idées et inventions qui, des décennies plus tard, peuvent être valorisées. Les exemples sont nombreux dans notre région, de l'invention du Web (CERN) à la cryptographie quantique (ID Quantique, UNIGE).

Dans un tel contexte, il s'agit donc de permettre à l'Université d'assurer ses missions de formation, de recherche et de service à la Cité, propices au développement socioéconomique du canton et de la région, en mettant l'accent sur le rôle prépondérant qu'elle entend jouer notamment dans la transformation numérique ou le développement durable.

1. Evaluation de la convention d'objectifs 2016 – 2019

1.1 Autoévaluation menée par le rectorat de l'Université

Comme précisé à l'alinéa 2 de l'article 18 de la convention d'objectifs 2016-2019, l'Université a conduit une autoévaluation qui présente les résultats obtenus pour chaque objectif pendant la période susmentionnée ainsi que les conclusions qu'en tire l'institution. Celle-ci est annexée au présent projet de loi et également résumée ci-après.

Dans le domaine des objectifs stratégiques prioritaires, l'Université a poursuivi un premier objectif (1.1) visant à maintenir sa polyvalence disciplinaire. Elle estime que cet objectif a été pleinement atteint au vu de l'augmentation du nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s dans des masters interdisciplinaires pendant cette période. L'objectif (1.2.) visant à développer les domaines d'excellence, et notamment ceux identifiés par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) à travers son programme de Pôles de recherche nationaux (PRN) est pleinement atteint selon l'Université, qui indique qu'entre 2016 et 2019 elle a hébergé six PRN. En outre, pour ce qui est de l'objectif (1.3) visant à promouvoir les liens avec la Genève internationale, il est atteint, au vu de l'augmentation du nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s dans ce domaine.

Pour ce qui est de l'objectif (2.1) de transfert de savoirs vers la Cité, l'Université se dit satisfaite des résultats du point de vue du nombre croissant d'accords de collaboration passés avec les HUG ou avec l'industrie. L'Université indique également que l'objectif (2.2) relatif au développement des formations dans le numérique a été pleinement atteint, au vu du nombre croissant d'étudiant-e-s en bachelor, le nombre des formations diplômantes ayant considérablement progressé dans ce domaine. Quant à l'objectif (2.3) visant à renforcer la médecine de premier recours, à encourager la recherche interdisciplinaire et à développer des filières d'enseignement favorisant les formations nouvelles telles que le cursus sciences biomédicales, il est atteint également, aussi bien sous l'angle de l'enseignement que sous celui de la recherche. Enfin, les résultats de l'objectif (2.4) lié au développement de la formation et de la recherche dans le domaine du développement durable sont satisfaisants au vu de la progression entre 2015 et 2018 du nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s dans des programmes liés à l'environnement (eau, énergie, biodiversité, climat et développement territorial).

Quant aux objectifs de qualité, l'Université considère avoir atteint l'objectif (3.1) visant à améliorer l'accueil et l'encadrement des étudiant-e-s en situation de handicap, même si elle n'a pas encore signé la charte concernant le handicap, elle a pu fortement consolider le dispositif

d'aménagement de cours et d'examens pour ce public spécifique. L'objectif (3.3) consistant à anonymiser les examens afin de favoriser l'égalité des chances a atteint la cible prévue. En effet, plus de 40 examens ont été menés de manière anonyme sur l'année académique 2017-2018. L'Université est également satisfaite des résultats de l'objectif (4.1) visant à augmenter la qualité de la recherche pour accroître les montants acquis sur une base compétitive pour la recherche fondamentale et appliquée, dans les sciences humaines comme dans les sciences exactes. La cible visée était de maintenir un niveau de financement compétitif supérieur ou égal à 100 millions de francs pour le FNS et les fonds européens cumulés; elle a été dépassée chaque année.

Enfin, pour ce qui est des objectifs *institutionnels*, l'Université précise que l'objectif (5.1) visant à doter l'institution des infrastructures nécessaires à son développement numérique a pris un certain retard puisqu'il reposait sur la loi 12146 (crédit d'investissement pour financer l'évolution des infrastructures et services associés de calcul à haute performance et de stockage long terme) dont le projet a été déposé le 21 juin 2017 au Grand Conseil et voté le 24 novembre 2017. De même, l'objectif (5.2) relatif à l'entretien et au développement durable des bâtiments confiés à l'Université par l'Etat, par le transfert des ressources étatiques nécessaires, a été partiellement atteint en raison de différences entre les montants attendus par l'institution et ceux effectivement versés, l'appréciation des périmètres concernés n'étant pas identique pour les deux parties. En dernier lieu, l'Université indique avoir atteint l'objectif (6) ayant pour but de consolider la politique des ressources humaines; elle met en avant notamment le nombre de professeur-e-s assistant-e-s en pré-titularisation conditionnelle qui a toujours dépassé la cible annuelle de 30% ainsi que le pourcentage de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (par exemple, en 2018, 52% nommées, alors que la cible était de 34%).

1.2 *Evaluation externe*

Conformément à l'article 40, alinéa 2, de la loi sur l'université et à l'article 18, alinéas 2 et 3, de la convention d'objectifs pour les années 2016 à 2019, un comité d'experts, composé de la professeure Martine Rahier et du professeur Jean Chambaz, respectivement ancienne rectrice de l'Université de Neuchâtel et président de Sorbonne Université, a été mandaté par le Conseil d'Etat. Basée sur l'auto-évaluation résumée ci-avant, leur évaluation externe a porté sur les trois éléments suivants : a) mesures prises par l'institution pour atteindre les objectifs b) adéquation et pertinence des indicateurs c) résultats obtenus par rapport aux objectifs.

Sur le plan général, les experts ont relevé la grande diversité des mesures prises pour atteindre les objectifs, mêlant à la fois grandes missions et actions plus concises; ils ont jugé cependant que malgré cette hétérogénéité l'ensemble des objectifs était équilibré. En outre, ils ont salué la présence d'un nombre conséquent d'objectifs invitant à un travail de concertation avec les départements de l'Etat de Genève, ce qui a permis à l'Université de jouer son rôle essentiel dans la Cité tout en respectant son autonomie. Pour conclure, ils ont relevé que les objectifs n'ont pas pu bénéficier d'un financement étendu de la part du canton et qu'ils ont pu être réalisés grâce à un engagement substantiel de l'Université à travers un effort financier propre.

Pour ce qui est de l'évaluation des mesures prises par l'institution, les experts ont souligné le travail accompli par les acteurs des différentes facultés et la forte adhésion de la communauté universitaire aux objectifs de la COB 2016-2019. Quant à l'adéquation et la pertinence des indicateurs, les experts ont considéré que les indicateurs étaient adéquats mais ont rappelé la nécessité pour l'institution d'explicitier l'action entreprise pour en faire une évaluation qualitative. Enfin, pour ce qui est des résultats, ils les ont jugés globalement positifs.

En guise de recommandations, les experts ont encouragé les parties à valoriser la réussite de cette convention d'objectifs 2016-2019 et à mettre l'accent sur les liens avec la Genève internationale en capitalisant sur les succès actuels notamment dans le domaine du développement durable. Pour ce qui est de sa politique interne, les experts ont enjoint l'Université à accentuer sa politique d'accompagnement des carrières des chercheur-euse-s et des professeur-e-s.

L'Université a pris note avec satisfaction de l'appréciation formulée par les experts susmentionnés. Elle partage pleinement leurs recommandations qui soulignent en particulier combien le soutien des autorités est primordial pour la pérennité des actions entreprises, pour le développement de nouveaux projets porteurs ainsi que pour « l'effet levier » qu'il génère. Pour ce qui est des indicateurs, l'Université rappelle que les rapports d'évaluation des conventions d'objectifs ont tous souligné l'aspect réducteur d'indicateurs quantitatifs et la nécessité de les accompagner d'une évaluation qualitative.

Pour sa part, le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) est en accord avec les conclusions du rapport d'évaluation externe et relève avec satisfaction la réussite de cette convention d'objectifs 2016-2019.

2. Réflexions sur les défis à venir pour les années 2020-2023

Les travaux de préparation de la convention d'objectifs ont été menés en 2018 par une délégation de représentants du DIP et du rectorat de l'Université. Ceux-ci se sont basés notamment sur la lettre d'intention du recteur à l'attention de l'Assemblée en date du 14 mai 2018, sur le plan stratégique intitulé « L'Université de Genève à l'horizon 2025 » ainsi que sur des réflexions relatives aux défis sociétaux à venir, brièvement présentées ci-dessous.

2.1. Stratégie numérique de l'Université

Le numérique constitue un enjeu économique, politique, social et scientifique majeur de notre époque. Dans sa stratégie « Suisse numérique » du 5 septembre 2018, le Conseil fédéral souligne la nécessité pour notre pays de se positionner comme un pays attractif et un pôle économique et scientifique innovateur, durable et tourné vers l'avenir. Il indique que grâce aux compétences et au savoir-faire existants, la Suisse dispose de bonnes conditions de départ.

De même, sur la base du rapport du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) sur la numérisation datant de juillet 2017, huit champs d'action assortis de mesures relevant de la compétence partagée de la Confédération ont été définis dans le cadre du plan d'action « Numérisation pour le domaine FRI durant les années 2019 et 2020 ». Pour ce qui est des hautes écoles, de la recherche et de l'innovation, les mesures présentées sont le renforcement de la qualification de la relève (compétences numériques), la consolidation de la recherche interdisciplinaire sur les conséquences du tournant numérique pour l'économie et la société suisses, le renforcement des compétences dans la recherche fondamentale, et, enfin, l'encouragement de l'innovation par l'accélération du transfert de savoir.

Quant à l'Université, elle a déjà fait face à de nombreuses mutations impactant son mode de fonctionnement : enseignement à distance, réalité augmentée, intelligence artificielle et Big Data sont quelques exemples de développements technologiques présents dans le quotidien des étudiant-e-s, des enseignant-e-s, des chercheur-euse-s et du personnel administratif et technique. Dans ce contexte, un plan d'action sur la stratégie numérique a été établi à la fin de l'année 2018. Celui-ci comprend six objectifs. Le 1^{er} objectif vise le développement des compétences numériques de toute la communauté universitaire. Il s'agit notamment d'engager des collaborateurs dédiés à la transformation numérique dans les facultés, de créer une chaire en humanités numériques, de financer des postes de niveau professoral, d'implémenter une plateforme d'autoévaluation des compétences numériques et d'auto-

apprentissage en ligne. Pour ce qui est du 2^e objectif, il a pour but d'enrichir l'offre des services numériques. De même, le 3^e objectif vise à développer l'expertise numérique de l'Université au service de la Cité. Quant au 4^e objectif, il vise à répondre aux besoins institutionnels en matière de puissance de calcul ou encore de stockage des données grâce au développement d'infrastructures informatiques. Le 5^e objectif permettra de créer un nouveau Pôle d'innovation numérique qui aura pour mission de fédérer des initiatives en cours. Enfin, le 6^e objectif devrait favoriser, par la création du nouveau Pôle évoqué ci-dessus, la gestion de la transformation numérique de l'institution en pilotant certains projets institutionnels.

2.2. Objectifs de développement durable

D'autres bouleversements transforment en profondeur nos sociétés et notre monde. Démographiques, économiques, sanitaires et environnementaux, ils sont souvent englobés sous le terme de « défis mondiaux ». Pour s'y attaquer, les Nations Unies ont lancé un Agenda 2030 qui regroupe ces défis en 17 grands objectifs appelés « Objectifs de développement durable ». Trouver des solutions à ces défis exige des approches pluridisciplinaires, impliquant par exemple des climatologues, des économistes, des psychologues, des urbanistes, des ingénieur-e-s ou encore des juristes. L'Université, de par sa polyvalence et ses liens avec les organisations internationales, entend jouer un rôle majeur dans la réflexion sur ces enjeux.

2.3. Rester dans le top 1% au niveau mondial

Classée 58^e au ranking de Shanghai en 2019, très proche d'institutions disposant souvent de budgets plus conséquents, l'Université doit redoubler d'efforts pour attirer les meilleur-e-s enseignant-e-s et chercheur-euse-s et renforcer ainsi encore ses pôles de compétence. Pour lui permettre de maintenir sa dynamique et de rester parmi les 1% des meilleurs établissements mondiaux, il s'agit donc de garantir un soutien financier fort et durable de la part du canton, car ce soutien a des effets démultiplicateurs : financé-e-s par les autorités publiques, les chercheur-euse-s obtiennent des fonds de recherche compétitifs auprès du FNS, de l'Union européenne ou encore d'entreprises privées. Ces fonds ont une incidence positive sur la subvention fédérale de base, puisque cette dernière est calculée notamment sur la base des fonds tiers décrochés par une institution. Lors de la période 2016-2019 cet « effet levier » a été particulièrement notable avec les huit Pôles de recherche nationaux dont la direction a été confiée à l'Université. A cet égard, il faut relever que pour la prochaine période 2020-2023, trois

projets genevois demeurent encore en course parmi les onze derniers en lice pour décrocher un nouveau PRN. Par ailleurs, le *flagship* européen sur les technologies quantiques, doté de 1 milliard d'euros au total, soutient plusieurs projets genevois. Ici également il s'agira de soutenir ces projets d'envergure.

2.4. Transfert de la recherche vers la société

De nombreux outils ont été développés pour les chercheurs-euses au fil des années, comblant peu à peu le passage du laboratoire à l'entreprise et à la société : Bureau du transfert de technologie et de compétences (UNITEC), Geneva Creativity Center, Laboratoire de technologies avancées, Institut de recherche appliquée en économie et en gestion. L'Université souhaite aujourd'hui renforcer ces outils en permettant aux étudiant-e-s d'être à leur tour accompagnés dans leurs projets d'innovation, notamment en créant des pré-incubateurs dans certaines facultés pour accélérer le transfert de l'innovation au marché.

3. Contenu de la convention d'objectifs 2020-2023

Sur la base de réflexions résumées au précédent chapitre trois objectifs stratégiques prioritaires sont présentés dans la convention d'objectifs 2020-2023.

Le premier vise la consolidation du profil de l'Université dans le domaine du numérique. Il s'agit, dans ce cadre, d'assurer un développement à long terme d'enseignements et de recherches consacrés au numérique et à ses enjeux, de repenser les cursus à la lumière des besoins sociétaux à l'ère du numérique et également d'accompagner la transition vers le numérique des activités d'enseignement, de recherche et de support.

Le deuxième objectif s'articule autour du développement durable. Il s'agit d'assurer le développement à long terme d'enseignements et de recherches dans ce domaine, d'améliorer les pratiques de l'Université en termes de durabilité et de devenir l'accès privilégié des Organisations internationales et Organisations non gouvernementales vers le savoir et l'expertise académique.

Le troisième objectif vise à renforcer les passerelles entre la recherche et la société, en développant notamment les pré-incubateurs, en renforçant les outils existants pour l'innovation et en développant de nouveaux formats de transmission des savoirs.

Pour ce qui est des objectifs de qualité, ils sont au nombre de deux. Le premier objectif vise à perfectionner les modalités d'accueil, d'encadrement et les conditions d'études de tou-te-s les étudiant-e-s. Il s'agit notamment, de

renforcer leur soutien tout au long de leurs études et jusqu'à l'insertion professionnelle, de développer les activités para-académiques pour améliorer l'expérience estudiantine et enfin de développer une politique d'inclusivité recouvrant notamment les questions de handicaps, de genres, de conditions socio-économiques et de parentalité.

Le deuxième objectif cherche à assurer l'excellence et l'impact de la recherche scientifique. Dans ce cadre, l'Université cherchera à développer des grands projets d'envergure nationale et internationale, notamment ceux identifiés par le FNS à travers son programme de Pôles de recherche nationaux (PRN), et par la Commission européenne à travers son programme « *Future and Emerging Technologies Flagships* », à soutenir les recherches et programmes prioritaires des facultés, à garantir l'encadrement des doctorant-e-s, notamment à travers les programmes doctoraux. De même, l'Université entend créer un Institut d'études avancées qui renforcera les synergies interdisciplinaires en particulier avec l'EPFL dans les sciences théoriques et avec Sorbonne Université dans les sciences humaines. Enfin, elle soutiendra la mise en accès libre des publications (*Open Access*) et la mise à disposition des données lorsque cela est jugé pertinent (*Open Research Data*) et aidera les chercheur-euse-s dans leur recherche de fonds compétitifs externes.

Quant aux objectifs institutionnels, ils concernent le développement des infrastructures et la gestion des ressources humaines. Le premier objectif vise à assurer le développement et l'entretien des locaux afin d'absorber la croissance des activités et l'augmentation du nombre d'étudiant-e-s; de même, il vise à permettre à la Bibliothèque de l'Université de maintenir une offre de publications scientifiques répondant aux besoins de la communauté universitaire.

Le deuxième objectif de qualité a trait aux ressources humaines. En premier lieu, il s'agit d'assurer un environnement sûr à l'ensemble de la communauté universitaire, notamment en renforçant les outils de lutte contre le harcèlement et en développant sa politique de sécurité. De même, il s'agit de développer les programmes de formation continue pour les membres du personnel ou encore d'améliorer les conditions de travail en mettant l'accent notamment sur l'ergonomie et l'aménagement des places de travail, ainsi que sur l'inclusion des personnes handicapées. Le quota minimum de 4% d'apprenti-e-s formé-e-s sera maintenu conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 20 décembre 2017. Enfin, pour ce qui est de l'égalité des chances, il s'agira de poursuivre la promotion des carrières académiques féminines. De même, les collaboratrices et collaborateurs de l'enseignement et de la

recherche seront soutenus dans les différentes étapes de leur carrière professionnelle.

Le projet de convention d'objectifs 2020-2023 a été préavisé positivement par le Conseil d'orientation stratégique et l'Assemblée de l'Université, conformément à l'article 32, alinéa 3, lettre c, de la loi sur l'université, du 13 juin 2008. Puis, il a fait l'objet d'une présentation aux membres de la commission de l'enseignement supérieur, conformément aux dispositions de l'article 230C alinéa 3, de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985, ainsi qu'aux membres de la commission des finances qui ont été invités par cette dernière à la séance de présentation précitée.

4. Financement de l'Université

Pour accomplir sa mission et atteindre ces différents objectifs, l'institution dispose de trois sources de financement principales :

- les subventions des collectivités publiques. Il s'agit du budget Etat, comprenant l'indemnité cantonale monétaire, l'indemnité cantonale non-monétaire, ainsi que des revenus composés de la subvention de base de la Confédération selon la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE), du 30 septembre 2011, et de la contribution des autres cantons;
- les fonds provenant du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) qui soutient des projets spécifiques de recherche au sein des Hautes écoles suisses sur concours;
- les fonds de tiers en provenance de fonds publics, institutionnels et privés. Sur la base des données comptables de l'année 2018, les fonds provenant de l'extérieur représentent 33% des produits d'exploitation.

4.1 Indemnité cantonale de fonctionnement

L'indemnité cantonale de fonctionnement pour les années 2020 à 2023 intègre la participation de l'Etat de Genève aux objectifs de la convention. A cet effet, la convention d'objectifs soumise à ratification propose que l'Etat contribue à hauteur de 8 millions de francs sur la période conventionnelle, répartis à raison de 2 millions de francs par année.

Globalement, l'indemnité cantonale augmente de 2,2% sur les quatre années, soit une hausse annuelle moyenne de 0,55%, hors variation des éléments liés à la rémunération (cf. point 4.3).

4.2 Indemnité non monétaire

Une indemnité non monétaire est inscrite à hauteur de 64 326 116 francs afin de tenir compte de la réalité économique de la mise à disposition des bâtiments et de l'équipement. Ce montant intègre également les prestations de l'office du personnel de l'Etat pour le service de rémunération et pour le service de la santé.

4.3. Mécanismes salariaux

Au titre des mécanismes salariaux et de l'indexation annuelle décidée par le Conseil d'Etat, un complément d'indemnité sera versé à l'Université pour la durée de la convention d'objectifs.

5. Suivi de la réalisation des objectifs

La loi sur l'université, du 13 juin 2008, vise à garantir une autonomie de gestion à la haute école tout en assurant un suivi à plusieurs niveaux des activités de l'institution. Chaque année, les projets de loi approuvant le rapport de gestion et les états financiers de l'Université sont transmis au Grand Conseil, conformément à l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, à l'article 23, alinéa 5, de la loi sur l'Université, du 13 juin 2008, et à l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014. Le rapport de gestion contient des informations sur la mise en œuvre de la convention d'objectifs, notamment des statistiques. Le projet de loi sur les états financiers comprend les comptes de l'exercice écoulé et le bilan financier.

6. Conclusion

Les défis auxquels l'Université sera confrontée ces prochaines années sont nombreux : digitalisation, déploiement des activités de recherche et d'enseignement dans le domaine du développement durable, compétition internationale, positionnement dans le paysage des hautes écoles suisses, intensification des transferts de connaissances scientifiques à la Cité, augmentation du nombre d'étudiant-e-s et accroissement du parc immobilier. Le soutien des autorités est donc primordial, car il permettra non seulement de garantir son excellence et de pérenniser les actions entreprises, mais également de développer de nouveaux projets d'envergure pendant la période 2020-2023 au profit de l'ensemble de la région genevoise et de sa population.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis financier (art. 30 RPFGB – D 1 05.04)*
- 2) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant du projet (art. 31 RPFGB – D 1 05.04)*
- 3) *Convention d'objectifs pour les années 2020-2023*
- 4) *Rapport d'auto-évaluation de la Convention d'objectifs pour les années 2016 à 2019*
- 5) *Rapport d'expertise concernant la troisième Convention d'objectifs de l'Université de Genève*
- 6) *Plan stratégique de l'Université, approuvé par le Collège rectorat-doyens en juin 2015*
- 7) *Etat financiers de l'Université de Genève au 31 décembre 2018*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PRAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
- ♦ Objet : Projet de loi accordant une indemnité à l'Université de Genève pour les années 2020 à 2023
- ♦ Rubrique budgétaire concernée : 03.26.01.21.363400 (S132900000)
- ♦ Numéro(s) et libellé(s) de programme(s) concernés : F05 Hautes écoles
- ♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet de loi :

☒ oui ☐ non Le tableau financier annexé au projet de loi intègre la totalité des impacts financiers découlant du projet hormis les mécanismes d'adaptation prévus à article 2 du projet de loi.

(en mios de fr.)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Dès 2027
Ch. personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens et services et autres ch.	-	-	-	-	-	-	-	-
Ch. financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions	353.3	355.3	357.3	359.3	-	-	-	-
Autres charges	-	-	-	-	-	-	-	-
Total charges	353.3	355.3	357.3	359.3	-	-	-	-
Revenus	-	-	-	-	-	-	-	-
Total revenus	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	-353.3	-355.3	-357.3	-359.3	-	-	-	-

- ♦ Inscription budgétaire et financement (modifier et cocher ce qui convient) :

☒ oui ☐ non L'indemnité est inscrite au projet de budget de fonctionnement dès 2020, conformément aux données du tableau financier.

- ☒ oui ☐ non L'indemnité est inscrite au plan financier quadriennal 2020-2023.
- ☒ oui ☐ non L'indemnité prendra fin à l'échéance comptable 2023.
- ☒ oui ☐ non Conformément à ce qui est prévu pour les entités bénéficiant d'une indemnité dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 octobre 2013, les montants des mécanismes d'adaptation prévus à l'article 2 du projet de loi (mécanismes salariaux, indexation) figurent au projet de budget 2020. Selon la pratique décidée, ils ne sont pas compris dans le crédit accordé par le projet de loi.
- ☐ oui ☒ non Autre(s) remarque(s) : _____
- _____
- _____

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 15/10/19

Signature du responsable financier :

P. TISSOT

2. Approbation / Avis du département des finances

- ☐ oui ☒ non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : _____

Genève, le 14 octobre 2019

Visa du département des finances :

Marc Gioria

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, le tableau financier et ses annexes transmis le 26.09.2019.

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DU PROJET Projet de loi accordant une indemnité à l'Université de Genève pour les années 2020 à 2023

Projet présenté par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

(montants annuels, en millions de fr.)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	dès 2027
TOTAL charges de fonctionnement	353.32	355.32	357.32	359.32	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges de personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Intérêts [34]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Subventions [363+369]	353.32	355.32	357.32	359.32	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30-36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET FONCTIONNEMENT	-353.32	-355.32	-357.32	-359.32	0.00	0.00	0.00	0.00

Remarques :

Date et signature du responsable financier :

P. Tissot le 15/10/2019





Convention d'objectifs pour les années 2020 à 2023

entre

- **La République et canton de Genève (l'Etat de Genève)**

représentée par

Madame Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (le département),

d'une part

et

- **L'Université de Genève**

ci-après désignée l'Université

représentée par

Monsieur Yves Flückiger, recteur de l'Université de Genève

d'autre part

Plan de la convention

TITRE I : Préambule et conditions cadres

TITRE II : Dispositions générales

Article 1: Cadre légal

Article 2: Objet de la convention

Article 3: Forme juridique

TITRE III : Engagements des parties

Article 4: Objectifs

Article 5: Gestion du personnel

Article 6: Système de contrôle interne

Article 7: Développement durable

Article 8: Engagements financiers de l'Etat

Article 9: Plan financier

Article 10: Rythme de versement de l'indemnité

Article 11: Ressources financières de l'audit interne

Article 12: Suivi des recommandations du service d'audit interne

Article 13: Reddition des comptes, rapports et autres documents prévus par la loi sur
l'Université

Article 14: Traitement des bénéfices et des pertes

Article 15: Affectation de la part de résultat annuel revenant à l'Université

Article 16: Utilisation du fonds d'innovation et de développement

TITRE IV : Suivi et vérification des objectifs fixés

Article 17: Objectifs, indicateurs et tableau statistique

Article 18: Modifications

Article 19: Evaluation de la convention

TITRE V : Dispositions finales

Article 20: Règlement des litiges

Article 21: Résiliation de la convention et modalités de résiliation

Article 22 : Entrée en vigueur, durée de la convention et renouvellement

TITRE I - Préambule et conditions cadres

L'Université de Genève

L'Université de Genève accueille, en 2018, plus de 17 000 étudiantes et étudiants, auxquels elle offre une large palette de formations de base et avancées dans le cadre du système de Bologne. L'Université contribue au progrès de la science en menant des recherches reconnues internationalement, visant à augmenter nos connaissances de la nature, de la société et de l'être humain. Elle rend de nombreux services à la Cité, en accueillant par exemple plus de 10 000 participants aux cours de formation continue, en organisant de nombreux événements ouverts au public, en accueillant des classes dans ses Scopes, en favorisant les transitions vers la Cité des innovations techniques et sociales ou encore en ouvrant certains cours à tous sur internet.

L'Université poursuit ses activités de formation, de recherche et de services dans un cadre d'autonomie et de liberté académique qui l'engage à mettre au centre de ses préoccupations une éthique responsable, dans le respect des règles morales de la société et dans l'exigence d'une ouverture à la société civile. L'autonomie, qui rend l'Université plus proactive permet, dans le paysage universitaire suisse en mutation, le développement de centres de compétences du plus haut niveau mondial. Les bénéfices de cette politique furent particulièrement visibles en 2018 lors de l'appel à projet du Fonds National Suisse (FNS) pour de nouveaux Pôles de Recherche Nationaux (PRN) : un tiers des projets classés A et B au niveau national provenaient de l'Université de Genève.

L'Université de Genève est ainsi classée dans le 1% des meilleures universités au monde parmi plus de 20'000 établissements d'enseignement supérieur. Elle fait partie du peloton de tête des universités européennes dans tous les classements mettant en valeur la productivité scientifique. En 2018, le plus connu de ces rankings, celui de Shanghai, a classé l'Université de Genève au 59^e rang mondial.

Toutefois, dans le concert mondial, pour que la Suisse reste une référence, les Hautes écoles doivent coordonner leurs forces et leurs compétences. Ainsi, l'Université s'est associée à des réseaux comme la Ligue européenne des universités de recherche (LERU) qui rassemble une vingtaine parmi les meilleures universités généralistes d'Europe. Sur le plan régional ou encore national, l'Université coopère activement avec les autres hautes écoles suisses, notamment à travers le réseau Swissuniversities. Cette coopération débouche par exemple sur des partages d'enseignements ou la création de pôles de recherche scientifique.

Conduire le développement

Les montants alloués au titre de la convention d'objectifs 2015-2019 n'ayant pas pu satisfaire l'ensemble des projets prévus, l'Université de Genève a utilisé très largement son Fonds d'Innovation et de Développement et sa Réserve Stratégique qu'elle avait constitué précédemment, conformément à l'article 24, alinéa 3 LU, pour lancer de nouveaux projets et poursuivre son développement. Par ailleurs, pour faire face à un nombre croissant d'étudiantes et d'étudiants, l'Université a pu bénéficier d'un soutien accru de la Confédération.

Aujourd'hui, l'Université de Genève est devenue une actrice incontournable du développement social et économique de notre canton. Que ce soit au niveau de la transformation numérique de la société, où nous sommes étroitement associés aux initiatives

- 4 -

publiques et reconnus comme précurseurs par nos principaux partenaires académiques, dans le champ de l'innovation sociétale, ou encore dans le domaine de l'expertise académique que nous apportons aux organisations internationales, l'Université de Genève occupe aujourd'hui une place privilégiée.

**Trois priorités :
numériques,
ODD, innovation**

Les priorités de développement sont au nombre de trois.

Tout d'abord consolider le profil de l'Université dans le domaine du numérique touchant tous les secteurs. Il convient donc de former nos étudiant-e-s, en formation de base et en formation continue, à l'usage de ces outils, d'en comprendre les forces et faiblesses. Il convient également d'en étudier les impacts sur la société. Grâce à sa polyvalence, l'Université a le potentiel pour être un acteur majeur dans ce domaine. Pour y parvenir, elle doit pouvoir consentir à des investissements substantiels qui dépassent manifestement ses seules capacités financières. Par exemple, dans le domaine de l'intelligence artificielle, la formation des médecins, juristes, interprètes, géographes de demain exige de repenser en profondeur tous nos programmes de cours, quelles que soient les facultés, pour y intégrer une compréhension de l'IA et surtout réfléchir aux conséquences qu'elle aura pour le développement du monde professionnel. Au niveau de la recherche, l'université a la capacité d'être le lieu où les prochaines révolutions peuvent émerger et où, dans le même temps, ces révolutions et leurs impacts sur la société peuvent être appréhendées dans un cadre neutre. Enfin, au niveau de l'administration de notre institution, l'introduction de l'IA dans nos processus pourrait permettre d'accroître et / ou de perfectionner nos prestations.

Un autre axe de développement important s'articule autour des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Ceux-ci sont à la fois en lien fort avec les valeurs de l'Université, exprimées dans son plan stratégique, et couvrent des thématiques qui doivent être saisies par une approche multidisciplinaire. De plus, un tel développement permettrait de renforcer les liens étroits qui existent entre l'Université et la Genève internationale.

Le troisième axe de développement est celui de l'innovation et des liens avec la Cité. Depuis plusieurs années, l'UNIGE se caractérise par un engagement fort dans la Cité. Et le rôle de l'Université est clef pour favoriser une dynamique d'innovation régionale parce qu'elle a également pour mission de répondre aux besoins de la société dans son sens le plus large en favorisant la traduction de la recherche scientifique en applications concrètes. Pour répondre aux besoins des acteurs socio-économiques, les scientifiques ont donc une responsabilité : celle de collaborer de façon ouverte pour utiliser au mieux leurs savoirs, leurs découvertes, leurs technologies afin de trouver des solutions efficaces, durables et basées sur l'évidence scientifique.

Ces trois axes sont bien évidemment imbriqués les uns dans les autres : le numérique renforcera l'innovation et les Objectifs de Développement Durable font partie des thématiques majeures portées par les organisations internationales et donc par notre Cité. Ils forment un tout cohérent.

**Principe
budgétaire**

L'enveloppe budgétaire est déterminée à partir d'un plan financier quadriennal (PFQ) remis par l'Université, document élaboré sur la base des éléments et lignes directrices ci-après qui constituent le contexte et le cadre budgétaire général de l'Etat et des entités subventionnées.

Le budget Etat, considéré dans la présente convention, est composé de l'indemnité cantonale, des subventions fédérales, des contributions des autres cantons ainsi que des recettes propres de l'Université (écolages, prestations de services à des tiers, autres recettes).

Le plan financier quadriennal établi sur la base du budget Etat est annexé à la présente convention. Il est composé d'un compte d'exploitation qui détaille les dépenses et les sources de financement de l'Université et d'un compte de fonctionnement décliné par prestations.

But de la convention

Cette convention est élaborée conformément à la loi sur l'université qui prévoit, à son article 21, que l'Etat et l'Université négocient tous les quatre ans les objectifs assignés à l'Université, les modalités que celle-ci entend mettre en œuvre pour les atteindre, les méthodes et les critères permettant de déterminer si ces objectifs ont été atteints. La présente convention d'objectifs consigne ces différents éléments et fixe les engagements financiers de l'Etat.

Cette convention est également conforme à la loi sur les indemnités et les aides financières (article 11 et 12 LIAF). Le Conseil d'Etat de Genève, par voie du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, entend mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont les conventions d'objectifs sont les garantes.

Principe de proportionnalité

Les parties tiennent compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration de la convention d'objectifs en appréciant notamment :

1. le niveau de financement de l'Etat par rapport aux différentes sources de financement de l'Université de Genève;
2. l'importance de l'indemnité octroyée par l'Etat;
3. les relations avec les autres instances publiques.

Principe de bonne foi

Les parties s'engagent à appliquer et à respecter la présente convention et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

TITRE II - Dispositions générales

Article 1

- Cadre légal* Les bases légales relatives à la présente convention d'objectifs sont :
- La loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE), du 30 septembre 2011 (RS 414.20);
 - La loi sur l'université (LU), du 13 juin 2008 (C 1 30) et ses règlements;
 - La loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), du 15 décembre 2005 (D 1 11) et son règlement d'application (RIAF), du 20 juin 2012 (D 1 11.01);
 - La loi sur la gestion administrative et financière de l'État (LGAF), du 4 octobre 2013 (D 1 05) et son règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), du 10 décembre 2014 (D 1 05.15);
 - La loi sur la surveillance de l'Etat (LSurv), du 13 mars 2014 (D 1 09);
 - La Convention "Argent" entre l'Etat de Genève et l'Université de Genève portant sur une optimisation de la gestion de la trésorerie, du 25 février 2008.

Article 2

- Objet de la convention*
1. La présente convention s'inscrit dans le cadre du programme public "Hautes écoles" (F05).
 2. Selon l'article 2 de la loi sur l'université, l'Université est un service public dédié à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée et à la formation continue. Elle travaille selon les principes d'objectivité, de discussion ouverte et de réfutabilité qui fondent une démarche intellectuelle rationnelle.
 3. L'Université contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité, notamment par la valorisation de la recherche et son expertise. Elle informe le public et contribue à la réflexion sur l'évolution des connaissances et leur impact sur la société et l'environnement.
 4. L'Université contribue à la démocratisation des études et à l'égalité des chances (article 3 LU).

Article 3

- Forme juridique* L'Université est un établissement de droit public doté de la personnalité morale, placé sous la surveillance du Conseil d'Etat qui l'exerce par l'intermédiaire du département (article 1, alinéa 1 de la loi sur l'université).

Titre III - Engagements des parties

Article 4

Prestations attendues du bénéficiaire

1. L'Université s'engage à fournir les prestations publiques d'enseignement supérieur, de recherche et de service à la Cité que lui assigne la loi sur l'université.

2. Dans ce cadre, durant la période 2020-2023, elle visera à améliorer ses prestations en poursuivant trois catégories d'objectifs :

- A) les objectifs stratégiques prioritaires;
- B) les objectifs de qualité;
- C) les objectifs institutionnels.

A) Objectifs stratégiques prioritaires	
1. Consolider le profil de l'Université dans le domaine du numérique	
Objectif 1.1	Assurer un développement à long terme d'enseignement et de recherches consacrés au numérique et à ses enjeux.
<u>Indicateur</u> :	Nombre de recrutements professoraux dont le cahier des charges est lié au numérique et à ses enjeux.
Objectif 1.2	Repenser les cursus à la lumière des besoins sociétaux à l'ère du numérique.
<u>Indicateur</u> :	Nombre de cursus révisés ou créés.
Objectif 1.3	Accompagner la transition vers le numérique des activités d'enseignement, de recherche et de support.
<u>Indicateur</u> :	Etat d'avancement des projets du plan d'action de la stratégie numérique.
2. Consolider le profil de l'Université dans le domaine des Objectifs de développement durable	
Objectif 2.1	Assurer le développement à long terme d'enseignements et de recherches sur les Objectifs du développement durable ainsi que dans les domaines liés à ces 17 objectifs.
<u>Indicateur</u> :	Nombre d'étudiant-e-s participants à un cours transversal sur le développement durable.

Objectif 2.2	Améliorer les pratiques de l'Université en termes de durabilité.
<u>Indicateur :</u>	Degré d'avancement des réalisations visant à améliorer l'impact de l'Université en termes de durabilité.
Objectif 2.3	Devenir l'accès privilégié des Organisations Internationales et Organisations Non Gouvernementales vers le savoir et l'expertise académique
<u>Indicateur :</u>	Nombre de projets développés avec les OI/ONG.

3. Renforcer les passerelles entre la recherche et la société	
Objectif 3.1	Développer des pré-incubateurs.
<u>Indicateur :</u>	Nombre de projets pré-incubés.
Objectif 3.2	Renforcer les outils existants pour l'innovation.
<u>Indicateur :</u>	Nombre de brevets déposés.
Objectif 3.3	Développer de nouveaux formats de transmission des savoirs.
<u>Indicateur :</u>	Nombre de dossiers présentés au prix de l'enseignement.

B)	Objectifs de qualité
4.	Faire de l'UNIGE une université modèle dans l'accueil, l'encadrement et les conditions d'études de tou-te-s les étudiant-e-s
Objectif 4.1	Renforcer le soutien des étudiant-e-s tout au long de leurs études et jusqu'à l'insertion professionnelle.
<u>Indicateur :</u>	Nombre d'étudiant-e-s ayant participé aux prestations du centre des carrières.
Objectif 4.2	Développer les activités para-académiques pour améliorer l'expérience estudiantine et le développement de compétences transverses.
<u>Indicateur :</u>	Nombre d'étudiant-e-s ayant participé aux ateliers ou aux activités qui développent les compétences transverses.
Objectif 4.3	Développer une politique d'inclusivité recouvrant notamment les questions de handicaps, de genres, de conditions socio-économiques et de parentalité.
<u>Indicateur :</u>	Pourcentage d'étudiant-e-s accompagnés par la cellule des besoins spécifiques ayant une satisfaction supérieure à 70%.

5. Assurer l'excellence et l'impact de la recherche scientifique	
Objectif 5.1	Au sein des disciplines rassemblées à l'Université, développer des grands projets d'envergure nationale et internationale, notamment ceux identifiés par le Fonds National Suisse (FNS) à travers son programme de Pôles de recherche nationaux (PRN), et par la Commission Européenne à travers son programme « Future and Emerging Technologies flagships ».
<u>Indicateur :</u>	Ressources obtenues pour les nouveaux projets.
Objectif 5.2	Soutenir les recherches et programmes prioritaires des facultés.
<u>Indicateur :</u>	Montant du soutien accordé aux programmes prioritaires des facultés.
Objectif 5.3	Garantir l'encadrement des doctorant-e-s, notamment à travers les programmes doctoraux et la création d'un Graduate campus.
<u>Indicateur :</u>	Taux de réalisation du projet.
Objectif 5.4	Créer un Institut d'Etudes Avancées qui renforce les synergies interdisciplinaires en particulier avec l'EPFL dans les sciences théoriques et avec Sorbonne-Université dans les sciences humaines.
<u>Indicateur :</u>	Taux de réalisation du projet.
Objectif 5.5	Soutenir la mise en accès libre des publications (Open access) et la mise à disposition des données lorsque cela est jugé pertinent (Open research data).
<u>Indicateur :</u>	Proportion d'articles, de livres ou de chapitres de livres déposés dans l'Archive ouverte en accès libre par rapport aux articles, livres ou chapitres de livres qui ne sont pas en accès libre. Nombre de publications soutenues grâce au fonds d'aide.
Objectif 5.6	Soutenir les chercheur-euse-s dans leur recherche de fonds compétitifs externes.
<u>Indicateur :</u>	Volume de fonds obtenus auprès du FNS et de la Commission européenne.

C) Objectifs institutionnels	
6. Assurer le développement des infrastructures	
Objectif 6.1	Assurer un développement des locaux qui permette d'absorber la croissance des activités et notamment l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants. Assurer l'entretien durable des bâtiments confiés à l'Université par l'Etat. A cette fin, l'Etat transfère les ressources nécessaires.
<u>Indicateur :</u>	Nombre de m2 par étudiant-e-s en comparaison des normes suisses. Coût des locaux que l'Université doit louer pour assurer ses missions.
Objectif 6.2	Permettre à la Bibliothèque de l'université de maintenir une offre de publications scientifiques qui réponde aux besoins de la communauté universitaire.
<u>Indicateur :</u>	Nombre d'éditeurs avec lesquels une renégociation des conditions d'accès aux publications a bénéficié à l'UNIGE.

7. Viser l'excellence dans la gestion des ressources humaines	
Objectif 7.1	Assurer un environnement sûr à l'ensemble de la communauté universitaire, notamment en améliorant les outils de lutte contre le harcèlement et en développant sa politique de sécurité.
<u>Indicateur :</u>	Degré d'avancement des réalisations en vue de l'amélioration du respect et de la sécurité de la communauté universitaire.
Objectif 7.2	Développer les programmes de formation continue pour les membres du personnel.
<u>Indicateur :</u>	Montant des fonds dédiés à la formation continue du personnel.
Objectif 7.3	Améliorer les conditions de travail en mettant l'accent notamment sur l'ergonomie et l'aménagement des places de travail, ainsi que sur l'inclusion des personnes handicapées.
<u>Indicateur :</u>	Degré d'avancement des réalisations visant à l'amélioration des conditions de travail.
Objectif 7.4	Maintenir le quota minimum de 4% d'apprenti-e-s formé-e-s conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 20 décembre 2017. L'Université veille à ce que l'ensemble de ses subdivisions participent à cet engagement et à diversifier ses formations.
<u>Indicateur :</u>	Nombre d'apprenti-e-s formé-e-s.

Objectif 7.5	Promouvoir les carrières académiques féminines.
<u>Indicateur :</u>	Nombre de professeur-e-s assistant-e-s en pré-titularisation conditionnelle. Pourcentage de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral.
Objectif 7.6	Promouvoir la relève en améliorant le soutien aux membres du corps des collaboratrices et collaborateurs de l'enseignement et de la recherche dans les différentes étapes de leur carrière professionnelle, académique ou extra-académique.
<u>Indicateur :</u>	Degré d'avancement des réalisations en vue de l'amélioration du soutien aux membres du corps des collaboratrices et collaborateurs de l'enseignement et de la recherche.

Article 5

Gestion du personnel

L'Université tient à disposition du département son organigramme, le cahier des charges du personnel ainsi qu'une description de ses conditions salariales et de travail, conformément à l'article 12 de la LIAF.

Article 6

Système de contrôle interne

1. L'Université doit mettre en œuvre et maintenir un système de contrôle interne conforme aux normes et principes édictés dans le manuel du contrôle interne de l'Etat.

2. Le système de contrôle interne fait l'objet d'une vérification par l'organe de révision externe. Lors de chaque bouclage comptable, l'organe de révision doit attester de l'existence d'un système de contrôle interne (SCI comptable, financier et opérationnel) et doit l'évaluer sur la base du barème du manuel de l'Etat de Genève.

Article 7

Développement durable

L'Université s'engage à ce que les objectifs qu'elle poursuit et les actions qu'elle entreprend s'inscrivent dans une perspective de développement durable, conformément à la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) (LDD), du 12 mai 2016.

Article 8

Engagements financiers de l'Etat

1. L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, s'engage à verser annuellement à l'Université de Genève une indemnité, monétaire et non monétaire, sous réserve de l'accord du Grand Conseil dans le cadre de l'approbation annuelle du budget. Cette indemnité recouvre tous les éléments de charge en lien avec les missions de l'Université.

Montant annuel de l'indemnité monétaire

2. Les montants de l'indemnité monétaire engagés sur quatre ans sont les suivants :

2020	353 320 311 francs
2021	355 320 311 francs
2022	357 320 311 francs
2023	359 320 311 francs

L'indemnité n'est accordée qu'à titre conditionnel (article 25 LIAF). Les montants peuvent être modifiés par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.

Montant de l'indemnité non monétaire

3. Les montants de l'indemnité non monétaire concernent la mise à disposition des terrains, bâtiments et équipements, le service de gestion des rémunérations des collaborateurs de l'Université par l'Office du personnel de l'Etat, ainsi que les prestations du Service de santé du personnel de l'Etat.

Mise à disposition de terrains, bâtiments, équipements	63 546 116 francs
Prestations OPE (gestion des salaires et service de santé du personnel de l'Etat)	780 000 francs
Total indemnités non monétaires	64 326 116 francs

Les montants sont réévalués annuellement et figurent en annexe au budget et aux comptes de l'Etat de Genève et de l'Université.

Bénéficiaire direct

4. Conformément à l'article 14 alinéa 3 de la LIAF, l'Université s'engage à être la bénéficiaire directe des subventions versées. Elle ne peut procéder à une redistribution sous forme de subvention que dans le cadre de ses missions.

Mécanismes salariaux

5. Il est accordé, au titre des mécanismes salariaux annuels, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil, un complément d'indemnité calculé sur la masse salariale de l'Université de Genève au prorata d'une part déterminée des revenus sur le total des produits. Cette part déterminée correspond aux subventions fixées et non indexées par l'Etat ainsi qu'aux autres revenus sur lesquels l'Université de Genève ne peut influer.

Indexation

6. L'indexation décidée par le Conseil d'Etat donne également lieu à une augmentation de l'indemnité. Ce complément est calculé sur la masse salariale de l'Université de Genève au prorata d'une part déterminée des revenus sur le total des produits. Cette part déterminée correspond aux subventions fixées et non indexées par l'Etat ainsi qu'aux autres revenus sur lesquels l'Université de Genève ne peut influencer.

7. Le versement des montants ci-dessus n'intervient que lorsque la loi de ratification est exécutoire.

Article 9*Plan financier*

1. Le plan financier pluriannuel est élaboré par le Rectorat et est soumis pour avis au Conseil d'orientation stratégique. Il comprend une estimation des besoins financiers (charges de fonctionnement) et une évaluation des moyens y relatifs (revenus de fonctionnement). Il couvre les activités dont le financement est assuré par le Fonds Etat composé de l'indemnité cantonale, des subventions fédérales, des contributions des autres cantons ainsi que des recettes propres de l'Université.

2. Le plan financier fait apparaître les ressources financières affectées aux activités ordinaires de la fonction d'audit interne de l'Université. Ce montant fixé en concertation avec le Comité d'audit n'intègre pas les frais occasionnés par les missions d'audit nécessitant l'appui d'un tiers.

3. Actualisé chaque année, le plan financier pluriannuel s'inscrit dans le processus d'élaboration budgétaire. Il a pour objectif d'accompagner le budget annuel d'une vision financière à moyen terme. Son établissement suit les mêmes règles que celles de l'élaboration du budget annuel.

Article 10*Rythme de versement de l'indemnité*

1. L'indemnité est mise à disposition de l'Université suivant les modalités qui sont fixées dans la Convention sur la caisse centralisée en vertu de l'article 24, alinéa 2 de la loi sur l'université et de l'article 17 du règlement sur les finances de l'Université.

Application des "douzièmes provisoires"

2. En cas de refus du budget annuel par le Grand Conseil, les paiements sont effectués selon le principe des douzièmes provisoires, conformément à l'article 42 LGAF.

Article 11

Ressources financières de l'audit interne

L'Université s'engage à assurer le financement des activités de la fonction d'audit interne. Le budget destiné aux activités ordinaires de l'audit interne est fixé d'entente avec le Comité d'audit et validé dans le cadre de la présente convention. Il ne peut faire l'objet de modification ou réaffectation sans l'accord formel du Conseil d'Etat.

Les frais occasionnés par les missions d'audit qui nécessitent l'appui d'un tiers seront alloués une fois par année par l'Université sur demande du Comité d'audit. Cette demande spécifiera l'objet des missions, leurs périmètres et les montants nécessaires à leur réalisation.

Ces financements tiennent compte du caractère conditionnel de l'octroi de l'indemnité cantonale (article 25 LIAF) précisé à l'article 8 alinéa 2 de la présente convention.

Article 12

Suivi des recommandations du service d'audit interne

L'Université s'engage à respecter les recommandations figurant dans les rapports du service d'audit interne et à mettre en œuvre dans le délai indiqué par le département de tutelle les mesures correctrices qui ne sont pas contestées ou qui ont fait l'objet d'une décision au sens de l'article 17 de la LSurv.

Article 13

Reddition des comptes, rapports et autres documents prévus par la loi sur l'université

1. Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières (article 12 alinéa 3) et à la loi sur l'université (article 23 alinéa 4 lettre d), l'Université, en fin d'exercice comptable mais au plus tard 3 mois après la date de clôture du dernier exercice, transmet au département de tutelle les états financiers de l'exercice écoulé révisés conformément au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), du 6 novembre 2013. Ces états financiers font l'objet d'une approbation par le Grand Conseil.

2. L'Université, en fin d'exercice comptable mais au plus tard 3 mois après la date de clôture du dernier exercice, transmet au département de tutelle son rapport de gestion. Ce rapport de gestion comprenant des informations sur la mise en œuvre de la convention d'objectifs et sur le dispositif de contrôle des activités accessoires est également transmis au Grand Conseil pour information.

3. Les documents prévus à l'article 23 de la loi sur l'université sont listés à l'annexe 3 qui précise les délais ainsi que la fréquence de transmission.

Article 14

Traitement des bénéfices et pertes

1. Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention d'objectifs, le résultat annuel établi conformément à l'article 12 est réparti entre l'Etat de Genève et l'Université selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article, et sur la base des principes arrêtés dans la loi sur l'université (article 24) et dans le règlement sur les finances de l'Université (article 12).

2. Une créance reflétant la part restituable à l'Etat est constituée dans les fonds étrangers de l'Université. Elle s'intitule "subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention". La part conservée par l'Université « résultat net du Fonds Etat après répartition » (part conservée par l'Université) est comptabilisée dans ses fonds propres.

3. Pendant la durée de la convention d'objectifs, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et des comptes de réserves spécifiques, définies à l'article 24, alinéas 2 et 3 de la loi sur l'université de la réserve « part de subvention non dépensée ».

4. L'Université conserve 75% du résultat annuel du Fonds Etat avant répartition. Le solde revient à l'Etat.

5. A l'échéance de la convention, l'Université restitue l'éventuel solde de la créance « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention » à l'Etat.

6. A l'échéance de la convention, l'Université assume les éventuelles pertes reportées.

Article 15

Affectation de la part du résultat annuel revenant à l'Université

1. Le résultat net du Fonds Etat après répartition est affecté aux deux réserves spécifiques selon la répartition suivante :

- a. 60% en faveur de la réserve pour « fonds d'innovation et de développement (FID) »;
- b. 40% en faveur de la réserve « part de subvention non dépensée ».

2. A l'échéance de la convention, le solde disponible de la réserve « part de subvention non dépensée » est attribué à la réserve « Fonds d'innovation et de développement ».

Article 16

Utilisation du Fonds d'innovation et de développement

1. En vertu du règlement sur les finances (article 14), la réserve FID est utilisée pour financer les projets de durée limitée et sans incidence directe sur l'indemnité cantonale. Ces projets s'inscrivent dans le cadre du plan stratégique à long terme de l'Université.

2. Une directive du Rectorat définit les conditions et modalités de financement de ces projets.

Titre IV - Suivi et vérification des objectifs fixés

Article 17

*Objectifs,
indicateurs,
tableau
statistique*

1. Les objectifs définis à l'article 4 de la présente convention sont évalués par le biais d'indicateurs listés dans ce même article. Un recueil des indicateurs de la convention et des cibles par type d'objectifs figure à l'annexe 2.

2. Les indicateurs définis sont pertinents et établis en lien avec la pratique de terrain de l'Université.

3. Le tableau des données statistiques figurant à l'annexe 1 de la présente convention permet de suivre la tendance générale de l'activité de l'Université. Il est réactualisé et commenté chaque année et inclus au rapport annuel de gestion.

Article 18

Modifications

En cas de changement important en cours de période, l'Etat et l'Université conviennent d'un avenant selon la procédure de l'article 21, alinéa 3 de la loi sur l'université.

Article 19

*Évaluation de la
convention*

1. Les parties à la présente convention mettent en place un dispositif de suivi approprié qui implique la réunion des deux parties au moins une fois par année afin de :

- a) veiller à l'application de la convention;
- b) évaluer la réalisation des engagements par le biais des indicateurs et du rapport annuel de gestion établi par l'Université;
- c) permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions de la convention.

2. L'évaluation de la convention se fait en deux étapes :

- une auto-évaluation après trois ans;
- une évaluation externe avant la fin de la convention conformément à la loi sur l'université (article 23 alinéa 4 et article 25 alinéa 1).

*Évaluation
externe*

3. L'évaluation externe est réalisée par un comité d'experts extérieurs.

4. Conformément à l'article 34 alinéa 3 de la loi sur l'université, le Rectorat sollicite l'avis du conseil d'orientation stratégique sur le mandat des évaluations externes et les conclusions à tirer des évaluations externes.

5. Les résultats de l'évaluation sont publics.

Titre V - Dispositions finales

Article 20

Règlement des litiges

1. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation de la présente convention.
2. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.
3. A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la chambre administrative de la Cour de justice.

Article 21

Résiliation de la convention

1. Le Conseil d'Etat peut résilier la convention et exiger la restitution de tout ou partie de l'indemnité lorsque :
 - a) l'indemnité n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue;
 - b) le bénéficiaire n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure;
 - c) l'indemnité a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.

Modalités de résiliation

2. Sauf si les circonstances l'exigent, la résiliation s'effectue par écrit, moyennant un préavis de 6 mois pour la fin d'une année.

Article 22

Entrée en vigueur, durée de la convention et renouvellement

1. La convention entre en vigueur le 1er janvier 2020 dès que la loi d'approbation est votée. Elle est valable jusqu'au 31 décembre 2023.
2. Les parties conviennent d'étudier les conditions de renouvellement de la convention au moins douze mois avant son échéance.

- 19 -

Fait à Genève, le _____, en deux exemplaires originaux.

Pour la République et canton de Genève :

représentée par Madame Anne Emery-Torracinta,

Conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique,
de la formation et de la jeunesse

Pour l'Université de Genève
représentée par Monsieur Yves Flückiger

Recteur

Annexe 1 : Tableau des données statistiques

	Statistiques décembre 2018	Statistiques décembre 2020	Statistiques décembre 2021	Statistiques décembre 2022	Statistiques décembre 2023
<i>Selon les indicateurs de la Confédération</i>					
Etudiants (sans les instituts rattachés à l'Université)					
Nombre d'étudiants total	17'271				
Nombre d'étudiants inscrits en baccalauréat universitaire	8'587				
Nombre d'étudiants inscrits en maîtrise universitaire	4'783				
Nombre d'étudiants inscrits en MAS	1'023				
Nombre d'étudiants inscrits doctorats	2'291				
Nombre d'autres formations ¹	587				
Personnel (EPT, tous fonds confondus, taux moyen 2018)	4'514.90				
Professeurs, catégories de personnel SIUS 511 à 514	509.45				
Autre enseignants, catégories SIUS 521-522	328.41				
Maîtres-assistants, assistants, postdocs, collaborateurs scientifiques catégories SIUS 530-540	2'054.74				
Personnel administratif et technique, catégories 560 à 590	1'622.3				

	Statistiques décembre 2018	Statistiques décembre 2020	Statistiques décembre 2021	Statistiques décembre 2022	Statistiques décembre 2023
Dépenses (2018, produits d'exploitation hors imputations internes diminués du résultat net de l'exercice)					
Fonds provenant de l'« État »	CHF 542'900'520				
Fonds provenant de l'extérieur	CHF 238'675'495				
dont fonds du FNS	CHF 97'322'081				
dont fonds des programmes européens	CHF 18'079'986				
dont autres fonds institutionnels	CHF 123'273'427				
Total	CHF 781'576'014				
Recherche					
Nombre de subsides européens reçus en 2018	27 nouveaux projets				
Nombre de nouveaux subsides de recherche attribués par le FNS en 2018	219 nouveaux subsides				

1. Certificats, stages, programmes complémentaires

Annexe 2 : Recueil des indicateurs de la convention et des cibles par type d'objectifs

Remarque préliminaire : les rapports d'évaluation des différentes COB ont régulièrement souligné l'aspect très réducteur d'indicateurs quantitatifs pour mesurer pleinement l'atteinte d'objectifs sur des domaines aussi complexes que l'enseignement, la recherche, la diffusion des connaissances ou encore la qualité d'un environnement de travail. Les indicateurs proposés sont donc compris dans leur sens étymologique, c'est-à-dire qu'ils n'ont pour fonction que d'indiquer. Ils devront s'accompagner systématiquement d'une évaluation qualitative de l'atteinte des objectifs poursuivis.

A) Objectifs stratégiques prioritaires									
1. Consolider le profil de l'Université dans le domaine du numérique									
No	Mesure	Indicateur	Mode de calcul	Valeur 2019	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022	Cible 2023	
1.1	Assurer un développement à long terme d'enseignement et de recherches consacrés au numérique et à ses enjeux.	Nombre de recrutements professeurs dont le cahier des charges est lié au numérique et à ses enjeux.	Valeur cumulée sur les années précédentes.	0	0	1	2	3	
1.2	Repenser les cursus à la lumière des besoins sociétaux à l'ère du numérique.	Nombre de cursus révisés ou créés.	Valeur cumulée sur les années précédentes. Au moins un cours dédié dans le cursus.	0	0	1	3	5	
1.3	Accompagner la transition vers le numérique des activités d'enseignement, de recherche et de support.	Etat d'avancement des projets du plan d'action de la stratégie numérique.	Sur l'année précédente.	0%	0%	25%	50%	75%	

2. Consolider le profil de l'Université dans le domaine des Objectifs de développement durable								
No	Mesure	Indicateur	Mode de calcul	Valeur 2019	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022	Cible 2023
2.1	Assurer le développement à long terme d'enseignements et de recherches sur les Objectifs du développement durable ainsi que dans les domaines liés à ces 17 objectifs	Nombre d'étudiant-e-s participants à un cours transversal sur le développement durable.	Sur l'année précédente.	80	80	100	120	140
2.2	Améliorer les pratiques de l'Université en termes de durabilité.	Degré d'avancement des réalisations visant à améliorer l'impact de l'Université en termes de durabilité.	Sur l'année précédente.	0%	0%	25%	50%	75%
2.3	Devenir l'accès privilégié des Organisation Internationales et Organisations Non Gouvernementales vers le savoir et l'expertise académique	Nombre de projets développés avec les OI/ONG.	Valeur cumulée sur les années précédentes.	0	2	4	6	8

3. Renforcer les passerelles entre la recherche et la société								
No	Mesure	Indicateur	Mode de calcul	Valeur 2019	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022	Cible 2023
3.1	Développer des pré-incubateurs	Nombre de projets pré-incubés	Valeur cumulée sur les années précédentes.	0	0	2	6	10
3.2	Renforcer les outils existants pour l'innovation	Nombre de brevets déposés	Sur l'année précédente.	19*	10	14	18	22
3.3	Développer de nouveaux formats de transmission des savoirs	Nombre de dossiers présentés au prix de l'enseignement	Sur l'année précédente.	11	11	13	15	18

* valeur importante due au doublement -non pérenne- du budget 2018 de dépôts de brevets. Sur la base du budget pérenne : 10 dépôts en 2016 et 7 en 2017.

B) Objectifs de qualité								
4. Faire de l'UNICE une université modèle dans l'accueil, l'encadrement et les conditions d'études de tous les étudiant.e.s								
No	Mesure	Indicateur	Mode de calcul	Valeur 2019	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022	Cible 2023
4.1	Renforcer le soutien des étudiant.e.s tout au long de leurs études et jusqu'à l'insertion professionnelle	Nombre d'étudiants ayant participé aux prestations du centre des carrières	Sur l'année précédente.	2600	2800	3000	3200	3200
4.2	Développer les activités para-académiques pour améliorer l'expérience étudiante et le développement de compétences transverses.	Nombre d'étudiants ayant participé aux ateliers ou aux activités qui développent les compétences transverses (soft skills)	Sur l'année précédente.	900	920	940	970	1000
4.3	Développer une politique d'inclusivité recouvrant notamment les questions de handicaps, de genres, de conditions socio-économiques et de parentalité.	Pourcentage d'étudiants accompagnés par la cellule des besoins spécifiques ayant une satisfaction supérieure à 70%	Sur l'année précédente.	0%	0%	60%	70%	80%

Assurer l'excellence et l'impact de la recherche scientifique								
No	Mesure	Indicateur	Mode de calcul	Valeur 2019	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022	Cible 2023
5.1	Au sein des disciplines rassemblées à l'Université, développer des grands projets d'envergure nationale et internationale, notamment ceux identifiés par le Fonds National Suisse (FNS) à travers son programme de Pôles de recherche nationaux (PRN), et par la Commission Européenne à travers son programme « Future and Emerging Technologies flagships »	Ressources obtenues pour les nouveaux projets	Sur l'année précédente.	0	0	1 MCHF	2 MCHF	2 MCHF
5.2	Soutenir les recherches et programmes prioritaires des facultés	Montant du soutien accordé aux programmes prioritaires des facultés	Valeur cumulée sur les années précédentes.	0	0	0.5 MCHF	1 MCHF	1.5 MCHF
5.3	Garantir l'encadrement des doctorant-e-s, notamment à travers les programmes doctoraux et la création d'un Graduate campus	Taux de réalisation du projet	Sur l'année précédente.	0%	20%	40%	60%	80%

No	Mesure	Indicateur	Mode de calcul	Valeur 2019	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022	Cible 2023
5.4	Créer un Institut d'Etudes Avancées qui renforce les synergies interdisciplinaires en particulier avec l'EPFL dans les sciences théoriques et avec Sorbonne-Université dans les sciences humaines.	Taux de réalisation du projet	Sur l'année précédente.	0%	10%	25%	50%	75%
5.5	Soutenir la mise en accès libre des publications (Open access) et la mise à disposition des données lorsque cela est jugé pertinent (Open research data).	Proportion d'articles, de livres ou de chapitres de livres déposés dans l'Archive ouverte en accès libre par rapport aux articles, livres ou chapitres de livres qui ne sont pas en accès libre Nombre de publications soutenues grâce au fonds d'aide la publication	Sur l'année précédente.	55%	65%	80%	85%	90%
5.6	Soutenir les chercheur-euse-s dans leur recherche de fonds compétitifs externes.	Volume de fonds obtenus auprès du FNS et de la Commission européenne	Sur l'année précédente.	97+17 MCHF	99+17 MCHF	101+17 MCHF	103+18 MCHF	106+18 MCHF

Objectifs institutionnels												
6.	Assurer le développement des infrastructures											
6.1	Assurer un développement des locaux qui permette d'absorber la croissance des activités et notamment l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants. Assurer l'entretien durable des bâtiments confiés à l'Université par l'Etat.	Nombre de m2 par étudiant-e-s en comparaison des normes suisses Coût des locaux que l'Université doit louer pour assurer ses missions.	Sur l'année précédente.	11,38 m2	7'750 kCHF	11,88 m2	5'000 kCHF	12,38 m2	4'000 kCHF	12,88 m2	13,48 m2	3000 kCHF
6.2	Permettre à la Bibliothèque de l'université de maintenir une offre de publications scientifiques qui réponde aux besoins de la communauté universitaire.	Nombre d'éditeurs avec lesquels une renégociation des conditions d'accès aux publications a bénéficié à l'UNIGE	Valeur cumulée sur les années précédentes.	0	0	0	1	2	3			

7. Viser l'excellence dans la gestion des ressources humaines								
No	Mesure	Indicateur	Mode de calcul	Valeur 2019	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022	Cible 2023
7.1	Assurer un environnement sûr à l'ensemble de la communauté universitaire, notamment en améliorant les outils de lutte contre le harcèlement et en développant sa politique de sécurité.	Degré d'avancement des réalisations en vue de l'amélioration du respect et de la sécurité de la communauté universitaire	Sur l'année précédente.	0%	0%	25%	50%	75%
7.2	Développer les programmes de formation continue pour les membres du personnel.	Montant des fonds dédiés à la formation continue du personnel	Sur l'année précédente, tous types de fonds confondus (ligne 309).	605 kCHF	610 kCHF	650 kCHF	700 kCHF	750 kCHF
7.3	Améliorer les conditions de travail en mettant l'accent notamment sur l'ergonomie et l'aménagement des places de travail, ainsi que sur l'inclusion des personnes handicapées.	Degré d'avancement des réalisations visant à l'amélioration des conditions de travail	Sur l'année précédente.	0%	0%	25%	50%	75%

No	Mesure	Indicateur	Mode de calcul	Valeur 2019	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022	Cible 2023
7.4	Maintenir le quota minimum de 4% d'apprenti-e-s formé-e-s conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 20 décembre 2017. L'Université veille à ce que l'ensemble de ses subdivisions participent à cet engagement et à diversifier ses formations.	Nombre d'apprenti-e-s formé-e-s	La cible de 4% est calculée sur le nombre de collaborateur-trice-s PAT sur DIP. Valeur de l'année précédente.	52	54	57	59	61
7.5	Promouvoir les carrières académiques féminines.	Pourcentage de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral.	Sur l'année précédente.	47%	50%	50%	50%	50%
7.6	Promouvoir la relève en améliorant le soutien aux membres du corps des collaboratrices et collaborateurs de l'enseignement et de la recherche dans les différentes étapes de leur carrière professionnelle, académique ou extra-académique	Degré d'avancement des réalisations en vue de l'amélioration du soutien aux membres du corps des collaboratrices et collaborateurs de l'enseignement et de la recherche	Sur l'année précédente.	0%	0%	25%	50%	75%

Annexe 3 : Tableau des échéances de reddition des documents

Document	Fréquence et date de reddition	Émetteur	Destinataire (s)
Plan stratégique (art. 23 al. 4 LU)	Actualisation périodique	Rectorat	Conseil d'Elat et Grand Conseil (pour information)
Actualisation du plan stratégique	Périodiquement	Rectorat	Conseil d'Elat et Grand Conseil (pour information)
Budget inscrit dans le plan financier pluriannuel (art. 23 al. 4 LU)	Annuellement	Rectorat	Conseil d'Elat et Grand Conseil (pour information)
Comptes et rapport financier (art. 12 al. 3 LJAF et art. 23 al. 5 let a LU)	Annuellement / 3 mois après clôture du dernier exercice	Rectorat	Conseil d'Elat et Grand Conseil (pour information)
Rapport de gestion comprenant des informations sur la mise en œuvre de la convention et sur le dispositif de contrôle des activités accessoires (art. 23 al. 5, let b LU)	Annuellement / 4 mois après clôture du dernier exercice	Rectorat	Conseil d'Elat et Grand Conseil (pour information)
Rapport d'audit (art. 36 al. 4 LU)	Semestriellement	Comité d'audit	Conseil d'Elat et Rectorat
Rapport du conseil d'orientation stratégique (art. 34 al. 7 LU)	Annuellement	Conseil d'orientation stratégique	Conseil d'Elat et Grand Conseil
Rapport du comité d'éthique et de déontologie (art.35 al. 6 LU)	Annuellement	Comité d'éthique	Conseil d'Elat et Grand Conseil
Auto-évaluation de la convention	Après trois ans	Rectorat	Conseil d'Elat
Evaluation externe (art. 23 al. 4 et art. 25 al.1 LU)	Avant la fin de la convention	Mandat externe	Conseil d'Elat et Grand Conseil (pour information)

Annexe 4 : Plan financier quadriennal 2020-2023 de l'Université

SYNTHÈSE DES CHARGES ET REVENUS DU PFQ 2020-2023 (hors mécanismes salariaux)

Nature et libellé en milliers de CHF	Comptes 2018	B2019	Plan financier quadriennal				
			Écart vs n-1	PF2021	Écart vs n-1	PF2022	Écart vs n-1
			PF2020				PF2023
				Écart vs n-1			Écart vs n-1
4 Revenus	556'459	562'555	566'451	3'896	570'384	576'801	582'949
Croissance en %		1.8%	0.7%		0.7%	1.1%	1.1%
42 /43 Revenus divers	30'873	30'423	31'926	1'503	32'073	32'205	32'395
Emoluments	218	187	187	-	187	187	187
Taxes universitaires	12'181	12'565	12'876	311	13'023	13'155	13'345
Inscriptions aux cours d'été	834	925	925	-	925	925	925
Recettes médecine dentaire	4'218	4'233	4'233	-	4'233	4'233	4'233
Remboursements	2'708	2'312	2'312	-	2'312	2'312	2'312
Autres prestations de service et ventes	9'999	9'902	11'095	1'192	11'095	11'095	11'095
Recettes diverses	714	298	298	-	298	298	298
46 Subventions acquises	516'346	524'730	526'822	2'092	530'608	536'893	542'851
Indemnité cantonale monétaire	345'087	351'455	353'320	1'865	355'320	357'320	359'320
Subvention de base fédérale	108'007	111'282	112'265	983	114'622	117'144	119'747
Contribution fédérale aux frais locatifs	446	446	496	50	496	496	496
AIU	38'012	38'800	40'350	1'550	40'512	40'875	41'230
Produits différés liés aux investissements	18'423	18'200	18'400	200	19'000	20'400	21'400
EP-GL Vaud, Autres	6'371	4'548	1'992	-2'556	659	659	659
49 Imputations internes	9'240	7'402	7'702	300	7'702	7'702	7'702

	Comptes 2018	B2019	Plan financier quadriennal							
			PF2020	Écart vs n-1	PF2021	Écart vs n-1	PF2022	Écart vs n-1	PF2023	Écart vs n-1
Nature et libellé en milliers de CHF										
3 Charges	552'140	562'555	566'451	3'896	571'346	4'895	576'878	5'532	582'068	5'190
Croissance en %		1.8%	0.7%		0.9%		1.0%		0.9%	
30 Charges du personnel	438'517	461'378	462'254	876	465'652	3'398	468'952	3'301	472'278	3'326
Personnel administratif (301)	131'521	138'271	139'186	915	140'641	1'455	141'357	716	142'067	709
Corps enseignant (302)	222'631	234'359	234'003	-356	235'369	1'366	237'336	1'967	239'331	1'994
Allocations, indemnités (304)	771	763	629	-135	629	-	629	-	629	-
Charges sociales (305)	81'596	86'081	86'828	747	87'404	577	88'022	617	88'643	622
Prestation employeur (306)	1'406	1'300	1'000	-300.0	1'000	-	1'000	-	1'000	-
Autres (309)	591	605	609	4	609	-	609	-	609	-
31 Dépenses générales	70'066	71'846	73'599	1'753	74'381	782	75'180	799	75'996	816
Dépenses générales	70'066	71'846	73'599	1'753	74'381	782	75'180	799	75'996	816
33 Amortissements	19'954	19'781	20'916	1'135	21'516	600	22'916	1'400	23'916	1'000
Amortissement lié aux invest.subventionnés	18'423	18'200	18'400	200	19'000	600	20'400	1'400	21'400	1'000
Amortissement Carl-Vogt	1'441	1'441	2'376	935	2'376	-	2'376	-	2'376	-
Perte sur débiteurs	91	140	140	-	140	-	140	-	140	-
36 Subventions accordées	18'558	18'655	18'716	61	18'831	115	18'864	33	18'912	48
39 Imputations internes	5'045	3'572	3'643	72	3'643	-	3'643	-	3'643	-
Objectif de non dépense	-	-12'677	-12'677	-	-12'677	-	-12'677	-	-12'677	-
Résultat net	4'319	-	-	-	-962	-962	-77	885	900	977

	C2018	B2019	PF2020	Écart vs n-1	PF2021	Écart vs n-1	PF2022	Écart vs n-1	PF2023	Écart vs n-1
dont Ressources financières globales affectées à la fonction d'audit interne (seules les charges de personnel ont budgétées)	495'560	494'257	494'257	-	494'257	-	494'257	-	494'257	-

Plan financier quadriennal par prestations (source: MCA CHF - modèle de la Confédération)

en KCHF	MCA 2018 État	C2018	B2019	PF2020	PF2021	PF2022	PF2023
Enseignement de base	23%	127'544	129'950	130'850	131'981	133'259	134'458
Enseignement post-grade	11%	59'631	60'756	61'177	61'705	62'303	62'863
Recherche	57%	315'824	321'782	324'010	326'810	329'974	332'943
Formation continue	3%	14'356	14'626	14'728	14'855	14'999	15'134
Service à la Cité	6%	34'785	35'441	35'686	35'995	36'343	36'670
Total	100%	552'140	562'555	566'451	571'346	576'878	582'068

Annexe 5 : Liste d'adresses des personnes de contact

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse	Madame Anne Emery-Torracinta, Conseillère d'Etat Adresse postale : Rue de l'Hôtel-de-Ville 6 Case postale 3925 1211 Genève 3 Tél : 022 546 69 00
Unité des Hautes Ecoles	Madame Ivana Vrbica, directrice de l'Unité des Hautes Ecoles Unité des Hautes Ecoles 12, Quai du Rhône 1205 Genève Tél : 022 546 69 15
Rectorat de l'Université	Monsieur Yves Flückiger, Recteur Adresse postale : Université de Genève 24 rue du Général-Dufour 1211 Genève 4 Tél : 022 379 75 13
Service financier de l'Université	Monsieur Raphaël Ferrillo, Chef de la Division comptabilité et gestion financière Adresse postale : Université de Genève 24 rue du Général-Dufour 1211 Genève 4 Tél : 022 379 75 27
Audit externe	Mazars Chemin de Blandonnet 2 1214 Vernier Tél. +41 22 708 10 80

Annexe 6 : Utilisation des armoiries de l'Etat de Genève par les entités subventionnées par le département

Principes généraux

- Les départements n'ont pas de logo propre. Ils utilisent tous les armoiries de l'Etat.



- L'écusson et le texte sont indivisibles.

Utilisation des armoiries de l'Etat par des entités subventionnées par le département

Sous réserve de l'interdiction faite de l'utilisation des armoiries publiques par l'article 31, alinéa 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 (LEDP ; A 5 05)¹, les supports de communication (affiches, affichettes, flyers, rapports d'activité et autres brochures) des entités subventionnées doivent nécessairement faire référence au soutien qui leur est apporté.

Cette référence peut se faire de 2 manières:

1. armoiries de l'Etat avec la mention "Avec le soutien de :"
2. texte seul: "Avec le soutien de la République et canton de Genève"

De préférence, on optera pour la solution 1 (armoiries).

Emplacement des armoiries ou du texte :

- pour les affiches, affichettes, flyers : en bas à droite

- pour les brochures, rapports et autres: 4^e de couverture, en bas à droite. Pour des raisons graphiques, il est possible de faire l'insertion en 2^e de couverture, en bas à droite.

La cellule communication du secrétariat général du département fournit les fichiers électroniques des armoiries et valide les bons à tirer des documents sur lesquels elles sont insérées.

¹ Pour tout imprimé, illustré ou non, relatif à une opération électorale et destiné à être diffusé ou exposé à la vue du public, l'article 31, alinéa 3 LEDP stipule que « l'utilisation des armoiries publiques, y compris sur des supports électroniques, est interdite sauf pour les communications officielles » (i.e. les supports de communication émanant du Conseil d'Etat, de la chancellerie d'Etat et de leurs services).

**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

RECTORAT

Convention d'objectifs 2016 – 2019 de l'Université de Genève

Rapport d'autoévaluation

Rapport approuvé par le rectorat le 21 janvier 2019

Rapport préavisé par le Conseil rectorat décanat le 29 janvier 2019

Rapport préavisé par le Conseil d'Orientation Stratégique le 7 février 2019

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
A. Objectifs stratégiques prioritaires	6
1. Consolider le profil de l'Université en maintenant sa polyvalence disciplinaire	6
1.1 Assurer un développement à long terme des différentes disciplines qui composent l'Université et permettre l'émergence de domaines inter- et pluridisciplinaires.	6
1.2 Au sein des disciplines rassemblées à l'Université, développer les domaines d'excellence, et notamment ceux identifiés par le Fonds national Suisse (FNS) à travers son programme de Pôles de recherche nationaux (PRN) et par la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) à travers son programme de Swiss Competence Centers for Energy Research (SCCER), et abandonner, si nécessaire, des secteurs déterminés.	7
1.3 Promouvoir l'identité de l'Université en augmentant et en mettant en évidence ses liens avec la Genève internationale et les valeurs de Genève.	8
1.4 Intégrer le numérique dans les activités de l'Université en termes d'enseignement, de recherches et de services à la communauté universitaire et à la Cité.	10
2. Développer des enseignements et des recherches en lien avec l'économie, les acteurs sociaux et sanitaires et la Cité	12
2.1 En concertation avec le Département de la sécurité et de l'économie , et le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, améliorer les transferts de savoirs vers la Cité, par le biais notamment de la collaboration avec les HUG, du Campus Biotech, du Geneva Creativity Center, du Laboratoire de Technologie Avancée et de l'Institut de Recherche Appliquée réalisés en collaboration avec la HES-SO Genève.	12
2.2 En concertation avec le Département de la sécurité et de l'économie, et le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, développer des formations dans le domaine du numérique, en lien notamment avec le Big Data (économie, astrophysique et santé personnalisée).	15
2.3 En concertation avec le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, renforcer le domaine de la médecine de premier recours, encourager la recherche interdisciplinaire, notamment dans le domaine de la médecine personnalisée, et développer des filières d'enseignement favorisant les formations nouvelles (notamment un cursus en sciences biomédicales), si les ressources le permettent, qui répondent au mieux aux attentes des employeurs de la région.	16
2.4 En concertation avec le Département de l'aménagement, du logement et de l'Energie et avec le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, développer la formation et la recherche appliquée et interdisciplinaire dans la mesure environnementale, la recherche sur le management énergétique et environnemental et sur le développement durable.	17
2.5 En concertation avec les partenaires concernés dans la région lémanique, renforcer le rôle de Genève et de l'Université dans la gouvernance mondiale en offrant notamment des plateformes de collaboration entre milieux académiques et organisations internationales et non gouvernementales.	18
B. Objectifs de qualité	19
3. Améliorer l'accueil, l'encadrement et les conditions d'études de tous les étudiants et étudiantes	19
3.1 En concertation avec le DIP et dans la perspective d'une université inclusive, améliorer l'accueil et l'encadrement des étudiants et étudiantes en situation de handicap.	19
3.2 Développer les innovations pédagogiques et les outils de vulgarisation permettant de rendre le savoir accessible à tous.	21
3.3 Anonymiser les examens qui peuvent l'être afin de favoriser l'égalité des chances.	22
	2

4. Assurer l'excellence de la recherche scientifique	23
4.1 Augmenter la qualité de la recherche pour accroître les montants acquis sur une base compétitive pour la recherche fondamentale et appliquée, dans les sciences humaines comme dans les sciences exactes.	23
C. Objectifs institutionnels	24
5. Assurer le développement des infrastructures	24
5.1 En concertation avec les autres Hautes Ecoles suisses, doter l'Université des infrastructures nécessaires à son développement numérique.	24
5.2 Assurer l'entretien et le développement durable des bâtiments confiés à l'Université par l'Etat. A cette fin, l'Etat transfère les ressources nécessaires.	25
6. Consolider la politique de ressources humaines	26
6.1 Participer à l'effort de formation du personnel non universitaire, notamment en accueillant davantage d'apprenti-e-s. Poursuivant ainsi l'expérience menée depuis 30 ans pour les laborantin-e-s en chimie et biologie, l'Université devient aussi formatrice dans des formations pertinentes, telles qu'agent-e en information documentaire CFC et employé-e de commerce (CFC).	26
6.2 Promouvoir la relève scientifique et les carrières féminines.	27
Conclusion	28
Annexes	29

Introduction

Conformément à la Loi sur l'Université, la République et Canton de Genève, représentée par Mme Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat, et l'Université de Genève, représentée par M. Yves Flückiger, recteur, ont signé le 12 décembre 2016 une convention d'objectifs pour les années 2016-2019 (ci-après COB3).

Les deux premières conventions d'objectifs (2008-2011 et 2012-2015) ont notamment permis d'affirmer la place de l'Université de Genève dans le paysage académique suisse en définissant des axes stratégiques clairs et en les accompagnant de moyens financiers additionnels. Dans un contexte marqué par des restrictions budgétaires, les parties à cette troisième convention ont convenu d'une part, d'objectifs réalisables en regard des ressources disponibles et, d'autre part, de projets novateurs à forts impacts sociétaux, choisis par l'Université avec l'ensemble des départements de l'Etat.

Ainsi, outre l'engagement à fournir les prestations publiques d'enseignement supérieur, de recherche et de service à la Cité telles que définies par la loi, la COB3 assigne à l'Université la mission d'améliorer ses prestations en poursuivant trois catégories d'objectifs (les objectifs stratégiques prioritaires, les objectifs de qualité et les objectifs institutionnels), comprenant chacune deux ambitions et des objectifs associés. Pour atteindre ces objectifs, une augmentation budgétaire de 4 millions (+ 2 millions sur le budget 2018 et + 2 millions sur le budget 2019) vient compléter la part cantonale des subsides versés à l'Université.

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 18 de la COB3, le présent rapport est une autoévaluation qui intervient après la troisième année. Il passe en revue l'ensemble des 17 objectifs en reprenant pour chacun la mesure, l'indicateur, les cibles identifiées et une appréciation des résultats.

L'Université de Genève a pleinement rempli sa part du contrat. Qu'il s'agisse des indicateurs clés de la COB3 ou de données statistiques telles que la croissance du nombre d'étudiant-e-s (+7% entre 2015 et 2018, de 16 085 à 17 271) ou celle des subsides de recherche obtenus sur une base compétitive auprès du FNS et des fonds européens (+5% entre 2015 et 2017, soit de CHF 116 à 122 millions), tous les feux sont au vert. Durant ces années, l'Université a notamment :

- été classée première institution de Suisse et troisième hors Etats-Unis par la revue *Nature* et son index de l'innovation calculé sur une période de 15 ans¹ ;
- signé un partenariat et lancé un master conjoint en développement durable avec Tsinghua, la meilleure université technologique de Chine ;
- inauguré les tranches 5 et 6 du Centre Médical Universitaire.

Ces excellents résultats sont toutefois porteurs d'une fragilité préoccupante. Alors que, dans l'ensemble, les Hautes Ecoles suisses ont connu une croissance de leurs subventions, l'UNIGE a vu son indemnité monétaire cantonale baisser de CHF 342 à 339 millions entre 2016 et 2017, avant de revenir à CHF 342 millions en 2018.

¹ Le *Nature Index Innovation* expose l'impact des recherches académiques sur l'innovation, en se fondant sur la manière dont les articles de recherche sont cités dans les brevets. En effet, en examinant les brevets appartenant à des tiers qui citent les travaux académiques, il est possible de déterminer l'influence de la recherche sur le développement de produits et de services. Les tableaux publiés de ce supplément contiennent certains des acteurs académiques dont les idées façonneront les inventions de demain et recensent 200 instituts de recherche. Cette mesure d'impact sur l'innovation se base sur le *Lens influence metric*, un indicateur du Medical Research Council du Royaume-Uni. L'UNIGE se place ainsi au 21^e rang sur la base de données provenant de la période 1980-2015. Le site du *Lens influence metric* met en avant la contribution de l'UNIGE dans le domaine des sciences pharmaceutiques, des biotechnologies et de la chimie organique.

Ainsi, la contribution de l'Etat de Genève décline par rapport aux autres sources de financement. Les ressources à disposition par étudiant-e et par chercheur-euse diminuent. Si cet affaiblissement du socle public n'est pas visible dans les performances en 2018, c'est parce que l'institution bénéficie encore des effets d'entraînement de plusieurs années de soutiens forts et d'une hausse assez exceptionnelle de la subvention fédérale de base pour les années 2018 et 2019 dont la pérennité est incertaine.

Enfin, l'Université a pu atteindre ces résultats en puisant dans ses ressources propres (Fonds d'innovation et de développement et Réserve stratégique) pour soutenir son développement et compenser les financements qui lui ont fait défaut au niveau cantonal. Aujourd'hui, ses fonds sont largement étanchés et ne pourront plus être sollicités à l'avenir pour remplacer les financements conventionnels.

A. Objectifs stratégiques prioritaires

1. Consolider le profil de l'Université en maintenant sa polyvalence disciplinaire

L'Université a pleinement atteint ce premier objectif stratégique prioritaire. Elle a su tirer profit de sa polyvalence unique à l'échelle lémanique pour développer une interdisciplinarité forte, soutenir des pôles d'excellence scientifique, engager une transition numérique et renforcer ses liens avec la Genève internationale.

1.1 Assurer un développement à long terme des différentes disciplines qui composent l'Université et permettre l'émergence de domaines inter- et pluridisciplinaires.

ATTEINT

Indicateur : nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s dans des masters inter- et pluridisciplinaires.

Indicateur 2015	Cible/Résultat 2016			Cible/Résultat 2017			Cible/Résultat 2018			Cible/Résultat 2019		
329	330	401		350	482		380	588		380	nd	

En s'appuyant sur des disciplines fortes, l'Université a pu pleinement atteindre cet objectif. Le nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s dans des masters inter- et pluridisciplinaires a augmenté de 79% (329 à 588), bien au-delà des cibles identifiées et dans une proportion autrement plus importante que la croissance des étudiant-e-s de master en général (4705 en 2015, 4783 en 2018, soit 1.7%).

De plus, non seulement cet indicateur n'intègre pas l'ensemble des masters interdisciplinaires – ceux relatifs, par exemple, au domaine de l'environnement et du développement durable ont été intégrés sous l'objectif 2.4 indicateur 1. – mais en plus, l'augmentation attendue du nombre d'étudiant-e-s aurait été réalisée sans même tenir compte des nouveaux masters en études africaines (30 étudiant-e-s à ce jour) et en innovation, développement humain et durabilité (50 étudiant-e-s à ce jour), lancés respectivement en 2016 et 2017.

Ces excellents résultats dans le domaine de l'enseignement font écho au développement de la recherche interdisciplinaire, à l'image notamment du lancement en 2016 des premiers doctorats interdisciplinaires puis de l'adoption par la LERU (The League of European Research Universities) du document de positionnement intitulé : « Interdisciplinarity and the 21st century research-intensive university »² dont les auteurs principaux sont deux chercheurs de l'Université (Dr Didier Wernli et Prof. Frédéric Darbellay).

² <https://www.leru.org/publications/interdisciplinarity-and-the-21st-century-research-intensive-university>

1.2 Au sein des disciplines rassemblées à l'Université, développer les domaines d'excellence, et notamment ceux identifiés par le Fonds national Suisse (FNS) à travers son programme de Pôles de recherche nationaux (PRN) et par la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) à travers son programme de Swiss Competence Centers for Energy Research (SCCER), et abandonner, si nécessaire, des secteurs déterminés.

ATTEINT

Indicateur : nombre de PRN et de SCCER et ressources allouées à ces projets.

Indicateur 2015	Cible/Résultat 2016			Cible/Résultat 2017			Cible/Résultat 2018			Cible/Résultat 2019		
6 PRN	6	6		6	6		6	5		6	...	
CHF 10 mio FNS	18.9 mio			18.9 mio			...			...		
4 SCCER	4	4		4	4		4	4		4	4	
CHF 1 mio CTI	0.6 mio			1.3 mio			1.3 mio			1.3 mio		

En réussissant à maintenir un nombre élevé de PRN (six puis cinq avec la fin prévue du PRN CISA en juillet 2017, après douze années d'activité) et de SCCER (quatre), l'Université a atteint son objectif en matière de pôles d'excellence scientifique. Les détails par projet figurent en annexe.

Pour ce qui concerne les PRN à l'UNIGE, le FNS a engagé CHF 18 882 588 pour chacune des années 2016 et 2017 (les données 2018 sont encore en traitement). De manière générale, on peut constater que le montant des fonds ventilés par le FNS dans les PRN genevois est particulièrement important. La hauteur de ces montants est le fruit de l'excellence scientifique des projets genevois mais aussi de la constance du soutien institutionnel à ces projets grâce, en grande partie, aux différentes COB. Il en va de même concernant les SCCER qui représentent un montant moyen, sous la période couverte, de CHF 1'111'401 par an.

En termes de perspectives, relevons que l'Université se trouve actuellement dans un très bon positionnement, avec sept projets de nouveaux PRN soumis en phase finale de sélection, dont quatre comme *leading house* et trois en *co-lead*.

1.3 Promouvoir l'identité de l'Université en augmentant et en mettant en évidence ses liens avec la Genève internationale et les valeurs de Genève.

ATTEINT

Indicateur 1 : places de stage dans des OI et ONG offertes aux étudiant-e-s UNIGE.

Indicateur 2015	Cible/Résultat 2016			Cible/Résultat 2017			Cible/Résultat 2018			Cible/Résultat 2019		
189	190	200		190	nd		200	178		200	nd	

Indicateur 2 : nombre de participant-e-s inscrit-e-s dans les programmes de formation de l'Université qui sont en lien avec la Genève internationale (formations de base, continues et cours d'été).

Indicateur 2015	Cible/Résultat 2016			Cible/Résultat 2017			Cible/Résultat 2018			Cible/Résultat 2019		
3778	3800	3721		3900	3870		4000	4264		4000	nd	
1865+1647+266	1978+1487+256			2211+1378+281			2271+1738+255			nd		

L'Université a atteint cet objectif. Pour ce qui concerne l'indicateur 1, un changement de doctrine est intervenu en 2017³, dans le contexte du débat légitime sur les conditions des stages au sein de la Genève internationale. Il a été décidé, afin d'assurer un meilleur cadrage des places de stages, d'imposer aux partenaires de la Genève internationale l'utilisation (payante) de la plateforme UNIGE Centre de Carrière qui centralise et publie les annonces.

En novembre 2018, 172 organisations internationales et ONG utilisaient la plateforme UNIGE Centre de Carrière pour un nombre de places qui se montaient à 178 (133 stages, 36 places post-diplôme et 9 emplois étudiant-e-s). Cette nouveauté explique la baisse relative et sans doute temporaire du nombre de places offertes. En effet, l'Université formalise toujours plus ses relations dans le cadre d'accords qui s'inscrivent dans la durée.⁴

L'indicateur 2 porte, lui, sur le nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s dans des programmes de formation de l'Université qui sont en lien avec la Genève internationale. Pour ce qui concerne la formation de base, la croissance est forte (de 1865 à 2271 entre 2015 et 2018, +22%). Plus spécifiquement, le Bachelor en relations internationales, programme phare, se stabilise après des années d'augmentation aux alentours de 1200 étudiant-e-s, tandis que les effectifs de master, en lien avec la Genève internationale restent en forte croissance (près de 50%). Mentionnons également la nouvelle maîtrise avec Tsinghua en innovation, développement humain et durabilité, qui compte déjà 50 étudiant-e-s en 2018.

Au sujet de la formation continue, la baisse en 2016 (1487) et 2017 (1378) n'est en rien révélatrice : en effet, la valeur de 2015 (1647) intègre par exemple 500 participant-e-s à des conférences publiques sur la Genève internationale. Ces chiffres n'ont progressivement plus été comptabilisés. Malgré cela, la croissance est significative (de 1647 à 1738 entre 2015 et 2018, +6%) et repose notamment sur les formations diplômantes (CAS, DAS et MAS) qui sont passées, entre 2015 et 2018, de 851 à 1482 (+74%) étudiant-e-s. A titre d'exemple, le CAS « Education in Emergency » compte 53 participant-e-s en 2018 et le IOMBA (International Organizations MBA) 67.

³ C'est la raison pour laquelle, au cours de cette période de changement, la récolte des données a été temporairement interrompue.

⁴ Par exemple : Délégation permanente de l'Union européenne à Genève (20 stages par an), Terre des Hommes (nombre non précisé), WMO (nombre non précisé), UNCTAD (2 stages par an) et WFUNA (2 stages par an).

Enfin, la dernière composante de l'indicateur 2 porte sur les cours d'été qui continuent à trouver leur public, avec des variations marginales du nombre d'étudiant-e-s qui s'expliquent principalement en fonction de l'offre de nouveaux programmes. L'année 2017 a notamment connu deux nouvelles Summer Schools : « Global and Regional Migration Governance » et « Human Rights, Gender and Alterity ».

En sus de ces indicateurs, relevons que l'Université a renforcé ses liens non seulement avec les institutions qui font la Genève internationale (CERN, CICR, IATA/ITDI, ISO, MSF, OIT, OMC, OMPI, OMS, ONU, PNUD, PNUE, Unesco, Unitar, WEF, etc.), mais aussi par le biais d'événements phares organisés avec leurs dirigeant-e-s. Durant les seuls mois d'automne 2018, Michelle Bachelet, Fabiola Gianotti, Michael Møller et Zeid Ra'ad Al Hussein ont été à l'affiche de manifestations publiques organisées par l'Université.

1.4 Intégrer le numérique dans les activités de l'Université en termes d'enseignement, de recherches et de services à la communauté universitaire et à la Cité.

ATTEINT

Indicateur 1 : nombre de participantes et participants actifs aux MOOCs offerts par l'Université.

Indicateur 2015	Cible/Résultat 2016			Cible/Résultat 2017			Cible/Résultat 2018			Cible/Résultat 2019		
41637	50000	57964		50000	65800		60000	47251		60000	nd	

Indicateur 2 : nombre de cours sur les plateformes Moodle et Chamilo de l'Université.⁵

Indicateur 2015	Cible/Résultat 2016			Cible/Résultat 2017			Cible/Résultat 2018			Cible/Résultat 2019		
2858	2900	nd		2950	nd		3000	nd		3050	nd	
2057	2088	2286		2124	2572		2160	3762		2196	nd	

Indicateur 3 : nombre d'utilisateurs-trices de l'application UNIGE Mobile.⁶

Indicateur 2015	Cible/Résultat 2016			Cible/Résultat 2017			Cible/Résultat 2018			Cible/Résultat 2019		
0 (#regular user)	500	3760		2500	5056		4000	6380		5000	nd	
0 (#download)	-	4017		-	8366		-	6023		-	nd	

Avec l'avènement et la généralisation du numérique, le monde académique subit de profondes transformations. *Big data*, *e-learning*, *e-assessment*, intelligence artificielle, gouvernance d'Internet sont autant de réalités intégrées et étudiées au sein de l'Université, qui a pleinement atteint cet objectif.

Le premier indicateur porte sur le nombre de participantes et participants actifs aux MOOCs⁷ proposés par l'UNIGE. Cet indicateur est en moyenne au-dessus des cibles identifiées. Les fluctuations annuelles s'expliquent par la variation de l'offre, avec au fil des ans la création de nouveaux cours et la fermeture de cours plus anciens. Entre 2016 et 2018, 20 nouveaux MOOCs sont venus enrichir l'offre de l'UNIGE et portent notamment sur l'épidémie propagée par le virus Zika, la physique des particules, l'histoire de la génétique, les questions de genre, l'addiction aux drogues, le changement climatique dans les régions de montagne ou encore le droit international de l'eau. Fin 2017, la spécialisation du Geneva Finance Research

⁵ Les données qui figurent sur la seconde ligne ont été retraitées car, depuis la signature de la Convention, un nouvel algorithme plus précis dans le calcul des cours actifs sur les plateformes Chamilo et Moodle a été développé. Cela a pour incidence de modifier significativement la valeur de l'indicateur 2015 qui était de 2'858 et qui, avec le nouvel algorithme, devient 2'057. Nous avons donc appliqué ce différentiel (-28%) aux cibles 2016-2019 afin de bénéficier de valeurs robustes et cohérentes.

⁶ Le nombre d'utilisateurs-trices réguliers-ères est un chiffre cumulé. En données brutes, il est sous-évalué du fait des règles de protection des données d'IOS (seuls 15% en moyenne des utilisateurs-trices acceptent de partager les données utilisées pour cette statistique). Par conséquent, nous avons retraité les données IOS (facteur de cinq) afin d'obtenir des valeurs représentatives, avant de les additionner aux valeurs Android. Enfin, un indicateur relatif au nombre de téléchargements a été ici ajouté pour valider la cohérence des résultats et apporter un éclairage complémentaire.

⁷ Un MOOC (Massive Open Online Course) est une formation en ligne de niveau universitaire dont l'ensemble est scénarisé et structuré autour d'un contenu, d'activités d'apprentissage, d'interactions et d'évaluations. Ces formations sont ouvertes à tous et toutes sans restriction d'accès liée à l'âge ou au niveau d'études. L'UNIGE a été pionnière en lançant ses premiers cours en ligne ouverts et massifs à l'automne 2013.

Institute en gestion de portefeuilles a rejoint le classement des dix meilleures spécialisations sur la plateforme Coursera et a été élue 2^e meilleure spécialisation dans la catégorie Business. Le MOOC « Children's Human Rights » a, quant à lui, été répertorié par l'ONG Human Rights Career, comme faisant partie des 30 meilleurs cours en ligne sur les droits humains. En 2019, l'UNIGE donnera une nouvelle orientation à ses MOOCs en rejoignant le projet « Virtual Exchange for LERU students ».⁸

L'indicateur 2 porte, lui, sur les plateformes technologiques Chamilo⁹ et Moodle¹⁰ et montre que l'objectif a été pleinement atteint. La très forte croissance en 2018 (+46%) est liée à la communication institutionnelle autour du projet Unification des plateformes d'enseignement qui offre à présent une plus grande diversité d'outils d'enseignement favorisant la collaboration en ligne et l'interactivité. Elle est également mieux intégrée aux autres services *e-learning*, tels que le service d'*e-assessment*, d'*e-portfolio*, ou encore l'outil d'aide à la détection du plagiat.

Le 3^e indicateur porte sur l'utilisation de l'application UNIGE Mobile, lancée en décembre 2016. Ses résultats sont au-delà des attentes et s'expliquent sans doute par le nombre et la qualité des prestations offertes : annuaire, plan du campus, localisation des bureaux et salles de cours, agenda des événements, menu des cafétérias, ressources et services des bibliothèques (horaires, équipements, taux de fréquentation des salles de lecture en temps réel, accès au catalogue et revues électroniques), mais aussi, via un système d'authentification, les horaires et résultats d'examens, le statut du paiement des taxes universitaires, etc. Enfin, UNIGE Mobile est dotée d'un système de notifications notamment pour les délais d'inscription aux examens, ainsi qu'en cas d'événement grave sur le campus. Des développements sont encore prévus pour les années 2019 et 2020.

Au-delà de ces excellents résultats, l'Université a fait du numérique un axe de développement stratégique. Elle a ainsi mis en place en 2016 un Bureau de la stratégie numérique chargé, d'une part, d'identifier et de connecter les acteurs et, d'autre part, de fédérer les activités et projets innovants en matière numérique. Ce bureau, sur la base de consultations avec l'ensemble de la communauté, a élaboré une stratégie numérique, accompagnée d'un plan d'actions, publiée en novembre 2018.¹¹ Enfin, mentionnons à titre illustratif les activités suivantes : les plateformes « Infotrack »¹² et « Mediaserver »¹³, le Geneva Dialogue on Knowledge and SDGs¹⁴, le Partenariat stratégique sur la transition numérique avec l'Université de Zurich, le réseau DigitalSwitzerland¹⁵ ou encore la mise en place des Open Geneva Hackathons.

⁸ Ce projet pilote a pour objectif de permettre aux étudiant-e-s d'obtenir des crédits ECTS en suivant des cours en ligne. Il offrirait un portefeuille étendu provenant d'institutions européennes phares.

⁹ Adopté par l'UNIGE en juin 2013, Chamilo est un logiciel open source de gestion de l'apprentissage et du contenu. Les enseignant-e-s peuvent mettre à la disposition de leurs étudiant-e-s des supports d'enseignement et fournir des activités d'apprentissage permettant de nouvelles formes d'interactivité, d'évaluation ou d'encadrement.

¹⁰ La plateforme Moodle fonctionne sur le même principe et permet aux enseignant-e-s et étudiant-e-s d'y déposer divers documents (cours, travaux, etc.).

¹¹ <https://www.unige.ch/numerique/fr/strategie-numerique/strategie-numerique/>

¹² Il s'agit d'une formation en ligne (<https://infotrack.unige.ch/>) composée de 24 modules de cours et destinée aux étudiant-e-s de bachelor afin de leur permettre d'acquérir des compétences informationnelles essentielles.

¹³ Elle contient en ligne (<https://mediaserver.unige.ch/>) les enregistrements des grands événements, les fichiers audio et vidéo déposés par les utilisateurs-trices du service, ainsi que les enregistrements produits dans le cadre de la chaîne automatique de numérisation des cours. En 2018, 9900 heures de cours ont été rendues accessibles.

¹⁴ Cet événement a réuni en novembre 2016 des représentant-e-s d'OI, d'universités et du secteur privé pour faire le point sur les opportunités offertes par la révolution numérique en termes de développement durable ainsi que sur la production et le partage du savoir nécessaire à la réalisation des Objectifs de développement durable d'ici à 2030.

¹⁵ Le regroupement plus de 100 entreprises, organisations, hautes écoles et représentants politiques et déploie des projets destinés à préparer le pays à la transformation numérique (<https://digitalswitzerland.com/>).

2. Développer des enseignements et des recherches en lien avec l'économie, les acteurs sociaux et sanitaires et la Cité

L'Université a pleinement atteint ce deuxième objectif stratégique prioritaire. Les collaborations et transferts de savoirs vers la Cité se développent, tout comme le soutien à l'économie numérique et à la médecine personnalisée. Forte de son ancrage local et de sa crédibilité internationale, l'Université a su valoriser son expertise en matière de gouvernance, notamment dans le domaine environnemental. Elle a été classée première institution de Suisse et troisième hors Etats-Unis par la revue *Nature* et son index de l'innovation.

2.1 En concertation avec le Département de la sécurité et de l'économie, et le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport améliorer les transferts de savoirs vers la Cité, par le biais notamment de la collaboration avec les HUG, du Campus Biotech, du Geneva Creativity Center, du Laboratoire de Technologie Avancée et de l'Institut de Recherche Appliquée réalisés en collaboration avec la HES-SO Genève.

ATTEINT

Indicateur 1 : nombre d'accords de collaboration avec les HUG.

Indicateur 2015	Cible/Résultat 2016			Cible/Résultat 2017			Cible/Résultat 2018			Cible/Résultat 2019		
7	8	10		8	15		8	16		8	nd	

Indicateur 2 : nombre de collaborations UNIGE-industries à travers le GCC, le LTA, l'IREG et Unitec.

Indicateur 2015	Cible/Résultat 2016			Cible/Résultat 2017			Cible/Résultat 2018			Cible/Résultat 2019		
GCC=72 (46+19+7)	70	83		70	76		70	72		70	nd	
LTA=11 (mandats)	10	16		10	30		10	35		10	nd	
IREG = 0	5	7		5	5		10	7		10	nd	
UNITEC = 52	50	90		50	91		50	100		50	nd	

Indicateur 3 : nombre de chaires en partenariat avec des tiers.

Indicateur 2015	Cible/Résultat 2016			Cible/Résultat 2017			Cible/Résultat 2018			Cible/Résultat 2019		
10	10	9		10	11		12	11		12	11	

Cet objectif qui a trait aux transferts de savoirs de l'Université vers la Cité a été atteint. Dans le domaine des collaborations avec les HUG, la COB3 identifie sept accords au début de la période : CIBM, Vital-IT, la médecine dentaire, Cadmos, le Centre de simulation, la médecine personnalisée, l'Institut d'imagerie moléculaire translationnelle IIMT. De nombreuses conventions se sont déployées les années suivantes. Mentionnons ici, à titre illustratif, l'accord de collaboration HUG, Faculté de médecine et CICR pour le Geneva Health Forum (2017), celui relatif au Centre suisse du cancer Arc lémanique (HUG, CHUV, EPFL, UNIL, UNIGE – 2017) et l'accord HUG, UNIBE et UNIGE relatif à l'History of Colorectal cancer, qui fut signé en 2018.

Le second indicateur évalue quatre types de collaborations entre l'UNIGE et l'industrie au sens large. En ce qui concerne le Geneva Creativity Center, la cible (70) fait référence au nombre total de connexions (mises en relation, interventions dans des événements thématiques et collaborations autour de projets de recherche) établies par le GCC entre les chercheurs-euses des hautes écoles (UNIGE et HES-SO Genève) et les entreprises. Le GCC organise par ailleurs régulièrement des rencontres (TechLunches, OpenLabs, ateliers de brainstorming ou événements ponctuels présentant les outils de financement de projets d'innovation) dont l'objectif est de favoriser un transfert des savoir-faire et compétences entre les hautes écoles et l'industrie.¹⁶ Sur demande officielle, le GCC est parfois appelé à présenter les laboratoires et compétences des instituts de recherche genevois à des entreprises étrangères s'intéressant au marché suisse et explorant les opportunités pour s'y installer.¹⁷ Précisons enfin qu'au fil des années le champ d'activités du GCC a dépassé les domaines de la physique et de l'ingénierie pour comprendre aujourd'hui l'économie, la gestion, l'énergie, l'environnement, l'agronomie, l'architecture et le design.

Le Laboratoire de Technologie Avancé (LTA) a, de son côté, considérablement étoffé son offre et la diversité des plateformes affiliées depuis son lancement en 2014. Initialement centré sur les activités de la section de physique de l'UNIGE et des laboratoires de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA de la HES-SO Genève), le LTA offre aujourd'hui l'accès à des laboratoires et à des compétences de l'ensemble des sections de la Faculté des sciences. Les indicateurs de performance du LTA dépassent les attentes chiffrées, tant du point de vue du nombre de contrats annuels que du chiffre d'affaires qui est en augmentation constante (CHF 28 k en 2014 contre CHF 154 k en 2018). De même, le nombre et la diversité des compagnies qui font appel au LTA sont aussi en croissance. Ainsi, le LTA contribue substantiellement à la couverture des frais d'entretien de plusieurs plateformes technologiques partenaires et au renouvellement des équipements scientifiques.

L'Institut de recherche appliquée (IRA) est devenu, dans l'intervalle, l'Institut de recherche appliquée en économie et gestion (IREG), commun à la Faculté d'économie et de management (GSEM) et à la Haute école de gestion (HEG de la HES-SO Genève). En 2018, il comptait quatre mandats pérennes et trois mandats ponctuels dans des domaines aussi variés que la simulation de montants de prestations pour le Département du territoire de l'Etat, l'évaluation du dispositif de normalisation des travailleurs sans statut officiel à Genève (Papyrus), l'établissement de l'Indicateur conjoncturel avancé (IREG-CCIG-OCSTAT) ou encore l'évaluation des politiques salariales d'entreprises.

Le nombre de contrats de collaboration traités par le Bureau de transfert de technologies et de compétences Unitec est en augmentation forte (chaque année, près du double des objectifs fixés). Cela est dû à une plus grande activité de partenariats de recherche industriels entrepris par les chercheurs-euses. Cet accroissement impose des contraintes fortes pour mener de front des activités de valorisation de la recherche et de négociation des contrats de collaboration avec l'industrie. Afin de répondre à cette augmentation significative, Unitec s'est équipé de compétences juridiques spécifiques. En parallèle, des

¹⁶ A titre d'exemple, le GCC a développé en 2016 un partenariat avec l'entreprise japonaise de lentilles de contact Menicon qui a établi un centre de R&D à Genève. Sous l'égide du GCC, l'entreprise a pu instaurer des collaborations avec divers chercheurs-euses des HUG, de l'EPFL et de la HES-SO Genève en vue de répondre à des besoins en lien avec son projet phare de lentilles connectées. Cette collaboration s'inscrit dans la durée puisqu'elle se poursuit.

¹⁷ En 2017, le GCC a joué un rôle clé dans la décision de l'entreprise KEP Technologies de choisir Genève parmi plusieurs cantons pour établir un nouveau centre de R&D. En organisant des rencontres avec des experts académiques et des visites de laboratoires de recherche, il a mis en valeur les compétences et savoir-faire des hautes écoles de la région et a démontré le riche potentiel de collaborations et d'innovations à Genève.

contrats pré-validés sont établis pour être signés par délégation par les groupes de recherche (par exemple au LTA).

Enfin, le 3^e indicateur concerne le nombre de chaires en partenariat avec des tiers. Consciente que les fonds privés ne sauraient remplacer les fonds publics, ni les fonds de recherche compétitifs, l'Université estime que les partenariats privés contribuent à créer des passerelles et à resserrer les liens entre la science et la société. Les questions scientifiques étant pour l'essentiel des questions de société, cette collaboration est fondamentale. Le tableau de l'ensemble des chaires financées ou cofinancées par des privés, des fondations ou des mécènes se trouve en annexe. L'Université a dans l'ensemble atteint son objectif en la matière, ce d'autant que plusieurs chaires sont arrivées à leur terme en 2018. Les perspectives 2019 intègrent donc la nouvelle chaire Unesco en télémédecine ainsi que deux nouvelles chaires qui seront pourvues dans le cadre du rapprochement lémanique en matière de recherche sur le cancer (Agora – collaboration CHUV-HUG-UNIGE-UNIL), financées par la Fondation Isrec (Institut suisse de recherche expérimentale sur le cancer).

2.2 En concertation avec le Département de la sécurité et de l'économie, et le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, développer des formations dans le domaine du numérique, en lien notamment avec le Big Data (économie, astrophysique et santé personnalisée).

ATTEINT

Indicateur : nombre de participants à des formations sur le numérique (formations de base, continues et cours d'été).

Indicateur 2015	Cible/Résultat 2016			Cible/Résultat 2017			Cible/Résultat 2018			Cible/Résultat 2019		
1044	1000	1065		1000	1138		1100	1206		1100	nd	
386 + 622 + 36	382 + 575 + 108			431 + 622 + 85			460 + 611 + 135			nd		

L'Université a pleinement atteint l'objectif de développer des formations dans le domaine du numérique. Ce résultat est d'autant plus significatif que les formations retenues ici portent spécifiquement sur le numérique sous ses différentes facettes (p. ex. protection des données, *marketing digital*, etc.), et n'incluent donc pas les cours abordant ces questions dans le cadre de programmes d'études plus larges.

La progression est importante (386 à 460 étudiant-e-s, soit près de 20%) au niveau de la formation de base et en particulier au sein des Bachelors en sciences informatiques (Faculté des sciences) et en systèmes d'information et science des services (CUI), qui ont respectivement connu une hausse du nombre d'étudiant-e-s de 27% et 125%. Au niveau des masters, 2017 a vu le lancement des programmes « Business Analytics » (GSEM), « Traduction et technologie » (FTI) et « Traitement informatique multilingue » (FTI).

Au niveau de la formation continue, les chiffres globaux sont relativement stables, mais cachent en fait une réalité contrastée entre les formations qualifiantes (journée, sessions) en recul et les formations diplômantes (MAS, CAS et DAS) qui ont connu une augmentation croissante entre 2015 et 2018 (260 à 370 étudiant-e-s), soutenue par de nouveaux programmes à l'image du DAS en communication digitale.

Enfin, les écoles d'été de l'Université ont rencontré leur public – mentionnons par exemple celles sur « Internet Law » ou sur le droit de la propriété intellectuelle, en collaboration avec l'OMPI.

2.3 En concertation avec le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, renforcer le domaine de la médecine de premier recours, encourager la recherche interdisciplinaire, notamment dans le domaine de la médecine personnalisée, et développer des filières d'enseignement favorisant les formations nouvelles (notamment un cursus en sciences biomédicales), si les ressources le permettent, qui répondent au mieux aux attentes des employeurs de la région.

ATTEINT

Indicateur 1 : nombre d'étudiant-e-s dans les nouveaux cursus.

Indicateur 2015	Cible/Résultat 2016			Cible/Résultat 2017			Cible/Résultat 2018			Cible/Résultat 2019		
0	0	0		50	36		75	68		90	nd	

Indicateur 2 : part obtenue par l'Université du financement fédéral pour la santé personnalisée.

Indicateur 2015	Cible/Résultat 2016			Cible/Résultat 2017			Cible/Résultat 2018			Cible/Résultat 2019		
0	0	0		10%	15%		10%	8%		10%	nd	

Le Bachelor/Master en sciences biomédicales de la Faculté de médecine de Genève a été lancé en septembre 2017. Il est le fruit d'une large concertation entre l'Université, la HES-SO Genève et les employeurs de la région. Cette filière forme des professionnels destinés au monde des entreprises ou des laboratoires actifs dans le domaine des sciences de la vie, en particulier pour le développement de médicaments ou de dispositifs médicaux, la recherche et les biotechnologies.

La première volée de première année (septembre 2017) comptait 36 étudiant-e-s, la deuxième volée (septembre 2018) en compte 48, auxquels il faut ajouter les 20 étudiant-e-s accepté-e-s en deuxième année. Ces chiffres sont en croissance et conformes à nos attentes (68 au total, 75 prévu-e-s). Il est probable que les objectifs pour l'an prochain (90 au total) soient atteints voire dépassés. Les enseignant-e-s saluent le haut niveau et la motivation des étudiant-e-s engagé-e-s dans cette nouvelle filière.

Conformément à ses attentes, l'Université de Genève a bénéficié de financements fédéraux dans le domaine de la santé personnalisée, notamment via les appels à projets du Swiss Personalized Health Network (SPHN) en 2017 et 2018, et de l'appel « BioLink » du Fonds national suisse. Les données qui sont disponibles concernent le SPHN :

- call 2017 – CHF 18.5 millions : les partenaires UNIGE/HUG ont obtenu ensemble CHF 2.8 millions par le biais de 9 projets
- call 2018 – CHF 9.6 millions : les partenaires UNIGE/HUG ont obtenu ensemble CHF 0.8 million par le biais de 5 projets.

Sur l'ensemble du projet SPHN, la part obtenue par l'Université (en lien étroit avec les HUG) du financement fédéral pour la santé personnalisée est de 13% à ce jour.

En conclusion, l'Université a atteint ses objectifs en la matière, autant sous l'angle de l'enseignement que sous celui de la recherche.

2.4 En concertation avec le Département de l'aménagement, du logement et de l'Energie et avec le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, développer la formation et la recherche appliquée et interdisciplinaire dans la mesure environnementale, la recherche sur le management énergétique et environnemental et sur le développement durable.

ATTEINT

Indicateur 1 : nombre d'étudiant-e-s en formation de base inscrits dans des cursus liés à ces domaines (environnement, énergie, eau et développement durable).

Indicateur 2015	Cible/Résultat 2016			Cible/Résultat 2017			Cible/Résultat 2018			Cible/Résultat 2019		
409	410	478		430	537		450	588		450	nd	

Indicateur 2 : nombre d'étudiant-e-s en formation continue inscrits dans des cursus liés à ces domaines (environnement, énergie, eau et développement durable).

Indicateur 2015	Cible/Résultat 2016			Cible/Résultat 2017			Cible/Résultat 2018			Cible/Résultat 2019		
380	390	457		390	564		400	502		400	nd	

L'Université a amplement dépassé cet objectif. Sur la base du nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s dans des programmes liés à l'environnement (eau, énergie, biodiversité, climat et développement territorial) et au développement durable, l'Université affiche une nette progression entre 2015 et 2018, aussi bien dans les formations de base (+44%, de 409 à 588) que dans les formations continues (+32%, de 380 à 502).

Par ailleurs, l'Université a également développé de nouvelles prestations d'enseignement dans ces domaines avec cinq MOOCs qui totalisent, à fin 2018, plus de 9300 participant-e-s actifs-ves.

Il convient enfin de mentionner, en sus des chiffres ci-dessus, les formations complémentaires en géomatique et en risques géologiques (plus de 60 étudiant-e-s par an) et les 48 doctorant-e-s en sciences de l'environnement (Faculté des sciences) et en environnement et développement durable (Faculté SDS) à fin 2018.

2.5 En concertation avec les partenaires concernés dans la région lémanique, renforcer le rôle de Genève et de l’Université dans la gouvernance mondiale en offrant notamment des plateformes de collaboration entre milieux académiques et organisations internationales et non gouvernementales.

ATTEINT

Indicateur : nombre de plateformes hébergées ou auxquelles l’Université participe en lien avec la gouvernance mondiale.

Indicateur 2015	Cible/Résultat 2016			Cible/Résultat 2017			Cible/Résultat 2018			Cible/Résultat 2019		
9	9	12		9	12		9	12		9	nd	

Avec chaque année 12 plateformes de collaboration actives entre les milieux académiques et les organisations internationales et non gouvernementales, l’objectif de renforcer le rôle de Genève et de l’Université dans la gouvernance mondiale a été pleinement atteint.

En 2018, les plateformes traitent des domaines suivants¹⁸ : droits de l’homme, action humanitaire, eau, environnement, santé globale, finance durable, Internet, innovation et les SDG.

Enfin, mentionnons en particulier la création en 2018 par l’Université du Geneva Science-Policy Interface (GSPI). Annoncée lors du World Economic Forum de Davos et pleinement opérationnelle depuis l’arrivée de son responsable en octobre dernier, cette nouvelle plateforme vise à renforcer les liens et coopérations entre le monde académique et les acteurs de la Genève internationale. Créé sous l’impulsion du Département fédéral des affaires étrangères, le GSPI est hébergé par l’Université de Genève et compte parmi ses membres fondateurs le Graduate Institute of International and Development Studies, l’EPFL, l’Université de Zurich et la League of European Research Universities.

Le GSPI a pour objectif de renforcer la capacité de la Genève internationale à répondre aux défis globaux urgents en facilitant l’accès des organisations internationales et ONGs aux savoirs, données et innovations scientifiques issus du monde académique. La plateforme encourage les collaborations intersectorielles et interdisciplinaires entre universitaires, politicien-ne-s et praticien-ne-s, afin de susciter de nouvelles perspectives sur les défis actuels et émergents, d’élaborer des politiques efficaces et de trouver des solutions pratiques pour y répondre. Le GSPI joue un rôle actif de mise en relation, de catalyseur de projets de collaboration et de constitution de réseaux et communautés de connaissance autour des mécanismes de collaboration à l’interface de la science, des politiques et de la pratique.

¹⁸ La liste détaillée des plateformes figure en annexe.

B. Objectifs de qualité

3. Améliorer l'accueil, l'encadrement et les conditions d'études de tous les étudiants et étudiantes

Ce premier objectif de qualité relatif aux conditions dans lesquelles les étudiant-e-s bénéficient des prestations d'enseignement (université inclusive, innovations pédagogiques et e-assessment) a été pleinement atteint.

3.1 En concertation avec le DIP et dans la perspective d'une université inclusive, améliorer l'accueil et l'encadrement des étudiants et étudiantes en situation de handicap.

ATTEINT

Indicateur : signature d'une charte Université-handicap avec le DIP.

Indicateur 2015	Cible/Résultat 2016			Cible/Résultat 2017			Cible/Résultat 2018			Cible/Résultat 2019		
non	non	non		oui	non		oui	non		oui	nd	

La charte mentionnée dans l'indicateur n'a pas encore été signée mais l'objectif, tel que formulé, est pleinement atteint. En effet, l'accueil et l'encadrement des étudiant-e-s en situation de handicap fait l'objet d'une politique forte au sein de l'Université. Le dispositif de soutien au niveau du Pôle santé social (PSS), des facultés et des centres interfacultaires se traduit notamment par des aménagements de cours et d'examens pour les étudiant-e-s concerné-e-s.

En 2018, une Cellule de soutien aux étudiant-e-s à besoins spécifiques a été créée. Elle travaille en étroite collaboration avec le PSS et renforce ainsi le dispositif « diversité et inclusion » de l'UNIGE en orientant les étudiant-e-s vers les services et institutions compétents à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Université. Le traitement des demandes reçues permet de participer à la prévention des problèmes (familiaux, financiers, sociaux, administratifs, etc.) que pourraient rencontrer les étudiant-e-s et en favorise la résolution. Le traitement des demandes permet aussi de participer à la mise en place d'une coordination institutionnelle pour les étudiant-e-s avec des besoins spécifiques et d'agir dans le souci d'offrir des prestations de qualité, tout en favorisant le respect et la dignité de chacun-e.

Le site web du PSS « mes études et mes besoins spécifiques » s'est renforcé au fil des ans et indique notamment les prestations disponibles et une marche à suivre pour présenter une demande d'aménagement relative aux cours et aux examens. Plus spécifiquement, l'Université :

- offre une évaluation par le médecin suivie d'une décision ;
- collabore avec les facultés et centres interfacultaires pour la mise en œuvre des décisions ;
- propose des bilans et avis avec la Consultation en logopédie de la FAPSE ;
- collabore avec le secteur des élèves à besoins spécifiques de l'enseignement secondaire II ;
- travaille avec différentes institutions selon les besoins ad hoc de l'étudiant-e (ABAGE, Pro Infirmis, SRIHV, id-GEO, etc.) ;
- échange, au sein du réseau Etudes et handicap, les bonnes pratiques avec les autres hautes écoles actives en la matière (universités, EP et HES).

Les demandes sont en nette augmentation :

- 45 nouvelles demandes (+2 renouvellements) en 2016
- 56 nouvelles demandes (+9 renouvellements) en 2017
- 76 nouvelles demandes (+32 renouvellements) en 2018

Le PSS et la Cellule de soutien travaillent actuellement à l'élaboration d'un document concept, dans l'attente d'une signature avec le DIP de la charte Université-handicap mentionnée dans l'indicateur.

3.2 Développer les innovations pédagogiques et les outils de vulgarisation permettant de rendre le savoir accessible à tous.

ATTEINT

Indicateur 1 : nombre d'auditeurs-trices libres, y compris dans le cadre du programme pour les réfugié-e-s.

Indicateur 2015	Cible/Résultat 2016			Cible/Résultat 2017			Cible/Résultat 2018			Cible/Résultat 2019		
651	650	1014		650	1011		650	1230		650	nd	

Indicateur 2 : nombre d'accompagnements d'enseignant-e-s ou d'équipes sur la mise en place de stratégies d'enseignement innovantes.

Indicateur 2015	Cible/Résultat 2016			Cible/Résultat 2017			Cible/Résultat 2018			Cible/Résultat 2019		
116	100	132		100	87		100	69		100	nd	

Indicateur 3 : nombre d'événements organisés pour le public.

Indicateur 2015	Cible/Résultat 2016			Cible/Résultat 2017			Cible/Résultat 2018			Cible/Résultat 2019		
716	700	848		700	760		700	800		700	nd	

L'Université a pleinement atteint cet objectif. L'indicateur 1 mesure le nombre d'auditeurs-trices libres, inclus Uni3, les collégien-ne-s du programme Athéna ainsi que les réfugié-e-s qui participent au programme Horizon Académique (35 étudiant-e-s en 2016, 38 en 2017 et 63 en 2018).

Concernant l'indicateur 2, les résultats sont également positifs et peuvent être mis en regard avec le nombre de participant-e-s aux ateliers sur les innovations pédagogiques : 329 en 2016, 153 en 2017 et 200 en 2018. Les valeurs légèrement inférieures en 2017 et 2018 s'expliquent par des absences temporaires de conseillers pédagogiques. Par ailleurs, l'attribution du « Credit Suisse Award for Best Teaching » a permis de récolter 28 dossiers de projets pédagogiques innovants en 2018. Voici les derniers projets lauréats :

- 2018, utilisation de TPs avec données aléatoires sur Moodle pour l'enseignement des méthodes quantitatives – M. Studer, Sciences de la société
- 2017, création de podcasts par les étudiant-e-s dans le cadre du cours Enjeux environnementaux : nature, paysage, ressources – J. Fall et K. Duplan, Sciences de la société
- 2016, programme Athéna d'études anticipées pour collégien-ne-s et gymnasien-ne-s - Michele Maggiore et Andreas Muller, Faculté des sciences
- 2015, projet RAFT Télémédecine et Téléenseignement – A. Geissbuhler, Faculté de médecine.¹⁹

Enfin, l'indicateur 3 relate les événements organisés pour le public. Il ne tient pas compte des manifestations organisées de manière récurrente et autonome par les facultés, à l'image des activités du Sciencescope. En outre, l'UNIGE contribue activement à des événements majeurs tels que la Cité des métiers.

¹⁹ Une page web (non exhaustive) présentant plusieurs innovations pédagogiques a été créée en 2016, afin de stimuler la créativité et de favoriser la diffusion de projets au sein de l'institution :

www.unige.ch/dife/enseigner-apprendre/soutien-enseignement/exemples-dinnovation-pedagogiques-lunige

3.3 Anonymiser les examens qui peuvent l'être afin de favoriser l'égalité des chances.

ATTEINT

Indicateur : nombre d'examens anonymisés (e-assessment).

Indicateur 2015	Cible/Résultat 2016			Cible/Résultat 2017			Cible/Résultat 2018			Cible/Résultat 2019		
9	16	16 ²⁰		20	39		25	43		30	nd	

L'Université de Genève figure parmi les pionniers de l'*e-assessment* au niveau suisse, notamment en mode « Bring your own device » où les étudiant-e-s réalisent l'examen sur leur ordinateur privé, avec un clair gain de confort et de ressources par rapport à des ordinateurs fournis par l'institution. L'*e-assessment* permet de traiter la question complexe de l'anonymisation comme une composante d'une évolution plus profonde, notamment en termes de préparation des examens, de confort d'utilisation pour les enseignant-e-s et les étudiant-e-s, de gestion des copies ou d'enregistrement sécurisé des notes.

Dans le cadre du projet pilote en cours, plus de 40 examens ont été menés en e-assessment sur l'année académique 2017-2018, touchant plus de 3360 étudiant-e-s. Les chiffres cibles définis sont donc largement dépassés et l'objectif pleinement atteint.

Il est à noter qu'à l'automne 2018 un recensement a été effectué auprès des facultés et des centres pour connaître le nombre total d'examens qui pourraient faire l'objet d'une anonymisation. Il en ressort que, selon les critères appliqués, cette opération pourrait concerner jusqu'à 60 000 copies par année académique. Avec une attribution de ressources correspondantes, un élargissement important de l'*e-assessment* peut être visé au cours des prochaines années pour répondre à ce besoin. L'inscription de l'anonymisation dans le contexte plus large de l'Université numérique permettra par ailleurs d'y affecter davantage de ressources et de l'intégrer progressivement dans les pratiques.

²⁰ Pour 2016, nous avons retenu le chiffre relatif à l'année académique 2015-2016. Il en va de même pour les années suivantes.

4. Assurer l'excellence de la recherche scientifique

Ce second objectif de qualité visant à assurer l'excellence de la recherche est lui aussi pleinement réalisé, grâce à l'engagement remarquable des chercheurs-euses et de l'ensemble des employé-e-s de l'Université qui les soutiennent dans leurs travaux scientifiques.

4.1 Augmenter la qualité de la recherche pour accroître les montants acquis sur une base compétitive pour la recherche fondamentale et appliquée, dans les sciences humaines comme dans les sciences exactes.

ATTEINT

Indicateur : montants acquis sur une base compétitive auprès du FNS et des fonds européens.

Indicateur 2015	Cible/Résultat 2016			Cible/Résultat 2017			Cible/Résultat 2018			Cible/Résultat 2019		
CHF 116 mio	100	114		100	121		100	nd		100	nd	
CHF 99 mio FNS	95			96			nd			nd		
CHF 17 mio EU	19			25			nd			nd		

La cible identifiée était de maintenir un niveau de financement compétitif supérieur ou égal à CHF 100 millions par an pour le FNS et les fonds européens cumulés. Les résultats sont, chaque année, supérieurs aux attentes.

Pour ce qui concerne le FNS, de manière générale, l'Université brille par ses résultats. Elle est en première position des hautes écoles à l'échelle romande et en deuxième position au niveau national, juste derrière l'Université de Zurich. Le nombre de subsides octroyés est en augmentation constante pour un montant correspondant à 10% du budget recherche global du FNS. L'UNIGE a obtenu des subsides dans toutes les catégories d'encouragement proposées, et toutes les facultés ont obtenu au moins un subside, avec des performances record pour la médecine, les sciences et les lettres. Il est à noter par ailleurs une diversification disciplinaire dans l'obtention des subsides (montée en puissance des sciences humaines et sociales).

En matière de fonds européens, l'Université a été freinée dans ses performances du fait de la marginalisation de la Suisse entre 2014 et 2016 (depuis, elle bénéficie du statut de pays associé). En parallèle, la compétitivité s'est accrue au plan européen avec des taux de succès d'environ 10% en moyenne, ce qui représente un véritable défi pour offrir un soutien de qualité aux chercheurs-euses requérant-e-s. Toutefois, à l'image de l'obtention de projets très stratégiques dans le cadre d'Horizon 2020, l'Université participe avec succès aux programmes européens. Selon un rapport du Sefri, les universités de Genève et de Zurich sont les institutions polyvalentes les plus actives de Suisse. Comme pour les projets FNS, on note une remarquable montée en puissance de la participation des sciences humaines et sociales de l'UNIGE.

Les détails par subdivisions internes figurent en annexe.

C. Objectifs institutionnels

5. Assurer le développement des infrastructures

Ce premier objectif institutionnel relatif aux infrastructures est partiellement atteint, pour une question de calendrier dans un cas, et de moyens dans l'autre.

5.1 En concertation avec les autres Hautes Ecoles suisses, doter l'Université des infrastructures nécessaires à son développement numérique.

ATTEINT
EN PARTIE

Indicateur : montants d'investissements financés par l'Etat pour les infrastructures numériques.

Indicateur 2015	Cible/Résultat 2016		Cible/Résultat 2017		Cible/Résultat 2018		Cible/Résultat 2019	
(CHF, milliers)	0	0	0	0	1300k	557k	3000k	nd

Cet objectif repose sur la loi intitulée « Services et Infrastructures Numériques pour la Recherche » (L12146). Voté par le Grand Conseil en décembre 2017, le projet n'a pu démarrer à l'Université qu'en janvier 2018. Sa mise en œuvre comporte trois volets principaux : le calcul haute performance (HPC - High Performance Computing), la gestion des données actives (ADM - Active Data Management) et la préservation des données à long terme (LTP - Long Term Preservation).

Le premier trimestre 2018 a été dédié à l'organisation d'ensemble du programme dans une optique d'agilité et de mutualisation. Au deuxième trimestre, des présentations ont eu lieu au sein des décanats de chacune des facultés, du Centre universitaire informatique (CUI) et des services internes concernés (Division de l'information scientifique et Service recherche). Le processus de recrutement a débuté au printemps et a permis d'engager quatre des sept ressources planifiées ; la seconde vague de recrutement a été déclenchée en décembre 2018.

Durant l'été 2018, un large sondage a permis de récolter un feedback important sur les pratiques actuelles, lequel a été largement utilisé pour l'animation des premières séances avec les communautés thématiques durant l'automne. En parallèle, les premiers investissements sur les infrastructures ont été réalisés pour combler certains manques identifiés (extension des capacités du stockage académique, nœuds de calcul additionnels, etc.). Une feuille de route a été travaillée avec la communauté HPC pour développer un second site (a priori Sauverny), avec une implantation prévue en juin 2019.

Le temps incompressible lié à ces processus a conduit à décaler CHF 700 k de la tranche 2018 en 2019. L'année 2019 verra l'ouverture en production de la solution retenue pour la préservation des données de l'UNIGE avec une première version en mars, puis une version disposant d'un portail à l'ergonomie améliorée pour la rentrée 2019.

Concernant le volet ADM, les livrables sont encore en phase d'identification ; la mise en place de solutions « Infrastructure as a service » pour les chercheurs-euses et l'ouverture d'un portail pour les *Digital humanities* sont susceptibles d'en faire partie. Enfin, 2019 verra se concrétiser la mise en place du réseau de soutien à la recherche.

Au total, les dépenses se sont élevées à CHF 557 k en 2018 et sont estimées à CHF 3500 k pour 2019. Ainsi, du fait de l'entrée en vigueur tardive de la loi, l'objectif n'est que partiellement atteint à ce jour. Il sera pleinement réalisé au terme prévu par la loi, à savoir fin 2022.

5.2 Assurer l'entretien et le développement durable des bâtiments confiés à l'Université par l'Etat. A cette fin, l'Etat transfère les ressources nécessaires.

ATTEINT
EN PARTIE

Indicateur : des transferts de ressources effectués par l'Etat en % des dépenses nécessaires à la gestion, à l'entretien et au développement durable des bâtiments.

Indicateur 2015	Cible/Résultat 2016			Cible/Résultat 2017			Cible/Résultat 2018			Cible/Résultat 2019		
CHF 20 millions sur 23, soit 87%	87%	86%		87%	83%		87%	80%		87%	nd	

L'Université considère que cet objectif n'a été que partiellement atteint. En effet, lors du transfert en 2015, l'Office des bâtiments disposait de 23 millions de francs pour l'entretien courant. Ce montant, qui était déjà jugé insuffisant par l'Etat, ne permettait d'assurer que l'entretien indispensable, et non l'entretien courant.

De ce montant insuffisant, seuls 87% brut ont été transférés à l'Université. De plus, il est apparu que certains montants (conciergerie et salaires, pour un montant estimé à CHF 300 000) n'avaient pas été pris en compte dans le calcul initial.

Par ailleurs, ce montant brut comprenait pour CHF 6 150 000 des locations au moment du transfert. L'Université a encore dû puiser dans ce budget pour trouver des solutions de logement en locations supplémentaires pour remplacer les surfaces que l'Etat mettait à disposition et qui se trouvent indisponibles pour une longue période en raison de travaux (Bastions) ou qui ont été transférées sans contrepartie à d'autres entités (Atelier de Battelle et Villa Thury). Les locations s'élèvent en 2018 à CHF 7 400 000, soit un différentiel net de CH 1 250 000 sur ce poste.

Ainsi, les CHF 20 000 000 initiaux pour l'entretien et le développement durable des bâtiments confiés à l'Université par l'Etat se trouvent amputés de plus d'1,5 million de francs et représentent 80% net de l'enveloppe de 2015.

Enfin, cette réalité préoccupante ne tient pas compte des besoins croissants de l'Université (dont l'augmentation du nombre d'étudiant-e-s). Les surfaces supplémentaires et la fréquentation en hausse des infrastructures existantes génèrent elles aussi des coûts de location et d'entretien supplémentaires (infrastructures, nettoyage et gardiennage notamment).

6. Consolider la politique de ressources humaines

Ce second objectif institutionnel est pleinement atteint, tant sous l'angle de la formation des apprenti-e-s que du point de vue de la relève scientifique et des carrières féminines.

- 6.1 Participer à l'effort de formation du personnel non universitaire, notamment en accueillant davantage d'apprenti-e-s. Poursuivant ainsi l'expérience menée depuis 30 ans pour les laborantin-e-s en chimie et biologie, l'Université devient aussi formatrice dans des formations pertinentes, telles qu'agent-e en information documentaire CFC et employé-e de commerce (CFC).**

ATTEINT

Indicateur : nombre d'apprenties et d'apprentis actifs accueillis par l'Université (valeur prise en juillet).

Indicateur 2015	Cible/Résultat 2016			Cible/Résultat 2017			Cible/Résultat 2018			Cible/Résultat 2019		
37	41	52		40	61		40	55		40	nd	

Le nombre d'apprenti-e-s accueilli-e-s a progressé de manière significative. L'Université met à profit ses forces d'expertise pour former essentiellement des apprenti-e-s dans le domaine technique. C'est ainsi que nous sommes le centre de formation pour tout le canton des laborantin-e-s en chimie et en biologie. A cet égard, il convient de relever que, malgré un réajustement drastique à la baisse de la subvention cantonale et du financement de la Fondation pour la formation professionnelle et continue pour cette unité de formation, le centre a pu non seulement maintenir son offre, mais également augmenter le nombre de places d'apprentissage. L'Unité de formation des apprenti-e-s a obtenu en outre, en 2018, la certification QSC (Quality School Certificate).

Outre cette entité, l'Université forme également des jeunes dans d'autres domaines techniques, tels des laborantin-e-s en physique, des polymécanicien-ne-s, des électronicien-ne-s, des gardien-ne-s d'animaux, des technicien-ne-s dentistes, des agent-e-s en information documentaire.

Pour ce qui a trait aux employé-e-s de commerce, si l'UNIGE en 2015 n'en comptait qu'une, aujourd'hui quatre apprenti-e-s sont en formation. Comme déjà mentionné, l'Université met l'accent sur les formations spécifiques destinées aux jeunes apprenant-e-s. De la même manière, chaque année, un-e jeune en Matu Pro est accueilli-e.

Il convient également de relever que plusieurs des apprenti-e-s de l'Université ont reçu des prix pour l'excellence de leur formation dont notamment, toujours en 2018, le prix du meilleur apprenti du canton. L'objectif est donc pleinement atteint.

6.2 Promouvoir la relève scientifique et les carrières féminines.

ATTEINT

Indicateur 1 : nombre de professeur-e-s assistant-e-s en pré-titularisation conditionnelle.

Indicateur 2015	Cible/Résultat 2016			Cible/Résultat 2017			Cible/Résultat 2018			Cible/Résultat 2019		
31	30	35		30	30		30	34		30	nd	

Indicateur 2 : pourcentage de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral.

Indicateur 2015	Cible/Résultat 2016			Cible/Résultat 2017			Cible/Résultat 2018			Cible/Résultat 2019		
37%	30%	42%		32%	52%		34%	52%		36%	nd	

L'Université a pleinement atteint cet objectif. Le nombre de professeur-e-s assistant-e-s en pré-titularisation conditionnelle a toujours été maintenu à un niveau élevé.²¹ Ces chiffres sont également importants pour le second indicateur dès lors que la politique de nomination de femmes au sein du corps professoral peut s'appuyer sur cette relève scientifique de qualité.

Depuis 2016, le pourcentage de femmes parmi les nouvelles nominations n'a cessé d'augmenter. Ces excellents résultats appellent deux remarques. D'une part, Il existe des différences importantes entre les facultés. D'autre part, ces chiffres doivent s'inscrire dans la durée afin que le corps professoral dans son ensemble tende vers une plus grande égalité entre le nombre de femmes et d'hommes.

²¹ La valeur 2018 est une projection (26 à Q3).

Conclusion

Ce rapport d'autoévaluation montre que l'Université a pleinement rempli sa part du contrat. Les objectifs qui lui ont été donnés sont dans l'ensemble largement atteints, et très souvent dépassés.

Si l'UNIGE parvient à atteindre d'excellents résultats académiques malgré le contexte de restrictions budgétaires – qui se ressent toutefois nettement sur la question des infrastructures – c'est que ses performances scientifiques sont le fruit d'investissements et de soutiens publics sur le moyen et le long terme.

Le succès de cette troisième convention d'objectifs ne doit donc pas occulter le danger que représenterait une décroissance des subventions publiques. Ces dernières, rappelons-le, sont absolument indispensables au financement de la recherche fondamentale qui, elle-même, alimente le processus d'innovation et joue un rôle essentiel dans le développement économique et social de notre région.

Nous devons garder à l'esprit que les défis des prochaines années sont nombreux et très divers, à l'instar de l'augmentation du nombre d'étudiant-e-s, de l'accroissement du parc immobilier, de la digitalisation des activités universitaires, de la compétition internationale à laquelle notre institution est soumise ou, plus fondamentalement, de la transformation des métiers qui impose une adaptation continue de nos cursus de formation. Ces défis, nous pouvons les relever. Nous en avons les compétences, l'énergie et la volonté. Et nous devons, ensemble avec les pouvoirs publics, trouver les moyens financiers qui le permettront.

Annexes

Table des annexes :

- Annexe 1 : tableau des données statistiques tel que prévu par l'article de 16 de la COB3
- Annexe 2 : objectif 1.2 (PRN + SCCER)
- Annexe 3 : objectif 2.1 (chaires financées par des tiers)
- Annexe 4 : objectif 2.5 (plateformes gouvernance mondiale)
- Annexe 5 : objectif 4.1 (FNS + Fonds EU)

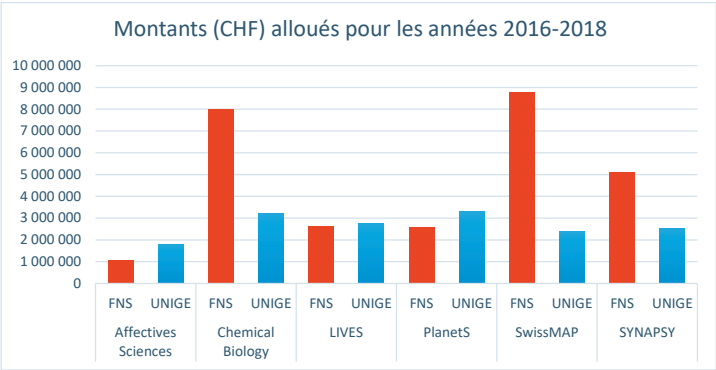
Annexe 1 : tableau des données statistiques tel que prévu par l'article de 16 de la COB3

	2015	2016	2017	2018
<i>Selon les indicateurs de la Confédération</i>				
Etudiants (sans les instituts rattachés)				
Nombre d'étudiants total	16'085	16'530	16'935	17'271
Nombre d'étudiants inscrits en baccalauréat	7'832	8'229	8'422	8'587
Nombre d'étudiants inscrits en maîtrise	4'178	4'276	4'577	4'783
Nombre d'étudiants inscrits en MAS	977	1'108	998	1023
Nombre d'étudiants inscrits en doctorat	2'215	2'231	2'299	2'291
Nombre d'autres formations ¹	883	686	639	587
Personnel (EPT, tous fonds confondus, taux moyen)	4'413.00	4'449.31	4'494.16	4'514.90
Professeurs (SIUS 511-514)	491.14	503.78	505.89	509.45
Autres enseignants (SIUS 521-522)	328.90	329.90	326.37	328.41
MA, postdocs, CS et assistants (SIUS 530-540)	2'024.92	2'025.14	2'051.39	2'054.74
Personnel administratif et technique (SIUS 560-590)	1'568.04	1'590.49	1'610.51	1'622.30
Dépenses (CHF, comptes, charges hors imputations int.)				
Fonds provenant de l'« Etat »	516'440'169	526'197'787	533'865'712	
Fonds provenant de l'extérieur	232'444'290	234'347'782	237'387'761	
dont fonds du FNS	86'644'826	91'037'183	96'787'910	
dont fonds des programmes européens	23'691'955	17'997'431	18'279'589	
dont autres fonds institutionnels	122'107'509	125'313'168	122'320'262	
Total	748'884'459	760'545'569	771'253'473	
Recherche				
Nombre de subsides européens reçus	102 projets en cours (30 nouveaux)	102 projets en cours (25 nouveaux)	103 projets en cours (22 nouveaux)	
Nombre de nouveaux subsides de recherche attribués par le FNS	178 nouveaux subsides	300 nouveaux subsides	273 nouveaux subsides	

1. Certificats, anciennes licences, stages et programmes complémentaires.

Annexe 2 : objectif 1.2 (PRN + SCCER)

Comparaison des montants alloués par le FNS et l'UNIGE aux PRNs dirigés ou codirigés par l'UNIGE (lead ou co-lead)



- Légende :
- les montants (CHF) correspondent aux sommes reçues (ou allouées) par l'UNIGE
 - les données 2018 sont provisoires
 - le PRN Affective Sciences a pris fin en juillet 2017
 - les PRNs PlanetS et LIVES sont en *co-lead*
 - le PRN SYNAPSY est devenu *leading house* fin 2016.

Subsides octroyés au programme de Swiss Competence Centers for Energy Research (SCCER) par la CTI

	SCCER	2016	2017	2018	2019
HaE	SCC for Heat and Electricity Storage	115'000	163'300	163'300	163'300
CREST	SCC for Research in Energy, Society and Transition	157'000	365'787	365'787	350'726
FEEB&D	SCC Future Energy Efficient Buildings & Districts	260'000	323'825	323'825	323'825
EIP	SCC or Efficiency of Industrial Processes	82'000	115'200	115'200	115'200
SoE	SCC Supply of Electricity		241'500	241'500	207'000
Joint activities	S&M et P2X impliquent plusieurs centres		65'517	68'626	62'500
Total		614'000	1'275'129	1'278'238	1'278'238

Annexe 3 : objectif 2.1 (chaires financées par des tiers)

Chaires financées et co-financées par des tiers privés							
Dontateur	Faculté	Bénéficiaire (pour lui/elle et son groupe)	Période		Durée	Subside annuel	Allocation totale
			du	au			
Fondation Louis-Jeantet	Faculté de médecine	Antoine Flahault	01.01.2014	31.12.2018	5 ans	500 000	2 500 000
Fondation Famille Sandoz	Faculté d'économie et de management	Monica Marzova	01.01.2013	31.12.2017	4 ans	240 000	960 000
Fondation Famille Sandoz	Faculté de médecine	Caroline Tapparel Vu	01.09.2014	31.08.2018	4 ans	240 000	960 000
Institute of Arthritis Reserach-IAR	Faculté de médecine	Monique Gannagé	01.10.2013	30.09.2018	5 ans	400 000	2 000 000
Fondation Gabriella Giorgi-Cavaglieri	Faculté de médecine	Julien Bertrand	01.01.2013	31.12.2018	5 ans	400 000	2 000 000
Fondation Roger de Spoelberch	Faculté de médecine	Paul Krack	01.12.2016	30.11.2021	5 ans	76 000	380 000
Fondation de la Faculté autonome de théologie	Faculté de théologie	Elisabeth Parmentier	01.08.2015	31.07.2027	12 ans	260 000	3 120 000
Fondation de la Faculté autonome de théologie	Faculté de théologie	Sarah Steward-Koerker	01.08.2016	31.07.2026	10 ans	200 000	2 000 000
SIG	Faculté des sciences	Martin Patel	reconduit		4 ans	400 000	1 600 000
Cheikh Nasser	Faculté SdS	Christian Bréthaut	01.06.2017	31.05.2021	4 ans	187 000	750 000
Fondation Gandur pour l'art	Faculté de droit	Marc-André Renold	01.09.2017	31.07.2024	7 ans	50 000	350 000
Fondation Maurice et Noémie Rothschild	Faculté d'économie et de management	Guiseppo Ugazio	01.09.2018	31.07.2021	3 ans	90 000	270 000
Fondation International pour la Recherche en Paraplégie - IRP	Faculté de médecine	Anthony Holtmaat	2014	2017	3 ans	dégressif	700 000

Annexe 4 : objectif 2.5 (plateformes gouvernance mondiale)

Informations complémentaires sur les plateformes actives en 2018 et qui sont hébergées ou auxquelles l'Université participe, en lien avec la gouvernance mondiale.

The Geneva Human Rights Platform (HRP) – Geneva Academy (joint platform UNIGE – The Graduate Institute). The Geneva Human Rights Platform (HRP) provides a dynamic forum in Geneva for all stakeholders in the field of human rights – experts, practitioners, diplomats and civil society – to discuss and debate topical issues and challenges. Relying on academic research and findings, it enables various actors to become better connected, break down silos and, hence, advance human rights.

Geneva Centre for Education and Research in Humanitarian Action (joint platform UNIGE – The Graduate Institute). An academic platform for humanitarian action.

The Water Hub. La dimension Think Tank du Geneva Water Hub est en relation avec les organisations de la Genève internationale et de la Suisse tout en étant bien connectée globalement. La Platform for international water law est également intégrée à ce Hub.

Geneva Global Health Platform – G2HP. A collaborative global health platform.

Geneva Science-Policy Interface. A matchmaking platform that promotes impactful collaborations between scientific institutions and International Geneva actors to address pressing global challenges.

Geneva SDG Solutions Space. A workshop where students, researchers, UN experts and humanitarian workers from various NGOs can get together and collaborate to face the planetary challenges of sustainable development, using interdisciplinary and advanced digital technologies.

Geneva Summit on Sustainable Finance. A platform to explore key emerging issues in sustainable finance. Bringing together academics, investment practitioners, policy makers and civil society professionals, the Summit plays an important role in highlighting innovative and cutting edge trends, and connecting key stakeholders, in sustainable finance.

Geneva Internet Platform. A platform on internet governance

i2i Hub. Recherche sur l'innovation dans les OI/ONG (la plateforme sera officiellement lancée à Davos mais la prof. Ambos y travaille depuis 18 mois et a déjà publié un livre).

GRID-Genève. Le bureau du GRID-Genève constitue un partenariat tripartite entre l'Université de Genève, UN Environnement, et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Ce partenariat, en cours depuis plus de trente ans, est stratégique pour l'Université de Genève et son Institut des sciences de l'environnement (ISE) puisqu'il permet des liens privilégiés avec la Genève internationale. Les activités de recherche appliquée et de développement du GRID-Genève se concentrent sur la modélisation géospatiale, la télédétection et le développement d'infrastructures de données spatiales.

Group on Earth Observation. L'ISE participe activement à la construction de cette Organisation internationale basée à Genève depuis 2005 au travers de plusieurs projets européens. L'ISE a notamment organisé en 2018 le workshop annuel EuroGEOSS de tous les projets européens participant à la mise en place de cette plateforme globale de partage des données sur l'environnement.

UNECE Regional Forum et UNEP Sustainable Infrastructure Forum. L'ISE participe au développement de ces deux événements annuels depuis 2016. Les discussions sont en cours quant à la mise en place d'un Centre d'excellence de UNECE à l'UNIGE sur les dynamiques et données urbaines.

Annexe 5 : objectif 4.1 (FNS + Fonds EU)

Nombre de subsides et montants octroyés par le FNS pour 2016 et 2017

	2016		2017	
	Nombre de subsides	Montant (CHF)	Nombre de subsides	Montant (CHF)
Droit	2	239'732	2	230'847
FPSE - Psychologie et Sciences de l'éducation	32	3'816'109	29	4'649'461
FTI - Traduction et Interprétation	1	194'712	2	300'599
GSEM - Economie et Management	8	690'236	11	2'834'063
Lettres	49	8'393'618	50	10'098'981
Médecine	69	34'706'452	65	31'460'907
Sciences	102	39'864'857	80	39'768'401
SdS - Sciences de la société	22	5'196'478	19	3'153'090
Théologie	5	612'350	5	23'250
Centres interfacultaires	10	1'018'779	10	3'952'821
TOTAL	300	94'733'323	273	96'472'420

Nombre de projets et montants reçus par les Fonds européens pour 2016 et 2017

	2016		2017	
	Projets	Montant (CHF)	Projets	Montant (CHF)
Droit	1	141'840	2	117'305
FPSE	1	59'295	4	717'089
GSEM	9	600'980	7	1'497'842
Lettres	0	0	2	1'447'261
Médecine	44	8'810'920	39	9'896'931
Sciences	41	8'613'961	40	9'844'898
SdS	6	516'664	9	1'977'455
TOTAL	102	18'743'660	103	25'498'781

RAPPORT D'EXPERTISE

CONCERNANT LA 3^{ème} CONVENTION D'OBJECTIFS DE L'UNIVERSITE DE GENEVE

2016-2019

Mandat confié à :

Martine RAHIER, rectrice de l'Université
de Neuchâtel de 2008 à 2016

Jean CHAMBAZ, président de Sorbonne
Université, président de la LERU

Rédaction du rapport :

Fabrice CALAME, adjoint aux affaires
académiques, Université de Genève

Table des matières :

1. Introduction	p.3
1.1 Le mandat	p.3
1.2 Exécution du mandat	p.3
2. Contexte	p.4
3. Analyse de la mise en œuvre de la 3 ^{ème} Convention d'objectifs	p.5
3.1 Commentaires généraux	p.5
3.1.1 Evaluation des mesures prises par l'institution	p.5
3.1.2 Pertinence et adéquation des indicateurs	p.5
3.1.3 Résultats obtenus par rapport aux objectifs	p.6
3.2 Commentaires par objectifs de la Convention	p.6
4. Recommandations	p.9
5. Conclusion	p.10

1. Introduction

1.1 Le mandat

Le processus d'évaluation de la 3^{ème} Convention d'objectifs (plus loin COB3) est défini dans l'article 18 de ladite convention. Les alinéas 2 et 3 de l'article 18 précisent la nécessité d'une évaluation externe avant la fin de la convention, cette évaluation externe devant être réalisée par un comité d'experts externes. En accord avec la convention, l'Université de Genève (plus loin UNIGE) a proposé au Conseil d'Etat un comité composé de Martine Rahier et Jean Chambaz, respectivement ancienne rectrice de l'Université de Neuchâtel et président de Sorbonne Université. Le Conseil d'Etat a validé ce comité par courrier de la Conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta le 11 février 2019.

Le mandat, signé par les deux expert-e-s, précise dans son article 3 ce qui est attendu du comité d'expertise :

Sur la base d'un rapport établi par le Rectorat intitulé « Convention d'objectifs 2016 – 2019 de l'Université de Genève : Rapport d'auto-évaluation à destination des experts externes », il est attendu du groupe d'experts ce qui suit (*Terms of Reference*) :

- évaluation des mesures prises par l'institution pour atteindre les objectifs définis par la Convention d'objectifs ;
- évaluation de l'adéquation et de la pertinence des indicateurs ;
- évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés initialement par la Convention d'objectifs.

A ces fins, les expert-e-s sont tenus :

- de rencontrer et mener des entretiens avec différents représentants de l'institution identifiés d'un commun accord au préalable entre le groupe d'experts et le Rectorat de l'Université ;
- de présenter aux membres du Rectorat les principales conclusions et recommandations lors d'un compte rendu oral au terme de la visite ;
- d'élaborer le rapport d'évaluation qui sera remis au Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse et au Rectorat de l'Université de Genève 30 jours au plus tard après la visite du site.

Ce présent rapport répond à cette dernière demande.

1.2 Exécution du mandat

En vue de l'exécution de leur mandat, les expert-e-s ont reçu les documents suivants :

- 3^{ème} Convention d'objectifs telle que signée entre les parties
- Rapport d'auto-évaluation de la COB3 par UNIGE

Le comité d'experts s'est réuni dans les locaux de l'Université les 7 et 8 mars 2019. Le programme de cette visite, comportant la liste des personnes à auditionner, a été conçu sur proposition de l'Université, proposition amendée par les deux expert-e-s. Dans ce cadre, les expert-e-s ont rencontré à deux reprises le rectorat, une fois le recteur et le secrétaire

général, à deux reprises un ou plusieurs vice-recteurs et vice-rectrices. Le choix d'organiser les entretiens par thématique regroupant un certain nombre d'objectifs, plutôt que par objectifs individuels, s'est révélé particulièrement pertinent en permettant des échanges plus riches avec les intervenant-e-s impliqués dans des missions et actions en relation les unes avec les autres. Cela a permis de mettre en évidence la cohérence de la COB3.

Ainsi, les séances d'entretien ont été planifiées selon les thèmes suivants :

- « Relation avec la cité, les organisations internationales et ONG » Objectifs 1.3 / 2.1 / 2.5
- « Excellence de la recherche » Objectifs 1.2 / 4.1
- « Enseignement » Objectifs 1.1 / 2.3 / 2.4 / 3.2
- « Université numérique » Objectifs 1.4 / 2.2 / 3.3 / 5.1
- « Communauté universitaire » Objectifs 3.1 / 5.2 / 6.1 / 6.2

Le programme détaillé et la liste des intervenant-e-s figurent en annexe de ce rapport.

Les expert-e-s ont particulièrement apprécié l'engagement et la disponibilité des personnes auditionnées. La qualité des rencontres a permis aux experts d'obtenir des informations très exhaustives permettant la réalisation de leur mandat. Le regroupement en thématiques, ainsi que l'ouverture d'esprit dont ont fait preuve les participant-e-s, ont permis de non seulement évaluer les objectifs de la COB3, mais également de les inscrire dans des objectifs institutionnels plus larges.

Le comité d'expert souligne la qualité du rapport d'auto-évaluation. Il est jugé bien construit et complet, pertinent et allant droit au but, il permet de se forger une idée claire de l'atteinte des objectifs. Les commentaires qualitatifs liés à chaque objectif ainsi que les annexes sont un complément bienvenu aux indicateurs de résultat.

Les expert-e-s trouvent le mécanisme d'évaluation, rapport d'auto-évaluation puis visite et rapport externe, particulièrement pertinent tout en étant économe en ressources.

2. Contexte

La « loi sur l'université (LU) » de 2008 instaure en son article 21 des conventions d'objectifs pluriannuelles, soumises à évaluation et assorties d'indemnités monétaires et non-monétaires. Cette convention vient en complément des missions attribuées à l'Université par la LU et de la stratégie pluriannuelle définie par l'institution. Bien que permettant de mettre en valeur et de développer des objectifs complémentaires, sa portée et ses moyens ne représentent qu'une part mineure de l'activité de l'UNIGE. La convention ici évaluée est la troisième du nom et comprend, comme les précédentes, des objectifs stratégiques, de qualité et institutionnels.

La 3^{ème} Convention d'objectifs compte 17 objectifs. Les expert-e-s notent la grande diversité de champs d'action de ces différents objectifs, mêlant grandes missions et actions précises (exemple : objectifs 3.2 et 3.3). Le comité juge cependant que l'ensemble est équilibré et permet à la fois une bonne lisibilité, une vision claire de l'orientation à prendre et une marge d'interprétation suffisante pour adapter l'objectif à une période de mise en œuvre de 4 ans.

Les expert-e-s notent favorablement la présence d'un nombre conséquent d'objectifs invitant à un travail en concertation avec des départements cantonaux ou des entités externes. Cette inscription dans des politiques publiques plus larges est cohérente, à la fois avec l'autonomie nécessaire de l'Université, et avec son rôle essentiel au cœur de la cité.

Dans un contexte budgétaire tendu, les mesures de mise en œuvre de la COB3 n'ont pas bénéficié d'un financement étendu de la part du Canton permettant d'atteindre sereinement les objectifs attendus. L'engagement substantiel de l'Université, à travers notamment la mobilisation de ses personnels et un effort financier puisant dans les réserves de l'institution, a permis cependant de dépasser les attentes.

3. Analyse de la mise en œuvre de la COB3

3.1 Commentaires généraux

L'analyse du rapport d'évaluation, ainsi que les différents entretiens réalisés lors des deux journées de visite, ont permis d'établir un certain nombre de commentaires généraux en lien avec les différentes missions du mandat.

3.1.1 Evaluation des mesures prises par l'institution

Les commentaires qualitatifs par objectifs figurant dans le rapport d'auto-évaluation, les entretiens avec le rectorat ainsi que les entretiens avec les acteurs de l'UNIGE (en l'absence de membres du rectorat) ont permis d'évaluer la réalité de la prise en compte des objectifs ainsi que de leur traduction en processus opérationnels.

Il est frappant de noter que lors de la mise en œuvre, l'ensemble des objectifs ont été pris en compte avec un engagement équivalent de la part de l'institution. L'atteinte des résultats témoigne de la pertinence des moyens déployés et souligne le travail accompli à tous les niveaux par les acteurs des différents facultés et services.

Cette réussite démontre que l'impulsion initiée par l'équipe rectorale a suscité une prise en compte et une forte adhésion de la communauté à la nécessité d'adopter une posture orientée « solution ». Les expert-e-s soulignent que la communauté d'ambition à contribuer à atteindre les objectifs de la COB3 dans une institution dont le fonctionnement est fortement décentralisé.

Cette mobilisation à tous les niveaux illustre un engagement fort de l'Université dans ses missions de recherche, enseignement, innovation et service à la société, qu'il s'agisse de la cité, de la Genève Internationale ou de l'économie.

3.1.2 Pertinence et adéquation des indicateurs

Le comité insiste sur le caractère nécessaire mais obligatoirement réducteur de tout indicateur. Il est important de pouvoir déterminer que l'objectif a été pris en charge et qu'il en découle un certain nombre de résultats. L'impact de la COB pour Genève et sa communauté, son économie et sa société, ne peut cependant pas se réduire à un ou plusieurs indicateurs. C'est ici que l'explicitation de l'action entreprise est nécessaire pour en faire une évaluation qualitative. Les expert-e-s saluent à nouveau la pertinence du processus évaluatif et notamment la qualité du rapport d'auto-évaluation.

La très grande majorité des indicateurs est parfaitement appropriée pour évaluer l'objectif auquel il correspond. Les expert-e-s encouragent cependant les parties à ne pas utiliser des indicateurs de type « ON/OFF » dont la non-activation peut être la conséquence d'éléments conjoncturels (cas de la charte dans l'objectif 3.1 par exemple). De même, il est nécessaire de ne pas faire correspondre des objectifs larges permettant une marge d'interprétation

importante dans la mise en œuvre et des indicateurs d'une précision trop fine (objectif 3.1 toujours). Ici encore, le processus complet d'évaluation permet parfaitement de combler le déficit d'information qu'un indicateur seul pourrait fournir.

3.1.3 Résultats obtenus par rapport aux objectifs

Les résultats obtenus sont globalement positifs et démontrent une fois encore l'engagement clair de l'institution envers cette Convention d'objectifs. Le comité d'experts ne peut ici qu'abonder dans le sens du rapport d'auto-évaluation.

Une analyse plus fine par objectif est développée au point suivant du présent rapport.

3.2 Commentaires par objectifs de la convention

Objectif 1.1 : assurer un développement à long terme des différentes disciplines qui composent l'Université et permettre l'émergence de domaines inter- et pluridisciplinaires

L'indicateur montre un objectif nettement dépassé pour le nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s dans des masters inter- et pluridisciplinaires. Le développement de différents masters inter- et pluridisciplinaires répond à des demandes sociétales fortes dans des champs prioritaires. Cette réussite est exemplaire sur le plan national et remarquable au plan européen et place l'UNIGE dans les universités en pointe pour la prise en compte de la nécessaire transdisciplinarité dans les enseignements et la recherche.

Objectif 1.2 : au sein des disciplines rassemblées à l'Université, développer les domaines d'excellence, et notamment ceux identifiés par le Fonds national Suisse (FNS) à travers son programme de Pôles de recherche nationaux (PRN) et par la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) à travers son programme de Swiss Competence Centers for energy Research (SCCER), et abandonner, si nécessaire, des secteurs déterminés.

Le résultat de l'UNIGE en la matière est impressionnant par l'obtention de succès importants dans le cadre de ces programmes nationaux. De même les expert-e-s soulignent l'engagement d'UNIGE à soutenir la pérennisation de certains programmes après la phase de soutien confédéral. Le maintien, par ces différentes actions, de la compétitivité de UNIGE nécessite leur prise en compte dans le financement cantonal de ce que l'on pourrait appeler « l'amortissement de l'excellence » et des mesures d'accompagnement institutionnelles pour les jeunes chercheurs (en premier lieu les chercheurs postdoctoraux). La capacité de l'UNIGE à faire des choix stratégiques pour soutenir ces programmes d'excellence, notamment par l'usage de la COB est à souligner. L'indicateur est en adéquation avec l'objectif, mais il ne suffit cependant pas pour envisager l'importance des « outputs » que ces programmes d'excellence fournissent à la cité et qu'illustrent les commentaires qualitatifs.

Objectif 1.3 : promouvoir l'identité de l'Université en augmentant et en mettant en évidence ses liens avec la Genève internationale et les valeurs de Genève

et

Objectif 2.5 : en concertation avec les partenaires concernés dans la région lémanique, renforcer le rôle de Genève et de l'Université dans la gouvernance mondiale en offrant notamment des plateformes de collaboration entre milieux académiques et organisations internationales et non gouvernementales.

Ces objectifs sont atteints en regard des différents indicateurs. Dans la période de la COB3, le développement des relations avec la Genève internationale (OI et ONG) a été important. Sur la base d'expériences de recherches conduites avec les Organisations internationales et ONG (BIT, Terre des hommes), la création du GSPI par l'UNIGE crée la plateforme nécessaire au maintien et au développement de ces interactions de manière durable. L'audition des différents acteurs de ces plateformes suggère qu'une collaboration plus formelle serait souhaitable, entre elles mais également avec d'autres acteurs institutionnels (la formation continue, par exemple).

Objectif 1.4 : intégrer le numérique dans les activités de l'Université en termes d'enseignement, de recherches et de services à la communauté universitaire et la Cité.

L'UNIGE porte une attention particulière sur l'expérience utilisateur afin de développer des outils qui suscitent largement l'adhésion. Les 3 indicateurs montrent une forte intégration du numérique dans l'enseignement, la recherche et les services. Les croisements possibles des différentes plateformes, MOOCS, MOODLE, offrent des nouvelles perspectives dans l'enseignement. L'accompagnement des enseignants intéressés à développer ces nouvelles méthodes au sein de leurs cours est de qualité.

Objectif 2.1 : En concertation avec le département de la sécurité et de l'économie, et le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport améliorer les transferts de savoirs vers la Cité, par le biais notamment de la collaboration avec les HUG, du Campus Biotech, du Geneva Creativity Center, du Laboratoire de Technologie Avancée et de l'Institut de Recherche Appliquée réalisés en collaboration avec la HES-SO Genève.

Les cibles sont atteintes et dépassées, elles permettent à l'UNIGE de jouer pleinement son rôle dans l'écosystème de l'innovation dans l'arc lémanique. Le lien avec les acteurs sociaux et économiques de la région est rendu possible par un dynamisme personnel au sein des différentes plateformes fortement incarnées.

Objectif 2.2 : en concertation avec le Département de la sécurité et de l'économie, et le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, développer des formations dans le domaine du numérique, en lien notamment avec le Big Data (économie, astrophysique et santé personnalisée).

L'UNIGE présente un fort dynamisme dans ce domaine, grâce notamment aux énergies réunies au sein du CUI. La diffusion des enseignements en informatique au sein des différentes facultés et cursus semble une piste prometteuse à poursuivre. Les mesures mises en place, et qui seront complétées par la mise en œuvre de la Stratégie numérique, sont en adéquation avec les défis que posent la digitalisation.

Objectif 2.3 : en concertation avec le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, renforcer le domaine de la médecine de premier recours, encourager la recherche interdisciplinaire, notamment dans le domaine de la médecine personnalisée, et développer des filières d'enseignement favorisant les formations nouvelles (notamment un cursus en sciences biomédicales), si les ressources le permettent, qui répondent au mieux aux attentes des employeurs de la région.

L'objectif est réalisé dans le cadre d'une filière qui permet de diversifier les débouchés des étudiant-e-s en bachelor de la faculté de médecine et de répondre au marché de l'emploi de la région (« Health valley »). Les experts soulignent cependant la nécessaire continuité d'une veille économique orientée « employabilité » afin de faire évoluer ces cursus dans la perspective d'une santé en constante évolution (santé personnalisée, maintien à domicile, ingénierie de la santé).

Objectif 2.4 : en concertation avec le Département de l'aménagement, du logement et de l'Energie et avec le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, développer la formation et la recherche appliquée et interdisciplinaire dans la mesure environnementale, la recherche sur le management énergétique et environnemental et sur le développement durable.

L'UNIGE démontre, par l'atteinte de cet objectif, un engagement fort dans la formation aux métiers de l'environnement et du Développement Durable. L'orientation des cursus à destination, tant des entreprises, que des collectivités publiques et de la Genève Internationale se fait sur une base résolument transdisciplinaire. Une contribution significative de mise à niveau des professionnels est effectuée au travers d'une offre étoffée de formations continues.

Objectif 3.1 : En concertation avec le DIP et dans la perspective d'une université inclusive, améliorer l'accueil et l'encadrement des étudiants et étudiantes en situation de handicap.

Les mesures mises en place dans le cadre d'un dispositif complet ont été couronnées de succès, bien que cette question mérite une attention constante. Il est temps que la formalisation de ces pratiques institutionnelles se concrétise par une charte, comme convenu lors de la fixation de l'objectif. La mise en œuvre de cette politique, dont on envisage qu'elle aurait dû découler de la signature de la charte, a été largement anticipée par l'Université. Comme indiqué dans les commentaires généraux, le comité encourage à ne pas utiliser des indicateurs de type « ON/OFF » et d'une précision trop grande par rapport à l'objectif.

Objectif 3.2 : développer les innovations pédagogiques et les outils de vulgarisation permettant de rendre le savoir accessible à tous.

L'indicateur 2 devrait être plus précis. Il démontre un engagement quantitatif important de l'UNIGE dans le domaine de l'innovation pédagogique mais ne traduit pas l'impact de cet engagement sur l'évolution des pratiques. L'indicateur 3 fait écho aux autres indicateurs montrant une implication très forte de l'UNIGE envers la cité, cependant son caractère large et très englobant le rend moins pertinent en regard de l'objectif. De même, l'indicateur 1 couvre des pratiques très diverses (3^{ème} âge, Horizon académique) et ne rend que peu hommage au travail effectué pour diffuser le savoir et ouvrir l'institution aux différents publics. Cet objectif 3.2, bien que très largement atteint dans toutes ses dimensions, aurait mérité une mise en œuvre plus précise de la part du rectorat afin de déterminer des priorités. L'innovation pédagogique, en lien avec les transformations liées au numérique notamment, nécessite une attention toute particulière.

Objectif 3.3 : anonymiser les examens qui peuvent l'être afin de favoriser l'égalité des chances.

L'e-assessment est développé avec dynamisme au sein de l'UNIGE et est un outil de transformation majeur de l'expérience étudiante. Il permet également une anonymisation des examens quand celle-ci est souhaitée ou souhaitable mais sa portée va bien au-delà de ce simple objectif. Pour le comité, les trois questions d'e-assessment, d'anonymisation et d'égalité des chances sont individuellement pertinentes dans le domaine académique mais leur conjonction dans un même objectif ne constitue pas l'architecture idéale.

Objectif 4.1 : augmenter la qualité de la recherche pour accroître les montants acquis sur une base compétitive pour la recherche fondamentale et appliquée, dans les sciences humaines comme dans les sciences exactes.

Les résultats sont supérieurs aux attentes, dans un contexte de compétitivité accrue, ce qui démontre l'excellente performance de la recherche à l'UNIGE. L'accompagnement des chercheurs à l'obtention des fonds compétitifs est mené avec une grande qualité de prestation. Cette mesure est particulièrement pertinente dans un domaine où la compétition inter-institutions est de plus en plus forte.

Objectif 5.1 : En concertation avec les Hautes Ecoles suisses, doter l'Université des infrastructures nécessaires à son développement numérique.

Un délai de retard dans la mise en œuvre est fréquent dans ce type de programme. Le financement de ce type d'infrastructure se doit d'être poursuivi dans le moyen et le long terme car il s'agit d'un travail sur la durée. L'UNIGE a su tisser un réseau de partenaires fiables afin de mutualiser les infrastructures nécessaires, ce qui est tout à fait pertinent et indispensable pour ces projets.

Objectif 5.2 : assurer l'entretien et le développement durable des bâtiments confiés à l'Université par l'Etat. A cette fin, l'Etat transfère les ressources nécessaires.

Dans la logique du transfert de charges de l'état à l'Université, le transfert des moyens correspondant doit être assuré intégralement. Les expert-e-s encouragent les parties à envisager les moyens alloués au-delà de ceux nécessaires à l'entretien de base, en prenant en compte l'évolution des besoins et des pratiques universitaires. La clarification des tâches doit permettre à l'Université de prendre les mesures nécessaires à la poursuite de son activité au sein des bâtiments dont elle n'a pas la propriété.

Objectif 6.1 : participer à l'effort de formation du personnel non universitaire, notamment en accueillant davantage d'apprenti-e-s. Poursuivant ainsi l'expérience menée depuis 30 ans pour les laborantin-e-s en chimie et biologie, l'Université devient aussi formatrice dans les formations pertinentes, telle qu'agent-e en information documentaire CFC et employé-e de commerce (CFC).

La réussite de cet indicateur montre la prise en compte par l'UNIGE de sa responsabilité sociale d'employeur-formateur.

Objectif 6.2 : promouvoir la relève scientifique et les carrières féminines.

La réussite remarquable liée à cet objectif s'inscrit dans une politique globale de prise en compte des questions de genre au sein d'UNIGE. Elle démontre une préoccupation réelle de l'UNIGE et une politique volontariste pour l'amélioration de la parité au sein du corps professoral. La cible est atteinte pour la période étudiée et, par effet d'entraînement sur les prochaines années, prouvant la volonté de l'Université d'agir en ce domaine sur le long terme.

4. Recommandations

La COB doit contribuer au maintien du rang d'excellence de l'UNIGE dans un cadre national et international extrêmement compétitif.

L'impulsion stratégique, plus que les moyens alloués dans le cadre de cette COB3, ont permis à l'Université un développement de l'excellence dans les disciplines particulières et domaines interdisciplinaires qui correspondent aux défis sociétaux actuels. Cette réussite a été réalisée en mobilisant des forces internes à coûts constants et en ponctionnant les fonds de réserve de l'institution. Les expert-e-s estiment que cette réussite ne doit pas cacher les

risques du manque de moyens à l'avenir, permettant l'amortissement de l'excellence et la jouvence des infrastructures.

Le comité d'experts souhaite encourager l'Université à poursuivre et accentuer sa politique d'accompagnement des carrières des chercheurs et des professeurs dès les premiers stades. Les entretiens ont révélé une très forte adhésion des jeunes professionnels à une institution dynamique, il est primordial de maintenir cet engagement sur le long terme.

L'environnement unique de l'Université appelle à renforcer plus encore les liens avec la Genève Internationale en capitalisant sur les succès actuels et en utilisant au maximum les différents outils mis en place. L'utilisation d'un langage commun, la participation à un écosystème global par l'adhésion notamment aux 17 Objectifs du Développement Durable, inscrit l'Université dans un mouvement dans lequel elle pourra valoriser sa crédibilité et son expertise.

Dans l'atteinte des objectifs de la COB3, mais également dans les futures stratégies liées notamment à la transformation numérique, il semble important au comité de veiller au développement professionnel et continu des personnels de l'UNIGE. En cela le soutien du Canton de Genève est extrêmement important.

Les expert-e-s encouragent enfin les parties à valoriser auprès de la cité, des citoyens, la réussite et la pertinence de la Convention d'objectifs, permettant à l'Université et au Canton de répondre à des axes importants de politique publique.

5. Conclusion

Le comité d'experts porte un regard très positif sur l'outil stratégique que représente la convention d'objectif qui, bien que n'étant que la pointe de l'iceberg de l'activité universitaire et de ses moyens financiers, représente un véritable accélérateur de transformation pour l'institution.

Les expert-e-s remercient l'Université de Genève de leur avoir confié ce mandat. Ils tiennent particulièrement à remercier les personnes impliquées dans le processus évaluatif pour leur disponibilité et leur enthousiasme à participer.

Le comité d'expert souhaite que la lecture de ce rapport apporte un éclairage utile, tant à l'Université qu'au Canton de Genève, pour la poursuite de leurs missions communes.

Genève, le 14 Août 19



Martine Rahier



Jean Chambaz

Annexe I – programme des visites du 7 et 8 mars

Evaluation de la COB 3

Programme des journées des 7 et 8 mars

Lieu: Uni Dufour, 24 rue du Général Dufour, Genève. Salle 407 (4^e étage).

Jeudi 7 mars matin

8h15-10h00 Bloc 1 : Accueil et introduction

8h15-8h30 : Accueil par le Recteur

8h30-9h15 : Travaux internes du comité

9h15-10h00 : Entretien avec le Rectorat

10h00-12h00 : Bloc 2 : Relations avec la cité, les organisations internationales et ONG

Objectifs stratégiques 1.3 / 2.1 / 2.5

10h00-11h30 : Entretien avec les invités

11h30-12h00 : Travaux internes du comité

Personnes invitées:

Nicolas Seidler ([directeur GSPI](#))

Rania Al-Baroudi ([directrice GCC](#))

Laurent Miéville ([directeur UNITEC](#))

Giovanni Ferro-Luzzi ([directeur IREG, prof GSEM](#))

12h15 repas

Jeudi 7 mars après-midi

13h30-15h30 : Bloc 3 : Excellence de la recherche

Objectifs stratégiques 1.2

Objectifs qualité 4.1

13h30-15h00 : Entretien avec les invités

15h00-15h30 : Travaux internes du comité

Personnes invitées:

Laure Ognois ([directrice Service recherche](#))

Evie Vergauwe ([professeure FNS](#))

David Sander ([CISA, dernière phase](#))

Howard Riezman ([Chemical biology, dernière phase](#))

Post-doctorante : Marie Pireyre ([association postdoc sciences](#))

Jeune professeur : Renaud Jolivet ([lien](#))

15h30 pause-café

15h45-17h45 : Bloc 4 : Enseignement

Objectifs stratégiques 1.1 / 2.3 / 2.4

Objectifs qualité 3.2

15h45-17h15 : Entretien avec les invités

17h15-17h45 : Travaux internes du comité

Personnes invitées :

Géraldine Pflieger ([directrice ISE](#))

Pierre Cosson ([cursus en sciences biomédicales](#))

Mallory Schaub ([responsable pôle SEA](#))

Sophie Huber ([Formation continue](#))

Juliet Fall ([récipiendaire Prix innovation pédagogique](#))

Vendredi 8 mars matin

8h00-10h00 : Bloc 5 : Université numérique

Objectifs stratégiques 1.4 / 2.2

Objectifs qualité 3.3 / 5.1

8h00-9h30 : Entretien avec les invités

9h30-10h00 : Travaux internes du comité

Personnes invitées :

Alain Jacot-Descombes ([directeur SI](#))

Giovanna di Marzo ([directrice CUI](#))

Christelle Bozelle ([responsable cellule MOOC](#))

Pierre-Yves Burgi ([responsable SI-académique](#))

10h00 pause-café

10h15-12h15 : Bloc 6 : Communauté universitaire

Objectifs qualité 3.1 / 5.2 / 6.1 / 6.2

10h15-11h45 : Entretien avec les invités

11h45-12h15 : Travaux internes du comité

Personnes invitées partie 1 :

Sandro Doudin ([directeur bâtiments logistique](#))

Personnes invitées partie 2 :

Marie-Claire Cors-Huber ([directrice RH](#))

Brigitte Mantilleri ([directrice Egalité](#))

Pierre Moiroud ([responsable Pôle Santé Social](#))

12h15 repas

Vendredi 8 après-midi

14h00-16h30 : Bloc 8 : Conclusions

14h00-15h30 : Synthèse préliminaire du groupe de travail

15h30-16h30: Rencontre avec le Rectorat : premières conclusions

Plan Stratégique 2015

UNIGE 2.025

*L'Université de Genève
à l'horizon 2025*



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**



PRÉAMBULE

La période qui s'ouvre devant nous est incertaine, mais aussi fascinante. Les changements y seront nombreux. L'Université de Genève doit inscrire son avenir dans la dynamique de ces mutations tout en préservant ce qui fait aujourd'hui sa force. Elle doit saisir l'opportunité d'être actrice de ces changements, se projeter hors de ses murs vers la Cité qui l'entoure et vers le Monde qui l'accueille.

Notre environnement évolue de plus en plus rapidement. Il y a dix ans, l'Université ne bénéficiait pas d'une Convention d'objectifs conclue avec le Canton. La Suisse était pleinement intégrée aux programmes de recherche européens et le ranking de Shanghai venait tout juste de révéler une compétition mondiale entre universités. PLOS ONE (aujourd'hui premier journal scientifique au monde en volume) n'existait pas mais l'Encyclopædia Britannica était toujours imprimée, les subprimes n'avaient pas fait plonger l'économie mondiale, Facebook était inaccessible au grand public et l'iPad restait à inventer.

Dans ce mouvement, projeter notre institution dans le long terme est un exercice sans doute difficile mais nécessaire. Parce que nous devons nous donner un cap. Parce que nous ne pouvons pas nous contenter d'être ballottés au gré des moindres vagues. Parce que la science, le savoir, la connaissance se bâtissent sur le long terme. Parce que nous formons aujourd'hui non seulement la relève académique de demain mais surtout une partie importante des futurs responsables économiques, culturels, politiques et sociaux.

Ce Plan Stratégique est là pour remplir ce rôle. Conçu par l'équipe du Rectorat Vassalli et les doyens de toutes les facultés, il a reçu les commentaires et corrections de différents groupes de travail, et notamment de l'Assemblée de l'Université et du Conseil d'Orientation Stratégique. Il sert aujourd'hui de feuille de route pour l'équipe du Rectorat Flückiger. Dans ce moment de transition pour notre institution, il est porteur de changements et garant de continuité.



Yves Flückiger
Recteur

HORIZON 2025



MISSIONS

Les missions de l'Université de Genève sont définies par l'article 2 de la LU:

1. L'université est un service public dédié à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée, et à la formation continue. Elle travaille selon les principes d'objectivité, de discussion ouverte et de réfutabilité qui fondent une démarche intellectuelle rationnelle.
2. L'université contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité, notamment par la valorisation de la recherche et son expertise. Elle informe le public et contribue à la réflexion sur l'évolution des connaissances et leur impact sur la société et l'environnement.

VALEURS

L'Université est imprégnée des valeurs de Genève: ouverture internationale, respect des droits humains, sensibilité aux diverses cultures, à l'éthique, à l'humanisme et à la tradition de recherche scientifique. Elle promeut ces valeurs, en particulier en s'engageant de la manière suivante:

- Préservation de la liberté académique de ses membres, condition indispensable à la poursuite pleine et entière de ses missions et défense de son application dans le reste du monde.
- Garantie d'un environnement qui favorise l'apprentissage et la réflexion critique.
- Promotion de l'égalité des chances. L'Université garantit un environnement de recherche, de travail et d'étude égalitaire. Elle mène sa politique de recrutement et de gestion des ressources humaines, l'accès à ses formations, et la promotion de la relève dans le respect de ce principe fondamental.
- Responsabilité sociale et environnementale.

Ces valeurs sont le fondement de sa Charte d'éthique et de déontologie.

VISION GLOBALE

L'Université de Genève se profile selon les axes transversaux suivants:

- Elle est une université polyvalente qui vise à l'excellence dans tous les domaines du savoir qu'elle choisit d'investir. Cette polyvalence lui permet de favoriser l'émergence de domaines inter- et pluridisciplinaires tant dans la recherche que dans l'enseignement.
- Elle affirme ses liens avec la Genève internationale et est reconnue pour sa capacité à intégrer les enjeux mondiaux dans son enseignement et sa recherche.
- Elle s'affirme comme université de référence de l'espace suisse et francophone. Elle affirme aussi sa vocation internationale, en s'ouvrant aux langues et cultures du monde dans ses enseignements et ses recherches.
- Actrice de la révolution numérique, l'Université de Genève est pionnière dans l'utilisation, lorsqu'elle se justifie, des nouvelles technologies dans l'enseignement, la recherche et ses modes de diffusion, la préservation et l'accès au savoir, ainsi que l'administration.

THÈMES ET OBJECTIFS

THÈME 1

Profil de l'Université de Genève

Le paysage académique mondial se diversifie et s'internationalise. Les universités étendent leur influence, leurs liens et leurs partenariats bien au-delà de leur bassin géographique traditionnel. Cet élargissement, accompagné de la multiplication du nombre d'institutions, offre un choix beaucoup plus vaste d'institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Dès lors, notre institution se doit d'être aussi compétitive que possible pour attirer de futur-e-s étudiant-e-s et collaborateurs-trices ainsi que pour créer des partenariats avec des institutions régionales ou internationales.

Forte de ce constat et de la vision à long terme qu'elle s'est donnée, l'Université de Genève entend consolider son profil en se donnant les objectifs suivants:

OBJECTIF 1

Assurer un développement à long terme des différentes disciplines qui la composent et permettre l'émergence de domaines inter- et pluri-disciplinaires

OBJECTIF 2

Au sein des disciplines rassemblées à l'Université, développer nos domaines d'excellence et abandonner des secteurs déterminés

OBJECTIF 3

Profilier l'Université en lien avec la Genève internationale et les valeurs de Genève

OBJECTIF 4

Promouvoir l'identité de l'Université

THÈME 2

Attrait de l'Université de Genève auprès des étudiantes et des étudiants

Transmettre les savoirs est la mission première de l'Université de Genève. La qualité de son enseignement est reconnue mondialement, et l'université doit continuer à innover. En effet, les attentes des étudiant-e-s évoluent en même temps que leur environnement économique et social proche mais aussi plus lointain. Leur composition se diversifie en âge, en nationalité, en milieu social, en conditions d'étude et de vie. Enfin les recherches pédagogiques et les nouveaux outils technologiques ouvrent de nouvelles pistes pour améliorer encore la qualité de l'apprentissage.



Dans ce contexte, l'Université de Genève désire rester un pôle d'enseignement des plus attractifs pour les étudiant-e-s du monde entier en se donnant les objectifs suivants:



OBJECTIF 5 Soutenir la qualité de l'enseignement et développer les formes innovantes d'enseignement



OBJECTIF 6 Améliorer l'expérience étudiante



OBJECTIF 7 Répondre aux besoins des publics variés et renforcer les possibilités de formation tout au long de la vie

THÈME 3

Attrait de l'Université de Genève auprès des chercheuses et chercheurs et de l'ensemble du personnel

La communauté des chercheuses et chercheurs de l'Université de Genève publie plus de 10 articles scientifiques par jour, auxquels s'ajoutent de nombreux ouvrages, thèses ou participations à des colloques. Elle participe ainsi à l'élaboration collective de nouvelles connaissances. Si la créativité ne se commande pas, il est possible en revanche de lui offrir un environnement adapté à son émergence. Cet environnement comprend des aspects matériels et monétaires mais il dépend aussi beaucoup de l'ensemble du personnel administratif et technique qui soutient les activités académiques.

Dans cette optique, l'Université de Genève désire renforcer son attrait auprès des chercheuses et chercheurs et de l'ensemble du personnel en se donnant les objectifs suivants:

OBJECTIF 8

Assurer des infrastructures et des conditions de travail susceptibles d'attirer des personnes du monde entier

OBJECTIF 9

Développer une politique de promotion et de relève qui répond à des exigences de niveau international

OBJECTIF 10

Favoriser le développement de nouveaux champs de recherche

THÈME 4

Echanges avec la collectivité

L'importance d'une université pour son environnement économique, social et culturel n'est plus à démontrer. Elle doit être pourtant inlassablement rappelée pour être explicitement prise en compte dans les stratégies de développement régional dans l'arc lémanique. Ambassadeur du canton de Genève dans ses relations internationales et ses liens avec les organisations internationales, l'Université de Genève est aussi une actrice essentielle du changement en favorisant la créativité des individus et l'innovation économique, sociale et technologique. Ses effets directs et indirects sont nombreux et importants. Ils favorisent les entreprises et les institutions qui l'entourent. Par ce biais, l'Université peut ainsi participer à l'amélioration de la vie des citoyen-ne-s qui la financent.



Pour y parvenir, l'Université de Genève souhaite renforcer les échanges avec la collectivité en se donnant les objectifs suivants:



OBJECTIF 11 Diffuser largement les nouveaux savoirs et animer le débat politique et intellectuel



OBJECTIF 12 Favoriser le transfert de savoir et de technologie vers l'économie et la société

SIGNATAIRES

RECTORAT 2011-2015



Jean-Dominique Vassalli
recteur



Margareta Baddeley
vice-rectrice



Yves Flückiger
vice-recteur



Denis Hochstrasser
vice-recteur



Jean-Luc Veuthey
vice-recteur



Stéphane Berthet
secrétaire général

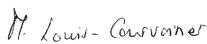
RECTORAT 2015-2019



Yves Flückiger
recteur



Denis Hochstrasser
vice-recteur



**Micheline
Louis-Courvoisier**
vice-rectrice



Michel Oris
vice-recteur



Jean-Marc Triscone
vice-recteur



Jacques de Werra
vice-recteur



Stéphane Berthet
secrétaire général

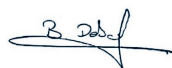
DOYENS



Henri Bounameaux
Faculté de médecine



Christine Chappuis
Faculté de droit



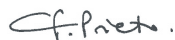
Bernard Debarbieux
Faculté des sciences
de la société



Jérôme Lacour
Faculté des sciences



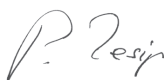
Jean-Daniel Machi
Faculté de théologie



Fernando Prieto Ramos
Faculté de traduction
et d'interprétation



Maria-Pia Victoria-Feser
Faculté d'économie
et de management



Pascal Zesiger
Faculté de psychologie
et des sciences
de l'éducation



Nicolas Zufferey
Faculté des lettres

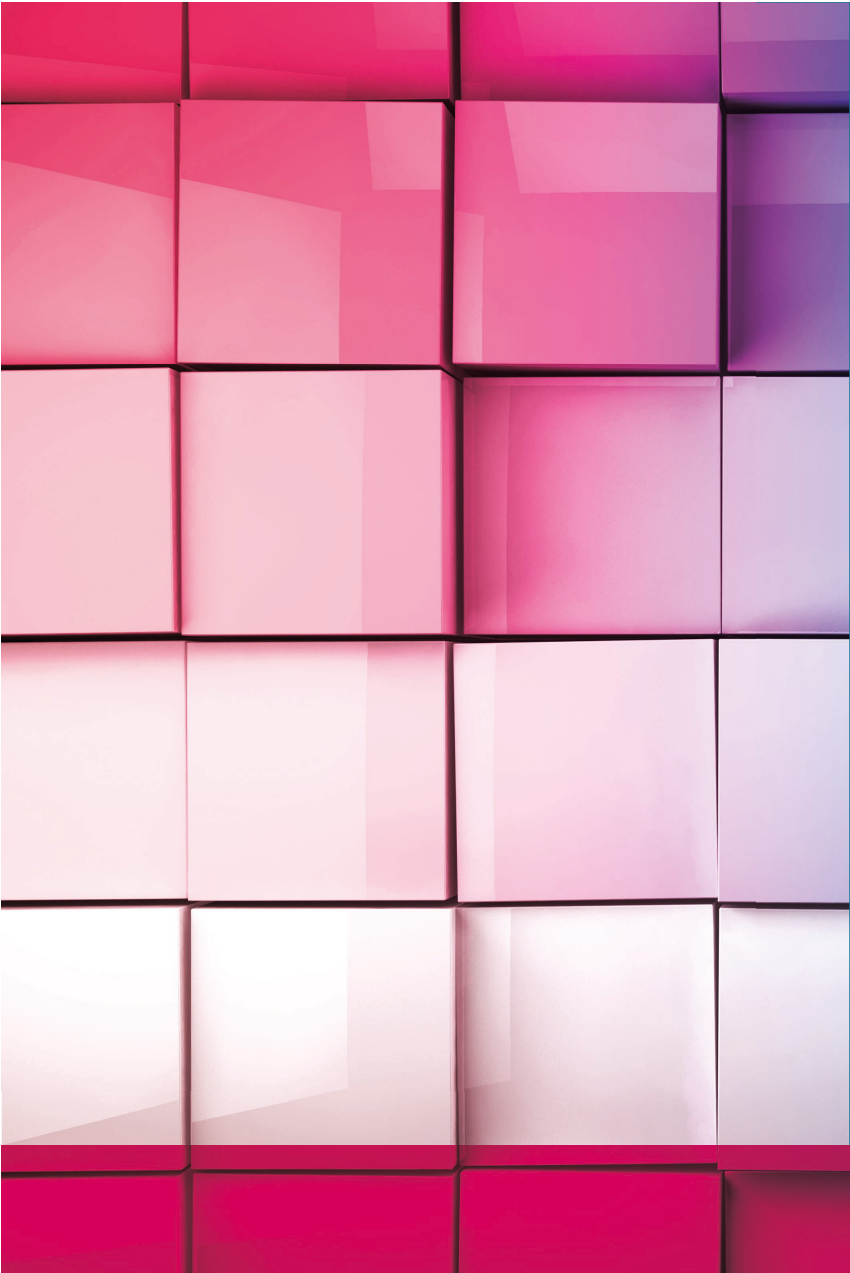


Table des matières

1. Le mot du Recteur	7
2. Les états financiers consolidés	
2.1 Bilan	13
2.2 Compte d'exploitation	14
2.3 Tableau de flux de trésorerie	15
2.4 Tableau de variation des fonds propres	16
3. Les notes relatives aux états financiers consolidés	
3.1 Informations générales	19
3.1.1 Présentation générale	19
3.1.2 Normes comptables	20
3.2 Principes et méthodes comptables	21
3.2.1 États financiers	21
3.2.2 Jugement et estimations	21
3.2.3 Périmètre et méthode de consolidation et informations relatives aux parties liées	22
3.2.4 Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture	22
3.2.5 Débiteurs	24
3.2.6 Stocks	24
3.2.7 Comptes de régularisation actifs et passifs	24
3.2.8 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles	24
3.2.9 Immobilisations incorporelles	25
3.2.10 Immeubles de placement	26
3.2.11 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie	26
3.2.12 Actifs éventuels	26
3.2.13 Créanciers et emprunts	27
3.2.14 Provisions et passifs éventuels	27
3.2.15 Fonds	27
3.2.16 Revenus	27
3.2.17 Subventions	28
3.2.18 Prestations aux collaborateurs	28
3.2.19 Contrats de location	29
3.2.20 Évaluation des risques	29
3.3 Annexes aux états financiers	29
3.3.1 Harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues – application des dispositions prévues par la norme IPSAS 3 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs »	29
3.3.2 Élaboration du bilan et du compte d'exploitation consolidés	31
3.3.3 Information sectorielle	36
3.3.4 Information budgétaire	41
3.3.5 Liquidités et équivalents de liquidités	47
3.3.6 Placements financiers	47
3.3.7 Débiteurs	50

Table des matières

3.3.8	Comptes de régularisation actifs	53
3.3.9	Stocks	54
3.3.10	Immeubles de placement	54
3.3.11	Immeubles d'exploitation	58
3.3.12	Immobilisations corporelles et incorporelles	59
3.3.13	Subventions d'investissement constatées d'avance	60
3.3.14	Autres actifs financiers	61
3.3.15	Créanciers	62
3.3.16	Comptes de régularisation passifs	63
3.3.17	Fonds affectés à la recherche	63
3.3.18	Emprunts hypothécaires	65
3.3.19	Instruments financiers	67
3.3.20	Gestion des risques financiers	69
3.3.21	Provisions	73
3.3.22	Traitement des bénéfices et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève	76
3.3.23	Part subvention à restituer à l'échéance de la COB	77
3.3.24	Part subvention non dépensée	77
3.3.25	Fonds d'innovation et de développement	77
3.3.26	Autres fonds propres affectés et autres fonds propres libres	79
3.3.27	Subventions reçues	80
3.3.28	Taxes universitaires	84
3.3.29	Autres écolages	85
3.3.30	Prestations de service et ventes	85
3.3.31	Dédommagements de tiers	87
3.3.32	Charges de personnel	87
3.3.33	Biens, services et marchandises	89
3.3.34	Subventions accordées	90
3.3.35	Information relative à la mise à disposition de moyens	90
3.3.36	Résultat financier lié aux portefeuilles mobiliers	91
3.3.37	Information relative au tableau de flux de trésorerie	93
3.3.38	Principaux dirigeants	96
3.3.39	Information relative aux parties liées	97
3.3.40	Contrats de leasing	99
3.3.41	Informations sur les actifs éventuels	99
3.3.42	Événements postérieurs à la clôture	99
4.	Retraitement des états financiers 2017	
	Bilan	103
	Compte d'exploitation	105
	Tableau de flux de trésorerie	106
	Tableau de variation des fonds propres	107
5.	Rapport de l'organe de révision	111
6.	Autres informations	
6.1	Statistiques des étudiants	115

Table des matières

6.1.1	Nombre total d'étudiants selon domicile à la fin des études antérieures	115
6.1.2	Accord intercantonal universitaire	115
6.2	Personnel de l'Université	116
6.2.1	Personnel total par faculté (fin d'année)	116
6.2.2	Personnel « Budget État » par faculté (fin d'année)	116
6.2.3	Personnel total par faculté (taux moyen)	117
6.2.4	Personnel « Budget État » par faculté (taux moyen)	117
6.3	Compte d'exploitation par type de bailleurs de fonds	118
6.4	Compte de fonctionnement budget « État »	119
6.4.1	Université	119
6.4.2	Autorités universitaires	124
6.4.3	Faculté des sciences	128
6.4.4	Faculté de médecine	131
6.4.5	Faculté des lettres	134
6.4.6	Faculté d'économie et de management	136
6.4.7	Faculté des sciences de la Société	138
6.4.8	Faculté de droit	140
6.4.9	Faculté de théologie	142
6.4.10	Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation	144
6.4.11	Faculté de traduction et d'interprétation	146
6.5	Investissements	148
6.5.1	Investissements par type de bailleurs de fonds	148
6.5.2	Investissements « État » par faculté	148



1. Le mot du Recteur

Les comptes 2018 sont à l'équilibre. Trois faits marquants sous-tendent un constat au demeurant très réjouissant. Hors donation exceptionnelle par son montant, le premier est un déficit d'exploitation légèrement supérieur à celui enregistré en 2017. Le second concerne une donation d'un montant exceptionnel en lien avec l'acquisition d'un immeuble qui sera dédié à la Section de mathématique de la Faculté des sciences. Il influence grandement le résultat d'exploitation. Le dernier est une année boursière marquée par une baisse conséquente des valeurs des titres induisant d'importantes pertes latentes.

Toutes sources de financement confondues, le résultat net affiche un léger excédent de revenu (CHF 4'225'938). Ce résultat est moins favorable qu'en 2017 (détérioration de CHF 27'359'979) et s'explique par des pertes latentes massives sur le portefeuille de titres mobiliers du groupe « Université » atténuées (CHF 40'120'002) par les effets de la donation d'une fondation privée genevoise (CHF 40'000'000). Je tiens à relever qu'en termes de liquidités, sans s'écarter d'une politique de placement privilégiant la préservation du capital et des objectifs de rendement axés sur le long terme, les portefeuilles mobiliers et immobiliers ont généré des produits nets réalisés plus importants en 2018 (CHF 3'736'595). Cet apport de cash « bienvenu » dans le ménage universitaire résulte exclusivement des portefeuilles mobiliers en raison, d'une part, de l'augmentation des intérêts et dividendes versés (CHF 2'048'442) et, d'autre part, des produits des opérations de vente (CHF 1'821'970) témoin des gains latents enregistrés dans le passé. En neutralisant le décaissement lié à l'acquisition du bâtiment sis à la rue du Conseil général et son financement, les portefeuilles mobiliers et immobiliers ont amélioré la trésorerie du groupe « Université » (CHF 6'552'978) et couvert entièrement les flux de trésorerie des activités d'exploitation et d'investissement (CHF 6'250'598).

Sans la donation exceptionnelle, sans que cela puisse être interprété comme un signal d'alarme, le résultat d'exploitation est déficitaire (CHF 9'960'790) d'une ampleur légèrement plus importante par rapport à l'exercice 2017 (14 %). Sa décomposition par catégorie de bailleur de fonds marque une fois de plus une mise à contribution des réserves cumulées de notre institution, notamment du Fonds d'innovation et de développement et de la réserve stratégique du Rectorat. Avec la reprise du financement de la Convention d'objectif, grâce aussi à l'augmentation de la subvention fédérale de base et des produits de l'Accord intercantonal universitaire, le recours à nos réserves a pu toutefois être réduit et la décapitalisation inversée. Être en capacité de répondre à des sollicitations extraordinaires et aux besoins d'innovation et de développement plaident pour la constitution de réserves au sein de l'Université et pour une autonomie dans leur gestion dans un cadre transparent. Je saisis cette opportunité pour remercier la clairvoyance des autorités cantonales puisqu'elles nous ont accordé ce mode « agile » de gestion. Je profite aussi de cette tribune pour remercier

Le mot du Recteur

chaleureusement toute la Communauté universitaire soutenant les réussites de notre établissement tant en termes d'enseignement que de recherche. Je souhaite enfin mettre en exergue la générosité de la Cité, ses autorités politiques mais aussi les fondations publiques et privées, qui démontre année après année que la formation tertiaire est l'une de leurs priorités phares.

Pour les activités financées par les collectivités publiques, les comptes 2018 affichent un excédent de revenu après rétrocession à l'État (CHF 4'318'587). Ce résultat net est certes plus faible que celui enregistré en 2017 (-18 %). Cela reste néanmoins une excellente nouvelle car le Fonds d'innovation et de développement obtient immédiatement une dotation additionnelle (60 % du résultat net) et le solde sera attribué au terme de la Convention d'objectif. Par rapport au budget, ce résultat est plus favorable. Avant rétrocession du bénéfice à l'État, il s'explique par des revenus supérieurs (CHF 4'827'866) principalement en lien avec l'amélioration de la subvention fédérale de base et des produits de l'Accord intercantonal universitaire et par une sous-utilisation marginale des dotations budgétaires (CHF 930'250). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 99,7 %. Ce taux remarquable démontre les efforts consentis par notre communauté pour améliorer le pilotage « fin » des moyens mis à disposition. Des marges d'amélioration existent et nous avons individuellement et collectivement la responsabilité de se rapprocher davantage d'un principe de sincérité lors de l'élaboration des budgets. Par ailleurs, en tant que pierre angulaire, la transparence doit être cultivée pour que la gestion budgétaire soit « agile » de bout en bout, que les difficiles arbitrages du Rectorat soient réalisés en parfaite connaissance de cause, que les mésallocations de moyens soient réduites au maximum. Enfin, et au risque de me répéter, j'aimerais souligner une nouvelle fois que, pour notre gouvernance financière, il serait indispensable de recevoir, beaucoup plus rapidement qu'aujourd'hui, des informations du Secrétariat d'État à la formation, la recherche et l'innovation concernant notre subvention fédérale de base car il n'est plus concevable de laisser planer jusqu'au mois d'octobre de l'exercice en cours une aussi grande incertitude concernant ce montant. Sur ce point, je ne peux que m'associer à la frustration de notre communauté qui enregistre en fin d'année de bons résultats financiers qui font suite à des arbitrages budgétaires très serrés réalisés au cours du mois d'août, à la lumière des informations disponibles à ce moment de l'année.

La relation des universités avec les sociétés qui les hébergent est souvent l'objet de controverses. Pour certains, les académiques ont tendance à être « déconnectés du réel », les formations proposées en décalage par rapport aux besoins du marché du travail et les recherches menées pas directement applicables « dans la vraie vie ». Pour d'autres, la gouvernance des universités pousse les académiques à « courir derrière les modes », incite les chercheuses et chercheurs à céder aux sirènes de fonds privés qui orientent la recherche et à développer des enseignements trop rapidement obsolètes.

Il faut donc trouver un équilibre, toujours changeant, toujours subtil, entre le trop et le trop peu, pour éviter ces deux écueils : s'enfermer dans une tour d'ivoire ou perdre de vue le long terme et la vision globale. Il faut convaincre les uns que nos formations sont un atout dans la recherche d'emploi, les autres que nous donnons à nos étudiantes et étudiants des outils qu'ils utiliseront toute leur vie.

Cela est d'autant plus vrai pour une université publique telle que la nôtre dont le financement repose très majoritairement sur les collectivités publiques. Cela nous enjoint à être durablement utile pour notre canton et notre pays. Nous ne sommes pas soumis à une exigence de retour sur investissement comme le secteur privé, mais nous sommes cependant redevables de rendre compte de l'utilisation de nos ressources et d'accroître le bien-être à long terme de la communauté qui nous soutient.

Le mot du Recteur

J'aimerais illustrer ce propos avec deux domaines dans lesquels l'Université souhaite se développer dans les années à venir : le numérique et les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ces deux domaines sont en train de bouleverser nos sociétés. Le numérique entraîne des changements profonds de nos manières de travailler, de communiquer, de voyager, de connaître notre monde et même de tomber amoureux. Les ODD sont une feuille de route pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour toutes et tous. Ils dessinent un programme sur des sujets aussi variés que le climat, la pauvreté ou l'égalité.

Pour que nos étudiantes et étudiants puissent être acteurs de la société de demain, ils doivent comprendre ces transformations et leurs implications dans leur futur métier, ainsi que dans leur vie. Pour prendre l'exemple d'une discipline, le droit, les questions ouvertes sont nombreuses : quelle est l'efficacité des recherches de jurisprudence basées sur l'intelligence artificielle ? Les données des clients peuvent-elles être gardées dans le cloud ? Comment mettre en place une politique de responsabilité sociale et environnementale au sein d'un cabinet d'avocat ou d'une institution judiciaire ?

Mais au-delà de ces impacts sur la manière de travailler, l'Université se doit aussi d'interroger plus fondamentalement ces transformations, comme par exemple, la protection des données personnelles, le droit d'internet, l'extraterritorialité des échanges, la place des droits à l'environnement au sein des droits fondamentaux ou encore la compatibilité du droit national avec des objectifs transnationaux.

A travers ces exemples, je souhaite souligner qu'il est sans cesse nécessaire de faire des allers-retours entre des préoccupations pratiques et des enjeux plus généraux, entre le court et le long terme, entre l'attention aux détails et la prise de hauteur, entre le trop et le trop peu. Et dans ce travail, le dialogue avec la société est toujours fertile. Cela fait partie de notre ADN et l'Université de Genève entend s'y atteler résolument dans les années à venir pour contribuer à fournir à notre région et à ses citoyennes et citoyens tous les atouts nécessaires pour affronter les défis auxquels notre société est confrontée.



Yves Flüchiger
Recteur

2. Les états financiers consolidés

États financiers consolidés

2.1 Bilan

au 31 décembre 2018

2018

2017r *Note Page*

Actifs

Actifs circulants	Liquidités et équivalents de liquidités	22'378'134	18'226'814	5	47
	Placements financiers	351'845'972	386'020'277	6	48
	Débiteurs avec contrepartie	26'945'979	26'817'898	7	51
	Débiteurs sans contrepartie	12'341'685	11'401'655	7	53
	Compte de régularisation actifs	6'917'493	7'783'067	8	53
	Stocks	639'237	627'223	9	54
Total actifs circulants		a 421'068'500	450'876'933		
Actifs immobilisés	Immeubles de placement	174'837'060	137'526'001	10	56
	Immeubles d'exploitation	39'922'806	41'363'614	11	58
	Immobilisations corporelles	70'746'500	75'137'479	12	59
	Immobilisations incorporelles	3'716'803	5'828'176	12	59
	Immobilisations en cours	553'286	-	12	59
	Subvention investissement constatée d'avance	-67'037'038	-72'074'139	13	60
	Autres actifs financiers	9'750'998	10'141'340	14	61
Total actifs immobilisés		b 232'490'415	197'922'470		
Total actifs		c=a+b 653'558'915	648'799'404		

Passifs

Fonds étrangers	Créanciers avec contrepartie - part à court terme	21'572'521	20'649'393	15	62	
	Créanciers sans contrepartie	819'726	922'284	15	63	
	Compte de régularisation passifs	3'465'944	3'713'535	16	63	
	Fonds affectés à la recherche	173'483'525	174'712'556	17	63	
	Provisions - part à court terme	135'198	175'395	21	74	
	Emprunts hypothécaires - part à court terme	1'646'700	293'500	18	65	
	Total fonds étrangers à court terme	d	201'123'613	200'466'663		
	Créanciers avec contrepartie - part à long terme	1'324'133	1'256'831	15	62	
	Provisions - part à long terme	486'252	539'882	21	74	
	Emprunts hypothécaires - part à long terme	12'911'250	14'557'950	18	65	
Fonds propres	Impôts différés	9'203'889	9'133'767	10	58	
	Part subvention à restituer à échéance COB	3'689'655	2'250'126	23	77	
	Total fonds étrangers à long terme	e	27'615'179	27'738'556		
	Total fonds étrangers	f=d+e	228'738'792	228'205'218		
	Fonds d'innovation et de développement	6'007'424	4'463'998	25	78	
	Autres fonds propres affectés	250'092'654	246'495'286	26	79	
	Part subvention non dépensée	4'427'586	2'700'151	24	77	
	Autres fonds propres libres	164'292'458	166'934'749	26	80	
	Total fonds propres	g	424'820'123	420'594'185		
	Total passifs	h=f+g	653'558'915	648'799'404		

2.2 Compte d'exploitation

au 31 décembre 2018

2018

2017

Note Page

Produits d'exploitation	Subventions reçues	739'637'757	692'379'143	27	84
	Taxes universitaires	12'181'495	12'045'252	28	84
	Autres écolages	19'497'572	18'560'018	29	85
	Prestations de services et ventes	33'596'125	34'384'181	30	86
	Dédommagement de tiers	6'621'639	5'827'083	31	87
	Recettes diverses	2'213'383	1'433'969		
	Dissolution de provision	12'500	240'990	21	74
Produits d'exploitation		a	813'760'471	764'870'637	
Charges d'exploitation	Charges de personnel	600'243'850	591'338'526	32	88
	Biens, services, marchandises	123'993'528	121'143'216	33	89
	Amortissements	31'643'100	31'839'628	11/12	59
	Pertes sur débiteurs	112'099	-6'134	7	52
	Subventions accordées	26'779'898	28'208'552	34	90
Charges d'exploitation		b	782'772'475	772'523'788	
Consolidation	Part résultat mise en équivalence	c	-948'787	-1'070'707	
Résultat net d'exploitation		d=a-b+c	30'039'210	-8'723'858	
Produits financiers	Produits réalisés portefeuille mobilier	16'744'013	10'234'849	36	92
	Gains latents portefeuille mobilier	-	29'060'180	36	92
	Produits immeubles de placement	5'598'663	5'553'475	10	56
	Gains latents immeubles de placement	1'160'000	1'839'459	10	56
Produits financiers		e	23'502'675	46'687'964	
Charges financières	Pertes réalisées portefeuille mobilier	6'091'408	3'452'656	36	92
	Pertes latentes portefeuille mobilier	40'120'002	-	36	92
	Frais de gestion portefeuille mobilier	362'738	163'536	36	93
	Charges immeubles de placement	2'741'798	2'761'996	10	56
Charges financières		f	49'315'946	6'378'188	
Résultat financier		g=e-f	-25'813'271	40'309'776	
Résultat net		h=d+g	4'225'938	31'585'917	

2.3 Tableau de flux de trésorerie

2018

2017r

[Note](#)
[Page](#)

au 31 décembre 2018

Activités d'exploitation	Résultat net de l'exercice	4'225'938	31'585'917	2	14
	+/- charges & revenus non monétaires	45'566'179	-23'487'658	37	94
	+/- charges & produits financiers	-13'216'853	-9'581'851	37	94
Capacité d'autofinancement a		36'575'264	-1'483'591		
	Variation des actifs d'exploitation (<i>diminution</i>)	-460'418	3'937'829	37	95
	Variation des passifs d'exploitation (<i>augmentation</i>)	850'779	7'623'845	37	95
Variation de l'actif d'exploitation net b		390'361	11'561'673		
Flux de trésorerie des activités d'exploitation c=a+b		36'965'625	10'078'082		
Activités d'investissement	Dépenses d'investissement	-24'253'225	-31'237'526	11/12	59
	Recettes d'investissement	21'037'002	27'706'674	13	60
Flux de trésorerie des activités d'investissement d		-3'216'223	-3'530'853		
Activités de financement	Produits financiers	22'342'676	15'788'325	37	94
	Charges financières	-9'125'822	-6'206'474	37	94
	Variation des actifs financiers (<i>diminution/augmentation</i>)	-45'021'435	581'292	37	96
	Apports / Retraits	2'500'000	-29'500'000	37	96
	Variation emprunts hypothécaires (<i>diminution</i>)	-293'500	-293'500	18	65
Flux de trésorerie des activités de financement e		-29'598'082	-19'630'357		
Variation nette des liquidités f=c+d+e		4'151'320	-13'083'127		
Variation des liquidités	Liquidités en début de période g	18'226'814	31'309'941	5	47
	Liquidités en fin de période h=g+f	22'378'134	18'226'814	5	47

2.4 Tableau de variation des Fonds propres

au 31 décembre 2018

2018		Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12	Note	Page
	Fonds d'innovation et de développement	4'463'998		1'543'427	6'007'424	25	78
	Fonds universitaires avec chartes	144'160'491		676'945	144'837'437	26	79
	Autres Fonds propres affectés	102'334'796		2'920'422	105'255'217	26	80
	Fonds propres affectés	250'959'285	-	5'140'794	256'100'078		
	Part de subvention État non dépensée	2'700'151	4'318'587	-2'591'152	4'427'586	24	77
	Autres Fonds propres libres	166'934'749	-92'649	-2'549'642	164'292'458	26	80
	Fonds propres libres	169'634'900	4'225'938	-5'140'794	168'720'045		
	Total Fonds propres	420'594'185	4'225'938	-	424'820'123		

2017 retraité		Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12		
	Fonds d'innovation et de développement	7'365'916		-2'901'919	4'463'998	25	78
	Fonds universitaires avec chartes	134'566'182		9'594'309	144'160'491	26	79
	Autres Fonds propres affectés	92'387'972		9'946'824	102'334'796	26	80
	Fonds propres affectés	234'320'070	-	16'639'214	250'959'285		
	Part de subvention État non dépensée	597'927	5'255'559	-3'153'336	2'700'151	24	77
	Autres Fonds propres libres	154'090'270	26'330'358	-13'485'879	166'934'749	26	80
	Fonds propres libres	154'688'198	31'585'917	-16'639'215	169'634'900		
	Total Fonds propres	389'008'268	31'585'917	-	420'594'185		

3. Les notes relatives aux états financiers consolidés

3.1 Informations générales

3.1.1 Présentation générale

L'Université de Genève est un établissement public autonome doté de la personnalité morale, placé sous la surveillance du Conseil d'État (par l'intermédiaire du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, ci-après DIP), selon la loi cantonale sur l'Université (L 10103). L'Université s'organise elle-même, fixe ses priorités et ses modalités d'action. Elle est responsable de sa gestion dans le cadre des orientations, principes et règles stipulés dans la loi cantonale et dans le respect des dispositions du droit fédéral. L'Université est exemptée des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

L'Université a pour mission d'être un service public dédié à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée, ainsi qu'à la formation continue. Elle contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité (services à la Cité).

Tous les quatre ans, les autorités cantonales et l'Université déterminent les objectifs assignés à l'Université, les modalités que celle-ci entend mettre en œuvre pour y parvenir, les critères permettant de déterminer si ces objectifs ont été atteints. Ces éléments sont consignés dans une convention d'objectifs (ci-après, COB), laquelle fixe également une enveloppe budgétaire. La COB actuelle couvre la période 2016 à 2019 (L 2028).

L'Université est au bénéfice de trois types de contributeurs pour assurer le financement de ses activités.

- Les collectivités publiques, notamment l'État de Genève (ci-après, l'État) et la Confédération, qui financent les prestations de base nécessaires à l'enseignement et à la recherche.
- Les Fonds de tiers qui comprennent les financements des mandats de recherche privés ou publics, les dons et legs généralement affectés à des buts précis. Les principaux bailleurs de fonds sont le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), la Commission européenne dans le cadre des Programmes-cadres de recherche et développement et du Conseil européen de la recherche (ERC), les organisations internationales, ainsi que les milieux économiques et industriels.
- Les ressources propres prélevées notamment au titre des taxes universitaires en contrepartie des prestations fournies.

L'Université accueille 16'287 étudiants-es en formation de base et approfondie à la rentrée universitaire d'automne 2018, dont 36.8 % d'étudiants-es étrangers-ères de plus de 156 nationalités différentes. Par ailleurs, ses programmes de formation continue s'adressent à plus de 9'690 étudiants-es. L'Université compte 6'620 collaborateurs-trices, toutes sources de financement confondues.

L'Université est composée de neuf facultés, de nombreux centres interfacultaires et d'une administration de soutien institutionnel. Elle dispense un enseignement dans l'essentiel des sciences exactes, naturelles et de la vie, de la médecine et des sciences humaines, sociales, économiques et juridiques. Elle a rejoint l'espace européen de l'enseignement supérieur par le passage au système de Bologne. Elle est membre de différents réseaux universitaires dont notamment la LERU (League of European Research Universities), le Forum international des universités publiques, le Groupe de Coimbra et le G3 qui regroupe les trois principales universités francophones polyvalentes.

Par le biais des comparaisons internationales fondées sur les « ranking globaux », l'Université se profile comme une des universités polyvalentes les plus réputées du monde francophone. À l'échelle mondiale, elle est ancrée solidement parmi le 1 % des universités les mieux classées quel que soit l'indicateur. Selon le ranking de Shangai, l'Université occupe le 59^{ème} rang en 2018, confirmant une progression de long terme tout à fait remarquable.

Les organes de l'Université sont le Rectorat, le Conseil Rectorat – Décanats, l'Assemblée de l'Université et le réviseur externe. Ces organes sont assistés par des instances indépendantes (Conseil d'orientation stratégique, Comité d'éthique et de déontologie et Comité d'audit). Dans le modèle de gouvernance de l'Université, le Rectorat est l'organe exécutif et dirigeant. Il est composé d'un-e Recteur-trice, désigné-e par l'Assemblée de l'Université et nommé-e par le Conseil d'État, et de cinq Vices-Recteurs-trices au maximum. Il est responsable de la politique générale de l'Université, de la stratégie et de la planification pluriannuelle, ainsi que des relations avec les autorités politiques cantonale et fédérale et les autres institutions d'enseignement et de recherche. L'État est l'entité « contrôlante » de l'Université. Approuvés par le Rectorat de l'Université le 11 mars 2019, les comptes de l'Université sont soumis à l'approbation du Grand Conseil.

3.1.2 Normes comptables

Conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'État (D 1 05, ci-après LGAF), les états financiers sont préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS) et en fonction du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers du 19 décembre 2018 (D 1 05.15). Les principes d'image fidèle, de comptabilité d'exercice et des coûts historiques constituent les fondements des états financiers, sauf pour les classes d'actifs qui sont portés à leur juste valeur.

En application du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers (REEF, article 7), les états financiers de l'Université dérogent aux normes IPSAS dans les domaines suivants : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne doivent pas être comptabilisés dans les états financiers (IPSAS 39), le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux-pales dirigeants-es ne doit pas être publié dans les états financiers (IPSAS 20) et les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 et 29).

Quant aux engagements de prévoyance à l'égard de la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG), en application des dispositions cantonales, l'Université n'est pas tenue de mentionner l'incidence de cette dérogation dans ses états financiers dans la mesure où cette responsabilité incombe uniquement à l'État sur la base des données fournies par la CPEG (taux de couverture, capitaux de prévoyance et découvert).

Enfin, les normes IPSAS préconisent de tenir les comptes selon le principe de la comptabilité d'exercice, convention comptable qui prévoit la comptabilisation d'opérations et d'autres événements au moment où ils se produisent. En cours d'année, l'Université n'enregistre pas systématiquement les engagements de dépenses et les produits selon le principe de la comptabilité d'exercice. Toutefois, grâce à la mise en place d'un dispositif ad hoc, l'Université respecte le principe de comptabilité d'exercice au moment de l'établissement des états financiers.

3.2. Principes et méthodes comptables

3.2.1 États financiers

Les états financiers consolidés de l'Université sont constitués par le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et les notes annexes. Le rapport du réviseur est joint aux états financiers. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF) et établis au 31 décembre 2018. Vu la norme de présentation privilégiée dans l'établissement des tableaux des états financiers, les écarts arithmétiques découlent d'arrondis.

Le bilan est composé des actifs et des passifs. Les actifs sont des ressources contrôlées par l'Université du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques ou des potentiels de services. Les passifs sont des obligations actuelles de l'Université résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources. Les actifs sont présentés selon l'ordre de disponibilité, les passifs selon l'ordre d'exigibilité.

Le compte d'exploitation est composé des produits et des charges. Le résultat net indique la performance annuelle de l'Université. Les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de service lorsque celles-ci conduisent à une augmentation des fonds propres. Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de service sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs qui induisent une diminution des fonds propres.

Le tableau de flux de trésorerie présente les entrées et sorties de trésorerie classées selon les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La méthode indirecte est utilisée. Elle consiste à ajuster le résultat net de l'exercice de toutes les opérations sans mouvement de trésorerie, ainsi que de tout décalage ou régularisation d'entrées ou sorties de trésorerie lié à l'exploitation. Le flux de trésorerie des activités d'investissement rend compte des mouvements de trésorerie consécutifs à l'acquisition d'immeubles d'exploitation, d'immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que de financements provenant de tiers pour ces acquisitions. Le flux de trésorerie des activités de financement enregistre les opérations monétaires effectuées sur les placements financiers (portefeuille de titres) et sur les immeubles de placement, ainsi que sur les apports ou les retraits des portefeuilles mobilier et immobilier. Le flux de trésorerie des activités d'exploitation représente le solde des mouvements de trésorerie.

Le tableau de variation des fonds propres illustre l'évolution des fonds propres. La variation des fonds propres reportés découle du résultat net de l'exercice et des autres éléments du résultat global qui ne sont pas enregistrés dans le compte d'exploitation en application des normes IPSAS, ainsi que des attributions et utilisations de réserves.

3.2.2 Jugement et estimations

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des jugements et comporte des estimations ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date de clôture et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Les principaux éléments requérant l'exercice d'un jugement concernent la classification des fonds de façon à respecter la distinction dans le passif du bilan entre les fonds propres et les fonds étrangers selon les définitions prévues par les normes IPSAS. Les définitions sont présentées dans la note « 3.2.15 Fonds ».

Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'Université à disposition de la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations. Les principaux éléments concernés par des estimations sont les immeubles de placement et les provisions. Ils sont présentés dans les notes « 3.3.10 Immeubles de placement » et « 3.3.21 Provisions ».

3.2.3 Périmètre et méthode de consolidation et informations relatives aux parties liées

Le périmètre de consolidation est composé des états financiers individuels de l'Université, des états financiers consolidés du Fonds général de l'Université, des états financiers de la Fondation Campus Biotech Geneva, ainsi que de ceux des sociétés immobilières (SI) détenues par l'Université.

Les entités placées sous le contrôle exclusif de l'Université sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. L'Université détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'en obtenir des avantages. Les résultats des entités filles sont compris dans l'état de la performance financière consolidée à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition, fondation de l'entité ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession ou liquidation de l'entité. Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des entités filles afin que leurs méthodes comptables concordent avec celles de l'Université. Les transactions, soldes, produits et charges intragroupes sont entièrement éliminés lors de la consolidation. Les entités contrôlées conjointement (les « co-entités ») sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les co-entités sont comptabilisées au coût dans le bilan consolidé et ajustées en fonction des variations de la quote-part de l'Université dans l'actif net de l'entité associée après la date d'acquisition, moins toute perte de valeur liée à chacune des participations.

Basée sur l'inventaire des entités proches de l'Université, la liste des parties liées répertorie les entités dans lesquelles un représentant officiel de l'Université est présent dans l'organe suprême de direction.

3.2.4 Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture

Actifs financiers :

Les liquidités et équivalents de liquidités, les débiteurs, les placements financiers, ainsi que les autres actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur lors de leur acquisition. L'évaluation ultérieure de ces actifs s'effectue selon les principes décrits ci-après.

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements à court terme d'une durée originale maximale de 90 jours. Ils sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Les débiteurs sont évalués au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant impliquant que l'Université ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés non encore recouverts. Elles sont comptabilisées en actifs négatifs au bilan. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées.

Les placements financiers sont composés de trois types d'actifs financiers : ceux détenus à des fins de transaction, ceux détenus jusqu'à échéance et ceux disponibles à la vente.

Notes relatives aux états financiers consolidés

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des titres vendus à court terme ou faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble. Ils présentent des indications d'un profil de prise de bénéfices à court terme. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur lors de la clôture annuelle. Les variations non réalisées de juste valeur sont comptabilisées dans le compte d'exploitation.

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Il faut par ailleurs que le détenteur ait la ferme intention, ainsi que la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sont inclus dans le compte d'exploitation lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils sont dépréciés.

Entrent dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente tous les titres qui ne sont ni des titres détenus à des fins de transaction, ni des titres détenus jusqu'à échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes sont comptabilisés directement en fonds propres. Lorsqu'il n'existe pas de marché actif et qu'une juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen d'autres méthodes d'évaluation admises comme l'actualisation des flux futurs, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente subit une perte de valeur, le montant correspondant à la différence entre son coût et sa juste valeur est comptabilisée dans le compte d'exploitation.

Monnaies étrangères :

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées dans le compte d'exploitation.

Instruments financiers dérivés :

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le compte d'exploitation. Lorsqu'ils sont acquis afin de réduire l'exposition aux risques financiers (risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité), la comptabilité de couverture peut être appliquée à la conclusion du contrat.

Le risque de marché comprend le risque de change induit par la variation des cours des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de crédit représente le risque qu'une partie liée à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à remplir ses engagements liés à des passifs financiers.

Comptabilité de couverture :

La comptabilisation de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés dépend si, lors de la conclusion du contrat, le dérivé est désigné comme instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie ou aux critères de couverture de juste valeur.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisées dans le compte d'exploitation (partie résultat financier), de même que toute variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. La comptabilité de couverture cesse lorsque la relation de couverture est annulée ou lorsque

L'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture.

L'Université n'a désigné aucun instrument dérivé comme instrument de couverture de flux de trésorerie.

3.2.5 Débiteurs

Les débiteurs sont composés des débiteurs avec et sans contrepartie. Une transaction est dite avec contreprestation lorsqu'une entité reçoit d'un tiers une somme d'argent en contrepartie de la fourniture d'un bien ou d'un service. Une transaction est dite sans contreprestation lorsqu'un tiers octroie une somme d'argent sans recevoir en échange des biens ou des services. Alors que les « débiteurs fonds de recherche », les « clients » et les « autres débiteurs » entrent dans la catégorie de créances résultant de transactions avec contrepartie, les « débiteurs subventions cantonales » sont apparentés à des créances résultant de transactions sans contrepartie.

3.2.6 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Les principaux types de stocks recensés sont : fournitures de bureau-papeterie, consommables informatiques, mobiliers, fournitures d'imprimerie, matériels chimiques, fournitures d'atelier, fournitures d'animalerie, fournitures du service des sports et matériel dentaire. Certains stocks sont en consignation au sein de l'Université et restent la propriété du fournisseur. Ils ne sont pas valorisés en tant qu'actifs.

3.2.7 Comptes de régularisation actifs et passifs

Les comptes de régularisation actifs comprennent les charges payées d'avance, ainsi que les produits à recevoir. Les comptes de régularisation passifs incluent les charges à payer, ainsi que les produits encaissés d'avance.

3.2.8 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles

Un immeuble d'exploitation et une immobilisation corporelle sont comptabilisés à leur coût d'acquisition lorsqu'ils remplissent les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un bien. Tant que l'objet n'est pas mis en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement sont présentés dans les immobilisations corporelles en cours. Lorsqu'un projet devient opérationnel, le cumul des dépenses est consolidé dans les immobilisations corporelles, selon la directive interne « Traitement des immobilisations en cours ». Après la première comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service associé iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

L'amortissement d'une immobilisation corporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Il est enregistré en charge dans le compte d'exploitation. L'amortissement est calculé par composante de façon systématique (linéairement) sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Bâtiment (gros œuvre 1) : 70 ans

- Bâtiment (gros œuvre 2) : 30 ans
- Aménagement dans un bâtiment propriété de l'Université ou mis à disposition sur une durée illimitée par l'État : entre 25 et 40 ans
- Aménagement dans un bâtiment loué ou mis à disposition sur une durée limitée par l'État : 10 ans
- Équipements techniques et d'exploitation dans un bâtiment : 25 ans
- Mobilier : 8 ans
- Machines et outillage : 5 ans
- Appareils scientifiques : 5 ans
- Véhicules : 5 ans
- Matériel de bureau : 4 ans
- Matériel audio-visuel : 4 ans
- Matériel informatique : 4 ans
- Biens de moindre valeur : 4 ans

S'il existe un indice montrant qu'une immobilisation corporelle a perdu de sa valeur, ce bien doit être déprécié. Une perte de valeur est immédiatement constatée dans le compte d'exploitation lorsque la valeur comptable d'un actif est plus élevée que sa valeur recouvrable estimée. Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de cette valeur.

Les plus et moins-values sur cessions ou mises au rebut de biens mobiliers sont déterminées en comparant les produits reçus avec la valeur nette comptable et sont incluses dans le compte d'exploitation.

Selon le REEF (article 7A), l'Université ne comptabilise pas à l'actif de son bilan la valeur des bâtiments mis à disposition par l'État et au passif la dette correspondante vis-à-vis de l'État. La mise à disposition des bâtiments n'est pas comptabilisée dans le compte d'exploitation de l'Université mais fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur (loyer opérationnel non facturé) et figure à titre informatif à l'annexe aux états financiers.

3.2.9 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût d'acquisition lorsqu'elle remplit les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Elle doit être identifiable et être contrôlée. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation. Pour les immobilisations générées en interne, deux phases doivent être distinguées. La phase de recherche au cours de laquelle toutes les dépenses sont comptabilisées en charges dans le compte d'exploitation et la phase de développement dans laquelle les dépenses sont activées en fonction des critères définis dans la directive interne « Activation des dépenses dédiées à l'acquisition et au développement d'une application informatique ». Tant que l'immobilisation incorporelle n'est pas mise en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement est présenté dans les immobilisations incorporelles en cours. Lorsqu'elle devient opérationnelle, le cumul des dépenses est consolidé dans les immobilisations incorporelles, selon la directive interne « Traitement des immobilisations en cours ». Après le premier enregistrement en tant qu'actif, une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures maintiennent généralement les avantages économiques futurs ou le potentiel de service d'une immobilisation incorporelle existante et sont donc comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Enregistré en charge dans le compte d'exploitation, l'amortissement est calculé de façon systématique (linéairement) sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Logiciel : 4 ans

Les règles de dépréciation d'actifs sont identiques à celles prévues pour les immobilisations corporelles.

Suite à la cession d'une immobilisation incorporelle, la plus ou moins-value est comptabilisée respectivement en revenu ou en charge de l'exercice concerné.

3.2.10 Immeubles de placement

Les terrains et immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'un immeuble de placement comprend son prix d'achat y compris les coûts de transaction directement attribuables. Lorsqu'un immeuble de placement est acquis pour un coût nul ou symbolique, son coût est déterminé par référence à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service associé iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus. Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, laquelle reflète les conditions du marché à la date de clôture. Tout profit ou perte résultant d'une variation de la juste valeur doit être inscrit dans le compte d'exploitation de l'exercice au cours duquel il se produit.

3.2.11 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les actifs de l'Université ne sont pas détenus en vue de générer une rentabilité commerciale compte tenu des diverses subventions reçues. Ils sont dès lors tous considérés comme des actifs non générateurs de trésorerie. L'Université examine à chaque date de clôture s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte d'exploitation lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable. La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou selon l'approche des unités de service.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs pour un actif est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte d'exploitation jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.2.12 Actifs éventuels

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs, incertains et qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe « Université ».

3.2.13 Créanciers et emprunts

Les créanciers et les emprunts sont présentés au bilan en fonds étrangers à court ou long terme selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la dette ou du prêt. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.2.14 Provisions et passifs éventuels

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque l'Université a une obligation actuelle induite par un événement passé (fait générateur), qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être réalisée sur la base de critères économiques appliqués de façon constante. Elles sont comptabilisées au passif du bilan. Les ajustements des provisions sont comptabilisés dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées, dans la rubrique spécifique de charges en cas d'augmentation ou de produits en cas de dissolution.

Les passifs éventuels sont indiqués dans les annexes aux états financiers, si l'une ou l'autre des conditions suivantes est remplie :

- L'Université a une obligation potentielle résultant d'un événement passé et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous son contrôle;
- L'Université a une obligation actuelle résultant d'événements passés mais il est plus improbable que probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

3.2.15 Fonds

Les fonds sont catégorisés en fonds alloués par des tiers avec conditions, en fonds propres munis de restrictions d'utilisation et en fonds propres libres. Lors de l'utilisation des fonds propres, les charges et produits de ces fonds sont reconnus selon les règles générales de la comptabilité d'exercice.

Les fonds alloués par des tiers avec conditions sont des fonds mis à disposition de l'Université par des tiers et qui comportent une obligation d'utilisation claire (obligation de résultat, obligation de moyens) par rapport au but statutaire de l'organisation et une clause de remboursement. Ils sont comptabilisés selon la méthode des produits différés. Les revenus sont reconnus dans l'exercice où sont encourues les dépenses opérationnelles correspondantes. Les fonds propres munis de restrictions d'utilisation ou fonds propres affectés, notamment les dons et le solde des fonds de recherche acquis à l'Université, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus de l'exercice durant lequel ils sont reçus. Les fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation. L'Université possède une marge de manœuvre totale dans leur utilisation.

3.2.16 Revenus

D'une manière générale, les produits sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à l'Université et qu'ils peuvent être estimés de manière fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales.

Les produits provenant des fonds alloués par des tiers avec conditions et des subventions reçues sont reconnus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles financées selon le principe de correspondance des charges et des revenus. Les produits provenant des émoluments et des écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement, laquelle est généralement inférieure à une année. Les produits provenant des prestations réalisées par la section de médecine dentaire, des mandats réalisés avec des tiers et des autres prestations de services sont reconnus dans l'année où les services sont rendus en fonction du degré d'avancement. Les produits provenant de la vente comprennent la vente de livres et de publications. Ils sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Généralement, les produits sont comptabilisés lorsque les biens ont été facturés. Les redevances perçues au titre de droit d'utilisation des brevets sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises selon les conditions précisées dans les accords. Les produits des intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits provenant des dividendes sur titres de placement sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi.

3.2.17 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions sont reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées sont remplies.

Les subventions reçues liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, de manière systématique, sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Les subventions octroyées sont enregistrées en charges. Quant aux allocations à des personnes physiques, elles sont comptabilisées dans les états financiers lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et lorsque la prestation est due. Les coûts induits par les moyens mis à disposition (subventions sous forme de prestations en nature) figurent dans l'annexe aux états financiers. Les coûts sont évalués à la juste valeur. Pour les mises à disposition de locaux et de terrains, les coûts correspondent aux loyers non facturés. Pour les prestations de services, les coûts correspondent aux coûts non facturés. Les subventions liées à des immobilisations (subventions d'investissement) sont des subventions publiques dont la condition principale est que l'Université construise ou acquière des immobilisations corporelles ou incorporelles. Elles sont comptabilisées au bilan en actifs négatifs. Les produits différés des subventions d'investissement sont comptabilisés dans le compte d'exploitation de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation corporelle ou incorporelle financée.

3.2.18 Prestations aux collaborateurs-trices

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire correspondre les charges liées aux employés-es avec la période pendant laquelle l'Université bénéficie du travail de ses employés-es. Un décompte d'heures supplémentaires et de vacances dues est effectué en fin d'année. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie comptabilisée en fonction de sa nature.

Les employés-ées de l'Université peuvent bénéficier des mesures d'encouragement à la retraite anticipée avec compensation d'une partie de la baisse de revenus (Pont AVS). Cette indemnité de fin de contrat de travail constitue un engagement envers l'ensemble des collaborateurs-trices actives et fait l'objet d'une comptabilisation au moment où la décision d'octroi est prise par l'autorité compétente. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie

comptabilisé en fonction de sa nature. Étant donné que ces engagements sont en moyenne exigibles à plus de douze mois, le passif constitué à cet effet est actualisé.

3.2.19 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations opérationnelles et sont comptabilisés en charges sur une base linéaire durant toute la durée du contrat de location.

3.2.20 Évaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation des risques de l'Université, le Rectorat a décidé en décembre 2009 d'engager un processus visant à formaliser la cartographie des risques pour l'institution. Grâce aux travaux menés en ateliers avec des représentants-es des différents corps de la Communauté universitaire, en fonction des appréciations du Rectorat, une première cartographie des risques a été adoptée en novembre 2011, ainsi qu'un dispositif visant à réduire les risques. Au cours de l'année 2015, la cartographie des risques a été entièrement revue avec l'objectif d'en avoir une vision plus stratégique et plus institutionnelle. Validée en novembre 2015, la cartographie des risques comporte 11 risques majeurs institutionnels s'articulant autour des activités d'enseignement (offre de formation et satisfaction des étudiants) et de recherche (qualité et visibilité), de gouvernance, du management opérationnel, de notoriété et de sécurité. Enfin, le Rectorat a revu la cartographie des risques en décembre 2018, ainsi que le suivi de mise en œuvre de mesures visant à réduire les risques résiduels.

3.3 Annexes aux états financiers

3.3.1 Harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues – application des dispositions prévues par la norme IPSAS 3 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs »

Avec le bouclage des comptes 2018 et la volonté d'harmoniser le traitement comptable des subventions d'investissement reçues, deux opérations distinctes ont été réalisées. Selon la norme IPSAS 3, ces changements impliquent un traitement rétrospectif de l'information comptable « Restatement » des chiffres comparatifs. Ces opérations sont les suivantes.

Premièrement, le traitement comptable des financements utilisés à l'acquisition d'une immobilisation (subventions d'investissement) est, jusqu'en 2017, différencié en fonction de la source de financement. Dans le cas des subventions d'investissement de l'État, des dotations budgétaires spécifiques sont allouées. Elles prennent la forme d'un crédit d'investissement d'ouvrage ou de renouvellement. Elles sont enregistrées selon le principe des subventions constatées d'avance en actifs négatifs et reprises dans le compte d'exploitation de manière systématique sur la durée d'utilité de l'immobilisation concernée. Pour les autres bailleurs de fonds de l'Université, les subventions d'investissement ne sont pas spécifiées ex ante mais intégrées dans une somme globale finançant indistinctement des charges d'exploitation et des immobilisations. Elles sont comptabilisées en produits dans le compte d'exploitation et ajustées pour les rattacher aux charges d'amortissement qu'elles sont censées compenser. Ces subventions constatées d'avance sont présentées au passif dans les fonds affectés à la recherche.

Deuxièmement, lorsque l'Université acquiert une immobilisation avec ses fonds propres, ce financement n'entre pas dans le schéma d'une reprise systématique au fur et à mesure que le bien

est amorti sur sa durée d'utilité. Dans le cadre des travaux de reclassification des fonds entre les catégories « fonds étrangers » et « fonds propres » réalisés lors du bouclage des comptes 2012, l'Université avait adopté la règle de gestion que pour les immobilisations acquises avec un financement panaché « fonds étrangers » / « fonds propres », la part prépondérante du financement déterminait la catégorie dans laquelle l'enregistrement des valeurs nettes comptables était effectué. Ce choix avait été décidé en raison de contraintes techniques étant donné que l'information comptable n'était accessible que par catégorie de biens et non par source de financement. Cette information est maintenant disponible et permet ainsi d'opérer un reclassement entre les fonds propres et les fonds étrangers. Cela implique de retraiter les fonds propres pour en extraire le solde des valeurs nettes comptables des immobilisations acquises grâce aux autres bailleurs de fonds de l'Université. Par rapport aux états financiers publiés en 2017, cette opération réduit le volume des « autres fonds propres affectés » (CHF 8'176'403) au 1^{er} janvier et au 31 décembre 2017 et augmente d'un montant identique celui des fonds étrangers « Fonds affectés à la recherche ». Elle ne modifie pas le total du bilan. Elle n'a aucun impact sur le compte d'exploitation. Elle modifie les flux de trésorerie par type d'activités et le tableau de variation des fonds propres.

Dans une perspective d'amélioration de la présentation de ses états financiers et pour adopter un schéma comptable cohérent avec celui de l'État, l'Université a décidé d'adopter un seul traitement comptable des subventions d'investissement reçues aligné sur celui appliqué aux subventions d'investissement de l'État. Cela implique de revoir l'enregistrement des subventions reçues des autres bailleurs de fonds en opérant un transfert entre les comptes de passifs « Fonds affectés à la recherche » et « Subventions d'investissement constatées d'avance » (diminution de CHF 11'778'554 au 1^{er} janvier 2017 et de CHF 11'376'289 au 31 décembre 2017). Dans la mesure où ce dernier est présenté en actifs négatifs, cela induit une diminution du total du bilan de l'Université. Cette opération n'a aucun impact sur le compte d'exploitation. Elle modifie les flux de trésorerie par type d'activité, se traduisant par une amélioration du flux lié aux activités d'investissement (augmentation des recettes d'investissement de CHF 6'379'301) et une détérioration d'un montant identique du flux lié aux activités d'exploitation se décomposant en une diminution de la capacité d'autofinancement (CHF 6'781'567) et une augmentation de la variation de l'actif d'exploitation net (CHF 402'265).

Les tableaux ci-dessous présentent les changements. Pour de plus amples informations, les retraitements sont présentés dans la partie 4 « Retraitements des états financiers 2017 ».

Bilan	Solde au 01.01.2017 publié	Retraitements	Solde au 01.01.2017 retraité	Solde au 31.12.2017 publié	Retraitements	Solde au 31.12.2017 retraité
Subvention investissement constatée d'avance	-49'713'535	-19'954'957	-69'668'492	-52'521'449	-19'552'691	-72'074'139
Fonds affectés à la recherche	177'295'380	-11'778'554	165'516'826	186'088'845	-11'376'289	174'712'556
Autres fonds propres affectés	235'130'557	-8'176'403	226'954'154	254'671'689	-8'176'403	246'495'286
Total Actifs / Passifs	630'106'522	-19'954'957	610'151'565	668'352'094	-19'552'691	648'799'403

Notes relatives aux états financiers consolidés

Compte d'exploitation	2017 publié	Retraitements	2017 Retraité
Allocations fédérales pour la recherche	127'235'991	-4'325'992	122'909'999
Subventions cantonales de fonctionnement	384'968'054	-	384'968'054
Subvention de fonctionnement de la Commission européenne	18'741'599	-926'106	17'815'493
Subvention de fonctionnement «Autres subventions et dons»	37'171'735	-2'214'136	34'957'599
Mandats avec tiers	10'477'273	-604'524	9'872'748
Produits différés subventions d'investissement	18'519'459	8'070'758	26'590'217
Total Produits d'exploitation	764'870'637	-	764'870'637

Tableau de flux de trésorerie	2017 publié	Retraitements	2017 Retraité
Revenus non monétaires	-48'589'382	-6'781'567	-55'370'948
Variation des passifs d'exploitation	7'221'580	402'265	7'623'845
Recettes d'investissement	21'327'373	6'379'301	27'706'674
Total		-	

Tableau de variation des fonds propres	Solde au 01.01.2017 publié	Retraitements	Solde au 01.01.2017 retraité	Solde au 31.12.2017 publié	Retraitements	Solde au 31.12.2017 retraité
Autres fonds propres affectés	100'564'374	-8'176'403	92'387'972	110'511'198	-8'176'403	102'334'796
Total fonds propres	397'184'671	-8'176'403	389'008'268	428'770'587	-8'176'403	420'594'185

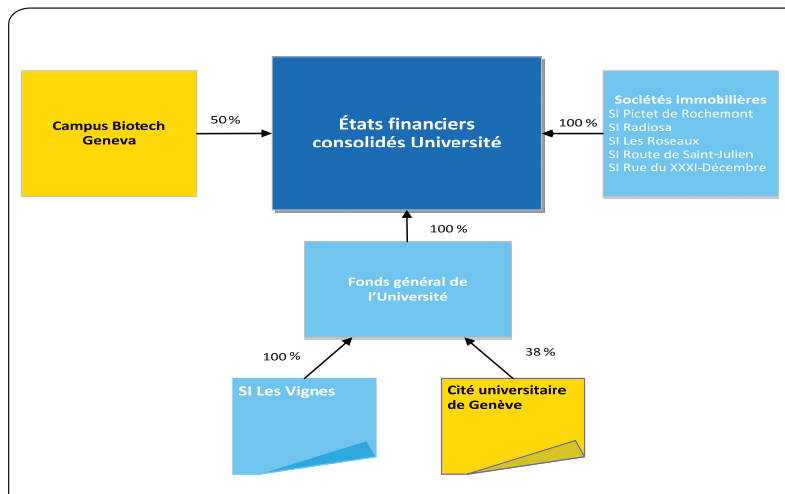
3.3.2 Élaboration du bilan et du compte d'exploitation consolidés

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers individuels (statutaires) de l'Université, ceux des sociétés immobilières de l'Université (entités-filles avec contrôle exclusif), les états financiers individuels de la Fondation du Fonds général de l'Université (entité-fille avec contrôle exclusif), la Fondation de la Cité universitaire de Genève (co-entité du Fonds général de l'Université avec contrôle conjoint), la société immobilière « Les Vignes » (entité-fille du Fonds général avec contrôle exclusif) et la Fondation Campus Biotech Geneva (co-entité avec contrôle conjoint). Le périmètre des états financiers consolidés de l'Université est inchangé par rapport à celui de l'année 2017.

Les états financiers consolidés de la Fondation du Fonds général de l'Université sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des sociétés immobilières de l'Université et du Fonds général de l'Université sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale, respectivement dans les états financiers de l'Université ou dans ceux de la Fondation du Fonds général de l'Université. Les états financiers de la Fondation de la Cité universitaire de Genève sont intégrés selon la méthode de mise en équivalence dans les états financiers du Fonds général de l'Université. Enfin, les états financiers de la Fondation Campus Biotech Geneva sont intégrés selon la méthode de mise en équivalence dans les états financiers de l'Université.

Le périmètre de consolidation se présente selon le schéma ci-dessous :

Notes relatives aux états financiers consolidés



En vertu des exigences des normes IPSAS, les tableaux ci-dessous présentent les principaux éléments des états financiers de la Fondation Campus Biotech Geneva avec les données comparatives.

	2018	2017
Actifs circulants	14'778'725	17'508'745
Actifs immobilisés	13'930'914	14'545'843
Total actifs	28'709'639	32'054'588
Fonds étrangers	16'568'433	18'027'545
Fonds propres	12'141'206	14'027'043
Total passifs	28'709'639	32'054'588

	2018	2017
Produits d'exploitation	20'655'566	28'600'775
Charges d'exploitation	22'534'559	30'732'289
Résultat net d'exploitation	-1'878'993	-2'131'515
Produits financiers	-6'313	85
Charges financières	531	2'306
Résultat financier	-6'845	-2'221
Résultat net	-1'885'838	-2'133'736

Notes relatives aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente les opérations de consolidation pour l'établissement du bilan des exercices 2018 et 2017.

Bilan au 31 décembre 2018	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Actifs						
Liquidités	15'834'011	6'544'122	22'378'134	-	-	22'378'134
Placements financiers	321'766'486	32'510'374	354'276'859	-	2'430'887	351'845'972
Débiteurs avec contrepartie	267'124'57	233'523	269'45'979	-	-	269'45'979
Débiteurs sans contrepartie	12'063'241	278'443	12'341'685	-	-	12'341'685
Compte de régularisation actifs	6'691'956	225'538	6'917'493	-	-	6'917'493
Stocks	639'237	-	639'237	-	-	639'237
Total actifs circulants	383'707'388	39'791'999	423'499'387	-	2'430'887	421'068'500
Immeubles de placement	71'327'060	58'750'000	130'077'060	44'760'000	-	174'837'060
Immeubles d'exploitation	39'922'806	-	39'922'806	-	-	39'922'806
Immobilisations corporelles	70'746'500	44'760'000	115'506'500	-	44'760'000	70'746'500
Immobilisations incorporelles	37'16'803	-	37'16'803	-	-	37'16'803
Immobilisations en cours	553'286	-	553'286	-	-	553'286
Subvention d'investissement constatée d'avance	-67'037'038	-	-67'037'038	-	-	-67'037'038
Autres actifs financiers	1'314'074	8'461'924	9'775'998	-	25'000	9'750'998
Total actifs immobilisés	120'543'491	111'971'924	232'515'415	44'760'000	44'785'000	232'490'415
Total actifs	504'250'879	151'763'923	656'014'802	44'760'000	47'215'887	653'558'915
Passifs						
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	21'569'221	3'301	21'572'521	-	-	21'572'521
Créanciers sans contrepartie	720'612	99'114	819'726	-	-	819'726
Compte de régularisation passifs	3'355'854	110'089	3'465'944	-	-	3'465'944
Fonds affectés à la recherche	173'483'525	-	173'483'525	-	-	173'483'525
Provisions - part à court terme	135'198	-	135'198	-	-	135'198
Emprunts hypothécaires - part à court terme	70'200	1'576'500	1'646'700	-	-	1'646'700
Total fonds étrangers à court terme	199'334'610	1'789'004	201'123'613	-	-	201'123'613
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	1'324'133	-	1'324'133	-	-	1'324'133
Provisions - part à long terme	486'252	-	486'252	-	-	486'252
Emprunts hypothécaires - part à long terme	1'263'600	14'078'537	15'342'137	2'430'887	-	12'911'250
Impôts différés	-	9'203'889	9'203'889	-	-	9'203'889
Part subvention à restituer à échéance COB	3'689'655	-	3'689'655	-	-	3'689'655
Total fonds étrangers à long terme	6'763'640	23'282'426	30'046'066	2'430'887	-	27'615'179
Total fonds étrangers	206'098'249	25'071'430	231'169'679	2'430'887	-	228'738'792
Fonds d'innovation et de développement	6'007'424	-	6'007'424	-	-	6'007'424
Autres fonds propres affectés	165'314'293	53'522'568	218'836'861	-	31'255'793	250'092'654
Part subvention non dépensée	4'427'586	-	4'427'586	-	-	4'427'586
Autres fonds propres libres	122'403'326	73'169'925	195'573'251	31'280'793	-	164'292'458
Total fonds propres	298'152'630	126'692'493	424'845'123	31'280'793	31'255'793	424'820'123
Total passifs	504'250'879	151'763'923	656'014'802	33'711'680	31'255'793	653'558'915

Notes relatives aux états financiers consolidés

Bilan au 31 décembre 2017	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés retraités
	Université retraité	Entités consolidées		débit	crédit	
Actifs						
Liquidités	12'579'715	5'647'100	18'226'814	-	-	18'226'814
Placements financiers	350'906'243	37'428'186	388'334'429	-	2'314'152	386'020'277
Débiteurs avec contrepartie	26'244'846	573'052	26'817'898	-	-	26'817'898
Débiteurs sans contrepartie	11'255'253	146'401	11'401'655	-	-	11'401'655
Compte de régularisation actifs	7'559'614	223'453	7'783'067	-	-	7'783'067
Stocks	627'223	-	627'223	-	-	627'223
Total actifs circulants	409'172'894	44'018'192	453'191'085	-	2'314'152	450'876'933
Immeubles de placement	35'116'001	57'990'000	93'106'001	44'420'000	-	137'526'001
Immeubles d'exploitation	41'363'614	-	41'363'614	-	-	41'363'614
Immobilisations corporelles	75'137'479	44'420'000	119'557'479	-	44'420'000	75'137'479
Immobilisations incorporelles	5'828'176	-	5'828'176	-	-	5'828'176
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Subvention d'investissement constatée d'avance	-72'074'139	-	-72'074'139	-	-	-72'074'139
Autres actifs financiers	755'630	9'410'710	10'166'340	-	25'000	10'141'340
Total actifs immobilisés	86'126'760	111'820'710	197'947'470	44'420'000	44'445'000	197'922'470
Total actifs	495'299'654	155'838'902	651'138'556	44'420'000	46'759'152	648'799'404
Passifs						
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	20'626'388	23'005	20'649'393	-	-	20'649'393
Créanciers sans contrepartie	821'849	100'435	922'284	-	-	922'284
Compte de régularisation passifs	3'548'252	165'283	3'713'535	-	-	3'713'535
Fonds affectés à la recherche	174'712'556	-	174'712'556	-	-	174'712'556
Provisions - part à court terme	175'395	-	175'395	-	-	175'395
Emprunts hypothécaires - part à court terme	70'200	223'300	293'500	-	-	293'500
Total fonds étrangers à court terme	199'954'640	512'023	200'466'663	-	-	200'466'663
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	1'256'831	-	1'256'831	-	-	1'256'831
Provisions - part à long terme	539'882	-	539'882	-	-	539'882
Emprunts hypothécaires - part à long terme	1'333'800	15'538'302	16'872'102	2'314'152	-	14'557'950
Impôts différés	-	9'133'767	9'133'767	-	-	9'133'767
Part subvention à restituer à échéance COB	2'250'126	-	2'250'126	-	-	2'250'126
Total fonds étrangers à long terme	5'380'639	24'672'069	30'052'708	2'314'152	-	27'738'556
Total fonds étrangers	205'335'278	25'184'092	230'519'370	2'314'152	-	228'205'218
Fonds d'innovation et de développement	4'463'998	-	4'463'998	-	-	4'463'998
Autres fonds propres affectés	165'742'352	49'445'548	215'187'900	-	31'307'386	246'495'286
Part subvention non dépensée	2'700'151	-	2'700'151	-	-	2'700'151
Autres fonds propres libres	117'057'873	81'209'262	198'267'135	31'332'386	-	166'934'749
Total fonds propres	289'964'374	130'654'810	420'619'185	31'332'386	31'307'386	420'594'185
Total passifs	495'299'654	155'838'902	651'138'556	33'646'538	31'307'386	648'799'404

Notes relatives aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente les opérations de consolidation pour l'établissement du compte d'exploitation des exercices 2018 et 2017.

Compte d'exploitation au 31 décembre 2018	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Subventions reçues	740'362'145	-	740'362'145	724'389	-	739'637'757
Taxes universitaires	12'181'495	-	12'181'495	-	-	12'181'495
Autres écologies	19'497'572	-	19'497'572	-	-	19'497'572
Prestations de services et ventes	33'596'125	2'165'296	35'761'420	2'165'296	-	33'596'125
Dédommagement de tiers	6'621'639	-	6'621'639	-	-	6'621'639
Recettes diverses	2'179'035	34'349	2'213'383	-	-	2'213'383
Dissolution de provision	12'500	-	12'500	-	-	12'500
Produits d'exploitation	814'450'512	2'199'644	816'650'156	2'889'684	-	813'760'471
Charges de personnel	600'189'346	54'504	600'243'850	-	-	600'243'850
Biens, services, marchandises	123'901'856	1'319'774	125'221'631	-	1'228'103	123'993'528
Amortissements	31'643'100	-	31'643'100	-	-	31'643'100
Perte sur débiteurs	112'099	-	112'099	-	-	112'099
Subventions accordées	25'729'613	1'774'674	27'504'287	-	724'389	26'779'898
Charges d'exploitation	781'576'014	3'148'952	784'724'967	-	1'952'492	782'772'475
Part résultat mise en équivalence		-948'787	-948'787			-948'787
Résultat net d'exploitation	32'874'497	-1'898'095	30'976'402	-2'889'684	1'952'492	30'039'210
Produits réalisés portefeuille mobilier	14'580'266	2'163'747	16'744'013	-	-	16'744'013
Produits immeubles de placement	1'917'997	2'767'105	4'685'102	1'251'735	2'165'296	5'598'663
Gains latents immeubles de placement	60'000	1'100'000	1'160'000			1'160'000
Produits financiers	16'558'263	6'030'852	22'589'115	1'251'735	2'165'296	23'502'675
Pertes réalisées portefeuille mobilier	5'918'007	173'401	6'091'408	-	-	6'091'408
Pertes latentes portefeuille mobilier	34'885'568	5'234'434	40'120'002	-	-	40'120'002
Frais de gestion portefeuille mobilier	194'186	168'552	362'738	-	-	362'738
Charges immeubles de placement	246'744	1'288'687	1'535'430	1'228'103	21'735	2'741'798
Charges financières	41'244'505	6'865'073	48'109'578	1'228'103	21'735	49'315'946
Résultat financier	-24'686'242	-834'222	-25'520'464	-2'479'838	2'187'031	-25'813'271
Résultat net	8'188'255	-2'732'317	5'455'938	-5'369'522	4'139'522	4'225'938

Notes relatives aux états financiers consolidés

Compte d'exploitation au 31 décembre 2017	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Subventions reçues	692'922'653	-	692'922'653	543'510	-	692'379'143
Taxes universitaires	12'045'252	-	12'045'252	-	-	12'045'252
Autres écologies	18'560'018	-	18'560'018	-	-	18'560'018
Prestations de services et ventes	34'384'181	2'146'302	36'530'483	2'146'302	-	34'384'181
Dédommagement de tiers	5'827'083	-	5'827'083	-	-	5'827'083
Recettes diverses	1'408'879	25'090	1'433'969	-	-	1'433'969
Dissolution de provision	240'990	-	240'990	-	-	240'990
Produits d'exploitation	765'389'057	2'171'391	767'560'448	2'689'811	-	764'870'637
Charges de personnel	591'286'967	51'559	591'338'526	-	-	591'338'526
Biens, services, marchandises	121'077'320	1'331'388	122'408'708	-	1'265'492	121'143'216
Amortissements	31'839'628	-	31'839'628	-	-	31'839'628
Perte sur débiteurs	-6'134	-	-6'134	-	-	-6'134
Subventions accordées	27'055'692	1'696'370	28'752'062	-	543'510	28'208'552
Charges d'exploitation	771'253'473	3'079'317	774'332'790	-	1'809'002	772'523'788
Part résultat mise en équivalence	-	-1'070'707	-1'070'707	-	-	-1'070'707
Résultat net d'exploitation	-5'864'416	-1'978'632	-7'843'049	-2'689'811	1'809'002	-8'723'858
Produits réalisés portefeuille mobilier	8'642'024	1'592'825	10'234'849	-	-	10'234'849
Gains latents portefeuille mobilier	25'860'695	3'199'486	29'060'180	-	-	29'060'180
Produits immeubles de placement	1'897'309	2'770'025	4'667'334	1'260'160	2'146'302	5'553'475
Gains latents immeubles de placement	20'000	1'819'459	1'839'459	-	-	1'839'459
Produits financiers	36'420'028	9'381'795	45'801'822	1'260'160	2'146'302	46'687'964
Pertes réalisées portefeuille mobilier	2'690'970	761'686	3'452'656	-	-	3'452'656
Frais de gestion portefeuille mobilier	-134'168	297'704	163'536	-	-	163'536
Charges immeubles de placement	344'549	1'172'115	1'516'664	1'265'492	20'160	2'761'996
Charges financières	2'901'351	2'231'505	5'132'856	1'265'492	20'160	6'378'188
Résultat financier	33'518'677	7'150'289	40'668'966	-2'525'652	2'166'462	40'309'776
Résultat net	27'654'260	5'171'657	32'825'917	-5'215'463	3'975'463	31'585'917

3.3.3 Information sectorielle

Dans la mesure où l'Université publie simultanément des états financiers individuels et consolidés, l'information sectorielle n'est présentée que pour les états financiers consolidés. L'information sectorielle est préparée selon des méthodes comptables identiques à celles appliquées pour établir et présenter les états financiers. Les objectifs sont d'aider le lecteur-lectrice à comprendre la performance passée de l'Université, à identifier les ressources affectées à l'appui de ses principales

Notes relatives aux états financiers consolidés

activités, ainsi qu'à améliorer la transparence de l'information financière. En admettant que les chevauchements entre une vue disciplinaire et les structures facultaires ne sont pas significatifs, l'Université a défini quatre secteurs d'activités :

- Les disciplines des sciences (Faculté des sciences).
- Les disciplines médicales (Faculté de médecine).
- Les disciplines des sciences humaines (Facultés des lettres, de théologie et de traduction et interprétation).
- Les disciplines des sciences sociales (Facultés d'économie et management, des sciences de la société, de droit et de psychologie et sciences de l'éducation).

Compte d'exploitation par secteur :

En partant du compte d'exploitation de l'Université auquel il faut inclure les imputations internes entre les sources de financement et exclure les charges et produits financiers, en isolant le solde des charges et produits des autorités universitaires (Rectorat et administration centrale) considéré comme des moyens communs et des activités de support, les charges et produits sectoriels suivants sont exposés dans les tableaux ci-dessous.

2018	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Recettes diverses	11'143'596	14'810'613	2'817'172	14'456'223
Subventions acquises	74'995'778	73'568'335	16'156'605	44'308'249
Produits sectoriels, hors imputations internes	86'139'374	88'378'948	18'973'777	58'764'471
Imputations internes	13'651'806	14'416'364	1'733'675	10'819'242
Produits sectoriels	99'791'180	102'795'311	20'707'452	69'583'713
Charges de personnel	160'073'341	137'576'259	62'345'343	137'437'785
Dépenses générales	21'029'526	26'849'206	3'015'602	11'421'308
Amortissements	11'905'742	7'252'946	419'187	952'889
Subventions accordées	1'760'199	1'838'327	1'505'692	661'769
Charges sectorielles, hors imputations internes	194'768'808	173'516'738	67'285'824	150'473'751
Imputations internes	14'836'027	15'697'635	2'197'144	9'902'313
Charges sectorielles	209'604'836	189'214'374	69'482'968	160'376'064

Notes relatives aux états financiers consolidés

2017	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Recettes diverses	8'525'254	15'939'779	3'162'801	13'897'649
Subventions acquises	77'013'076	74'896'674	17'111'991	40'630'991
Produits sectoriels, hors imputations internes	85'538'330	90'836'453	20'274'791	54'528'640
Imputations internes	11'782'383	13'814'602	2'056'252	7'967'301
Produits sectoriels	97'320'713	104'651'055	22'331'043	62'495'942
Charges de personnel	160'128'999	136'227'637	61'294'240	131'806'899
Dépenses générales	21'526'153	25'823'456	2'896'479	10'955'385
Amortissements	12'567'101	7'019'833	533'893	1'029'816
Subventions accordées	1'183'047	2'101'551	1'554'293	934'508
Charges sectorielles, hors imputations internes	195'405'300	171'172'477	66'278'905	144'726'608
Imputations internes	12'733'080	15'355'496	2'649'119	7'910'489
Charges sectorielles	208'138'380	186'527'974	68'928'024	152'637'097

Écart 2018/2017	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Recettes diverses	2'618'342	-1'129'166	-345'628	558'574
Subventions acquises	-2'017'298	-1'328'339	-955'386	3'677'258
Produits sectoriels, hors imputations internes	601'044	-2'457'505	-1'301'014	4'235'831
Imputations internes	1'869'423	601'762	-322'576	2'851'940
Produits sectoriels	2'470'467	-1'855'744	-1'623'590	7'087'771
Charges de personnel	-55'657	1'348'623	1'051'103	5'630'886
Dépenses générales	-496'627	1'025'750	119'123	465'923
Amortissements	-661'359	233'113	-114'707	-76'927
Subventions accordées	577'153	-263'224	-48'601	-272'739
Charges sectorielles, hors imputations internes	-636'491	2'344'261	1'006'919	5'747'143
Imputations internes	2'102'947	342'139	-451'975	1'991'823
Charges sectorielles	1'466'456	2'686'400	554'944	7'738'967

Bilan par secteur :

En ne considérant que les actifs / passifs opérationnels, les actifs / passifs sectoriels sont présentés dans les tableaux suivants. À relever que les autres actifs / passifs ne sont pas attribués à un secteur donné dans la mesure où ils sont gérés dans une perspective institutionnelle. Enfin, conformément à l'article 7A du REEF, la valeur des bâtiments mis à disposition par l'État et la dette correspondante ne sont pas comptabilisées au bilan de l'Université.

Notes relatives aux états financiers consolidés

2018	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	8'318'052	10'499'333	1'216'010	2'709'743
Actifs immobilisés	25'663'921	18'384'313	766'688	1'695'401
Actifs sectoriels	33'981'974	28'883'646	1'982'698	4'405'143
Fonds étrangers	56'452'000	61'335'735	9'489'116	31'535'080
Fonds propres	22'489'570	21'636'825	4'267'066	16'137'509
Passifs sectoriels	78'941'570	82'972'559	13'756'182	47'672'589

2017	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	7'020'204	10'185'166	2'165'391	3'346'774
Actifs immobilisés	29'909'963	18'562'425	1'006'061	1'912'833
Actifs sectoriels	36'930'166	28'747'591	3'171'452	5'259'608
Fonds étrangers	57'167'105	61'514'673	10'187'695	27'005'434
Fonds propres	21'248'526	21'108'403	4'274'642	15'961'070
Passifs sectoriels	78'415'630	82'623'076	14'462'337	42'966'503

Écart 2018/2017	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	1'297'849	314'167	-949'381	-637'032
Actifs immobilisés	-4'246'041	-178'112	-239'374	-217'433
Actifs sectoriels	-2'948'193	136'056	-1'188'754	-854'464
Fonds étrangers	-715'105	-178'938	-698'579	4'529'647
Fonds propres	1'241'045	528'422	-7'576	176'439
Passifs sectoriels	525'940	349'483	-706'155	4'706'086

Dépenses d'investissement par secteur :

En fonction des structures d'utilisation des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépenses annuelles d'acquisition sont présentées dans les tableaux suivants.

2018	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	6'374'690	4'936'193	-	152'671
Matériels informatiques	1'101'144	726'409	161'007	460'436
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	277'318	1'291'076	24'843	31'487
Logiciels	100'718	98'903	-	58'962
Investissements sectoriels	7'853'870	7'052'580	185'850	703'557

Notes relatives aux états financiers consolidés

2017	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	9'370'808	6'114'943	3'660	140'656
Matériels informatiques	1'176'252	1'067'334	109'336	460'468
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	508'071	1'314'321	140'579	37'968
Logiciels	109'297	268'205	12'543	45'993
Investissements sectoriels	11'164'427	8'764'803	266'117	685'084

Écart 2018/2017	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	-2'996'117	-1'178'750	-3'660	12'016
Matériels informatiques	-75'108	-340'925	51'671	-31
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	-230'753	-23'245	-115'736	-6'481
Logiciels	-8'579	-169'302	-12'543	12'969
Investissements sectoriels	-3'310'557	-1'712'223	-80'267	18'472

État de rapprochement entre les informations fournies pour les secteurs et les informations présentées dans les états financiers consolidés :

2018	Total secteurs	Prestations de moyen / activités de support	Total Université	États financiers consolidés
Produits d'exploitation, hors imputations internes	252'256'571	561'503'901	813'760'471	813'760'471
Charges d'exploitation, hors imputations internes	586'045'122	196'727'353	782'772'475	782'772'475
Produits financiers	-	23'502'675	23'502'675	23'502'675
Charges financières	-	49'315'946	49'315'946	49'315'946
Actifs	69'253'461	584'305'453	653'558'915	653'558'915
Passifs	223'342'900	430'216'015	653'558'915	653'558'915
Investissements	15'795'857	8'457'368	24'253'225	24'253'225

Notes relatives aux états financiers consolidés

2017	Total secteurs	Prestations de moyen / activités de support	Total Université	États financiers consolidés
Produits d'exploitation, hors imputations internes	251'178'214	513'692'422	764'870'637	764'870'637
Charges d'exploitation, hors imputations internes	577'583'290	194'940'498	772'523'788	772'523'788
Produits financiers	-	46'687'964	46'687'964	46'687'964
Charges financières	-	6'378'188	6'378'188	6'378'188
Actifs	74'108'817	574'690'586	648'799'403	648'799'404
Passifs	218'467'547	430'331'856	648'799'403	648'799'404
Investissements	20'880'432	10'357'094	31'237'526	31'237'526

3.3.4 Information budgétaire

Le périmètre des activités couvert par la procédure budgétaire n'est pas comparable à celui de préparation et de présentation des états financiers. Alors que les états financiers présentent un état de performance et une situation financière de l'ensemble des activités du groupe « économique » Université, toutes sources de financement confondues, la base budgétaire reflète les activités réalisées par l'Université, hors entités sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif ou conjoint, avec uniquement le financement des collectivités publiques enregistré dans les fonds provenant de l'État. À relever que la base de préparation et de présentation des états financiers et celle du budget partagent la même convention comptable, la même classification et couvrent la même période.

Dans ces conditions, un état distinct comprenant la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels et des explications sur les écarts significatifs est présenté ci-dessous, ainsi qu'un état de rapprochement avec les montants réels publiés dans les états financiers.

Écarts entre le budget initial et le budget final :

En règle générale, les transferts budgétaires entre les subdivisions et entre les rubriques de charges / revenus visent davantage à corriger des erreurs de budgétisation qu'à procéder à des réallocations de moyens entre les structures. Ils s'effectuent toujours à budget constant. Ils ne peuvent être effectués ni entre les charges de personnel et les dépenses générales / subventions accordées, ni entre les charges de personnel du corps enseignant et celles du personnel administratif et technique, sauf dérogation du Rectorat.

En pratique, deux types d'opération ont été réalisés en cours d'année induisant des ajustements au budget initial arrêté par le Rectorat. Le premier englobe des modifications permettant de corriger des erreurs de budgétisation entre les natures de dépenses ou de revenus et entre les structures. Cela représente un ajustement budgétaire de CHF 928'042 en charges et de CHF 288'300 en revenus. Le second permet de réaliser une gestion réactive par des réallocations budgétaires en cours d'année entre les structures. Cela représente un ajustement budgétaire de CHF 41'707 en charges.

En cours d'année 2018, l'Université n'a réalisé aucune opération avec un effet sur le résultat net prévu que cela concerne des dotations complémentaires ou des réductions budgétaires. Elle n'a

Notes relatives aux états financiers consolidés

pas davantage effectué d'opération permettant d'allouer une dotation budgétaire d'un centre financier « réallocateur » vers un centre financier « utilisateur ».

Le tableau ci-dessous met en évidence les ajustements budgétaires par nature de dépense et de revenu.

Nature	Libellé	Budget initial	Écart vs Budget initial		Budget avec transfert
			en CHF	en %	
4	Revenus	552'688'000	-	0.0%	552'688'000
42	Taxes et revenus divers	29'541'946	-288'300	-1.0%	29'253'646
	Autres prestations de service et vente	9'460'661	-288'300	-3.0%	9'172'361
43	Recettes diverses	298'377	288'300	96.6%	586'677
46	Subventions acquises	514'468'126	-	0.0%	514'468'126
49	Imputations internes	8'379'551	-	0.0%	8'379'551
3	Charges	552'688'000	-	0.0%	552'688'000
30	Charges du personnel	438'195'362	170'844	0.0%	438'366'206
	Personnel administratif	132'428'774	-10'462	0.0%	132'418'313
	Corps enseignant	221'352'793	294'477	0.1%	221'647'270
	Allocations, indemnités	763'254	-	0.0%	763'254
	Charges sociales	81'745'817	-113'098	-0.1%	81'632'719
	Pont-AVS	1'300'000	-	0.0%	1'300'000
	Autres	604'724	-74	0.0%	604'650
31	Dépenses générales	69'724'716	226'656	0.3%	69'951'372
	310 - Fournitures	15'860'001	106'089	0.7%	15'966'090
	313 - Services, honoraires	16'759'379	202'217	1.2%	16'961'596
	314 - Entretien immeubles	8'343'840	-1'000	0.0%	8'342'840
	315 - Entretien mobilier	2'288'848	-53'886	-2.4%	2'234'962
	316 - Loyers, redevances	10'898'622	-8'114	-0.1%	10'890'508
	317 - Dédommagement personnel	3'566'847	-18'650	-0.5%	3'548'197
33	Amortissements ordinaires	20'880'808	-	0.0%	20'880'808
36	Subventions accordées	19'373'955	-286'585	-1.5%	19'087'370
	Subventions accordées	17'266'813	-286'585	-1.7%	16'980'228
39	Imputations internes	4'513'159	-110'915	-2.5%	4'402'244
	Résultat net	-	-		-

Notes relatives aux états financiers consolidés

Écarts entre les montants réels et ceux budgétés :

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		556'459'046	552'688'000	3'771'046	0.7%	552'688'000
42	Taxes et revenus divers		30'158'674	29'253'646	905'028	3.1%	29'541'946
	Emoluments		217'945	222'000	-4'055	-1.8%	222'000
	Taxes universitaires	N1	12'181'495	12'389'000	-207'505	-1.7%	12'389'000
	Inscriptions aux cours d'été	N2	834'317	925'000	-90'683	-9.8%	925'000
	Recettes médecine dentaire		4'217'614	4'233'285	-15'671	-0.4%	4'233'285
	Remboursements		2'707'874	2'312'000	395'874	17.1%	2'312'000
	Autres prestations de service et vente	N3	9'999'429	9'172'361	827'068	9.0%	9'460'661
43	Recettes diverses	N3	713'941	586'677	127'264	21.7%	298'377
46	Subventions acquises		516'346'493	514'468'126	1'878'367	0.4%	514'468'126
	Indemnité cantonale	N4	345'087'244	346'526'772	-1'439'528	-0.4%	346'526'772
	Subvention fédérale de base	N5	108'007'473	105'127'000	2'880'473	2.7%	105'127'000
	Contribution fédérale aux frais locatifs		445'584	437'000	8'584	1.9%	437'000
	AIU brut	N6	38'012'008	36'732'000	1'280'008	3.5%	36'732'000
	Produits différés liés investissements	N7	18'422'847	19'300'000	-877'153	-4.5%	19'300'000
	Autres	N8	6'371'336	6'345'354	25'982	0.4%	6'345'354
49	Imputations internes	N9	9'239'938	8'379'551	860'387	10.3%	8'379'551
3	Charges	N10	552'140'458	552'688'000	-547'542	-0.1%	552'688'000
30	Charges du personnel		438'516'758	438'366'206	150'553	0.0%	438'195'362
	Personnel administratif	N11	131'520'827	132'418'313	-897'486	-0.7%	132'428'774
	Corps enseignant	N12	222'630'883	221'647'270	983'613	0.4%	221'352'793
	Allocations, indemnités		770'950	763'254	7'696	1.0%	763'254
	Charges sociales		81'596'226	81'632'719	-36'493	0.0%	81'745'817
	Pont-AVS	N13	1'406'487	1'300'000	106'487	8.2%	1'300'000
	Autres		591'385	604'650	-13'265	-2.2%	604'724
31	Dépenses générales	N14	70'066'246	69'951'372	114'874	0.2%	69'724'716
33	Amortissements ordinaires		19'954'182	20'880'808	-926'626	-4.4%	20'880'808
	Créances irrécouvrables		90'527	140'000	-49'473	-35.3%	140'000
	Amortissement bâtiment et équipements	N7	19'863'655	20'740'808	-877'153	-4.2%	20'740'808
36	Subventions accordées		18'558'188	19'087'370	-529'182	-2.8%	19'373'955
	Taxes allouées à la BGE		960'441	978'982	-18'541	-1.9%	978'982
	Commission des taxes fixes		107'737	113'300	-5'563	-4.9%	113'300
	Subventions accordées	N15	16'392'519	16'980'228	-587'709	-3.5%	17'266'813
	Subventions accordées du PGU63		1'097'491	1'014'860	82'631	8.1%	1'014'860
39	Imputations internes	N9/N14	5'045'084	4'402'244	642'840	14.6%	4'513'159
	Résultat net	N16	4'318'587	-	4'318'587		-
	Occupation de postes		2'986.1	3'042.7	-56.5	-1.9%	3'042.7
	Personnel administratif	N11	1'205.8	1'242.7	-36.9	-3.0%	1'242.7
	Corps enseignant	N12	1'780.3	1'799.9	-19.6	-1.1%	1'799.9

Les écarts significatifs entre les montants réels (comptes) et ceux inscrits dans le budget après transfert s'expliquent de la façon suivante. À relever que la partie « 6.4 Compte de fonctionnement État » présente un compte rendu des écarts significatifs par faculté.

N1 Les taxes d'encadrement sont inférieures (CHF 194'025). Trois raisons expliquent cet écart. Le premier est lié à un taux d'exonération plus faible que prévu (26.0 % contre 27.0 %). Le second reflète une croissance moindre du nombre des étudiants (2.0 % contre 2.6 %). Le dernier concerne le décalage temporel dans l'encaissement des taxes. Les taxes fixes et les taxes d'auditeurs-trices affichent un écart minime par rapport au budget (CHF 13'480).

N2 La fréquentation des Cours d'Été est en baisse en termes d'effectifs d'étudiants-es. Globalement, malgré l'élargissement de l'offre de cours de français via le programme Horizon académique (accueil des réfugiés-es à l'UNIGE), le résultat net des Cours d'Été présente un déficit plus important (CHF 121'171) que prévu. Ceci s'explique principalement par un dépassement sur les charges de loyer des étudiants-es optant pour la formule « Cours & Logement » (CHF 73'460), par des produits d'écologie inférieurs (CHF 90'683) mais entièrement compensés par d'autres produits de prestations et ventes (CHF 99'153), ainsi qu'un dépassement net sur les charges de personnel (CHF 74'170).

N3 Les deux rubriques présentent des produits supérieurs au budget (CHF 954'332). Cet écart découle principalement de refacturations de prestations qui compensent des charges non budgétées sans impact sur le résultat net de l'Université.

N4 L'écart s'explique intégralement par la rétrocession de 25 % du résultat du budget « État ».

N5 La subvention fédérale de base est supérieure aux attentes budgétaires (CHF 2'880'473, soit 2.7 %). L'écart s'explique uniquement par une amélioration de la position relative de l'Université de Genève par rapport aux autres universités cantonales. Sur l'axe des prestations d'enseignement (CHF 2'279'277, soit 79 % du total), l'amélioration s'explique principalement par le nombre d'étudiants-es et le nombre d'étudiants-es étrangers-ères plus élevé que prévu. Sur l'axe de recherche (CHF 601'196, soit 21 % du total), elle s'explique essentiellement par un volume de fonds de recherche provenant du FNS et de la Commission européenne plus important que prévu.

N6 Les subventions cantonales AIU sont supérieures aux prévisions initiales (CHF 1'280'008). L'écart s'explique par un nombre d'étudiants-es confédérés-es plus élevé que budgété. Tous les groupes facultaires contribuent à cette amélioration dans une proportion similaire (environ 6 %).

N7 Les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart n'a aucun impact sur le résultat net. Les amortissements sur les équipements sont inférieurs au budget (CHF 877'153) en raison de dépenses d'investissement en 2017 et 2018 moindres ou décalées. Quant aux charges d'amortissement sur le bâtiment de Carl-Vogt, elles sont en ligne avec le budget.

N8 Les autres subventions présentent une légère amélioration des recettes. Cet écart masque des variations importantes de signe opposé. Les allocations en faveur des Programmes de recherche nationaux et les revenus de la Commission des taxes fixes sont inférieurs aux prévisions et contribuent à détériorer le produit des autres subventions (CHF 797'841) sans impacter toutefois le résultat net. D'autres subventions affichent un résultat supérieur au budget. Premièrement, cela concerne le subsidie dans le cadre du programme spécial en médecine humaine (impact CHF 357'025) en raison du nombre plus important de places d'études. Le second est en lien avec la subvention vaudoise en faveur de l'École de pharmacie Genève / Lausanne (impact CHF 14'746) en raison d'une indexation plus élevée. Le dernier résultat de subsides non budgétés (CHF 452'052), dont la plus grande partie (73 %) améliore le résultat net.

N9 Globalement, l'apport net des facturations entre le fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur est supérieur au budget (CHF 217'547). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ». Difficiles à anticiper, les produits et charges d'imputations entre centres financiers « État » sont supérieurs aux prévisions (CHF 155'439). En ce qui concerne la facturation entre le fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur, les produits et les charges sont supérieurs en produits (CHF 704'948) et en charges (CHF 487'401).

N10 Les objectifs de non dépenses et du programme d'économies sont atteints. Ajusté de l'écart sur les amortissements des équipements et sur les charges entièrement couvertes par des recettes équivalentes, l'Université présente une économie involontaire marginale (CHF 1'677'076). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 99.7 %.

N11 En ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en prestations de services ou en imputations internes et des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans le cadre des PRN, les charges du personnel PAT présentent une économie involontaire (CHF 821'784). Il est difficile de chiffrer avec exactitude le nombre de postes laissés volontairement vacants pour respecter les objectifs de non dépenses et du programme d'économies. Le nombre de postes laissés vacants dépasse de 13.4 EPT celui en lien avec les objectifs de non dépenses et du programme d'économies. Cela représente une économie théorique (CHF 1'417'952).

N12 Compte tenu des charges compensées par des recettes, du montant des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes et des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans le cadre des PRN, les charges du personnel PENS présentent un dépassement budgétaire (CHF 540'397). Dans la mesure où les règles de gestion budgétaire imposent le respect des enveloppes financières allouées au groupe de comptes « corps enseignant », des compensations peuvent intervenir entre les catégories de personnel le constituant. Ces compensations sont d'autant plus importantes que les écarts de salaires moyens des catégories de personnel concernées sont relativement importants. En tenant compte des objectifs de non dépenses et du programme d'économies, le nombre de postes dépasse de 35.5 EPT celui autorisé par le budget. Cela s'explique par une surutilisation des postes des collaboratrices de l'enseignement (60.0 EPT) et une sous-utilisation des postes du corps professoral (24.5 EPT). Cela représente un dépassement théorique (CHF 1'244'199).

N13 Les coûts du Pont-AVS présentent un dépassement (CHF 106'487). Deux facteurs contribuent à cet écart. Le premier concerne le nombre de personnes plus important au bénéfice du Pont-AVS (26 personnes contre 23 budgétées) induisant un dépassement (CHF 169'565). Le second reflète un montant moyen par bénéficiaire plus bas générant une économie (CHF 63'078).

N14 Compte tenu de la comptabilisation en imputations internes de charges et recettes prévues dans les dépenses générales, des charges compensées par des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans le cadre des PRN, de charges et de recettes non budgétées, les dépenses générales présentent une économie involontaire (CHF 219'841). Il faut relever que les règles de gestion introduisent de la flexibilité dans l'utilisation du budget de dépenses générales et que la fiabilité de la budgétisation par nature de charges est globalement inégale. Ceci étant, l'économie découle principalement de dépenses de chauffage et d'électricité moins importantes (CHF 638'135), des dépenses d'entretien de mobilier (CHF 580'421) et des loyers (CHF 255'638). Ces économies sont atténuées principalement par des dépassements sur les frais de déplacement, réception et conférences (CHF 912'579).

N15 Ajustées de l'allocation de la Confédération dans le cadre des PRN et des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes, les subventions accordées affichent une économie

Notes relatives aux états financiers consolidés

involontaire (CHF 368'188). L'écart s'explique principalement par deux facteurs de sens opposé. Le premier concerne une sous-utilisation des budgets réservés aux PRN, aux bourses en faveur des étudiants-tes et à la Fondation Campus Biotech (CHF 1'002'460). Le second inclut des dépassements pour les crèches, pour la Fondation des Archives Piaget, pour la Fondation autonome de Théologie et pour le projet « Initiative pour l'Innovation dans les Médias », ainsi que des dépassements sur divers subsides accordés par les facultés de Médecine et des Sciences, sur la contribution à la Conférence Universitaire de Suisse Occidentale (CHF 503'886).

N16 Après avoir ajusté les variations de charges et de revenus sans impact sur le résultat net du budget « État », avant rétrocession du bénéfice à l'État, le résultat plus favorable est la conséquence de revenus supérieurs (CHF 4'827'866, soit 0.9 %), ainsi que de charges inférieures (CHF 930'250, soit 0.2 %) aux prévisions budgétaires. Du côté des produits, cette amélioration est imputable principalement à l'écart sur la subvention fédérale de base et sur les produits de l'AIU. Du côté des charges, cette amélioration s'explique principalement par les économies nettes sur les charges de personnel (CHF 518'437, charges sociales incluses), sur les subventions accordées (CHF 368'188), sur les dépenses générales (CHF 229'841) et sur les créances irrécouvrables (CHF 49'473), ainsi qu'un dépassement sur les charges du pont-AVS (CHF 106'487) et celles de rééquilibrage en fin d'exercice (CHF 121'546).

Le tableau de rapprochement ci-dessous permet de réconcilier les données présentées sur une base budgétaire avec celles fournies dans les états financiers consolidés (voir tableau « 2.2 Compte d'exploitation »). Cette réconciliation comprend la suppression des imputations internes du Compte « État » et l'ajout des charges et produits du FNS et des autres fonds institutionnels, hors imputations internes, ainsi que les apports des entités consolidées après éliminations, y compris les mises en équivalence.

		Total produits	Total charges	Résultat net
Base budgétaire	Montants réels (Comptes « État »)	556'459'046	552'140'458	4'318'587
Éléments de réconciliation	- Imputations internes « État »	9'239'938	5'045'084	4'194'854
	+ FNS hors imputations internes	97'322'081	93'771'564	3'550'517
	+ Autres fonds institutionnels hors imputations internes	186'467'587	181'953'581	4'514'005
	+ Apports entités consolidées après éliminations	6'254'372	9'267'902	-3'013'530
	+ Part résultat mis en équivalence	-948'787		-948'787
Total hors imputations internes		836'314'360	832'088'421	4'225'938
Base états fin. consolidés	Montants réels (compte d'exploitation)	836'314'360	832'088'421	4'225'938

3.3.5 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont des placements à court terme de moins de trois mois, très liquides qui sont convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaire. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la valeur comptable.

	2018	2017
Avoirs en caisse	188'831	292'104
Avoirs bancaires	22'189'302	17'934'711
Liquidités et équivalents de liquidités	22'378'134	18'226'814

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés au budget « État » et aux « crédits d'investissement d'ouvrage et de renouvellement », l'Université est intégrée, par le biais d'une convention « argent », dans le système de gestion centralisée des liquidités de l'État. La convention prévoit que l'Université effectue ses paiements et enregistre ses produits et l'État procède quotidiennement au remboursement net.

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés aux fonds provenant de l'extérieur, l'Université gère ses liquidités sur une base hebdomadaire en s'assurant que les comptes bancaires aient les disponibilités suffisantes pour effectuer les paiements. Dans un environnement de taux d'intérêts négatifs sur les comptes courants, l'Université réalise des opérations de rééquilibrage entre les établissements bancaires. Lorsque le fonds de roulement dépasse les besoins pour les paiements réguliers, l'Université investit l'excédent de liquidité dans son portefeuille de trésorerie. À l'inverse, l'Université réalise une partie de son portefeuille de trésorerie pour alimenter ses comptes bancaires.

3.3.6 Placements financiers

Portefeuilles de titres :

Tous les placements financiers sont cotés en bourse et entrent dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Aucun actif financier n'est grevé d'une mise en garantie. Les placements financiers résultent des surplus temporaires de liquidités des fonds provenant de l'extérieur (les subsides de recherche alloués par le FNS, la Commission européenne, des fondations privées ou publiques et les dons et legs), des dons et legs en faveur des fonds universitaires et du Fonds général de l'Université.

Gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres :

Pour les portefeuilles gérés par l'Université, la politique de placement est décidée par le Recteur de l'Université. Le Recteur est accompagné par le Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université qui, à un rythme d'une réunion par trimestre, émet des recommandations. Pour le portefeuille du Fonds général, la politique de placement est décidée par le Conseil de fondation sur la base des recommandations de la Commission financière. La gestion opérationnelle des portefeuilles de titres est déléguée à des gérants externes offrant toutes les garanties.

Notes relatives aux états financiers consolidés

La politique de placement des portefeuilles de titres de l'Université est encadrée par une charte de placement qui fixe les cautions suivantes :

- Les choix d'investissement sont dictés par des considérations de performance axées sur le long terme et respectent les principes de diversification des risques.
- L'objectif de préservation du capital prime.
- L'objectif de rendement net des frais de gestion est de l'ordre de 3 % par an.
- L'univers et l'horizon de placement, ainsi que l'allocation stratégique des actifs, sont déterminés.

La gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres de l'Université n'a pas évolué dans son concept en 2018. Le Recteur a décidé de transformer progressivement la structure des placements en intégrant des considérations d'investisseur durable mais sans modifier ni l'univers et l'horizon de placement, ni l'allocation stratégique. Dans un premier temps, ces transformations ne concernent que la partie « actions » des portefeuilles de trésorerie et des fonds universitaires. La mise en œuvre effective interviendra dans le courant de l'année 2019. Le Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université a exercé sa mission de surveillance au travers de quatre séances plénières. Enfin, le retour à l'allocation stratégique (rebalancement) du portefeuille de trésorerie et celui du portefeuille des fonds universitaires ont été réalisés.

La politique de placement des portefeuilles de titres du Fonds général de l'Université est également encadrée par une charte de placement dont les principaux axes sont la préservation du capital et la production de plus-values composées de rendements fixes et de gains en capitaux dans un portefeuille équilibré. La mise en œuvre s'effectue dans le cadre d'une gestion active.

Composition des portefeuilles de titres et faits marquants :

2018	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des Fonds universitaires	Portefeuille du Fonds Général	Total	En %
Placements immobiliers	40'849'729	-	1'673'000	42'522'729	12%
Actions (CHF)	38'716'059	17'761'915	8'895'830	65'373'804	19%
Actions (monnaies étrangères)	65'935'681	16'993'209	10'765'072	93'693'962	27%
Obligations (CHF)	52'178'322	17'525'758	3'019'886	72'723'965	21%
Obligations (monnaies étrangères)	68'995'210	-	437'001	69'432'211	20%
Fonds alternatifs et dérivés (CHF)	-	-	512'098	512'098	0%
Fonds alternatifs (monnaies étrangères)	-	-	2'947'977	2'947'977	1%
Prêts (CHF)	-	-	4'257'369	4'257'369	1%
Titres détenus à des fins de transaction	266'675'001	52'280'881	32'508'234	351'464'116	100%
Couverture de change	379'716	-	2'140	381'856	
Placements financiers	267'054'718	52'280'881	32'510'374	351'845'972	

Pour le portefeuille de trésorerie, l'allocation stratégique par classe d'actifs est restée inchangée avec une répartition de 40 % en actions, 35 % en obligations et 15 % en placements immobiliers. L'Université a procédé à un désinvestissement de son portefeuille (CHF 2'500'000) en septembre 2018 vers le compte postal utilisé pour réaliser les paiements réguliers. À cette

Notes relatives aux états financiers consolidés

occasion, le portefeuille a été rebalancé en fonction de l'allocation stratégique. Au 31 décembre 2018, la répartition par classe d'actifs se situait dans les bandes de fluctuation prévues par classe d'actifs. Enfin, les rendements réalisés ont été distribués au budget « État », à la réserve stratégique du Rectorat et aux fonds « intérêts » des chercheurs-ses (CHF 7'000'000) selon les règles fixées par la charte de placement.

Pour le portefeuille des fonds universitaires, l'allocation stratégique par classe d'actifs est restée inchangée avec une répartition de 67 % en actions et 33 % en obligations. Le portefeuille n'a enregistré ni apport, ni désinvestissement au cours de l'année, à l'exception du réinvestissement systématique des revenus financiers nets. En mars 2018, les liquidités disponibles du portefeuille (CHF 4'500'000) ont été investies selon la pondération de l'allocation stratégique. Le portefeuille a été rebalancé dans le courant du mois de décembre. Au 31 décembre 2018, la répartition par classe d'actifs se situait dans les bandes de fluctuation prévues. Enfin, les rendements réalisés des portefeuilles mobiliers et immobiliers ont été distribués (CHF 1'324'029) en faveur des fonds universitaires avec charte proportionnellement à leur capital. Pour mémoire, les fonds universitaires avec charte sont également investis dans un portefeuille immobilier (voir 3.3.10 « Immeubles de placement »).

Pour le portefeuille du Fonds général de l'Université, la politique de placement précise la bande dans laquelle le portefeuille est investi en actions (au maximum 60 % et au minimum 20 %). À proprement parler, il n'y a pas d'allocation stratégique par classe d'actifs. Les revenus financiers nets du portefeuille ne sont pas réinvestis mais retirés du portefeuille pour être distribués par le Conseil de fondation à des projets universitaires (retrait net de CHF 1'920'072). Au 31 décembre 2018, la répartition par classe d'actifs était de 10 % de liquidités, 10 % d'obligations, 58 % d'actions, 11 % de fonds alternatifs et 11 % de fonds immobiliers. 71 % du portefeuille est libellé en francs suisses. Le Fonds général de l'Université a vendu des contrats « futures » sur le Swiss Market Index et sur le STOXX Europe 600 dans le cadre de sa politique de couverture contre le risque de marché sur la partie actions du portefeuille. Cette opération arrive à échéance en mars 2019. Pour mémoire, les fonds du Fonds général de l'Université sont également investis dans un portefeuille immobilier (voir 3.3.10 « Immeubles de placement »).

2017	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des Fonds universitaires	Portefeuille du Fonds Général	Total	En %
Placements immobiliers	43'950'631	-	3'971'200	47'921'831	12%
Actions (CHF)	44'363'022	17'752'530	9'474'591	71'590'143	19%
Actions (monnaies étrangères)	74'809'650	17'060'045	13'761'489	105'631'183	27%
Obligations (CHF)	55'343'839	17'139'761	2'573'261	75'056'861	19%
Obligations (monnaies étrangères)	73'393'412	-	484'787	73'878'199	19%
Fonds Money Market	-	-	39'895	39'895	0%
Fonds alternatifs (CHF)	-	-	1'493'551	1'493'551	0%
Fonds alternatifs (monnaies étrangères)	-	-	1'320'576	1'320'576	0%
Prêts (CHF)	-	4'500'000	4'318'467	8'818'467	2%
Titres détenus à des fins de transaction	291'860'555	56'452'335	37'437'816	385'750'706	100%
Couverture de change	279'201	-	-9'630	269'571	
Placements financiers	292'139'756	56'452'335	37'428'186	386'020'277	

Notes relatives aux états financiers consolidés

L'Université détient des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur (contrat de vente à terme « forward ») lui permettant de se prémunir contre le risque de change à 90 %, uniquement pour ses obligations d'entreprises américaines libellées en dollars américains. Ces contrats de vente à terme « forward » portent sur une durée de trois mois et sont renouvelés automatiquement à leur échéance. Ces opérations ont engendré une perte nette réalisée (CHF 3'434'240) en 2018 contre une perte nette réalisée (CHF 444'616) en 2017, ainsi qu'un gain latent (CHF 232'329) en 2018 contre une perte latente (CHF 232'329) en 2017. Ces opérations sont présentées dans la note « 3.3.36 Résultat financier lié aux portefeuilles mobiliers ».

Le Fonds général de l'Université détient également des instruments financiers dérivés sans qu'ils soient adossés formellement à des titres identifiés dans la mesure où le modèle de gestion du portefeuille est un modèle « actif ». Ces instruments financiers dérivés constituent les éléments d'une politique de couverture contre le risque de change vis-à-vis de l'euro.

Les tableaux présentent la juste valeur des instruments de couverture et des titres sous-jacents couverts, ainsi que leur état de performance pour les années 2018 et 2017.

2018	Valeur boursière		Écart au 31.12			Variation de la couverture
	date acquisition	au 31.12	Total	cours des titres	taux de change	
US Blackrock EM GOV	17'631'067	17'664'999	33'932	-9'278	43'210	89'195
US Vanguard US GRA	51'267'040	51'330'211	63'170	-62'470	125'640	290'521
Fonds Général	6'023'726	6'025'866	2'140	-	2'140	2'140
Total	74'921'834	75'021'076	99'242	-71'748	170'990	381'856

2017	Valeur boursière		Écart au 31.12			Variation de la couverture
	date acquisition	au 31.12	Total	cours des titres	taux de change	
US Blackrock EM GOV	18'576'244	18'632'349	56'105	20'389	35'716	64'634
US Vanguard US GRA	54'815'899	54'761'064	-54'835	-160'229	105'393	214'567
Fonds Général	6'254'418	6'244'788	-9'630	-	-9'630	-9'630
Total	79'646'561	79'638'200	-8'361	-139'840	131'479	269'571

Les analyses de sensibilité liée aux risques de marché et de change sont présentées dans la note « 3.3.20 Gestion des risques financiers ».

3.3.7 Débiteurs

Les débiteurs avec contrepartie sont composés des éléments suivants :

Notes relatives aux états financiers consolidés

	2018	2017r
Fonds National Suisse	8'774'889	7'251'947
Clients externes Subventions	9'019'965	9'169'768
Provisions débiteurs douteux	-624'911	-624'911
Débiteurs Subventions	17'169'943	15'796'804
Débiteurs médecine dentaire	1'717'809	1'458'953
Provisions débiteurs douteux médecine dentaire	-106'891	-136'130
<i>Sous-total médecine dentaire</i>	<i>1'610'918</i>	<i>1'322'822</i>
Clients externes mandats/prestations & acomptes fournisseurs	7'961'825	9'787'360
Provisions débiteurs douteux	-49'898	-39'386
<i>Sous-total clients externes mandats/prestations</i>	<i>7'911'926</i>	<i>9'747'973</i>
Débiteurs mandats/prestations	9'522'845	11'070'795
Locataires (BLRU & appartement Champel)	22'422	-49'701
Swiss Library Services Plateform	230'769	-
Autres débiteurs	253'191	-49'701
Débiteurs avec contrepartie	26'945'979	26'817'898

Dans le rapport financier 2017, les acomptes fournisseurs étaient enregistrés dans les débiteurs sans contrepartie. Dans la mesure où un acompte est versé dans le cadre de l'acquisition d'une immobilisation ou de l'achat d'un bien ou d'un service donné, ils auraient dû être présentés dans les débiteurs avec contrepartie. Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2017 « clients externes mandats/prestations » ont été retraitées (augmentation de CHF 1'670'566).

Pour les débiteurs de la clinique universitaire de médecine dentaire, l'Université applique de façon systématique une politique de provisionnement selon les règles suivantes. Un débiteur devient douteux dès lors que la créance reste non recouvrée à l'échéance du deuxième rappel, soit 45 jours après l'échéance du bordereau de facture. À ce stade, la créance devient douteuse et une provision est constituée à la fin de chaque mois. À la clôture de l'exercice, elle est provisionnée à un taux de 50 %. Si la créance reste impayée à la clôture de l'exercice suivant, la provision est ajustée pour atteindre un taux de 80 %. La créance est intégralement provisionnée à la clôture de l'exercice n+2. Une perte sur débiteur est enregistrée au moment où un acte de défaut de bien est prononcé et la provision est utilisée.

Pour les débiteurs « Subventions », la politique de provisionnement suit également une approche systématique. Tous les débiteurs âgés de plus de six mois et d'un montant supérieur à CHF 10'000 font l'objet d'une analyse pour déterminer la probabilité de non recouvrement. S'il est plus probable qu'improbable que le risque se réalise, une provision pour débiteur douteux est

Notes relatives aux états financiers consolidés

constituée. Indépendamment de ces opérations, la pertinence d'engager une procédure judiciaire à l'encontre du débiteur est déterminée par des considérations juridiques et de montant en jeu.

Pour les débiteurs « Mandats / Prestations », notamment ceux des sociétés immobilières de l'Université, la politique de provisionnement est également systématique. Tous les débiteurs âgés de plus de trois mois induisent la constitution d'une provision à hauteur des retards de paiement. Les démarches de mise en poursuite puis en demeure sont systématiquement effectuées par le gestionnaire régisseur. Quant aux débiteurs du bureau du logement étudiants-es, vu les caractéristiques des locataires, il n'existe pas une politique de provisionnement systématique.

Le tableau ci-dessous présente les pertes sur débiteurs et les provisions pour débiteurs douteux pour les années 2018 et 2017.

		2018	2017
Débiteurs Subventions	Abandon de créances	-	-
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	-	-128'163
	Utilisation	-	-
	Constitution / Ajustement	-	-128'163
	Sous-total	-	-128'163
Débiteurs médecine dentaire	Abandon de créances	97'645	119'062
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	-29'239	2'967
	Utilisation	-67'068	-80'442
	Constitution / Ajustement	37'829	83'408
	Sous-total	68'406	122'029
Débiteurs Mandats/Prestations	Abandon de créances	33'182	12'692
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	10'512	-12'692
	Utilisation	-	-12'692
	Constitution / Ajustement	10'512	-
	Sous-total	43'694	-
Pertes sur débiteurs		112'099	-6'134

Faits marquants relatifs à l'évolution des provisions ad hoc pour débiteurs douteux :

Dans le litige avec l'entreprise à raison individuelle, à qui la coordination d'un programme de recherche financé par la Commission européenne a été confiée, le Tribunal de première instance a rendu en février 2015 un jugement de faillite dans laquelle l'Université a produit une créance (CHF 842'219). L'Université a reçu en mars 2017 un premier versement correspondant à 10 % des montants admis dans la faillite (CHF 67'055). L'Office des faillites procédera encore à la liquidation des biens. Pour une partie de cette liquidation, il est probable que l'Université reçoive un dédommagement. En conséquence, la provision pour débiteurs douteux a été ajustée à la baisse (CHF 60'000) en 2017. À relever qu'aucun versement n'est intervenu à ce jour. Pour le reste de la liquidation, les produits espérés sont plus aléatoires. Cela justifie l'absence d'ajustement de la

Notes relatives aux états financiers consolidés

provision dans les comptes 2018. Cette provision entre dans la rubrique « Débiteurs Subventions ».

Selon un contrat de 2013, l'Université a fourni des prestations à une société (CHF 155'602). Dans le cadre d'une convention, elle réclame le montant des dépenses encore encourues (CHF 39'386) et a accepté de réaliser un abandon de créance (CHF 116'215). En 2014, une provision pour débiteurs douteux a été constituée (CHF 155'602) et a été utilisée partiellement à hauteur de l'abandon de créance. En septembre 2017, la faillite de la société a été prononcée et confirmée en décembre 2017. En avril 2018, l'Université a produit une créance correspondant au montant résiduel du litige augmenté des intérêts moratoires. L'Université étant un créancier de 3^{ème} rang, il est plus improbable que probable de recevoir une part du produit de liquidation. En conséquence, la provision pour débiteurs douteux est inchangée. Cette provision entre dans la rubrique « Mandat / Prestations ».

Les débiteurs sans contrepartie se présentent de la façon suivante :

	2018	2017r
Solde dû sur indemnité cantonale	10'168'149	9'590'448
Débiteurs subventions cantonales	10'168'149	9'590'448
Impôts anticipés	1'505'171	1'607'720
Avances et garanties loyers	181'528	203'487
Boursiers étudiants-tes HES	486'837	-
Autres débiteurs	2'173'535	1'811'206
Débiteurs sans contrepartie	12'341'685	11'401'655

Dans le rapport financier 2017, les acomptes fournisseurs étaient enregistrés dans les débiteurs sans contrepartie. Dans la mesure où un acompte est versé dans le cadre de l'acquisition d'une immobilisation ou de l'achat d'un bien ou d'un service donné, ils auraient dû être présentés dans les débiteurs avec contrepartie. Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2017 « clients externes mandats/prestations » ont été retraitées (diminution de CHF 1'670'566).

Au total, les débiteurs de l'Université s'élèvent à CHF 39'287'664 au 31 décembre 2018 contre CHF 38'219'552 au 31 décembre 2017.

3.3.8 Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs sont composés des éléments suivants :

	2018	2017
Charges payées d'avance	6'234'336	7'455'292
Produits à recevoir	683'157	327'775
Compte de régularisation actifs	6'917'493	7'783'067

3.3.9 Stocks

Les stocks sont composés des éléments suivants :

	2018	2017
Fournitures	16'170	20'000
Mobilier	90'210	21'000
Ateliers d'impression	75'000	85'000
Matériel chimique, Biostock et Gaz	136'897	125'723
Ateliers de mécanique	117'500	116'500
Fournitures d'animalerie	68'000	64'000
Matériel dentaire	70'000	195'000
Boutique UNI Dufour	65'460	-
Stocks	639'237	627'223

3.3.10 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont composés des immeubles détenus par six sociétés immobilières (SI), de plusieurs immeubles en nom propre et d'un terrain. Les SI « Route St-Julien », « Radiosa » et « Rue du 31 Décembre » ont été léguées gracieusement à l'Université en 1972. La SI « Rue Pictet-de-Rochemont » a été acquise en 1951 pour une somme de CHF 480'000. La SI « Les Roseaux » a été acquise en 1976 par cession d'actions et de créances pour la somme de CHF 840'000. La SI « Les Vignes Moillebeau » a été léguée au Fonds général de l'Université en 1986.

Quant aux immeubles en nom, l'immeuble « Les Lattes » a été acquis en 1982 pour une somme de CHF 6'010'000. Détenu en nom propre, l'immeuble de « Candolle » fait l'objet d'un droit de superficie concédé en 2004 à la Fondation universitaire pour le logement étudiants-es (ci-après, FULE) pour une période de 99 ans. Le droit de superficie confère à la FULE le droit de créer des logements pour les étudiants-es immatriculés-es à l'Université ou inscrits-es dans des institutions liées par accord à l'Université, d'assurer leur exploitation et de rechercher des fonds nécessaires à la gestion. La FULE s'engage à maintenir l'affectation de l'immeuble et à poursuivre une politique de prix inférieures à ceux du marché en faveur des étudiants-es et des professeurs-es invités-es. La valorisation du droit de superficie est confiée à un expert indépendant et réalisée une fois tous les trois ans (dernière évaluation en 2016). L'estimation de valeur vénale inclut la valeur actuelle de la rente liée au droit de superficie, ainsi que la valeur actuelle de l'immeuble au moment de son retour au superficiant, à l'échéance du droit de superficie.

Situé dans le quartier de Champel (Genève), un appartement de trois pièces dans un immeuble en PPE a été légué à l'Université en novembre 2014. Afin de respecter les vœux du légataire, l'Université utilise le produit des loyers pour alimenter un fonds destiné à financer l'hébergement de chercheurs-ses et visiteurs-euses de la Faculté de médecine. La valeur du bien est estimée à CHF 800'000 reflétant le prix de sa mise en vente. L'appartement est libre de tout bail à loyer depuis décembre 2018 et les démarches en vue de sa vente sont largement avancées puisqu'une offre ferme a été formulée et acceptée par l'Université. Pour réaliser la vente du bien, un projet de

loi sera déposé au Grand Conseil au cours du premier trimestre 2019. Il est probable que la vente se réalise d'ici l'été 2019. Le produit de la vente sera investi dans le portefeuille mobilier des fonds universitaires.

L'Université a acquis un bâtiment situé à la Rue du Conseil général en décembre 2018 pour un montant de CHF 36'151'060, y compris les coûts de cession de la cédule hypothécaire et les frais. Le financement a été réalisé grâce à un acompte (CHF 40'000'000) sur la donation d'une fondation privée genevoise (CHF 80'000'000) destinée à contribuer à la réalisation du « Grand centre de physique et mathématique » (estimation CHF 240'000'000). Simultanément à l'acte d'achat, l'Université a signé un contrat de bail à loyer (CHF 100'000 par mois, charges comprises) en faveur du vendeur lui permettant de rester dans les locaux jusqu'au déménagement dans ses nouveaux bureaux, au plus tard en octobre 2019. Lorsque le bâtiment aura été libéré et que des travaux auront été réalisés, le bâtiment deviendra un immeuble d'exploitation de type administratif attribué à l'enseignement et à la recherche de la Section de mathématique de la Faculté des sciences. Cette attribution est limitée dans le temps. À l'horizon 2025 au plus tôt, un nouveau bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche « Grand centre de physique et mathématique » devrait être construit au Quai Ernest Ansermet. L'Université contribuera à son financement à hauteur de CHF 80'000'000 en utilisant le produit de la vente l'immeuble « Rue du Conseil général » et le solde de la donation de la fondation privée genevoise. En ce qui concerne ce solde à recevoir, en ligne avec les normes comptables IPSAS, il est présenté dans les états financiers comme un actif éventuel en pied de bilan (voir 3.3.41 « Informations sur les actifs éventuels »).

Le Fonds général de l'Université possède sept immeubles en nom. Il s'agit des immeubles situés : au chemin des Coquelicots acquis en 1984 pour la somme de CHF 1'700'000, au Crêts de Champel construit en 1990 pour un montant de CHF 14'200'000, à la rue de l'Encyclopédie acquis en 1953 pour la somme de CHF 348'500, à la place Versonnex acquis en 2002 pour la somme de CHF 5'000'000, au Quai Gustave-Ador reçu en legs en 1982, à la rue de Lausanne reçu en legs en 1982 et à l'avenue Dumas reçu en legs en 1982.

L'évaluation de la juste valeur des immeubles de placement est réalisée chaque année par une société spécialisée du canton de Genève ayant toutes les qualifications professionnelles pertinentes et reconnues dans son secteur d'activités. La valeur actuelle est une valeur de marché calculée selon la méthode des « discounted cash flow ». Chaque année, l'état locatif, les charges et les éventuels travaux sont analysés pour en définir le flux financier. L'actualisation consiste à ramener sur une même base des flux non directement comparables qui se produisent à des dates différentes. Le taux d'actualisation fait référence à un taux hors risque du marché auquel s'ajoute une prime de risque lié aux caractéristiques de chacun des immeubles et à leur localisation.

Enfin, la parcelle de « Pinchat » a été acquise en 1998 par échange de biens sans aucune contrepartie monétaire pour une valeur de CHF 641'849. Elle comporte trois terrains bâtis, dont un muni d'un droit de superficie et un terrain non bâti. La valeur de la parcelle avait été estimée à CHF 53'000'000 par un expert indépendant en décembre 2009. L'Université a cédé en deux étapes une partie de la parcelle de Pinchat à la Fondation immobilière de la Ville de Carouge (CHF 30'630'000). Cette dernière entend construire trois bâtiments avec différents types de logements (immeubles de logement LUP, à loyers contrôlés et PPE), ainsi que des équipements sportifs. Quant à la parcelle propriété de l'Université (CHF 22'370'000), un projet sera réalisé visant à accroître le parc de logement étudiants-es. En étroite collaboration avec la Fondation immobilière de la Ville de Carouge, ce projet regroupe cinq fondations privées proches de l'Université. Dans cette opération, l'Université octroie un droit de superficie de quatre-vingt ans sur le terrain en faveur des fondations. Le droit de superficie est rémunéré et la rente est calculée

Notes relatives aux états financiers consolidés

selon la pratique de l'Office cantonal du logement et indexée en fonction de l'indice suisse des prix à la consommation. En contre-partie, les fondations s'engagent à construire et à exploiter un bâtiment avec des logements étudiants-es à loyer préférentiel (cinq montées pour 458 chambres équipées) et d'autres logements (deux montées pour ZDloc et une montée PPE) à des prix permettant de subventionner les loyers étudiants-es. Les constructions devraient être livrées à l'horizon 2024. À fin 2018, les partenaires sont tombés d'accord sur les principes et poursuivent leurs travaux en vue d'adopter un dispositif de réalisation.

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation du portefeuille immobilier de l'Université.

2018	Valeur brute			Exploitation					
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges	Rendement net
Crêt-de-Champel 41-43	25'870'000	480'000	26'350'000	1'230'577	292'612	88'773	43'419	424'804	3%
Coquelicots 13	6'770'000	80'000	6'850'000	350'890	126'952	10'984	12'685	150'621	3%
SI Saint-Julien	3'040'000	-340'000	2'700'000	217'283	91'847	9'644	-44'386	57'105	6%
SI Les Roseaux	5'930'000	140'000	6'070'000	293'148	88'856	30'823	85'418	205'097	1%
Les Lattes 1	11'240'001	40'000	11'280'000	609'096	192'722	26'425	19'396	238'542	3%
SI Radiosa	14'780'000	190'000	14'970'000	649'044	267'682	17'053	152'226	436'962	1%
SI 31-Décembre	10'440'000	130'000	10'570'000	492'798	199'042	19'530	114'227	332'799	2%
SI Les Vignes Moillebeau	6'950'000	40'000	6'990'000	359'915	145'404	38'788	57'915	242'107	2%
Encyclopédie 4	7'170'000	90'000	7'260'000	365'837	238'381	15'381	13'012	266'774	1%
Versonnex 15	7'300'000	70'000	7'370'000	345'562	56'806	3'094	12'059	71'959	4%
SI Pictet-de-Rochemont	10'230'000	220'000	10'450'000	513'023	107'128	-	166'063	273'191	2%
Rue de Candolle 12	726'000	-	726'000	5'000	-	-	-	-	1%
Appartement Champel	780'000	20'000	800'000	16'683	5'386	-	1'170	6'556	1%
Gustave Ador 62	1'850'000	-	1'850'000	52'500	12'925	-	782	13'707	2%
Rue de Lausanne 121-123	1'700'000	-	1'700'000	51'720	13'886	-	975	14'861	2%
Av. Dumas 41	380'000	-	380'000	10'104	4'848	-	221	5'069	1%
Pinchat	22'370'000	-	22'370'000	-	-	-	-	-	0%
Conseil-Général 7-9	-	-	36'151'060	35'484	-	-	1'645	1'645	0%
Immeubles de placement	137'526'001	1'160'000	174'837'060	5'598'663	1'844'478	260'493	636'826	2'741'798	2%

Notes relatives aux états financiers consolidés

2017	Valeur brute			Exploitation					
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges	Rendement net
Crêt-de-Champel 41-43	25'500'000	370'000	25'870'000	1'224'174	240'525	105'428	40'960	386'914	3%
Coquelicots 13	6'470'000	300'000	6'770'000	360'894	108'467	13'061	11'844	133'372	3%
St Saint-Julien	2'960'000	80'000	3'040'000	216'240	85'018	9'645	54'830	149'494	2%
St Les Roseaux	5'800'000	130'000	5'930'000	289'971	112'188	31'580	76'275	220'043	1%
Les Lattes 1	11'220'000	20'000	11'240'000	612'560	287'879	27'763	20'585	336'227	2%
St Radiosa	14'670'000	110'000	14'780'000	635'409	346'433	17'418	110'942	474'793	1%
St 31-Décembre	10'370'000	70'000	10'440'000	491'396	123'516	19'941	115'951	259'408	2%
St Les Vignes Moillebeau	6'710'000	240'000	6'950'000	355'654	128'700	40'005	106'432	275'137	1%
Encyclopédie 4	6'780'000	390'000	7'170'000	368'338	91'988	15'381	12'097	119'466	3%
Vernonnex 15	7'160'000	140'000	7'300'000	337'762	87'430	3'154	11'273	101'857	3%
St Pictet-de-Rochemont	10'180'000	50'000	10'230'000	513'286	118'829	-	121'508	240'338	3%
Rue de Candolle 12	726'000	-	726'000	5'000	-	-	-	-	1%
Appartement Champel	780'000	-	780'000	19'070	4'811	-	3'510	8'321	1%
Gustave Ador 62	1'850'000	-	1'850'000	49'500	15'904	-	845	16'749	2%
Rue de Lausanne 121-123	1'700'000	-	1'700'000	63'600	34'651	-	1'053	35'704	2%
Av. Dumas 41	380'000	-	380'000	10'104	3'934	-	239	4'173	2%
Pinchat	25'155'000	-	22'370'000	519	-	-	-	-	0%
Immeubles de placement	138'411'001	1'900'000	137'526'001	5'553'475	1'790'274	283'376	688'346	2'761'996	2%

L'analyse de sensibilité liés aux risques de marché est présentée dans la note « 3.3.20 Gestion des risques financiers ».

Lors de l'intégration des sociétés immobilières dans les états financiers consolidés de l'Université, la valeur des immeubles est retraitée de façon à respecter les standards comptables prévus par les normes IPSAS. La réévaluation induit ainsi un calcul d'impôts différés. Le calcul s'effectue en fonction de la juste valeur des immeubles estimée chaque année par une société spécialisée et du taux d'imposition du bénéfice de liquidation des sociétés immobilières pour un objet détenu à long terme. À relever que les immeubles détenus en nom ne donnent pas lieu à un calcul d'impôts différés. Le tableau ci-dessous présente les impôts différés par objet pour les années 2018 et 2017.

Notes relatives aux états financiers consolidés

		2018			2017		
		Solde au 01.01	Ajustement impôts différés	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Ajustement impôts différés	Solde au 31.12
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	1'100'171	32'704	1'132'875	1'069'803	30'368	1'100'171
	SI Pictet-de-Rochemont	2'224'792	51'392	2'276'184	2'201'246	23'547	2'224'792
	SI Radiosa	2'834'712	44'384	2'879'096	2'824'484	10'228	2'834'712
	SI Saint-Julien	567'742	-79'424	488'318	544'064	23'678	567'742
	SI 31-Décembre	2'068'076	11'722	2'079'798	2'040'247	27'829	2'068'076
	SI Les Vignes Moillebeau	338'274	9'344	347'618	282'210	56'064	338'274
	Impôts différés	9'133'767	70'122	9'203'889	8'962'053	171'714	9'133'767

3.3.11 Immeubles d'exploitation

Situé sur un terrain appartenant à l'État doté d'un droit de superficie de nonante-neuf ans sis au boulevard Carl-Vogt, l'Université a acquis en mai 2015 un bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des sciences de l'environnement (CHF 45'094'518). Le tableau ci-dessous présente par composante la valeur brute, les amortissements selon les codes CFC (durées d'utilité usuelles), ainsi que la valeur nette comptable de début et de fin d'exercice.

2018	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a	b	c	d=a+b-c	e	f	g	h=e+f+g	re-e	fd-h
Gros oeuvre	15'349'188	-	-	15'349'188	-879'066	-340'243	-	-1'219'309	14'470'122	14'129'878
Équipements	11'784'711	-	-	11'784'711	-1'217'753	-471'388	-	-1'689'142	10'566'958	10'095'569
Aménagements	8'239'494	-	-	8'239'494	-814'041	-315'113	-	-1'129'154	7'425'453	7'110'340
Autres	9'712'413	-	-	9'712'413	-811'331	-314'064	-	-1'125'394	8'901'082	8'587'019
Total immeubles exploitation	45'085'806	-	-	45'085'806	-3'722'191	-1'440'808	-	-5'163'000	41'363'614	39'922'806

Notes relatives aux états financiers consolidés

2017	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Gros oeuvre	15'349'187	-	-	15'349'187	-538'823	-340'243	-	-879'066	14'810'365	14'470'121
Équipements	11'784'711	-	-	11'784'711	-746'365	-471'388	-	-1'217'753	11'038'346	10'566'958
Aménagements	8'239'494	-	-	8'239'494	-498'928	-315'113	-	-814'041	7'740'566	7'425'453
Autres	9'712'413	-	-	9'712'413	-497'267	-314'064	-	-811'331	9'215'146	8'901'082
Total Immeubles exploitation	45'085'805	-	-	45'085'805	-2'281'383	-1'440'808	-	-3'722'191	42'804'422	41'363'614

À relever que, dans le cadre de son exploitation courante, l'Université occupe plusieurs bâtiments mis à disposition par l'État qui, selon les dispositions du REEF (article 7A), ne sont pas comptabilisés à l'actif de son bilan. À titre d'information, la valeur comptable brute des bâtiments s'élevait à CHF 1'308'083'398 en 2017 contre CHF 1'297'474'292 en 2016. Déduction faite des amortissements cumulés, la valeur nette comptable s'élevait à CHF 761'349'569 en 2017 contre CHF 777'492'026 en 2016. Quant à la valeur des terrains, elle est évaluée à CHF 449'670'997 en 2017 inchangé par rapport à 2016.

3.3.12 Immobilisations corporelles et incorporelles

2018	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01.2018	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.2018	Solde au 01.01.2018	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12.2018	Solde au 01.01.2018	Solde au 31.12.2018
	a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Immobilisations corporelles										
Appareils scientifiques	253'955'439	11'586'597	-16'429'449	249'112'587	-214'953'926	-14'773'055	16'249'167	-213'477'814	39'001'513	35'634'773
Matériel informatique	507'559'974	4'145'713	-4'233'397	507'668'290	-39'848'390	-5'510'611	4'216'538	-41'142'463	10'907'584	9'525'828
Matériel et mobilier	48'563'498	4'502'890	-5'135'172	47'931'215	-33'603'236	-4'943'083	5'152'307	-33'394'012	14'960'262	14'537'203
Véhicules	837'720	205'142	-146'500	896'362	-729'310	-74'639	146'500	-657'448	108'411	238'914
Aménagement	12'254'228	1'415'065	-	13'669'293	-2'094'519	-764'992	-	-2'859'511	10'159'709	10'809'782
Total	366'366'859	21'855'406	-25'944'517	362'277'748	-291'229'380	-26'066'381	25'764'513	-291'531'248	75'137'479	70'746'500
Immobilisations incorporelles										
Immobilisations en cours	21'246'531	1'844'533	-777'795	22'313'269	-15'418'355	-3'955'906	777'795	-18'596'466	5'828'176	3'716'803
Immobilisations en cours	-	553'286	-	553'286	-	-	-	-	-	553'286
Total immobilisations	387'613'390	24'253'225	-26'722'312	385'144'302	-306'647'735	-30'022'287	26'542'308	-310'127'714	80'965'655	75'016'588

Notes relatives aux états financiers consolidés

2017	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01.2017	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.2017	Solde au 01.01.2017	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12.2017	Solde au 01.01.2017	Solde au 31.12.2017
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
Immobilisations corporelles										
Appareils scientifiques	258'171'253	15'765'035	-19'980'850	253'955'439	-218'647'718	-15'164'497	19'920'006	-213'892'210	39'523'535	40'063'229
Matériel informatique	50'265'485	4'601'265	-4'110'776	50'755'974	-39'193'629	-5'820'803	4'104'326	-40'910'106	11'071'856	9'845'868
Matériel et mobilier	47'473'288	5'703'072	-4'612'862	48'563'498	-33'463'631	-4'751'999	4'612'393	-33'603'236	14'009'657	14'960'262
Véhicules	793'345	61'115	-16'740	837'720	-700'045	-46'004	16'740	-729'310	93'300	108'411
Aménagement	9'431'056	2'823'172	-	12'254'228	-1'424'661	-669'858	-	-2'094'519	8'006'396	10'159'709
Cadmos I+II	2'123'432	-	-2'123'432	-	-2'123'432	-	2'123'432	-	-	-
Total	368'257'859	28'953'659	-30'844'659	366'366'859	-295'553'116	-26'453'161	30'776'897	-291'229'380	72'704'743	75'137'479
Immobilisations incorporelles	19'165'986	2'283'867	-203'322	21'246'531	-11'666'549	-3'945'650	193'844	-15'418'355	7'499'437	5'828'176
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total immobilisations	387'423'845	31'237'526	-31'047'982	387'613'390	-307'219'665	-30'398'811	30'970'741	-306'647'735	80'204'180	80'965'655

L'État a alloué un crédit d'ouvrage (L 12146) en faveur de l'Université pour financer l'évolution des infrastructures et services associés de calcul à haute performance et de stockage à long terme (CHF 15'546'000). Cela doit permettre d'optimiser et de faciliter l'utilisation des données issues de la recherche dans les Hautes Écoles Universitaires genevoises. Le crédit d'ouvrage est destiné à acquérir et développer les équipements nécessaires. Dans ce cadre, des charges salariales (CHF 147'580) ont été activées selon les règles de la directive « Traitement des immobilisations en cours » et des équipements ont été acquis (CHF 405'705) constituant des immobilisations incorporelles en cours. Dans l'attente de leur mise en service, aucun amortissement n'a été enregistré.

3.3.13 Subventions d'investissement constatées d'avance

La subvention d'investissement constatée d'avance représente la somme des subventions d'investissement reçues dans le cadre de l'acquisition des immobilisations de l'Université, diminuée du cumul des produits différés sur subventions d'investissement. Le tableau ci-dessous présente les opérations pour 2018 et 2017.

	2018	2017r
Solde au 01.01	-72'074'139	-69'668'492
Utilisation de la subvention	26'074'104	25'301'026
Nouvelle subvention d'investissement	-21'037'002	-27'706'674
Solde au 31.12	-67'037'038	-72'074'139

^r Les données 2017 ont été retraitées suite à l'harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues.

Selon la norme IPSAS 3 (application d'un traitement rétrospectif), l'harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues implique un retraitement des chiffres comparatifs (voir 3.3.1 « Harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues » pour de plus amples explications). Les corrections concernent les valeurs au 1^{er} janvier 2017 (diminution de CHF 19'954'957) et au 31 décembre 2017 (diminution

Notes relatives aux états financiers consolidés

de CHF 19'552'691), l'utilisation de la subvention (augmentation de CHF 6'781'566), ainsi que la nouvelle subvention d'investissement (diminution de CHF 6'379'300).

3.3.14 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont composés principalement des prises de participation dans des entreprises commercialisant les résultats de la recherche de l'Université (spin-off), des capitaux de dotation dans des entités détenues en partenariat avec d'autres hautes écoles (Centre suisse de toxicologie humaine appliquée, Institut d'imagerie moléculaire translationnelle, Institut genevois pour la gestion de patrimoine « GIWM », Fondation privée des HUG et Swiss Library Service Platform), des garanties-loyers, ainsi que la part des mises en équivalence dans le cadre de la consolidation des états financiers de l'Université.

Les prises de participation dans les spin-off entrent dans la mission de service à la Cité contribuant au développement culturel, social et économique de la société par des activités de transfert de technologies et de compétences. La gestion des prises de participation (acquisition, vente, présence dans les organes des entreprises) est confiée au bureau des transferts de technologies et compétences sous la supervision d'un-e Vice-Recteur-trice. Les prises de participation sont évaluées à la juste valeur à la date de clôture.

Le tableau ci-dessous présente l'état de situation au 31 décembre 2018.

	<i>Parts 2018</i>	2018	2017
IdQuantique SA	0.3%	308'490	5'320
NovImmune SA	0.2%	36'400	36'400
Geneva bioinformatics SA	6.7%	69'290	69'290
GenKyoTex SA France	0.1%	67'666	114'864
PVsyst SA	9.1%	350'000	250'000
Bard1 Life Sciences Limited	1.1%	95'063	34'016
Amal Therapeutics SA	0.5%	9'418	-
Dotphoton SA	3.0%	3'000	-
Ayar SARL	10.0%	2'000	-
Sous-total Participations dans spin-offs		941'326	509'890
Capitaux de dotation fondation		262'000	135'000
Divers		85'748	85'740
Mise en équivalence « Fonds général consolidé » 38%		2'391'321	2'397'188
Mise en équivalence « Campus Biotech Geneva » 50%		6'070'603	7'013'522
Autres actifs financiers		9'750'998	10'141'340

Plusieurs faits marquants sont à relever au cours de l'année 2018. Dans le cadre des opérations visant à accélérer la croissance des activités de cryptographie quantique de la société

Notes relatives aux états financiers consolidés

IdQuantique SA, l'Université a cédé la moitié de ses actions à l'opérateur sud-coréen SK Telekom. Elle a réalisé une plus-value de CHF 305'830 qui est répartie à parts égales entre les inventeurs-collaborateurs-trices de l'Université, la faculté concernée et le Rectorat. À noter qu'à la clôture des comptes, l'évaluation des titres toujours détenus par l'Université est réalisée sur la base du prix de transaction et induit un gain latent de CHF 305'830.

Au cours de l'année 2018, l'Université a pris des parts du capital-actions dans de nouvelles spin-off actives dans les domaines de thérapies prophylactiques du cancer (Amal Therapeutics SA), de la compression d'images RAW (Dotphoton SA) et des outils d'accès en ligne aux activités d'enseignement et de recherche massivement distribuées (Ayaru SARL). Deux sociétés ont été dissoutes en juin 2018. Il s'agit de Arisgen SA et Stemergie Biotechnology SA par décision de leur assemblée générale. Ces dissolutions n'ont eu aucun impact sur le compte d'exploitation.

3.3.15 Créanciers

Le tableau ci-dessous présente les créanciers avec contrepartie.

	2018	2017
Fournisseurs	10'266'769	10'679'453
Conférenciers	174'247	116'411
Autres	1'966'911	1'074'635
Solde vacances collaborateurs-trices	6'929'527	6'436'077
Heures supplémentaires collaborateurs-trices	988'882	922'224
Pont-AVS part à court terme	1'246'185	1'420'592
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	21'572'521	20'649'393
Pont-AVS part à long terme	1'324'133	1'256'831
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	1'324'133	1'256'831
Créanciers avec contrepartie	22'896'654	21'906'224

Lors de l'octroi d'un pont AVS à un collaborateur-trice (fait générateur), la charge est enregistrée dans le compte d'exploitation sur la base des informations relatives à chaque collaborateur-trice concerné-e. En fonction des indexations de rentes décidées ultérieurement, une charge complémentaire est enregistrée. L'engagement fait l'objet d'un calcul d'actualisation. Au fur et à mesure que les annuités sont versées au collaborateur-trice, la dette est ajustée. L'octroi d'un pont AVS a induit une charge de CHF 1'454'973 en 2018 contre CHF 1'903'652 en 2017. L'Université a versé des annuités d'un montant total de CHF 1'556'348 en 2018 contre CHF 1'360'419 en 2017. Enfin, un ajustement / dissolution de dette a été enregistré en 2018 induisant un produit (CHF 5'730).

En ce qui concerne les engagements liés aux soldes de vacances et aux heures supplémentaires, les heures sont valorisées en traitant nominativement le nombre d'heures et en appliquant un taux horaire moyen pour le personnel enseignant (CHF 73.90 en 2018 contre CHF 73.60 en 2017) et un taux horaire moyen pour le personnel administratif et technique (CHF 64.30 en 2018 contre CHF 64.40 en 2017). Le nombre d'heures en lien avec les congés dus est à la hausse (augmentation

Notes relatives aux états financiers consolidés

de 7'422 heures en 2018 contre 5'719 heures en 2017) de même que celui relatif aux heures supplémentaires (augmentation de 1'036 heures en 2018 contre 1'406 heures en 2017). L'engagement est ajusté en fin de chaque exercice en fonction de l'évaluation du nombre d'heures et du prix unitaire.

Quant aux créanciers sans contrepartie, les principaux éléments sont les suivants :

	2018	2017
Impôts	153'056	160'439
TVA sur chiffre d'affaires	345'053	446'412
Garanties (trousses, magasin central, sports)	321'617	315'433
Créanciers sans contrepartie	819'726	922'284

Au total, les créanciers de l'Université s'élèvent à CHF 23'733'545 au 31 décembre 2018 contre CHF 22'828'508 au 31 décembre 2017.

3.3.16 Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs sont composés des éléments suivants :

	2018	2017
Produits constatés d'avance	1'900'584	1'196'773
Charges à payer	1'565'360	2'516'762
Compte de régularisation passifs	3'465'944	3'713'535

3.3.17 Fonds affectés à la recherche

Les fonds affectés à la recherche regroupent tous les fonds alloués par des tiers avec conditions comportant des obligations de résultats ou de moyens et munis d'une clause de remboursement, si les conditions ne sont pas respectées. Ils ne sont pas des réserves, leur utilisation étant réglementée par le bailleur. Par catégorie de bailleurs de fonds, ils se présentent de la façon suivante :

	2018	2017 ^r
Fonds National Suisse	78'263'167	80'023'439
Fonds de la Commission européenne	18'594'536	17'846'973
Autres Fonds de tiers	76'625'822	76'842'144
Fonds affectés à la recherche	173'483'525	174'712'556

^r Les données 2017 ont été retraitées suite à l'harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues.

Selon la norme IPSAS 3 (application d'un traitement rétrospectif), l'harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues implique un retraitement des chiffres comparatifs (voir 3.3.1 « Harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues » pour de plus amples explications). Les corrections concernent les valeurs au 1^{er} janvier 2017 (diminution de CHF 11'778'554) et au 31 décembre 2017 (diminution de CHF 11'376'289), ainsi que les engagements vis-à-vis du FNS (diminution de CHF 11'720'407), de la Commission européenne (diminution de CHF 1'463'498) et des autres bailleurs de fonds (diminution de CHF 1'807'616).

Pour le FNS, il s'agit de crédits alloués à des chercheurs-euses pour des périodes allant de 12 à 60 mois. Les fonds sont en principe versés à l'avance, le plus souvent pour une année. Le solde ouvert à la fin de l'année n'est donc pas disponible mais sera utilisé durant la période définie par le bailleur. 758 recherches sont en cours et 696 postes EPT ont été nécessaires en 2018. L'utilisation des subsides est contrôlée par le FNS qui exige un rapport financier périodique, ainsi qu'un rapport scientifique établi par le chercheur-euse.

Pour les fonds de la Commission européenne, il s'agit en règle générale de crédits alloués à des chercheurs-ses pour des périodes de 24 à 60 mois. Le financement est en principe versé à l'avance, le plus souvent pour une période de 12 à 18 mois. Entre 20 et 25 % du financement est retenu jusqu'à la remise des rapports scientifique et financier établis par le chercheur-euse. L'Université est l'hôte de 125 projets européens en 2018 contre 126 projets à fin 2017. 25 projets ont été clôturés et 24 nouveaux projets « Horizon 2020 » et 1 projet « FP7 » ont démarré au cours de l'année 2018.

En ce qui concerne les autres fonds de tiers dédiés à la recherche, ils sont obtenus par les chercheurs-ses auprès de la Confédération, d'entités publiques, d'entreprises (contrats de prestations), de fondations d'utilité publique ou de fondations privées. Très fréquemment, un budget est établi et le bailleur de fonds (ou le mandant) demande un rapport financier périodique. 748 EPT ont été imputés sur les fonds de tiers en 2018.

Au titre de participation aux frais d'infrastructure, l'Université prélève un pourcentage (« overhead » de 9 %) sur les fonds alloués par des bailleurs de fonds dans le cadre de mandats de recherche. La Faculté de médecine prélève un overhead additionnel (4 %) pour ses propres besoins. En 2018, le montant des « overheads » s'élève à CHF 2'578'316 contre CHF 2'512'930 en 2017.

Notes relatives aux états financiers consolidés

3.3.18 Emprunts hypothécaires

Classée par date d'échéance, la structure des emprunts est la suivante :

2018	Valeur emprunts			Structure emprunts					
	Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Date émission	Échéance
SI Saint-Julien	386'000	-	386'000	386'000	-	Fixe	2.50%	30.06.2011	01.07.2019
SI Les Roseaux	1'016'800	-24'800	992'000	992'000	-	Fixe	3.05%	29.04.2009	29.04.2019
Les Lattes 1	1'404'000	-70'200	1'333'800	70'200	1'263'600	Fixe	1.88%	12.11.2013	12.11.2020
SI Radiosa	849'000	-18'000	831'000	18'000	813'000	Fixe	2.00%	16.07.2013	16.07.2021
SI 31-Décembre	1'254'500	-26'000	1'228'500	26'000	1'202'500	Fixe	1.55%	11.04.2016	11.04.2023
SI Les Vignes Moillebeau	1'612'900	-50'000	1'562'900	50'000	1'512'900	Fixe	2.40%	10.10.2013	10.10.2023
Encyclopédie 4	820'000	-	820'000	-	820'000	Fixe	1.85%	25.11.2014	25.11.2024
Vernonnex 15	182'000	-3'500	178'500	3'500	175'000	Fixe	1.70%	01.04.2015	31.03.2025
Crêt-de-Champel 41-43	6'519'250	-89'000	6'430'250	89'000	6'341'250	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027
Coquelicots 13	807'000	-12'000	795'000	12'000	783'000	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027
SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-				
Rue de Candolle	-	-	-	-	-				
Appartement Champel	-	-	-	-	-				
Gustave Ador 62	-	-	-	-	-				
Rue de Lausanne 121-123	-	-	-	-	-				
Av. Dumas 41	-	-	-	-	-				
Pinchat	-	-	-	-	-				
Conseil-Général 7-9	-	-	-	-	-				
Emprunts hypothécaires	14'851'450	-293'500	14'557'950	1'646'700	12'911'250				

Notes relatives aux états financiers consolidés

2017	Valeur emprunts			Structure emprunts					
	Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Date émission	Échéance
SI Saint-Julien	386'000	-	386'000	-	386'000	Fixe	2.50%	30.06.2011	01.07.2019
SI Les Roseaux	1'041'600	-24'800	1'016'800	24'800	992'000	Fixe	3.05%	29.04.2009	29.04.2019
Les Lattes 1	1'474'200	-70'200	1'404'000	70'200	1'333'800	Fixe	1.88%	12.11.2013	12.11.2020
SI Radiosa	867'000	-18'000	849'000	18'000	831'000	Fixe	2.00%	16.07.2013	16.07.2021
SI 31-Décembre	1'280'500	-26'000	1'254'500	26'000	1'228'500	Fixe	1.55%	11.04.2016	11.04.2023
SI Les Vignes Moillebeau	1'662'900	-50'000	1'612'900	50'000	1'562'900	Fixe	2.40%	10.10.2013	10.10.2023
Encyclopédie 4	820'000	-	820'000	-	820'000	Fixe	1.85%	25.11.2014	25.11.2024
Versonnex 15	185'500	-3'500	182'000	3'500	178'500	Fixe	1.70%	01.04.2015	31.03.2025
Crêt-de-Champel 41-43	6'608'250	-89'000	6'519'250	89'000	6'430'250	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027
Coquelicots 13	819'000	-12'000	807'000	12'000	795'000	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027
SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rue de Candolle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appartement Champel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gustave Ador 62	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rue de Lausanne 121-123	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Av. Dumas 41	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pinchat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts hypothécaires	15'144'950	-293'500	14'851'450	293'500	14'557'950				

Les actifs nantis s'élèvent à CHF 100'410'000 en 2018 contre CHF 99'490'000 en 2017. Le montant des emprunts des actifs nantis s'élève à CHF 14'557'950 en 2018 contre CHF 14'851'450 en 2017. Enfin, le total des cédules hypothécaires des actifs nantis s'élève à CHF 45'617'500 en 2018 contre CHF 22'617'500 en 2017.

Faits marquants :

En 2018, ni l'Université, ni le Fonds général de l'Université n'ont effectué de renouvellement d'emprunt hypothécaire. Deux emprunts hypothécaires arrivent à échéance en 2019. Hormis ces deux emprunts, les parts à court terme correspondent aux seules annuités de remboursement fixées dans les contrats hypothécaires. Pour ces deux emprunts, les parts à court terme concernent le solde à rembourser à l'échéance. Concernant la SI « Pictet-de-Rochemont », l'Université est à la fois le propriétaire et le bailleur. En effet, outre les dettes actionnaires, la SI Pictet-de-Rochemont a

Notes relatives aux états financiers consolidés

contracté auprès de l'Université un emprunt de CHF 500'000 à un taux d'intérêt fixe (1.00 % par an) dont l'échéance n'est pas prédéfinie. Dans les états financiers consolidés de l'Université, cette opération est éliminée.

L'analyse du risque de liquidité et de taux d'intérêt sur les emprunts hypothécaires du groupe économique « Université » est présentée dans la note « 3.3.20 Gestion des risques financiers ».

3.3.19 Instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers par catégorie pour 2018 et 2017.

2018	Note Page	Prêts et créances	Placements détenus à des fins de transaction	Emprunts et dettes	Total
Placements financiers	7 48	4'257'369	347'588'603		351'845'972
Autres actifs financiers	15 61		1'289'074		1'289'074
Actifs financiers évalués à la juste valeur		4'257'369	348'877'678	-	353'135'047
Liquidités et équivalents de liquidités	6 47	22'378'134			22'378'134
Débiteurs avec contrepartie	8 51	26'945'979			26'945'979
Débiteurs sans contrepartie	8 53	12'341'685			12'341'685
Actifs financiers évalués au coût amorti		61'665'797	-	-	61'665'797
Total Actifs financiers		65'923'166	348'877'678	-	414'800'844
Créanciers avec contrepartie	16 62			22'896'654	22'896'654
Créanciers sans contrepartie	16 63			819'726	819'726
Emprunts hypothécaires	19 65			14'557'950	14'557'950
Passifs financiers évalués au coût amorti		-	-	38'274'330	38'274'330
Total Passifs financiers		-	-	38'274'330	38'274'330

Notes relatives aux états financiers consolidés

2017r	Note Page	Prêts et créances	Placements détenus à des fins de transaction	Emprunts et dettes	Total
Placements financiers	7 48	8'818'467	377'201'810		386'020'277
Autres actifs financiers	15 61		730'630		730'630
Actifs financiers évalués à la juste valeur		8'818'467	377'932'440	-	386'750'907
Liquidités et équivalents de liquidités	6 47	18'226'814			18'226'814
Débiteurs avec contrepartie	8 51	26'817'898			26'817'898
Débiteurs sans contrepartie	8 53	11'401'655			11'401'655
Actifs financiers évalués au coût amorti		56'446'367	-	-	56'446'367
Total Actifs financiers		65'264'834	377'932'440	-	443'197'273
Créanciers avec contrepartie	16 62			21'906'224	21'906'224
Créanciers sans contrepartie	16 63			922'284	922'284
Emprunts hypothécaires	19 65			14'851'450	14'851'450
Passifs financiers évalués au coût amorti		-	-	37'679'958	37'679'958
Total Passifs financiers		-	-	37'679'958	37'679'958

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par niveau pour 2018 et 2017.

2018	Note Page	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements financiers	6 48	347'588'603	4'257'369		351'845'972
Autres actifs financiers	14 61	162'728	1'126'346		1'289'074
Total Actifs financiers à la juste valeur		347'751'331	5'383'715	-	353'135'047
Total Passifs financiers à la juste valeur		-	-	-	-

Notes relatives aux états financiers consolidés

2017	Note Page	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements financiers	6 48	377'201'810	8'818'467		386'020'277
Autres actifs financiers	14 61	148'880	581'750		730'630
Total Actifs financiers à la juste valeur		377'350'690	9'400'217	-	386'750'907
Total Passifs financiers à la juste valeur		-	-	-	-

Niveau 1 : actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs et liquides dont la juste valeur correspond au cours du marché (titres cotés).

Niveau 2 : actifs et passifs financiers non négociés sur des marchés actifs et liquides mais dont la juste valeur est établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés, directement comme prix de référence ou indirectement comme prix dérivé.

Niveau 3 : actifs et passifs financiers dont la juste valeur ne peut être établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés mais par des analyses de flux de trésorerie non fondées sur des prix de transactions observables sur les marchés (titres et capitaux de dotation évalués au coût).

3.3.20 Gestion des risques financiers

Dans le cadre de ses activités, l'Université est exposée notamment aux risques de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt, de change et de prix. Les risques financiers sont gérés de manière indépendante par l'Université et par les entités du périmètre de consolidation.

Risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie :

À l'exception des emprunts hypothécaires des sociétés immobilières, l'Université n'a contracté aucune dette bancaire pour financer l'acquisition de ses actifs. Selon le règlement sur les finances, l'Université a la compétence de s'endetter jusqu'à cinq millions de francs de manière autonome en informant l'État. Au-delà, l'Université doit obtenir l'accord préalable du Conseil d'État et peut solliciter sa garantie. Au sein des sociétés immobilières du groupe « Université », la politique d'emprunt favorise une diversification des contreparties bancaires. Elle privilégie des emprunts à taux fixe et des amortissements financiers réguliers. Elle vise à étaler les échéances de remboursement.

Le calcul du risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie prend en considération le volume des emprunts à renouveler, les dates d'échéance, le taux d'intérêt des emprunts à renouveler et une hypothèse de choc sur les taux d'intérêt de +/- 100 points de base. L'impact sur le résultat net consolidé correspond à la différence entre les coûts effectifs et le résultat de l'analyse de sensibilité. En 2018, le groupe « Université » n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt (aucun renouvellement d'emprunt, tous les emprunts à taux fixe). En 2017, le groupe « Université » était exposé au risque de taux sur les deux emprunts hypothécaires arrivant à échéance au cours de l'année.

Notes relatives aux états financiers consolidés

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation du risque de taux d'intérêt.

	Note Page	2018	2017
Emprunts avec une échéance inférieure à un an	18 65	1'378'000	-
Emprunts avec une échéance supérieure à un an	18 65	13'179'950	14'851'450
Risque net		14'557'950	14'851'450
Sensibilité du résultat net à une baisse des taux d'intérêt		-	-28'328
Sensibilité du résultat net à une hausse des taux d'intérêt		-	-154'231

Risque de prix :

Le groupe « Université » est exposé au risque de prix sur ses placements financiers et ses immeubles de placement. Concernant les placements financiers, la gestion des risques de prix des portefeuilles de titres mobiliers cotés en bourse est régie dans le cadre d'une politique de placement. Cette dernière est marquée par des considérations de performance axées sur le long terme (rebalancement systématique des portefeuilles), des principes de diversification des risques (allocation stratégique), par un objectif prioritaire de préservation du capital et par un horizon de placement en lien avec la durée des financements. Sa mise en œuvre opérationnelle est confiée à des gérants externes d'établissements bancaires de la place genevoise, encadrée par un expert financier indépendant et surveillée par un Comité présidé par le Recteur qui se réunit au minimum une fois par trimestre. En lien avec son portefeuille immobilier (immeubles de placement), le groupe « Université » gère ses risques en investissant régulièrement pour maintenir ou accroître la valeur des objets, garantir des bonnes conditions d'exploitation pour maximiser les états locatifs. Les loyers sont conformes aux conditions de marché et l'attribution des appartements est décidée par une régie immobilière de la place genevoise à qui la gestion opérationnelle a été confiée.

Pour évaluer la volatilité du résultat net consolidé au risque de prix, une analyse de sensibilité est réalisée en faisant subir un choc de +/- 5 % du cours des titres. Cette analyse est théorique et très imparfaite pour quantifier les risques. Elle ignore les effets de réduction du risque de marché par une politique de diversification géographique et sectorielle. Elle ne peut prendre en considération le monitoring des comités instauré à l'Université et au Conseil de fondation du Fonds général de l'Université, ainsi que la capacité d'ajustement tactique ou stratégique dans le cadre des rebalancements des portefeuilles. Pour évaluer la volatilité du résultat net consolidé au risque de prix des immeubles de placement, une analyse de sensibilité est réalisée. Elle consiste à faire varier le taux d'actualisation « hors risque » utilisé pour évaluer chaque bien du portefeuille immobilier de l'Université dans un intervalle de plus ou moins 25 points de base correspondant à la variation historique annuelle maximale.

Le tableau ci-dessous présente la mesure de la volatilité du résultat net en lien avec le risque de prix.

Notes relatives aux états financiers consolidés

	Note Page	2018	2017
Placements financiers	6 48	351'845'972	386'020'277
Immeubles de placement hors terrains	10 56	152'467'060	115'156'001
Risque net		504'313'032	501'176'278
Placements financiers - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix		-17'592'299	-19'301'014
Placements financiers - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix		17'592'299	19'301'014
Immeubles de placement - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix		-7'270'000	-7'140'000
Immeubles de placement - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix		8'310'000	7'440'000
Total - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix		-24'862'299	-26'441'014
Total - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix		25'902'299	26'741'014

Risque de change :

Le groupe « Université » est exposé à un risque de change en lien avec ses comptes bancaires, ses placements financiers, ses débiteurs et ses créanciers libellés en monnaies étrangères.

Dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles de titres mobiliers, le groupe « Université » recourt à des instruments financiers dérivés uniquement dans un but de couverture de risque de change pour ses titres libellés en monnaies étrangères. Dans le cadre de ses activités de recherche ou de prestataires de service, le groupe « Université » est parfois confronté au risque d'un exportateur, libellant ses contrats en monnaies étrangères. L'Université ne se couvre pas explicitement par des opérations de couverture de change. En revanche, lors de l'élaboration des requêtes de subside auprès des agences, les chercheurs-ses sont encouragés-es à construire leurs budgets en prenant une marge défavorable de 10 % sur le taux de change. Par ailleurs, si l'Université coordonne des recherches avec des partenaires universitaires étrangers, les contributions à redistribuer sont déposées sur des comptes en monnaies étrangères. À cet effet, l'Université est détentrice notamment de comptes bancaires en euros. Sur les dettes libellées en monnaies étrangères, le risque de change est marginal et ne porte que sur les montants encore ouverts en fin d'exercice qui font l'objet d'un règlement dans la première bande de traitement des paiements en janvier de l'année suivante.

Le tableau ci-dessous présente la mesure de la volatilité du résultat net consolidé en lien avec le risque de change avec une appréciation / dépréciation du taux de change du franc suisse de +/- 5%.

Notes relatives aux états financiers consolidés

	Note Page	2018	2017r
Liquidités et équivalents de liquidités	5 47	3'252'744	2'888'082
Placements financiers	6 48	166'076'290	180'820'329
Débiteurs avec contrepartie	7 51	892'629	1'083'683
Créanciers avec contrepartie	15 53	860'681	1'233'787
Risque net		171'082'345	186'025'880
Sensibilité du résultat net une dépréciation du CHF vs monnaies étrangères		-8'554'117	-9'301'294
Sensibilité du résultat net une appréciation du CHF vs monnaies étrangères		8'554'117	9'301'294

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et amène de ce fait le groupe « Université » à subir une perte financière. Le tableau ci-dessous présente les rubriques concernées par ce risque de contrepartie.

Globalement, le risque de crédit est limité. Par rapport aux liquidités, le risque groupe « Université » est limité dans la mesure où les comptes bancaires sont répartis dans plusieurs établissements bancaires, tous de premier ordre. De même, les placements financiers sont répartis auprès de contreparties de premier ordre sans aucune concentration auprès d'une seule contrepartie. Le risque de crédit sur les débiteurs est limité dans la mesure où ceux-ci sont répartis entre un grand nombre de personnes physiques et morales. À noter également que les activités de mandats auprès de tiers sont caractérisées par un nombre élevé et une grande diversité de débiteurs. Le suivi des fonds est régulier et entre dans le dispositif de système de contrôle interne permettant de détecter les dépenses non couvertes et d'entreprendre toutes les démarches appropriées.

Le tableau ci-dessous présente le volume des montants sur lesquels le risque de crédit peut s'exercer.

	Note Page	2018	2017r
Liquidités et équivalents de liquidités	5 47	22'378'134	18'226'814
Placements financiers	6 48	351'845'972	386'020'277
Débiteurs avec contrepartie	7 51	26'945'979	26'817'898
Débiteurs sans contrepartie	7 53	12'341'685	11'401'655
Autres actifs financiers	14 61	1'289'074	730'630
Risque de crédit - Total		414'800'844	443'197'274

Notes relatives aux états financiers consolidés

Risque de liquidité :

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe « Université » rencontre des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le tableau ci-dessous présente une analyse des maturités des créanciers et des emprunts du groupe « Université ». À relever que pour les emprunts hypothécaires, l'évaluation du risque de liquidité prend en considération le remboursement du principal, ainsi que le service de la dette (intérêts et amortissements financiers). L'écart entre le montant des emprunts présenté dans la note « 3.3.18 Emprunts hypothécaires » et le montant dû selon les échéances contractuelles correspond au cumul des intérêts à payer. Pour les créanciers, les dettes ne portent aucun intérêt. À relever que des prévisions sont effectuées sur une base hebdomadaire dans le cadre des projections trimestrielles revues sur une base mensuelle. Pour ce faire, les échéanciers « entrées / sorties » sont intégrés dans la gestion individuelle des fonds.

	Note Page	Montant au 31.12.2018	Échéances contractuelles non actualisées			
			< 1 an	[1 an ; 2 ans]	[2 ans ; 5 ans]	> 5 ans
Créanciers avec contrepartie	15 62	22'896'654	21'572'521		1'324'133	
Créanciers sans contrepartie	15 63	819'726	819'726			
Emprunts hypothécaires	18 65	15'763'495	1'876'702	2'820'897	4'103'445	6'962'452
Risque de liquidité - Total		39'479'875	24'268'949	2'820'897	5'427'578	6'962'452

	Note Page	Montant au 31.12.2017	Échéances contractuelles non actualisées			
			< 1 an	[1 an ; 2 ans]	[2 ans ; 5 ans]	> 5 ans
Créanciers avec contrepartie	15 62	21'906'224	20'649'393		1'256'831	
Créanciers sans contrepartie	15 63	922'284	922'284			
Emprunts hypothécaires	18 65	16'317'868	554'373	3'546'032	4'222'475	7'994'988
Risque de liquidité - Total		39'146'375	22'126'049	3'546'032	5'479'306	7'994'988

3.3.21 Provisions

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la manière suivante durant l'exercice 2018.

2018	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CPEG part à court terme	175'395		-40'197		135'198
Provisions - part à court terme	175'395	-	-40'197	-	135'198
Rachats CPEG part à long terme	417'382	26'580	-132'018		311'945
Litiges	122'500	64'307	-	-12'500	174'307
Provisions - part à long terme	539'882	90'887	-132'018	-12'500	486'252
Provisions	715'277	90'887	-172'215	-12'500	621'449

2017	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CPEG part à court terme	258'500		-83'105	-	175'395
Provisions - part à court terme	258'500	-	-83'105	-	175'395
Rachats CPEG part à long terme	535'931	35'669	-154'219	-	417'382
Litiges	360'984	100'000	-97'494	-240'990	122'500
Provisions - part à long terme	896'915	135'669	-251'713	-240'990	539'882
Provisions	1'155'415	135'669	-334'817	-240'990	715'277

L'engagement d'un-e collaborateur-trice rémunéré-e sur un fonds « État » induit parfois la nécessité d'effectuer un rachat de caisse de pension. Dans l'exercice concerné, valorisée sur la base des informations relatives à chaque collaborateur-trice concerné-e, la charge est provisionnée et enregistrée dans le compte d'exploitation. Au fur et à mesure que la part patronale est versée à la CPEG, la provision est utilisée. La provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation. Les rachats de prévoyance induisent une charge de CHF 26'580 en 2018 contre CHF 35'669 en 2017 dans le compte d'exploitation. L'Université a versé des contributions patronales à la CPEG de CHF 172'215 en 2018 contre CHF 237'323 en 2017.

Les provisions pour risques et charges augmentent de CHF 51'807 en 2018 par rapport à 2017 en raison d'une dotation aux provisions à hauteur de CHF 64'307 en charges et d'une dissolution de provisions de CHF 12'500 en produits.

Les litiges et procédures judiciaires en cours sont les suivants :

- La commune du Grand-Saconnex a déposé une action en justice contre le Pool POM au motif de malfaçons dans le cadre de la construction d'un complexe scolaire (CHF 4'454'950). À deux reprises, la Chambre administrative de la Cour de justice (CACJ) a jugé irrecevable l'appel en

cause du Pool POM. L'Université n'a pas connaissance d'éléments nouveaux, sauf à préciser que le Pool POM a adressé un commandement de payer en novembre 2013, y compris des intérêts de retard. L'Université estime que les conditions fixées par les normes IPSAS pour enregistrer une provision pour risques et charges ne sont pas remplies.

- o Deux cas de litige concernent des prétentions d'indemnisation provenant de candidats non retenus lors des procédures d'embauche. À relever que, pour ces cas, aucune provision n'a été constituée en 2018 et le solde de la provision au passif est nul.

Dans le cadre de la nomination à un poste de professeure, une candidate non retenue réclame une indemnité (CHF 1'269'499) équivalent à trois mois de salaire d'une professeure assistante, auquel s'ajoute le manque à gagner, évalué sur l'ensemble de sa carrière, le tort moral qu'elle estime avoir subi et les frais d'avocat. Condamnée en première instance, l'Université a déposé un recours au Tribunal fédéral qui a annulé le jugement de la CACJ. Parallèlement, la candidate non retenue a déposé une requête en conciliation devant le Tribunal de première instance (TPI) et a réévalué ses prétentions (CHF 2'488'635), y compris les intérêts de retard. Ce cas a été déclaré à l'assureur de l'Université qui prendra ce risque en charge.

Un cas de promesse d'embauche non tenue (contrat de travail oral) a été dénoncé au Tribunal des Prud'hommes (TPH). Ce dernier a donné raison à l'Université mais cette décision fait l'objet d'un recours auprès de la CACJ. Il est probable que l'Université soit condamnée à verser une indemnité dont le montant devrait être insignifiant.

- o Plusieurs cas de contestation de licenciement et de demande de réintégration de collaboratrices sont pendants en justice. Si la CACJ devait considérer que les licenciements sont contraires au droit, l'Université serait, en cas de refus de réintégration, condamnée à indemniser ses anciens-nes collaborateurs-trices. En fonction des cas, les montants des indemnités représentent un besoin de provision de CHF 164'307 en 2018 contre CHF 112'500 en 2017.

Deux nouveaux cas de contestation de licenciement et de discrimination à la promotion ont été ouverts devant la CACJ avec des prétentions d'indemnisation. Dans un seul cas, il est probable que l'Université soit condamnée et refuse la réintégration de l'ancienne collaboratrice. En conséquence, une provision a été constituée à hauteur du versement d'une indemnité équivalente à six mois de salaire (CHF 54'307). Dans l'autre cas, le litige concerne une procédure de nomination pour un poste de professeur. Le plaignant réclame une indemnité équivalente à trois mois de salaire. L'Université estime que si la CACJ donne raison sur le point d'une discrimination à l'embauche, elle devra rouvrir le concours. Hors procédure devant la justice, une convention de départ a été négociée avec une collaboratrice prévoyant une indemnité de départ inscrite dans les comptes de régularisation passifs et un montant forfaitaire facilitant une reconversion professionnelle. Ce dernier montant induit la constitution d'une provision (CHF 10'000). Enfin, deux autres cas restent pendants et l'évaluation du risque financier est inchangée par rapport à 2017.

À relever que, par rapport à l'évaluation réalisée en 2017, quatre cas de contestation de licenciement sont désormais clos. Dans un cas, l'Université a versé une indemnité (CHF 11'141 plus charges sociales) qui n'avait pas été provisionnée. Dans un autre cas, la CACJ a rayé la cause du rôle suite au retrait du recours par la plaignante. Cela induit une dissolution de la provision (CHF 12'500). Enfin, deux autres cas ont été clôturés, toutes les voies de recours ayant été épuisées ou pas actionnées par les plaignants. Aucun de ces cas n'avait été provisionné.

- Un seul cas de litige avec des étudiants-es est encore pendant pour lequel aucune provision n'a été constituée. L'Université estime les prétentions infondées, les a contestées par écrit et s'est opposée aux différents commandements de payer. Elle reconnaît toutefois que la durée de la procédure d'opposition a été excessive et a proposé un accord à l'amiable. La proposition n'est pas entérinée. Le cas a été annoncé à l'assureur de l'Université.
- Dans le cadre des activités de la clinique universitaire de médecine dentaire, deux litiges sont pendants. Le premier concerne des soins prodigués à un mineur pour lesquels l'Université reconnaît un dommage et a constitué une provision (CHF 10'000), inchangée par rapport à 2017. Le second concerne une patiente se plaignant d'une malfaçon. Bien que la Commission de surveillance des patients ait conclu à l'absence de toute malfaçon, la plaignante s'est réservée l'éventualité d'une autre procédure. Ce dernier cas a été déclaré à l'assureur de l'Université qui a confirmé sa prise en charge. Aucun besoin de provision n'est anticipé.

3.3.22 Traitement des bénéfices et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève

Dans le cadre de la COB entre l'État et l'Université pour les années 2016 à 2019, selon la directive cantonale sur le traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées (EGE-02-07), il est légalement convenu du traitement des bénéfices et pertes annuelles de l'Université pour la partie provenant du budget « État » (article 13). Le résultat comptable de l'exercice (bénéfice ou perte) est réparti de la façon suivante.

Une dette reflétant la part restituable à l'État est constituée dans les fonds étrangers de l'Université. Elle s'intitule « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention ». Cette part correspond à 25 % du résultat annuel du budget « État » avant rétrocession. Elle est enregistrée en diminution de la subvention reçue au titre de l'exercice en cours. Si le résultat avant rétrocession présente un déficit, la participation de l'État est enregistrée dans les subventions reçues en augmentation de l'indemnité cantonale et va en diminution de la dette à l'égard de l'État. Si cette participation est plus élevée que le solde de la dette, elle est limitée jusqu'à concurrence du solde disponible et le solde est intégralement viré dans les fonds propres reportés. Si un déficit se produit lors du premier exercice d'une COB, la totalité du déficit est virée dans les fonds propres reportés. En cas d'existence d'une perte reportée, l'éventuel bénéfice de l'exercice suivant est en priorité affecté à la perte reportée jusqu'à concurrence de celle-ci; puis, le solde est réparti entre l'État et l'Université selon la clé de répartition arrêtée par la COB. À l'échéance de la COB, la dette « subventions non dépensées » est restituée à l'État et le débiteur « État » est ajusté en miroir.

Le résultat annuel après rétrocession (résultat net budget « État ») est comptabilisé dans les fonds propres de l'Université. La COB 2016 / 2019 (article 14) prévoit une affectation à deux réserves selon la répartition suivante :

- 40 % en faveur de la réserve « part de subvention non dépensée » inclus dans les fonds propres libres.
- 60 % en faveur du Fonds d'innovation et de développement (FID) inclus dans les fonds propres affectés.

Le tableau ci-dessous présente le calcul de la répartition du bénéfice entre l'État et l'Université, ainsi que l'affectation aux deux réserves.

Notes relatives aux états financiers consolidés

	2018	2017
Résultat État avant répartition	5'758'116	7'007'413
Rétrocession bénéfice (25 %)	1'439'529	1'751'853
Résultat net État	4'318'587	5'255'559
Résultat net État attribué au FID	2'591'152	3'153'336
Résultat net État attribué à part de subvention non dépensée	1'727'435	2'102'224

3.3.23 Part subvention à restituer à l'échéance de la COB

Les mouvements ci-dessous ont été comptabilisés dans la part de la subvention à restituer à l'échéance de la COB :

	2018	2017
Solde au 01.01	2'250'126	498'273
Rétrocession bénéfice (25 %)	1'439'529	1'751'853
Solde au 31.12	3'689'655	2'250'126

3.3.24 Part subvention non dépensée

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du résultat net budget « État » attribuée aux fonds propres libres « part de subvention non dépensée », ainsi que son utilisation lorsqu'un déficit est enregistré.

	2018	2017
Solde au 01.01	2'700'151	597'927
Résultat net État	4'318'587	5'255'559
Attribution totale au FID	-2'591'152	-3'153'336
Attribution annuelle	-2'591'152	-3'153'336
Solde au 31.12	4'427'586	2'700'151
Variation annuelle	1'727'435	2'102'224

3.3.25 Fonds d'innovation et de développement

Le tableau ci-dessous met en évidence la part résultat net budget « État » attribuée au FID, ainsi que son utilisation.

Notes relatives aux états financiers consolidés

	2018	2017
Solde au 01.01	4'463'998	7'365'916
Utilisation annuelle	-1'052'426	-6'056'616
Attribution totale	2'595'853	3'154'697
<i>Attribution annuelle résultat net État</i>	<i>2'591'152</i>	<i>3'153'336</i>
<i>Transferts des autres fonds propres affectés</i>	<i>4'700</i>	<i>1'361</i>
Solde au 31.12	6'007'424	4'463'998
Variation annuelle	1'543'427	-2'901'919

Conformément à l'article 24 de la loi sur l'Université, l'article 14 de la COB et l'article 13 du règlement sur les finances de l'Université prévoient qu'au terme de chaque COB, la réserve « part de subvention non dépensée » est intégralement attribuée au FID. Ce dispositif a été appliqué en début 2016 pour la dernière fois et le sera en début 2020, la prochaine fois.

En application de l'article 9 du règlement sur les finances, les fonds propres affectés de l'Université non utilisés durant une période de trois ans sont attribués au FID. En pratique, les fonds propres affectés ont fait l'objet d'une revue au 31 décembre 2018 pour identifier ceux qui n'ont enregistré aucune dépense au cours de la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018. Pour ceux-ci uniquement, un complément d'analyse est réalisé au sujet des versements enregistrés afin de soustraire du transfert les montants encaissés au cours de la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018. Sur cette base, le solde à transférer s'élève à CHF 4'700.

Selon ses règles d'utilisation, le FID peut financer des dépenses de fonctionnement ou d'investissement qui répondent au moins à l'un des critères suivants :

- Être un projet spécifique qui, s'il atteint les objectifs, est en principe financé de manière pérenne par le budget « État ».
- Permettre d'anticiper le lancement de projets en attendant la conclusion de la COB suivante.
- Constituer un appui à des projets d'innovation ou de développement.

Le Rectorat est seul compétent pour octroyer un financement FID. Au terme du projet, un rapport d'activité et un rapport financier sont remis au Rectorat.

Au cours de l'année 2018, des dépenses ont été réalisées (CHF 1'007'340) selon la typologie suivante :

- « Axe Encadrement » (CHF 41'401) pour le soutien au « Global Studies Institute » (bachelor en relations internationales et master en études africaines).
- « Axe Projets » (CHF 593'127) en faveur notamment des projets suivants : le soutien aux projets « Langage et communication » (CHF 459'189), « Geneva Global » (CHF 109'187) et des programmes doctoraux (CHF 24'751).
- Soutiens ponctuels (CHF 150'725) en faveur des Facultés de médecine et des sciences de la société.
- Soutiens ponctuels (CHF 46'793) en faveur du « Global Studies Institute » et de l'Institut des sciences de l'environnement.

- Soutiens aux divisions et services du Rectorat (CHF 175'295), notamment en faveur du développement des systèmes d'informations institutionnelles (développement, maintenance et exploitation) et du pôle d'évaluation des enseignements.

3.3.26 Autres fonds propres affectés et autres fonds propres libres

Outre le FID et la part de subvention non dépensée, les fonds propres sont également composés des fonds universitaires avec chartes, des autres fonds propres affectés et des autres fonds propres libres.

Fonds universitaires avec chartes :

Les fonds universitaires avec chartes et les fonds propres affectés du Fonds général proviennent de dons ou legs octroyés pour soutenir la recherche de l'Université, pour aider des étudiants-es ou pour financer des prix. Selon la volonté des donateurs-trices, une charte régit la destination, l'utilisation, la périodicité et la part disponible. En général, seuls les revenus peuvent être distribués. Il existe 127 fonds universitaires avec chartes, ainsi que 43 fonds propres affectés du Fonds général de l'Université, inchangés par rapport à 2017.

	2018	2017
Solde au 01.01	144'160'491	134'566'182
Attribution annuelle	8'806'453	11'105'545
Utilisation annuelle	-7'444'004	-1'105'442
Imputations internes	-685'503	-405'794
Solde au 31.12	144'837'437	144'160'491
Variation annuelle	676'945	9'594'309

Autres fonds propres affectés :

Les autres fonds propres affectés, notamment les dons, le solde des fonds de recherche acquis à l'Université et les bénéfices des activités de formation continue et des mandats de prestation ou service, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation. Ils sont tous dotés d'une déclaration d'affectation qui détermine le but, le domaine et les critères d'utilisation. Il existe 1'160 fonds contre 1'094 en 2017. Le Fonds général de l'Université n'enregistre aucun fonds dans cette catégorie.

Notes relatives aux états financiers consolidés

	2018	2017r
Solde au 01.01	102'334'795	92'387'971
Attribution annuelle	63'525'921	28'344'302
Utilisation annuelle	-82'491'268	-40'815'484
Imputations internes	21'885'768	22'418'007
Solde au 31.12	105'255'217	102'334'795
Variation annuelle	2'920'422	9'946'824

^r Les données 2017 ont été retraitées suite à l'harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues.

Selon la norme IPSAS 3 (application d'un traitement rétrospectif), cela implique un retraitement des chiffres comparatifs (voir 3.3.1 « Harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues » pour de plus amples explications). Les corrections concernent les valeurs au 1^{er} janvier 2017 et au 31 décembre 2017 (diminution de CHF 8'176'403).

Autres fonds propres libres :

Les autres fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation pour lesquels l'Université possède une marge de manœuvre totale dans leur utilisation. Outre la part de subvention non dépensée (PP report budget « État ») et le solde reporté des entités consolidées, il existe 8 autres fonds propres libres au sein de l'Université contre 7 en 2017 et 9 au Fonds général de l'Université inchangé par rapport à 2017. Pour l'Université, il s'agit des réserves de réévaluation des immeubles de placement, du portefeuille de trésorerie, des stocks et des prises de participation dans les « spin-off », des soldes reportés des heures supplémentaires et congés dus et de l'immeuble Carl-Vogt. Pour le compte du Fonds général de l'Université, il s'agit des réserves de réévaluation des immeubles et celles des titres mobiliers.

	2018	2017
Solde au 01.01	166'934'749	154'090'271
Résultat annuel	-92'649	26'330'358
Mouvements annuels	-2'549'642	-13'485'880
Attribution annuelle	53'045'778	5'526'460
Utilisation annuelle	-48'606'861	-12'013'884
Imputations internes	-6'988'559	-6'998'455
Solde au 31.12	164'292'458	166'934'749
Variation annuelle	-2'642'291	12'844'478

3.3.27 Subventions reçues

L'allocation fédérale pour la recherche regroupe les subsides du FNS, des pôles de recherche nationale et du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). La

subvention fédérale de base est répartie entre les universités en fonction des statistiques universitaires. Les critères sont pour 70 % des indicateurs liés aux étudiants-es (nombre total d'étudiants-es, le ratio d'étudiants-es étrangers-ères par rapport au nombre total d'étudiants-es étrangers-ères inscrits-es dans les universités suisses et le nombre de diplômes délivrés) et pour 30 % des indicateurs liés à la recherche (montants des subsides du FNS, « Inno Suisse », de la Commission européenne et des fonds de tiers publics ou privés, durée des projets et intensité de la recherche pour les fonds du FNS et de la Commission européenne). La subvention fédérale de base est versée au DIP, puis reprise dans les comptes de l'Université. Avec le volet financier de la LEHE, la Confédération soutient la construction ou la location des bâtiments universitaires par une contribution aux frais locatifs. L'enveloppe fédérale est répartie entre les Hautes Écoles Universitaires sur la base des frais financiers (coûts de construction par mètre carré et taux d'intérêt) et d'un taux de subventionnement de 30 %. Coordonné par Swissuniversities, la Confédération promeut la formation des médecins généralistes en Suisse par la mise en œuvre d'un programme spécial en médecine humaine. Sur la période 2017/2020, elle alloue à l'ensemble des Hautes Écoles Universitaires une enveloppe ciblée de cent millions de francs dont trente sont destinés à « récompenser » les Hautes Écoles Universitaires ayant augmenté le nombre de nouveaux diplômes délivrés et septante à répartir en fonction du nombre de places supplémentaires de master en médecine humaine. L'Université est partie prenante au programme spécial en médecine humaine.

	2018	2017r
Allocations fédérales pour la recherche	117'369'676	122'909'999
Subvention fédérale de base	108'007'473	105'131'579
Contribution fédérale aux frais locatifs	445'584	421'194
Programme spécial en médecine humaine	1'048'200	189'532
Subventions de fonctionnement de la Confédération	226'870'933	228'652'304
Produits différés subventions d'investissement	3'914'513	4'325'992
Subventions de la Confédération	230'785'446	232'978'296

^r Les données 2017 ont été retraitées suite à l'harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues.

La subvention fédérale de base enregistre une augmentation sensible (CHF 2'875'894) en 2018. Cette augmentation ne comporte aucun effet de volume en lien avec l'enveloppe fédérale en faveur des Hautes Écoles Universitaires qui est restée inchangée entre 2017 et 2018. L'augmentation reflète uniquement une amélioration de la position relative de l'Université par rapport aux autres Hautes Écoles Universitaires (3 %) concernant les axes « enseignement » et « recherche ».

L'indemnité de l'État est déterminée par la COB. Votée par le Grand Conseil sous la forme d'une loi, cette dernière fixe les objectifs assignés à l'Université et une enveloppe budgétaire annuelle sur une période quadriennale. L'indemnité cantonale est complétée, lors du vote annuel du budget cantonal, par le financement éventuel en lien avec l'application des mécanismes salariaux (progression des annuités) et de l'indexation, au prorata du taux de subventionnement, ainsi que par les transferts d'activités (de moyens) entre l'État et l'Université. Hormis les subventions de fonctionnement, l'Université bénéficie de subventions cantonales d'investissement au travers de deux mécanismes distincts : le crédit d'ouvrage et le crédit de renouvellement. Ces derniers couvrent en partie les besoins de l'Université pour le renouvellement notamment de son parc

informatique et scientifique. Les premiers couvrent les besoins de l'Université pour l'acquisition de nouvelles installations ou de nouveaux développements. Ils font l'objet d'une loi ad hoc. Les crédits sont mis à disposition de l'Université par tranches annuelles, conformément au plan financier accompagnant la requête. Selon les schémas comptables IPSAS, les subventions d'investissement font l'objet d'un mécanisme de reprise dans le compte d'exploitation (voir « 3.2.17 Subventions »).

L'accord intercantonal universitaire (AIU) fixe les modalités de répartition de la subvention basée sur le nombre d'étudiants-es inscrits-es dans les Hautes Écoles Universitaires. Chaque université reçoit une part de la subvention pour couvrir le coût des étudiants-es en provenance des autres cantons. Cette subvention est enregistrée dans les produits de l'Université. Depuis 2014, l'Université de Genève ne participe plus aux charges des étudiants-es genevois-es inscrits-es dans les autres universités cantonales. Cette quote-part est inscrite directement dans les livres de l'État.

Dans le cadre des collaborations universitaires romandes, il a été décidé de confier, à l'Université de Genève, l'École de pharmacie Genève / Lausanne. Le Canton de Vaud octroie une subvention annuelle de fonctionnement, selon une convention expirant en juillet 2019.

Le tableau ci-dessous présente les subventions cantonales accordées à l'Université.

	2018	2017
Indemnité État	346'526'773	344'273'648
Rétrocession bénéfice (25 %)	-1'439'529	-1'751'853
Autres allocations État	907'310	887'992
Subventions de fonctionnement État	345'994'554	343'409'787
Accord intercantonal universitaire	38'012'008	35'790'536
Allocation Canton de Vaud pour EPGL	5'026'986	4'987'368
Autres allocations	10'000	780'363
Subventions de fonctionnement autres cantons	43'048'994	41'558'267
Produits différés subventions d'investissement	18'729'726	18'519'459
Subventions cantonales	407'773'274	403'487'513

L'indemnité cantonale avant rétrocession du bénéfice à l'État augmente de CHF 2'253'125 par rapport à 2017 (1 %). Cette augmentation s'explique par la hausse en lien avec les mécanismes salariaux (CHF 3'261'342), avec l'attribution de la tranche COB (CHF 2'000'000), avec les transferts de moyens pour le CMU 5/6 et Sauverny (CHF 1'203'000), ainsi que la radiologie (CHF 201'595) et par la baisse en lien avec la mesure d'économie imposée par l'État (CHF 3'442'736) et avec la prise en compte d'un effet de rajeunissement des collaborateurs-trices lors des recrutements (CHF 970'076).

Quant au produit de l'AIU, il croît de 6 % par rapport à 2017. Cette croissance résulte uniquement d'un effet de volume lié à la progression du nombre des étudiants-es de tous les groupes facultaires. La croissance par groupe facultaire est quasi uniforme. À relever que la dernière indexation des forfaits par étudiant-e et par groupe facultaire est intervenue en 2014.

Notes relatives aux états financiers consolidés

Le tableau ci-dessous présente les autres subventions et dons en faveur de l'Université.

	2018	2017r
Subvention de fonctionnement de la Commission européenne	17'083'578	17'815'493
Produits différés des subventions d'investissement	570'754	926'106
Total subventions de la Commission européenne	17'654'333	18'741'599
Subvention de fonctionnement « Autres subventions et dons »	81'557'694	34'957'599
Produits différés des subventions d'investissement	1'867'010	2'214'136
Total « Autres subventions et dons »	83'424'704	37'171'735
Autres subventions	101'079'037	55'913'334

^r Les données 2017 ont été retraitées suite à l'harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues.

La catégorie des « autres subventions et dons » comprend un nombre très important de bailleurs de fonds. En lien avec le projet de réalisation du « Grand centre de physique et mathématique », une fondation privée genevoise a réalisé une importante donation dont le premier acompte a été versé en 2018 déjà. Ce versement explique la forte augmentation des « Autres subventions et dons ». À relever qu'avec ce montant, l'Université a acquis un bâtiment situé à la Rue du Conseil général en décembre 2018 pour loger la section de mathématique de la Faculté des sciences. À l'horizon 2025 au plus tôt, le « Grand centre de physique et mathématique » devrait être construit au Quai Ernest Ansermet. L'Université contribuera à son financement à hauteur de CHF 80'000'000 en utilisant le produit de la vente l'immeuble « Rue du Conseil général » et le solde de la donation de la fondation privée genevoise. En ce qui concerne ce solde à recevoir, en ligne avec les normes comptables IPSAS, il est présenté dans les états financiers comme un actif éventuel en pied de bilan (voir 3.3.41 « Informations sur les actifs éventuels »).

En se focalisant sur les montants encaissés au cours de l'année 2018, en plaçant un seuil de plus de cinq cent mille francs et en éliminant les subventions à redistribuer, les dix donateurs les plus importants sont la Fondation Hans Wilsdorf, la Fondation Louis Jeantet, la Fondation Cansearch, la ligue genevoise contre le cancer, la Fondation MOVETIA, la Fondation Schmidheiny, la Fondation de recherche suisse contre le cancer, la Fondation Ernest Boninchi, la Fondation privée des HUG et la Fondation ACLON Finance. À relever qu'en termes de valeur, cette liste représente 89 % de l'échantillon des donateurs de plus de cinq cents mille francs. Enfin, ce dernier couvre 80 % des montants encaissés en 2018.

Au total, par type de bailleurs de fonds, l'Université a reçu les subventions suivantes au cours des exercices 2018 et 2017.

Notes relatives aux états financiers consolidés

	2018	2017 ^r
Subventions de fonctionnement de la Confédération	226'870'933	228'652'304
Subventions de fonctionnement État	345'994'554	343'409'787
Subventions de fonctionnement autres cantons	43'048'994	41'558'267
Subvention de fonctionnement de la Commission européenne	17'083'578	17'815'493
Subvention de fonctionnement « Autres subventions et dons »	81'557'694	34'957'599
Total des subventions monétaires de fonctionnement	714'555'753	666'393'450
Produits différés de subventions d'investissement	25'082'003	25'985'693
Subventions reçues	739'637'757	692'379'143

^r Les données 2017 ont été retraitées suite à l'harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues.

Selon la norme IPSAS 3 (application d'un traitement rétrospectif), cela implique un retraitement des chiffres comparatifs (voir 3.3.1 « Harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues » pour de plus amples explications). Les corrections concernent les allocations fédérales pour la recherche (diminution de CHF 4'325'992), les subventions de la Commission européenne (diminution de CHF 926'106) et les autres subventions (diminution de CHF 2'214'136). Ces corrections sont sans effet sur les subventions reçues étant neutralisées par un correctif des produits différés de subventions d'investissement (avec une augmentation de CHF 7'466'234).

3.3.28 Taxes universitaires

Entrent dans la catégorie des taxes universitaires, les taxes d'encadrement, les taxes fixes, ainsi que les taxes auditeurs-trices. Les taxes universitaires au cours des exercices 2018 et 2017 s'élèvent à :

	2018	2017
Taxes d'encadrement	10'056'975	9'947'627
Taxes fixes	2'072'120	2'051'920
Taxes auditeurs	52'400	45'705
Taxes universitaires	12'181'495	12'045'252

Les taxes universitaires (CHF 500 par semestre et par étudiant-e) sont restées inchangées en 2018 par rapport à 2017. Elles sont composées de CHF 65 au titre des taxes fixes dédiées au financement des activités sportives, culturelles et sociales et de celles des associations d'étudiants-es et de CHF 435 au titre des taxes d'encadrement essentiellement affectées au financement de postes d'assistants-es et d'auxiliaires de recherche et d'enseignement. À relever que 10 % des taxes d'encadrement sont versées à la Bibliothèque de Genève. À relever qu'en principe, tous les étudiants-es s'acquittent de leurs taxes fixes.

Notes relatives aux états financiers consolidés

Deux motifs peuvent donner lieu à une exonération des taxes d'encadrement. Il s'agit, d'une part, d'un motif statutaire (par exemple, les doctorants-es sont exonérés-ées de par leur statut) et, d'autre part, d'un motif socio-économique. Le taux d'exonération des taxes est quasi stable de 26.0 % en 2018 contre de 26.1 % en 2017. La variation s'explique uniquement par une légère baisse des exonérations au motif socio-économique.

3.3.29 Autres écolages

Au titre des autres écolages, l'Université a prélevé les sommes suivantes en 2018 et 2017 :

	2018	2017
Formation continue	14'690'574	13'904'266
Cours d'été	1'562'806	1'619'152
Cours de langue	73'252	99'972
École d'avocature	1'398'400	882'000
Conférences	805'971	554'950
Autres inscriptions	288'037	719'874
Culture et sports	678'533	779'804
Autres écolages	19'497'572	18'560'018

En 2018, les activités de formation continue ont enregistré une augmentation du nombre de participants-es (100 étudiants-es), ainsi que le lancement de deux nouveaux programmes diplômants-es. À relever que le coût moyen des formations continues est stable par rapport à 2017. Ce sont les formations organisées par la Faculté de droit et par le Centre universitaire informatique qui enregistrent une augmentation du chiffre d'affaires. Sur les taxes d'inscription de formation continue, il est prélevé un pourcentage de 7.5 % (overhead) dont la moitié est destinée à encourager et développer les programmes de formation continue et à soutenir des innovations pédagogiques. Pour 2018, le produit de l'overhead s'élève à CHF 1'097'353 contre CHF 999'222 en 2017.

3.3.30 Prestations de services et ventes

Cette catégorie enregistre les produits provenant de contreprestations, notamment les produits issus des prestations réalisées par la clinique universitaire de médecine dentaire, les mandats avec des tiers, ainsi que les prestations de service. Les produits suivants ont été enregistrés en 2018 et 2017 :

Notes relatives aux états financiers consolidés

	2018	2017r
Recettes dentaires	4'230'675	4'569'942
Mandats avec tiers	12'246'177	9'872'748
Prestations de services	11'357'218	14'159'074
Matériels, travaux imprimerie, livres, publications, location	3'051'595	3'125'349
Analyses	721'543	658'757
Mise à disposition de personnel	224'370	811'115
Publicité	243'351	395'813
Émoluments	228'988	186'860
Produits différés de subventions d'investissement	1'292'209	604'524
Prestations de services et ventes	33'596'125	34'384'181

^r Les données 2017 ont été retraitées suite à l'harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues.

La participation de HES et de IHEID pour les services délivrés à leurs étudiants-es est réglée par une convention de prestations interinstitutionnelle fixant notamment le périmètre des services offerts aux étudiants-es, ainsi que le mode de calcul et la périodicité de la facturation. L'approche privilégiée est celle d'un forfait par étudiant-e calculé en fonction d'une palette de prestations déterminée conjointement. L'Université ne facture directement aucune des prestations aux étudiants-es. La participation IHEID s'élève à CHF 192'994 et celle des HES à CHF 759'151 en 2018 contre respectivement CHF 199'304 et CHF 1'961'760 en 2017. Par rapport au montant de la participation HES, le montant pour 2018 est sensiblement moins élevé que celui de 2017. Cet écart s'explique par deux éléments ayant trait à la gestion des bourses et aides financières octroyées aux étudiants-es HES. Avec la mise en œuvre de la nouvelle convention de collaboration, le premier résulte du changement de mode de facturation intervenu au début 2018 prévoyant la synchronisation des opérations de versement / remboursement. Cela a conduit l'Université à enregistrer en 2017 un montant anormalement élevé composé des remboursements des aides financières et des bourses versées pour les années 2016 (CHF 547'374) et 2017 (CHF 535'818). Le second résulte d'un changement de mode opératoire entre les HES et l'Université. Pour mémoire, l'Université effectue une avance de trésorerie en versant les bourses et aides financières aux étudiants-es HES. Les HES remboursent les avances deux fois par an. Ces opérations se réalisent par des mouvements de bilan. En 2018, l'Université a versé aux étudiants-es HES des aides financières et des bourses (CHF 565'167). Les HES ont remboursé CHF 492'091 pour la période du 1.1 au 27.11.2018 et sont débiteurs de l'Université à hauteur de CHF 164'075. Les aides financières et des bourses accordées par l'Université avec un décaissement prévu en 2019 s'élèvent à CHF 322'761. Au 31 décembre 2018, les HES entrent dans les débiteurs sans contrepartie de l'Université (CHF 486'837) correspondant à la somme des versements réalisés dans le courant du mois de décembre et à réaliser en 2019.

Selon la norme IPSAS 3 (application d'un traitement rétrospectif), cela implique un retraitement des chiffres comparatifs (voir 3.3.1 « Harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues » pour de plus amples explications). Les corrections concernent les mandats avec des tiers (diminution de CHF 604'524). Cette correction est sans effet sur les

produits des prestations de services et ventes étant neutralisés par un correctif des produits différés de subventions d'investissement (avec une augmentation de CHF 604'524).

3.3.31 Dédommagements de tiers

Les dédommagements de tiers comprennent essentiellement des cotisations de prestations complémentaires notamment en cas de maladie, d'accident ou de maternité. Les dédommagements de tiers se sont élevés en 2018 et 2017 à :

	2018	2017
Personnel mobilisé	122'363	159'169
Invalidité	186'828	265'915
Accident	1'522'411	934'624
Maternité	2'295'078	2'177'254
Remboursements, assurances	2'494'959	2'290'121
Dédommagement de tiers	6'621'639	5'827'083

3.3.32 Charges de personnel

L'Université emploie deux types de collaborateurs-trices : du personnel enseignant et du personnel administratif et technique. Les collaborateurs-trices sont au bénéfice de contrats de droit public pour les fonds provenant de l'État ou de contrats de droit privé pour les fonds provenant de l'extérieur. Quel que soit le type de contrat, les conditions salariales sont identiques. Seules quelques conditions d'assurance peuvent varier à la marge, ainsi que le processus en cas de fin des rapports de service.

La progression de l'annuité a été octroyée aux collaborateurs-trices, en janvier pour le personnel administratif et technique et en août pour le personnel enseignant. La progression de l'indice genevois des prix à la consommation demeure inférieure à l'indice de référence, l'échelle des traitements n'a pas été indexée. Aucune allocation de vie chère n'a été versée le taux s'étant maintenu à 0 %. Les taux de cotisations sociales (AVS/AI/APG) et à la CPEG, ainsi qu'aux allocations familiales n'ont pas varié en 2018 par rapport à 2017. Le taux de cotisation à l'assurance accident professionnel est inchangé pour les salariés-ées avec un contrat de droit public et pour ceux avec un contrat de droit privé. Quant au taux de cotisation à l'assurance accident non professionnel, il a diminué de 53 points de base pour les salariés-ées avec un contrat de droit public et s'établit à 0.987 %. Il est inchangé pour les salariés-ées avec un contrat de droit privé.

Dans le cadre de la loi 12146 « Évolution des infrastructures et services associés de calcul à haute performance et de stockage long terme », une activation de charges salariales a été enregistrée dans les immobilisations en 2018. Ces charges salariales s'élèvent à CHF 147'580.

Les charges de personnel sont composées des éléments suivants :

Notes relatives aux états financiers consolidés

	2018	2017
Traitements personnel administratif et technique	170'792'890	168'908'979
Traitements personnel enseignant	314'960'277	309'466'975
Salaires	485'753'167	478'375'954
Assurances sociales	42'850'625	42'185'035
Assurance maladie et accident	1'964'938	1'986'320
Charges sociales	44'815'563	44'171'355
Caisses de pension et de prévoyance	67'171'822	65'889'731
Total « masse salariale »	597'740'551	588'437'040
Pont-AVS	1'449'244	1'903'652
Autres charges de personnel	1'054'055	997'835
Autres charges de personnel	2'503'299	2'901'487
Charges de personnel	600'243'850	591'338'526

En 2018, la masse salariale croît de 1.6 % en raison principalement de la progression des salaires (83 %). Les charges salariales du personnel administratif et technique croissent de 1.1 % et leur nombre de 0.7 %. Un tiers de la progression est attribuable aux effets de l'annuité et deux tiers à l'augmentation du nombre de postes. Quant aux charges salariales du personnel enseignant, elles progressent de 1.8 % résultant principalement d'un effet « annuité » (81 %). Le nombre de postes du personnel enseignant croît de 0.3%. La hausse des charges liées à la CPEG s'explique uniquement par l'augmentation de la masse salariale. Enfin, les charges des rentes Pont-AVS sont en net recul en raison de la baisse du nombre de personnes concernées (10 personnes de moins) par rapport à 2017. À relever que le montant moyen par personne est plus élevé en 2018 s'expliquant par un nombre de personnel enseignant plus important avec un salaire médian plus élevé.

Toutes sources de financement confondues, le nombre des collaborateurs-trices en équivalent temps plein (ETP) pondéré par le nombre de mois travaillés est le suivant :

Taux moyen	2018		2017	
	Postes	Variation	Postes	Variation
Corps professoral	522.7	0.5%	520.1	-0.2%
Collaborateurs enseignement et recherche	2'340.6	0.3%	2'333.8	1.2%
Personnel administratif et technique	1'651.6	0.7%	1'640.2	1.1%
Total	4'514.9	0.5%	4'494.2	1.0%

Notes relatives aux états financiers consolidés

À relever que, dans la partie « 6.2 Personnel de l'Université », les données relatives aux effectifs de l'Université sont présentées par faculté. Ces statistiques mettent également en évidence les effectifs en fonction de la nature du contrat de travail. L'Université compte 3'321 collaboratrices et 3'299 collaborateurs occupant 4'675 postes équivalents temps plein au 31 décembre 2018 contre 4'603 postes équivalents temps plein au 31 décembre 2017.

3.3.33 Biens, services et marchandises

La décomposition des biens, services et marchandises met en évidence les éléments suivants :

	2018	2017
Prestations de services, frais de gestion	38'369'448	38'010'184
Honoraires et mandats externes	38'369'448	38'010'184
Entretien mobilier	3'882'436	4'387'531
Entretien immobilier	9'198'690	7'604'188
Entretien des biens mobiliers et immobiliers	13'081'126	11'991'719
Loyers, fermages et redevances	11'531'537	11'210'368
Loyers	11'531'537	11'210'368
Frais de laboratoires	21'176'803	20'968'615
Fournitures et livres	14'142'746	13'891'653
Matériels consommables	739'778	662'036
Eau, énergie et combustible	10'548'601	11'024'595
Frais divers	857'416	644'560
Fournitures et prestations diverses	47'465'343	47'191'458
Frais déplacement, réceptions et conférences	13'546'073	12'739'487
Biens, services et marchandises	123'993'528	121'143'216

Deux postes expliquent principalement l'augmentation des dépenses générales. Il s'agit, d'une part, de l'entretien des biens immobiliers (CHF 1'594'502) dont le volume s'est accru suite à l'engagement d'un collaborateur supplémentaire dédié. Il s'agit, d'autre part, des frais de déplacement, réception et conférences (CHF 806'586). À relever que les loyers augmentent (CHF 321'169) en lien avec l'augmentation des surfaces louées.

3.3.34 Subventions accordées

Le groupe « Université » a accordé les subventions suivantes :

	2018	2017
Subventions à la recherche	4'891'098	4'913'107
Bourses et subventions aux associations d'étudiants	6'468'018	7'411'430
Subventions aux crèches	2'893'637	3'110'936
Fondation Campus Biotech Geneva	7'642'430	7'918'271
Fondation autonome de théologie	1'369'778	1'463'178
Fondation romande de santé au travail	819'000	819'000
Subvention CUSO	704'649	679'675
Bibliothèque de Genève	960'441	949'998
Fondation pour recherches médicales	713'000	713'000
Archives Piaget	317'848	229'957
Subventions accordées	26'779'898	28'208'552

Parmi les subventions à la recherche, l'Université octroie des subventions à des institutions tierces dans le cadre de projets de collaboration dans lesquels l'Université est un partenaire. À titre d'exemple, on peut citer le Centre d'imagerie biomédicale, l'Institut suisse de bio-informatique ou certains projets de la CUS. L'Université octroie également des subventions à des institutions tierces en tant que « leading house » d'un projet. Dans ce cas, l'Université redistribue le financement octroyé par un bailleur selon une clé prédéterminée par les partenaires au projet. À titre d'exemple, cela concerne essentiellement des programmes de recherche.

La baisse des subventions accordées s'explique par un recul notoire des bourses allouées aux étudiants-es (CHF 943'412) tant pour les étudiants-es immatriculés à l'Université que pour les étudiants-es en mobilité. Les subventions aux crèches contribuent également à cette baisse (CHF 217'299) dont l'écart est imputable à la comptabilisation en 2017 des subventions des années 2016 et 2017 pour l'EVE Crescendo. Enfin, la subvention à la Fondation Campus Biotech diminue également (CHF 275'842) suite à l'introduction d'un plafond pour les fonds propres libres de l'institution. Cela s'est traduit par une rétrocession de subvention.

3.3.35 Information relative à la mise à disposition de moyens

Entrée en vigueur le 4 octobre 2013, la LGAF prévoit, à son article 44, que les charges liées à la mise à disposition gratuite ou à des conditions préférentielles de moyens par l'État ne sont pas comptabilisées dans le compte d'exploitation de l'Université. Toutefois, elles font l'objet d'une évaluation précise et figurent à titre informatif tant à l'annexe aux états financiers que dans une annexe du budget.

Loyer pour les bâtiments propriété de l'État de Genève :

Pour évaluer le coût d'un loyer simple des bâtiments de l'État mis à disposition de l'Université, le calcul prend en considération, d'une part, les charges d'amortissement qui représentent le coût

d'utilisation des immobilisations, et, d'autre part, les charges financières liées au financement de l'acquisition des immobilisations, terrain compris. À noter que les calculs des intérêts et de la location « terrain » sont basés sur la valeur nette comptable au 1^{er} janvier de l'année concernée et sur le taux moyen de la dette de l'année n-1. Sur cette base, le montant du loyer simple s'élève à CHF 59'261'234 en 2017 contre CHF 61'362'886 en 2016.

Loyers pour les bâtiments loués par l'État de Genève et charges d'énergie :

À relever qu'avec le transfert des activités de gestion et d'entretien des bâtiments de l'État vers l'Université en 2015, cette dernière assume directement toutes les charges d'entretien d'immeubles (entretien courant et nettoyage), à l'exception de quelques contrats qui ne pouvaient être transférés, tous les baux à loyer, toutes les charges de consommation d'énergie et de fluides et de gestion et traitement des déchets. En conséquence, elle les enregistre dans ses livres et les présente dans le compte d'exploitation (voir « 3.3.33 Biens, services et marchandises »). Les charges « bâtiments universitaires » représentent les coûts résiduels assumés par l'État.

Le service bureau pour le paiement des salaires et le suivi santé :

L'État assume des prestations de service bureau pour le paiement des salaires des collaboratrices de l'Université au bénéfice d'un contrat de travail de droit public, ainsi que pour leur suivi en termes de santé. Visant à reconnaître ses coûts de gestion, il valorise le service bureau mis à disposition selon un forfait défini dans une convention tripartite (départements des finances et de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse et Université).

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mises à disposition de moyens de la part de l'État :

	2018	2017
Amortissement bâtiments	38'185'130	36'819'625
Intérêts	13'323'619	15'549'841
Location terrains	7'752'485	8'993'420
Location simple « bâtiments universitaires »	59'261'234	61'362'886
Charges bâtiments universitaires (selon convention)	4'423'829	3'909'231
Prestations service bureau rémunération	750'000	750'000
Prestations service santé	30'000	30'000
Prestations « Office du personnel de l'État de Genève »	780'000	780'000
Moyens mis à disposition UniGE	64'465'063	66'052'117

Sources : État de Genève / Département des finances

3.3.36 Résultat financier lié aux portefeuilles mobiliers

Le résultat financier des portefeuilles mobiliers de l'Université et du Fonds général de l'Université se compose non seulement des opérations de vente et d'achat mais aussi des opérations de nature comptable visant à évaluer à leur juste valeur les titres mobiliers. Les premières génèrent des pertes ou des bénéfices réalisés et les secondes des pertes ou des gains latents. La décomposition des

Notes relatives aux états financiers consolidés

opérations financières met en évidence les éléments suivants pour le portefeuille mobilier en 2018 :

Valeur des titres 2018	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2018 c=b-a	2017 d	
Portefeuille de trésorerie	244'784'519	266'675'001	21'890'482	51'155'540	-29'265'058
Couverture de change	-	379'716	379'716	279'201	100'515
Portefeuille des fonds universitaires	46'420'449	52'280'881	5'860'432	12'006'135	-6'145'703
Portefeuille du Fonds général	32'277'482	32'508'234	230'752	5'476'956	-5'246'204
Couverture de change		2'140	2'140	-9'630	11'770
Portefeuille participations			652'396	227'717	424'678
Total portefeuille mobilier	323'482'450	351'845'972	29'015'918	69'135'919	-40'120'002

Résultats financiers 2018	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Portefeuille de trésorerie	65'966	4'086'151	4'020'185	5'850'863	9'937'014
Couverture de change	5'819'083	2'463'007	-3'356'076		2'463'007
Portefeuille des fonds universitaires	32'959	409'528	376'570	1'464'888	1'874'416
Fonds général	95'237	1'436'491	1'341'254	727'255	2'163'747
Couverture de change	78'164	-	-78'164		-
Portefeuille participations	-	305'830	305'830		305'830
Total portefeuille mobilier	6'091'408	8'701'007	2'609'599	8'043'006	16'744'013

Quant à 2017, les opérations financières se présentent de la manière suivante :

Valeur des titres 2017	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2017 c=b-a	2016 d	
Portefeuille de trésorerie	240'705'015	291'860'555	51'155'540	30'007'487	21'148'053
Couverture de change	-	279'201	279'201	482'425	-203'224
Portefeuille des fonds universitaires	44'446'200	56'452'335	12'006'135	7'295'316	4'710'819
Portefeuille du Fonds général	31'960'861	37'437'816	5'476'956	2'248'365	3'228'591
Couverture de change	-	-9'630	-9'630	19'475	-29'105
Portefeuille participations			227'717	22'671	205'046
Total portefeuille mobilier	317'112'075	386'020'277	69'135'919	40'075'739	29'060'180

Notes relatives aux états financiers consolidés

Résultats financiers 2017	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Portefeuille de trésorerie	-	271'277	271'277	4'106'520	4'377'797
Couverture de change	2'681'435	2'555'842	-125'593		2'555'842
Portefeuille des fonds universitaires	9'535	459'043	449'508	1'248'626	1'707'669
Portefeuille du Fonds général	423'038	934'497	511'459	639'418	1'573'916
Couverture de change	338'648	19'625	-319'023		19'625
Total portefeuille mobilier	3'452'656	4'240'285	787'629	5'994'564	10'234'849

Les frais de gestion du portefeuille mobilier se décomposent de la façon suivante :

		2018	2017
Portefeuille de trésorerie	Frais de gestion	445'465	422'728
	Frais de transactions	16'105	168'940
	Pertes/gains change sur comptes courants	-386'349	-833'356
	Sous-total	75'221	-241'688
Portefeuille des fonds universitaires	Frais de gestion	113'765	103'099
	Frais de transactions	2'843	3'622
	Pertes/gains change sur comptes courants	2'357	800
	Sous-total	118'965	107'520
Portefeuille du Fonds général	Frais de gestion	258'961	257'378
	Frais de transactions	79'026	40'019
	Pertes/gains change sur comptes courants	-169'435	308
	Sous-total	168'552	297'704
Frais de gestion du portefeuille mobilier		362'738	163'536

Concernant le portefeuille immobilier, les opérations financières sont présentées dans la note « 3.3.10 Immeubles de placement ».

3.3.37 Information relative au tableau de flux de trésorerie

Les tableaux ci-dessous permettent de fournir une vue plus détaillée des postes suivants présentés dans le tableau de flux de trésorerie. Il s'agit des éléments liés aux produits et charges financiers, de ceux liés aux produits et charges non monétaires, de ceux liés à la variation des actifs d'exploitation net, ainsi que de ceux liés à la variation des actifs financiers hors apports/retraits.

Les produits et charges financiers se décomposent de la manière suivante :

Notes relatives aux états financiers consolidés

	2018	2017
Pertes réalisées du portefeuille mobilier	6'091'408	3'452'656
Frais de gestion du portefeuille mobilier	362'738	163'536
Charges des immeubles de placement	2'671'676	2'590'281
Charges financières réalisées	9'125'822	6'206'474
Produits réalisés du portefeuille mobilier	16'438'183	10'234'849
Produits réalisés sur participation	305'830	
Produits réalisés des immeubles de placement	5'598'663	5'553'475
Produits financiers réalisés	22'342'676	15'788'325
Résultat financier réalisé	13'216'853	9'581'851

Quant aux charges et revenus non monétaires, ils incluent les éléments suivants :

	2018	2017 ^r
Amortissements	31'463'095	31'839'619
Pertes et ajustements des provisions sur débiteurs douteux	112'099	-6'134
Pertes sur immobilisations corporelles et incorporelles	180'005	77'240
Variation de provisions (constitution moins utilisation)	-81'327	-199'148
Variation des impôts différés sur immeuble de placement	70'122	171'714
Pertes latentes du portefeuille mobilier	40'544'680	-
Charges non monétaires	72'288'674	31'883'291
Variation des mises en équivalence	-948'787	-1'070'707
Dissolution de provisions	12'500	240'990
Gains latents des immeubles de placement	1'160'000	1'839'459
Gains latents des participations	424'678	
Gains latents du portefeuille mobilier	-	29'060'180
Produits différés sur les subventions d'investissement	26'074'104	25'301'026
Revenus non monétaires	26'722'495	55'370'948
Variation nette	45'566'179	-23'487'658

^r Les données 2017 ont été retraitées suite à l'harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues.

Notes relatives aux états financiers consolidés

Selon la norme IPSAS 3 (application d'un traitement rétrospectif), cela implique un retraitement des chiffres comparatifs (voir 3.3.1 « Harmonisation du traitement comptable des subventions d'investissement reçues » pour de plus amples explications). La correction concerne les produits différés de subventions d'investissement (augmentation de CHF 6'781'567).

La variation de l'actif d'exploitation net résulte des opérations suivantes :

	2018	2017r
Variation des débiteurs avec contrepartie	-240'181	-13'504
Variation des débiteurs sans contrepartie	-940'030	2'300'703
Variation des stocks	-12'014	10'557
Variation des comptes de régularisation actifs	865'573	1'680'082
Variation des autres actifs financiers	-133'766	-40'009
Variation des actifs d'exploitation	-460'418	3'937'829
Variation des créanciers avec contrepartie	990'431	-3'178'681
Variation des créanciers sans contrepartie	-102'558	-108'272
Variation des comptes de régularisation passifs	-247'591	-36'785
Variation des fonds affectés à la recherche	-1'229'031	9'195'730
Variation de la part de subvention à restituer	1'439'529	1'751'853
Variation des passifs d'exploitation	850'779	7'623'845
Variation de l'actif d'exploitation net	390'361	11'561'673

Enfin, la variation des actifs financiers se décompose de la façon suivante :

Notes relatives aux états financiers consolidés

	2018	2017
Achats de titres (portefeuilles mobiliers)	-54'674'168	-46'046'716
Achat d'immeubles de placement	-36'151'060	-60'541
Sous-total « Achats »	-90'825'228	-46'107'257
Ventes de titres (portefeuilles mobiliers)	48'303'793	11'558'549
Vente d'immeubles de placement	-	5'630'000
Sous-total « Ventes »	48'303'793	17'188'549
Variation des actifs financiers	-42'521'435	-28'918'708
Apports / retraits Université	-2'500'000	29'500'000
Apports / retraits Fonds général	-	-
Apports / retraits	-2'500'000	29'500'000
Total des mouvements des placements financiers	-45'021'435	581'292

3.3.38 Principaux dirigeants

Les principaux-pales dirigeants-es de l'Université sont les membres du Rectorat (Recteur, Vice-Recteur-Vice-Rectrice et Secrétaire général), les Doyens-Doyennes des facultés, les Directeurs-trices de l'administration centrale (divisions). La rémunération du Rectorat est arrêtée par décision du Conseil d'État, celle des Directeurs-trices de l'administration centrale et du Secrétaire général correspond à l'échelle de traitement de la fonction publique genevoise. En ce qui concerne la rémunération des Doyens-Doyennes de facultés, seule l'indemnité de direction est prise en considération. La rémunération globale des principaux-pales dirigeants-es et le nombre de personnes, déterminés sur une base d'équivalent temps plein (ETP) se présente comme suit :

	2018		2017	
	EPT	CHF	EPT	CHF
Rectorat	6.3	1'640'054	6.0	1'568'871
Doyens	9.0	180'699	9.0	181'041
Divisions	7.6	1'451'641	7.7	1'464'155
Total	22.9	3'272'394	22.7	3'214'067

L'Université n'octroie aucune autre rémunération ou avantage en nature à ses principaux-pales dirigeants-es. Elle ne leur a accordé aucun prêt durant la période sous revue. Quelles que soient les conditions, elle n'a effectué aucune opération de nature économique avec ses principaux-pales dirigeants-es.

3.3.39 Information relative aux parties liées

Les parties liées sont des entités dans lesquelles l'Université est représentée de manière institutionnelle dans l'organe suprême de direction. Les indices suivants ont été retenus pour identifier les parties liées :

- L'Université est membre fondateur.
- Les statuts mentionnent une présence « ex-officio » d'un membre dirigeant de l'Université dans l'organe suprême de l'entité.
- L'Université est détentrice d'une participation au capital de l'entité ou contribue par des apports financiers dans le cadre d'un partenariat.

Selon cette définition, il existe deux catégories d'entité. La première inclut les entités dont les activités sont indispensables pour accomplir les missions d'enseignement et de recherche de l'Université. La seconde regroupe les entités dont les objectifs sont de fournir des ressources à l'Université. Seules les entités de la première catégorie sont présentées dans le rapport financier en indiquant leur forme juridique, la nature du contrôle exercé par l'Université, ainsi que la nature des relations. Cette dernière est définie selon les catégories suivantes :

- Subvention (Subv.) : l'Université subventionne explicitement les activités de l'entité.
- Don : l'entité finance et soutient des projets de l'Université dans le domaine de l'enseignement et de la recherche.
- Aide : l'entité octroie des aides ou des prestations en faveur des étudiants-es ou des collaborateurs-trices de l'Université.
- Réseau (Rés.) : l'entité représente une plateforme inter-institutionnelle en soutien des activités d'enseignement ou de recherche. L'Université peut subventionner implicitement les activités par des apports en nature ou des mises à disposition de moyens.
- Cité : l'entité a pour objectif d'offrir des services à la Cité dans le domaine de l'enseignement ou de la recherche. La présence officielle de l'Université répond à la mission de contribution au développement culturel, social, économique de la collectivité.

À relever qu'une entité peut entretenir simultanément plusieurs natures de relation avec l'Université.

Par rapport aux états financiers 2017, la liste des parties liées est modifiée de la façon suivante. L'Université a fondé en 2018 une association en compagnie de plusieurs universités suisses, les écoles polytechniques fédérales et Interpharma. Cette association « Swiss 3 R Competence Center » représente le centre national de compétence en matière de projets 3 R « refine, reduce and replace ». Elle a pour objectif de promouvoir des projets permettant de mieux cibler les expérimentations animales et d'assurer une mise en œuvre durable des résultats des recherches en la matière. Elle fournit des services qualifiants et continus aux autorités d'exécution, à l'industrie et aux Hautes Écoles Universitaires. Bien que la société Ayaru ait été fondée en 2017, l'Université a libéré sa part du capital en décembre 2018. Détenue conjointement avec MMOS, cette société a pour objectif de développer et de commercialiser des outils permettant l'accès en ligne à des activités d'enseignement et de recherche massivement distribuées. Les fondations de droit privé « Fondation du Sanatorium universitaire suisse » et « Institut universitaire romande de santé au travail » ont été dissoutes par décision de leur conseil de fondation, respectivement en mars 2018 pour la première et en décembre 2018 pour la seconde. Elles ont été supprimées de la liste des parties liées de l'Université.

Le tableau ci-dessous présente les parties liées de l'Université :

Notes relatives aux états financiers consolidés

Entité	Forme juridique D-privé: Fondation de droit privé Assoc.: Association Simple: Société simple SA/SARL: Société anonyme/à responsabilité limitée	Nature du contrôle Exclusif: contrôle exclusif Conjoint: contrôle conjoint Influence	Nature de la relation	Institution ou collectivité partenaire
Fondation Fonds général de l'Université	D-privé	Exclusif	Don/Aide	Société académique Genève
Fondation universitaire pour le logement des étudiants	D-privé	Exclusif	Aide	
Fondation Université du 3ème âge de Genève	D-privé	Exclusif	Cité	
Association genevoise pour les métiers de laboratoire	Assoc.	Conjoint	Cité	HEPIA, Ville GE, SIG, Givaudan, État GE.
Institut Confucius de Genève	Assoc.	Conjoint	Subv	Université Renmin (Pékin), Hanban
Fondation Académie internationale des sciences et techniques du sport	D-privé	Conjoint	Subv./Rés.	UNIL, École hôtelière, État de Vaud, Ville de Lausanne, IDHEAP, EPFL, CIO, IMD Business School
Fondation Archives Jean Piaget	D-privé	Conjoint	Subv.	Société académique Genève, famille
Fondation Campus Biotech Geneva	D-privé	Conjoint	Subv./Rés.	État GE, EPFL
Fondation Centre suisse de toxicologie humaine appliquée	D-privé	Conjoint	Don	UNI BS, UNIL
Fondation de la Cité universitaire de Genève	D-privé	Conjoint	Aide	Ville GE, État GE, Fonds général UniGE
Fondation de la faculté autonome de théologie protestante de Genève	D-privé	Conjoint	Don	État GE, Église protestante de Genève
Fondation du secteur petite enfance Université	D-privé	Conjoint	Aide	Ville GE
Fondation Institut d'imagerie moléculaire translationnelle	D-privé	Conjoint	Rés.	EPFL, HUG
Fondation Institut suisse de bioinformatique	D-privé	Conjoint	Rés.	EPFL, ETH ZH, UNI BE, UNI BS, UNI ZH, UNI FR, UNIL, UNI TI, HUG
Fondation Institut universitaire Kurt Bösch	D-privé	Conjoint	Don	UNIL, État VS, Ville de Sion
Fondation pour recherches médicales	D-privé	Conjoint	Subv./Don	État GE, HUG, Association pour recherches médicales
Fondation privée des Hôpitaux universitaires de Genève	D-privé	Conjoint	Don	HUG
Fondation Swiss Research Institute on Commodities	D-privé	Conjoint	Don/Cité	État, Confédération, GTSA, SCTA
Health 2030	Simple	Conjoint	Suv./Rés.	EPFL, CHUV, HUG, UNIL, UNIBE, Inselspital
Swiss School of Public Health	D-privé	Conjoint	Subv.	UNI BS, UNI BE, UNIL, UNI ZH, UNI TI
Institut genevois pour la gestion du patrimoine	D-privé	Conjoint	Don/Cité	GFR, Genève place financière
Centre d'imagerie biomédicale	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	UNIL, EPFL, HUG, CHUV
Centre de créativité de Genève	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	HES, État GE
Centre de modélisation scientifique avancée	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	UNIL, EPFL
Centre interprofessionnel de simulation	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	HUG, HES SO
Réseau suisse des études internationales	Simple	Conjoint	Rés.	IHEID
SwissSIMS	Simple	Conjoint	Rés.	UNIL, UNIBE, ETHZ
Swiss Library Service Platform	SA	Conjoint	Rés.	ETZH, FHO, FH BE, HES SO, UNIBS, UNIBE, UNIFR, UNIGE, UNISG, USITI, UNIZH, ZB, ZHB LU, ZHAW, ZHDK
Ayaru	SARL	Conjoint	Aide	MOOCS
Switch	D-privé	Influence	Subv./Rés.	EPFZ, EPFL, cantons universitaires, UNIT, UNIBS, UNIBE, UNILU, UNISG, UNIZH, UNIFR, UNIGE, UNIL, UNINE, BFH, FHNW, FHO, HES SO, HSLU, SUPSI, ZFH, Hautes écoles de pédagogie Berne et Valais
Swiss 3 R Compétence	Assoc.	Influence	Rés.	UNI BS, UNI BE, UNI FR, UNIL, UNI ZH, EPFL, EPFZ, Université des sciences appliquées et des arts du nord-ouest de la suisse, Interpharma

3.3.40 Contrats de leasing

Les contrats de leasing des photocopieuses sont exclusivement des contrats de location simple, incluant l'entretien et la maintenance afin d'optimiser leur exploitation. L'Université n'a pas conclu de contrat de leasing prévoyant un transfert de propriété à l'échéance.

Le tableau ci-dessous présente la situation des contrats au 31 décembre 2018, notamment le coût annuel, les pénalités si l'Université souhaitait interrompre le contrat avant l'échéance, ainsi que les principales conditions de prolongation des contrats.

	Bailleur	Coûts annuels	Échéance	Pénalités	Commentaires
Court terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	167'732	31.12.19	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
		167'732			
Moyen terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	342'975	31.12.21	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
	Total	342'975			
Long terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	28'683	31.12.24	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
	Total	28'683			
Total des contrats de leasing		539'390			

Les pénalités sont évaluées sur 12 mois lorsque la date de fin de contrat se situe au-delà du 31 décembre 2018, sur le nombre de mois effectif lorsque l'échéance est en 2019.

3.3.41 Informations sur les actifs éventuels

À l'horizon 2025 au plus tôt, l'Université ambitionne qu'un nouveau bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche « Grand centre de physique et mathématique » soit construit au Quai Ernest Ansermet. À condition que ce projet soit soutenu par les autorités cantonales et fédérales, l'Université contribuera à son financement (CHF 80'000'000) grâce à une donation d'une fondation privée genevoise. À relever que cette donation est liée à la réalisation du projet mais sans préciser le délai dans lequel le bâtiment doit être érigé. Dans l'intervalle, vu la nécessité de loger dans des locaux adéquats la Section de mathématique de la Faculté des sciences, la fondation donatrice a versé un premier acompte (CHF 40'000'000) permettant l'acquisition du bâtiment situé à la Rue du Conseil général en décembre 2018 (CHF 36'151'060), y compris les coûts de cession de la cédule hypothécaire et les frais (voir 3.3.10 « Immeubles de placement »). Ce don est enregistré dans les produits du compte d'exploitation. En ce qui concerne le solde à recevoir, en ligne avec les normes comptables IPSAS, dans la mesure où l'Université ne maîtrise pas toutes les décisions relatives à la réalisation du projet « Grand centre de physique et mathématique », il est présenté dans les états financiers comme un actif éventuel en pied de bilan.

3.3.42 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à mentionner.

4. Retraitements des états financiers 2017

Retraitements des états financiers 2017

Bilan

au 1 janvier 2017

2016 Retraitements
publié**2016**
Retraité**Actifs**

Actifs circulants	Liquidités et équivalents de liquidités	31'309'941	-	31'309'941
	Placements financiers	322'676'977	-	322'676'977
	Débiteurs avec contrepartie	29'643'260	-	29'643'260
	Débiteurs sans contrepartie	13'702'357	-	13'702'357
	Compte de régularisation actifs	9'463'148	-	9'463'148
	Stocks	637'780	-	637'780

Total actifs circulants	407'433'463	-	407'433'463
--------------------------------	--------------------	----------	--------------------

Actifs immobilisés	Immeubles de placement	138'411'001	-	138'411'001
	Immeubles d'exploitation	42'804'422	-	42'804'422
	Immobilisations corporelles	72'704'743	-	72'704'743
	Immobilisations incorporelles	7'499'437	-	7'499'437
	Immobilisations en cours	-	-	-
	Subvention investissement constatée d'avance	-49'713'535	-19'954'957	-69'668'492
	Autres actifs financiers	10'966'992	-	10'966'992

Total actifs immobilisés	222'673'059	-19'954'957	202'718'102
---------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Total actifs	630'106'522	-19'954'957	610'151'565
---------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Passifs

Fonds étrangers	Créanciers avec contrepartie	24'121'068	-	24'121'068
	Créanciers sans contrepartie	1'030'556	-	1'030'556
	Compte de régularisation passifs	3'750'320	-	3'750'320
	Fonds affectés à la recherche	177'295'380	-11'778'554	165'516'826
	Provisions - part à court terme	258'500	-	258'500
	Emprunts hypothécaires - part à court terme	7'619'750	-	7'619'750

Total fonds étrangers à court terme	214'075'574	-11'778'554	202'297'020
--	--------------------	--------------------	--------------------

	Créanciers avec contrepartie - part à long terme	963'837	-	963'837
	Provisions - part à long terme	896'915	-	896'915
	Emprunts hypothécaires - part à long terme	7'525'200	-	7'525'200
	Impôts différés	8'962'053	-	8'962'053
	Part subvention à restituer à échéance COB	498'273	-	498'273

Total fonds étrangers à long terme	18'846'278	-	18'846'278
---	-------------------	----------	-------------------

Total fonds étrangers	232'921'851	-11'778'554	221'143'298
------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Fonds propres	Fonds d'innovation et de développement	7'365'916	-	7'365'916
	Autres fonds propres affectés	235'130'557	-8'176'403	226'954'154
	Part subvention non dépensée	597'927	-	597'927
	Autres fonds propres libres	154'090'270	-	154'090'270

Total fonds propres	397'184'671	-8'176'403	389'008'268
----------------------------	--------------------	-------------------	--------------------

Total passifs	630'106'522	-19'954'957	610'151'565
----------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Retraitements des états financiers 2017

Bilan

au 31 décembre 2017

2017 Retraitements
publié**2017**
Retraité**Actifs**

Actifs circulants	Liquidités et équivalents de liquidités	18'226'814	-	18'226'814
	Placements financiers	386'020'277	-	386'020'277
	Débiteurs avec contrepartie	25'147'332	1'670'566	26'817'898
	Débiteurs sans contrepartie	13'072'221	-1'670'566	11'401'655
	Compte de régularisation actifs	7'783'067	-	7'783'067
	Stocks	627'223	-	627'223
	Total actifs circulants	450'876'933	-	450'876'933
Actifs immobilisés	Immeubles de placement	137'526'001	-	137'526'001
	Immeubles d'exploitation	41'363'614	-	41'363'614
	Immobilisations corporelles	75'137'479	-	75'137'479
	Immobilisations incorporelles	5'828'176	-	5'828'176
	Immobilisations en cours	-	-	-
	Subvention investissement constatée d'avance	-52'521'449	-19'552'691	-72'074'139
	Autres actifs financiers	10'141'340	-	10'141'340
	Total actifs immobilisés	217'475'160	-19'552'691	197'922'470
	Total actifs	668'352'094	-19'552'691	648'799'404

Passifs

Fonds étrangers	Créanciers avec contrepartie	20'649'393	-	20'649'393
	Créanciers sans contrepartie	922'284	-	922'284
	Compte de régularisation passifs	3'713'535	-	3'713'535
	Fonds affectés à la recherche	186'088'845	-11'376'289	174'712'556
	Provisions - part à court terme	175'395	-	175'395
	Emprunts hypothécaires - part à court terme	293'500	-	293'500
	Total fonds étrangers à court terme	211'842'951	-11'376'289	200'466'663
	Créanciers avec contrepartie - part à long terme	1'256'831	-	1'256'831
	Provisions - part à long terme	539'882	-	539'882
	Emprunts hypothécaires - part à long terme	14'557'950	-	14'557'950
	Impôts différés	9'133'767	-	9'133'767
	Part subvention à restituer à échéance COB	2'250'126	-	2'250'126
	Total fonds étrangers à long terme	27'738'556	-	27'738'556
	Total fonds étrangers	239'581'507	-11'376'289	228'205'218
Fonds propres	Fonds d'innovation et de développement	4'463'998	-	4'463'998
	Autres fonds propres affectés	254'671'689	-8'176'403	246'495'286
	Part subvention non dépensée	2'700'151	-	2'700'151
	Autres fonds propres libres	166'934'749	-	166'934'749
	Total fonds propres	428'770'587	-8'176'403	420'594'185
	Total passifs	668'352'094	-19'552'691	648'799'404

Retraitements des états financiers 2017

Compte d'exploitation

au 31 décembre 2017

		2017 Retraitements publié		2017 Retraité
Produits				
d'exploitation	Subventions reçues	692'379'143	-	692'379'143
	Taxes universitaires	12'045'252	-	12'045'252
	Autres écolages	18'560'018	-	18'560'018
	Prestations de services et ventes	34'384'181	-	34'384'181
	Dédommagement de tiers	5'827'083	-	5'827'083
	Recettes diverses	1'433'969	-	1'433'969
	Dissolution de provision	240'990	-	240'990
	Produits d'exploitation	764'870'637	-	764'870'637
Charges				
d'exploitation	Charges de personnel	591'338'526	-	591'338'526
	Biens, services, marchandises	121'143'216	-	121'143'216
	Amortissements	31'839'628	-	31'839'628
	Pertes sur débiteurs	-6'134	-	-6'134
	Subventions accordées	28'208'552	-	28'208'552
	Charges d'exploitation	772'523'788	-	772'523'788
Consolidation	Part résultat mise en équivalence	-1'070'707	-	-1'070'707
	Résultat net d'exploitation	-8'723'858	-	-8'723'858
Produits				
financiers	Produits réalisés portefeuille mobilier	10'234'849	-	10'234'849
	Gains latents portefeuille mobilier	29'060'180	-	29'060'180
	Produits immeubles de placement	5'553'475	-	5'553'475
	Gains latents immeubles de placement	1'839'459	-	1'839'459
	Produits financiers	46'687'964	-	46'687'964
Charges				
financières	Pertes réalisées portefeuille mobilier	3'452'656	-	3'452'656
	Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	-
	Frais de gestion portefeuille mobilier	163'536	-	163'536
	Charges immeubles de placement	2'761'996	-	2'761'996
	Charges financières	6'378'188	-	6'378'188
	Résultat financier	40'309'776	-	40'309'776
	Résultat net	31'585'917	-	31'585'917

Retraitements des états financiers 2017

Tableau de flux de trésorerie

au 31 décembre 2017

		2017 publié	Retraitements	2017 Retraité
Activités d'exploitation	Résultat net de l'exercice	31'585'917	-	31'585'917
	+/- charges & revenus non monétaires	-16'706'091	-6'781'567	-23'487'658
	+/- charges & produits financiers	-9'581'851	-	-9'581'851
	Capacité d'autofinancement	5'297'976	-6'781'567	-1'483'591
	Variation des actifs d'exploitation	3'937'829	-	3'937'829
	Variation des passifs d'exploitation	7'221'580	402'265	7'623'845
	Variation de l'actif d'exploitation net	11'159'408	402'265	11'561'673
	Flux de trésorerie des activités d'exploitation	16'457'384	-6'379'301	10'078'082
Activités d'investissement	Dépenses d'investissement	-31'237'526	-	-31'237'526
	Recettes d'investissement	21'327'373	6'379'301	27'706'674
	Flux de trésorerie des activités d'investissement	-9'910'154	6'379'301	-3'530'853
Activités de financement	Produits financiers	15'788'325	-	15'788'325
	Charges financières	-6'206'474	-	-6'206'474
	Variation des actifs financiers	581'292	-	581'292
	Apports / Retraits	-29'500'000	-	-29'500'000
	Variation emprunts hypothécaires	-293'500	-	-293'500
	Flux de trésorerie des activités de financement	-19'630'357	-	-19'630'357
	Variation nette des liquidités	-13'083'127	-	-13'083'127
Variation des liquidités	Liquidités en début de période	31'309'941		31'309'941
	Liquidités en fin de période	18'226'814		18'226'814

Tableau de variation des Fonds propres

au 31 décembre 2017

2017 retraité		Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12
	Fonds d'innovation et de développement	7'365'916	-	-2'901'919	4'463'998
	Fonds universitaires avec chartes	134'566'182	-	9'594'309	144'160'491
	Autres Fonds propres affectés	92'387'972	-	9'946'824	102'334'796
	Fonds propres affectés	234'320'070	-	16'639'214	250'959'285
	Part de subvention État non dépensée	597'927	5'255'559	-3'153'336	2'700'151
	Autres Fonds propres libres	154'090'270	26'330'358	-13'485'879	166'934'749
	Fonds propres libres	154'688'198	31'585'917	-16'639'215	169'634'900
	Total Fonds propres	389'008'268	31'585'917	-	420'594'185
2017 publié		Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12
	Fonds d'innovation et de développement	7'365'916	-	-2'901'919	4'463'998
	Fonds universitaires avec chartes	134'566'182	-	9'594'309	144'160'491
	Autres Fonds propres affectés	100'564'374	-	9'946'824	110'511'198
	Fonds propres affectés	242'496'473	-	16'639'214	259'135'687
	Part de subvention État non dépensée	597'927	5'255'559	-3'153'336	2'700'151
	Autres Fonds propres libres	154'090'270	26'330'358	-13'485'879	166'934'749
	Fonds propres libres	154'688'198	31'585'917	-16'639'215	169'634'900
	Total Fonds propres	397'184'671	31'585'917	-	428'770'588
	Retraitements	-8'176'403	-	-	-8'176'403

5. Rapport de l'organe de révision



MAZARS SA
Chemin de Blandonnet 2
1214 Vernier-Genève

Téléphone +41 22 708 10 80
Téléfax +41 22 708 10 88
CHE.116.331.176 TVA
www.mazars.ch

Rapport de l'organe de révision au Rectorat sur les comptes annuels au 31 décembre 2018 de l'Université de Genève, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Université de Genève, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Rectorat

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Rectorat. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Rectorat est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le conseil d'Etat.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890 (NAS 890), nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Rectorat.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

MAZARS SA

A blue ink signature of Daniel Dumas, followed by a red circular stamp with a white cross.

Daniel Dumas
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

A blue ink signature of Sébastien Gianelli, followed by a red circular stamp with a white cross.

Sébastien Gianelli
Expert-réviseur agréé

Genève, le 11 mars 2019

Annexes

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des fonds propres et annexe).

6. Autres informations

6.1 Statistiques des étudiants

6.1.1 Nombre total d'étudiants selon le domicile à la fin des études antérieures

Domicile antérieur aux études	2015		2016		2017		2018		Variation annuelle		
	Nbre	en %	Nbre	en %	Nbre	en %	Nbre	en %	2016/15	2017/16	2018/17
Genève	6'594	43%	6'770	44%	6'922	43%	7'030	43%	3%	2%	2%
En Suisse	2'941	19%	3'048	20%	3'157	20%	3'257	20%	4%	4%	3%
A l'étranger	5'658	37%	5'682	37%	5'895	37%	6'000	37%	0%	4%	2%
Total	15'193	100%	15'500	100%	15'974	100%	16'287	100%	2%	3%	2%

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

6.1.2 Accord intercantonal universitaire

Groupes - facultés	Nombre d'étudiants		CHF	
	2018	2017	2018	2017
GF I (Sciences humaines et sociales)	3'911	3'825	20'728'300	19'507'445
GF II (Faculté des sciences et médecine)	702	679	9'020'700	8'725'150
GF III (Faculté de médecine clinique)	306	288	7'864'200	7'401'600
Réductions pour pertes migratoires			-606'360	-579'435
Sous-total	4'919	4'792	37'006'840	35'054'760
UNIL	79	57	1'015'150	732'450
Facturation rétroactive 2015/2016			-9'982	
Paiements rétroactifs 2014/2015 et 2013/2014				3'326
Sous-total	79	57	1'005'168	735'776
Total Université de Genève	4'998	4'849	38'012'008	35'790'536

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

6.2 Personnel de l'Université

6.2.1 Personnel total par faculté (fin d'année)

état au 31 décembre 2018	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
Autorités universitaires	11.2	16	215.9	312	655.4	820	882.5	19%	1'148	17%
Sciences	144.5	161	802.4	1'092	431.8	505	1'378.7	29%	1'758	27%
Médecine	129.4	297	597.7	1'042	413.0	533	1'140.2	24%	1'872	28%
Lettres	70.1	76	224.7	364	29.6	42	324.4	7%	482	7%
Économie et Management	43.2	48	76.0	108	41.4	49	160.5	3%	205	3%
Sciences de la Société	44.1	47	128.3	185	21.4	27	193.8	4%	259	4%
Droit	37.1	47	101.5	137	25.8	35	164.4	4%	219	3%
Théologie	10.0	12	18.3	28	3.3	5	31.6	1%	45	1%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	49.1	49	223.1	354	44.4	62	316.6	7%	465	7%
Traduction et Interprétation	11.1	13	59.7	138	12.1	16	82.8	2%	167	3%
Université	549.7	766	2'447.5	3'760	1'678.1	2'094	4'675.3	100%	6'620	100%

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

6.2.2 Personnel « Budget État » par faculté (fin d'année)

état au 31 décembre 2018	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
Autorités universitaires	7.4	9	119.9	175	527.4	660	654.7	20%	844	20%
Sciences	126.9	136	420.3	596	344.9	394	892.1	28%	1'126	26%
Médecine	99.1	154	294.6	438	285.2	364	678.8	21%	956	22%
Lettres	66.5	72	154.6	262	24.4	33	245.5	8%	367	8%
Économie et Management	41.3	47	56.0	65	16.0	18	113.3	4%	130	3%
Sciences de la Société	39.6	42	61.0	91	17.4	23	117.9	4%	156	4%
Droit	34.8	43	76.0	101	23.1	31	133.8	4%	175	4%
Théologie	0.5	1	16.6	24	2.3	3	19.4	1%	28	1%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	47.0	47	176.5	279	39.0	55	262.5	8%	381	9%
Traduction et Interprétation	10.9	13	57.2	136	9.6	12	77.7	2%	161	4%
Université	473.8	564	1'432.5	2'167	1'289.2	1'593	3'195.6	100%	4'324	100%

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

Autres informations

6.2.3 Personnel total par faculté (taux moyen)

Taux moyen : nbre EPT pondéré par durée contrat	Corps professoral	Collaborateurs enseignement & recherche	Personnel administratif et technique	Total 2018	En % UNIGE	Total 2017	écart vs 2017
	Postes	Postes	Postes	Postes		Postes	
Autorités universitaires	9.1	199.6	644.4	853.1	19%	840.9	1%
Sciences	141.8	772.8	419.0	1'333.6	30%	1'348.8	-1%
Médecine	108.6	562.1	412.4	1'083.0	24%	1'076.8	1%
Lettres	71.1	224.5	31.0	326.6	7%	327.3	0%
Économie et Management	42.2	75.2	40.4	157.8	3%	153.5	3%
Sciences de la Société	43.5	121.4	22.4	187.3	4%	177.3	6%
Droit	35.9	96.4	25.7	158.0	3%	160.0	-1%
Théologie	9.6	16.0	3.2	28.9	1%	28.2	2%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	48.7	220.6	42.7	312.0	7%	311.7	0%
Traduction et Interprétation	12.2	51.9	10.4	74.6	2%	69.8	7%
Université	522.7	2'340.6	1'651.6	4'514.9	100%	4'494.2	0%

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

6.2.4 Personnel « Budget État » par faculté (taux moyen)

Taux moyen : nbre EPT pondéré par durée contrat	Corps professoral	Collaborateurs enseignement & recherche	Personnel administratif et technique	Total 2018	En % UNIGE	Total 2017	écart vs 2017
	Postes	Postes	Postes	Postes		Postes	
Autorités universitaires	6.9	112.0	527.9	646.8	21%	619.1	4%
Sciences	128.3	381.9	331.7	841.9	27%	843.3	0%
Médecine	97.9	249.6	285.4	632.9	21%	631.8	0%
Lettres	67.7	150.9	25.0	243.6	8%	241.4	1%
Économie et Management	40.9	58.8	16.0	115.7	4%	113.3	2%
Sciences de la Société	40.6	58.6	18.0	117.2	4%	114.8	2%
Droit	33.8	73.9	23.0	130.7	4%	130.4	0%
Théologie	0.5	14.1	2.4	17.0	1%	15.1	13%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	46.7	172.3	38.5	257.4	8%	254.1	1%
Traduction et Interprétation	12.0	46.7	9.0	67.7	2%	63.8	6%
Université	475.4	1'318.9	1'276.8	3'071.0	100%	3'027.1	1%

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

6.3 Compte d'exploitation par type de bailleurs de fonds

	Fonds État	FNS	Autres fonds institutionnels	Université
Subventions reçues	516'346'493	96'092'642	127'923'011	740'362'145
Taxes universitaires	12'181'495	-	-	12'181'495
Autres écologies	1'052'262	-345	18'445'655	19'497'572
Prestations de services et ventes	14'217'043	108'745	19'270'337	33'596'125
Dédommagement des tiers	2'707'874	1'117'467	2'796'298	6'621'639
Recettes diverses	713'941	3'572	1'461'522	2'179'035
Dissolution de provision		-	12'500	12'500
Imputations internes	9'239'938	1'403'853	60'626'688	71'270'479
Produits d'exploitation	556'459'046	98'725'934	230'536'011	885'720'991
Charges de personnel	438'516'758	72'015'509	89'657'079	600'189'346
Biens, services, marchandises	70'066'246	17'317'954	36'517'656	123'901'856
Amortissements	19'863'655	3'398'581	8'380'864	31'643'100
Pertes sur débiteurs	90'527	-	21'573	112'099
Subventions accordées	18'558'188	1'039'520	6'131'905	25'729'613
Imputations internes	5'045'084	4'954'370	61'271'025	71'270'479
Charges d'exploitation	552'140'458	98'725'934	201'980'101	852'846'493
Résultat net d'exploitation	4'318'587	-	28'555'910	32'874'497
Produits réalisés portefeuille mobilier	-	-	14'580'266	14'580'266
Gains latents portefeuille mobilier	-	-	-	-
Produits immeubles de placement	-	-	1'917'997	1'917'997
Gains latents immeubles de placement	-	-	60'000	60'000
Produits financiers	-	-	16'558'263	16'558'263
Pertes réalisées portefeuille mobilier	-	-	5'918'007	5'918'007
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	34'885'568	34'885'568
Frais de gestion portefeuille mobilier	-	-	194'186	194'186
Charges immeubles de placement	-	-	246'744	246'744
Charges financières	-	-	41'244'505	41'244'505
Résultat financier	-	-	-24'686'242	-24'686'242
Résultat net	4'318'587	-	3'869'668	8'188'255

Les produits d'exploitation et charges d'exploitation de la colonne « Université » diffèrent des produits d'exploitation et charges d'exploitation présentés dans le compte d'exploitation de l'Université (états financiers individuels) du montant des imputations internes.

Autres informations

6.4 Compte de fonctionnement « État »

6.4.1 Université

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		556'459'046	552'688'000	3'771'046	0.7%	552'688'000
42	Taxes et revenus divers		30'158'674	29'253'646	905'028	3.1%	29'541'946
	Emoluments		217'945	222'000	-4'055	-1.8%	222'000
	Taxes universitaires	N1	12'181'495	12'389'000	-207'505	-1.7%	12'389'000
	Inscriptions aux cours d'été	N2	834'317	925'000	-90'683	-9.8%	925'000
	Recettes médecine dentaire	N3	4'217'614	4'233'285	-15'671	-0.4%	4'233'285
	Remboursements	N4	2'707'874	2'312'000	395'874	17.1%	2'312'000
	Autres prestations de service et vente	N5	9'999'429	9'172'361	827'068	9.0%	9'460'661
43	Recettes diverses	N6	713'941	586'677	127'264	21.7%	298'377
46	Subventions acquises		516'346'493	514'468'126	1'878'367	0.4%	514'468'126
	Indemnité cantonale	N6	345'087'244	346'526'772	-1'439'528	-0.4%	346'526'772
	Subvention fédérale de base	N7	108'007'473	105'127'000	2'880'473	2.7%	105'127'000
	Contribution fédérale aux frais locatifs	N8	445'584	437'000	8'584	1.9%	437'000
	AIU brut	N9	38'012'008	36'732'000	1'280'008	3.5%	36'732'000
	Produits différés liés aux investissements	N10	18'422'847	19'300'000	-877'153	-4.5%	19'300'000
	Autres	N11	6'371'336	6'345'354	25'982	0.4%	6'345'354
49	Imputations internes	N12	9'239'938	8'379'551	860'387	10.3%	8'379'551
3	Charges	N13	552'140'458	552'688'000	-547'542	-0.1%	552'688'000
30	Charges du personnel		438'516'758	438'366'206	150'553	0.0%	438'195'362
	Personnel administratif	N14	131'520'827	132'418'313	-897'486	-0.7%	132'428'774
	Corps enseignant	N15	222'630'883	221'647'270	983'613	0.4%	221'352'793
	Allocations, indemnités	N16	770'950	763'254	7'696	1.0%	763'254
	Charges sociales	N17	81'596'226	81'632'719	-36'493	0.0%	81'745'817
	Pont AVS	N18	1'406'487	1'300'000	106'487	8.2%	1'300'000
	Autres	N19	591'385	604'650	-13'265	-2.2%	604'724
31	Dépenses générales	N20	70'066'246	69'951'372	114'874	0.2%	69'724'716
33	Amortissements ordinaires		19'954'182	20'880'808	-926'626	-4.4%	20'880'808
	Créances irrécouvrables	N21	90'527	140'000	-49'473	-35.3%	140'000
	Amortissement des équipements	N10	19'863'655	20'740'808	-877'153	-4.2%	20'740'808
36	Subventions accordées	N22	18'558'188	19'087'370	-529'182	-2.8%	19'373'955
	Taxes allouées à la BGE		960'441	978'982	-18'541	-1.9%	978'982
	Commission des taxes fixes		107'737	113'300	-5'563	-4.9%	113'300
	Subventions accordées		16'392'519	16'980'228	-587'709	-3.5%	17'266'813
	Subventions accordées du PGU63		1'097'491	1'014'860	82'631	8.1%	1'014'860
39	Imputations internes	N12	5'045'084	4'402'244	642'840	14.6%	4'513'159
	Résultat net	N23	4'318'587	-	4'318'587		-
	Occupation de postes		2'986.1	3'042.7	-56.5	-1.9%	3'042.7
	Personnel administratif	N14	1'205.8	1'242.7	-36.9	-3.0%	1'242.7
	Corps enseignant	N15	1'780.3	1'799.9	-19.6	-1.1%	1'799.9

Autres informations

N1 Les taxes d'encadrement sont inférieures (KCHF 194). Trois facteurs expliquent cet écart. Le premier résulte d'un taux d'exonération moins élevé que budgété (26.0 % contre 27.0 % induisant une augmentation de KCHF 12). Le second est lié au décalage temporel dans l'encaissement des taxes (diminution de KCHF 146). Le dernier reflète une moindre croissance des étudiants (2.0 % contre 2.6 % budgétée induisant une diminution de KCHF 60). Les taxes fixes affichent un écart minime par rapport au budget (KCHF 26) en lien avec le différentiel de croissance des étudiants-es (diminution de KCHF 12) et le décalage dans l'encaissement des taxes (diminution de KCHF 14). Les taxes d'auditeurs sont largement supérieures aux prévisions initiales (KCHF 12).

N2 La fréquentation des Cours d'Été est en baisse en termes d'effectifs d'étudiants-es (-3 %). Globalement, malgré l'élargissement de l'offre de cours de français via le programme Horizon académique (accueil des réfugiés-es à l'UNIGE), le résultat net des Cours d'Été présente un déficit plus important (KCHF 362) que prévu (KCHF 241). Ceci s'explique par un dépassement sur les dépenses générales induit principalement par les charges de loyer des étudiants-es optant pour la formule « Cours & Logement » (KCHF 74) et par un produit d'écologie inférieur aux attentes budgétaires (KCHF 91, soit - 10 %).

N3 Les produits sont en ligne avec le budget malgré un report de six mois du calendrier des traitements onéreux en raison du déménagement de la Clinique universitaire de médecine dentaire au cours de l'été 2017. L'objectif a pu être tenu grâce aux facturations intermédiaires qui ont été effectuées en fin d'année pour des traitements de longue durée, généralement facturés en fin de prestation. À relever que les frais de laboratoire, qui vont normalement de pair avec le volume d'activités, sont paradoxalement en dépassement (KCHF 254). Les dédommagements EPM présentent un résultat en phase avec le budget (KCHF 14).

N4 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) supérieurs à ce qui avaient été budgétés. À relever que ces montants sont par définition aléatoires et difficilement prévisibles.

N5 Les rubriques « autres prestations de service et vente » et « recettes diverses » dépassent les attentes budgétaires (KCHF 954) découlant principalement de refacturations de prestations qui compensent des charges non budgétées. Ces écarts sont sans impact sur le résultat net de l'Université.

N6 L'écart s'explique intégralement par la rétrocession de 25 % du résultat net 2018 à l'État.

N7 La subvention fédérale de base est supérieure aux attentes budgétaires (KCHF 2'880, soit 2.7 %). L'écart s'explique uniquement par une amélioration de la position relative de l'Université de Genève par rapport aux autres universités cantonales. Cette amélioration concerne tant sur l'axe des prestations d'enseignement (impact KCHF 2'279, soit 79 %) que sur l'axe de la recherche (impact KCHF 601, soit 21 %). L'amélioration sur l'axe des prestations d'enseignement s'explique par un nombre d'étudiants-es plus élevé que prévu (impact de KCHF 1'242), ainsi qu'un nombre d'étudiants-es étrangers-ères également plus élevé que prévu (impact de KCHF 754). Quant à l'amélioration sur l'axe de recherche, elle s'explique par un volume de fonds de recherche provenant du FNS et de l'UE plus important que prévu (impact de KCHF 424).

N8 La participation aux frais locatifs est conforme aux prévisions budgétaires.

N9 Les subventions cantonales AIU sont supérieures aux prévisions initiales (KCHF 1'280). L'écart s'explique par un nombre d'étudiants-es confédérés-es plus élevé que budgété. Cette augmentation concerne tous les groupes facultaires dans une proportion similaire (environ 6 %). Le groupe « sciences humaines et sociales » affiche 44 étudiants-es confédérés-es de plus que prévu

Autres informations

(augmentation de KCHF 466). Celui de la « médecine clinique » enregistre 9 étudiants-es confédérés-es de plus que prévu (augmentation de KCHF 463). Celui des « sciences » présente 15 étudiants-es confédérés-es de plus que prévu (augmentation de KCHF 385). Par rapport au budget, cela induit un effet de volume (2.8 %), ainsi qu'un effet de recomposition lié aux différences de forfait par groupe facultaire (0.7 %). Aucun effet de prix n'est observé puisque le montant des forfaits par groupe facultaire est inchangé depuis 2014.

N10 Les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart n'a aucun impact sur le résultat net, hormis pour les investissements dans le bâtiment Carl-Vogt dont l'Université est propriétaire. Les amortissements sur les équipements sont légèrement inférieurs au budget (KCHF 877) en raison de dépenses d'investissement en 2017 et 2018 moindres que celles prévues au moment de l'élaboration budgétaire ou décalées. Quant aux charges d'amortissement sur le bâtiment de Carl-Vogt, elles correspondent aux prévisions initiales.

N11 Les autres subventions présentent une amélioration des recettes (KCHF 26). Cet écart masque des variations de signe opposé. Les allocations en faveur des Programmes de recherche nationaux (KCHF 710) et les revenus de la Commission des taxes fixes (KCHF 87) sont inférieurs aux prévisions et contribuent à détériorer le produit des autres subventions (KCHF 797). À relever que dans la mesure où ces produits sont comptabilisés en fonction de l'avancement des coûts qu'ils sont censés compenser, ils n'influencent pas le résultat net de l'Université. D'autres subventions affichent un résultat supérieur au budget (KCHF 823). Les éléments suivants expliquent ces écarts. Premièrement, cela concerne le subside dans le cadre du programme spécial en médecine humaine (impact KCHF 357) en raison du nombre de places d'études nouvellement créées plus important que prévu initialement. Le second est en lien avec la subvention vaudoise en faveur de l'EPGL (impact KCHF 15) en raison d'un indice suisse des prix à la consommation plus élevé que budgété (0.8 % contre 0.5 %). Le dernier résulte de subsides non budgétés (KCHF 451), dont la plus grande partie (KCHF 329) améliore le résultat.

N12 Globalement, l'apport net des facturations entre le fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur s'élève à KCHF 4'195, supérieur aux attentes budgétaires (KCHF 218). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ». Difficiles à anticiper, les produits et charges d'imputations entre centres financiers « État » sont supérieurs aux prévisions (KCHF 155). En ce qui concerne la facturation entre le fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur, les produits et les charges sont supérieurs aux attentes budgétaires en produits (KCHF 705) et en charges (KCHF 487).

N13 L'objectif de non dépenses est atteint. Ajusté de l'écart sur les amortissements des équipements (KCHF 877) et sur les charges entièrement couvertes par des recettes équivalentes (KCHF 2'007), l'Université présente une économie involontaire marginale (KCHF 1'677). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 99.7 %.

N14 En ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en prestations de services ou en imputations internes et des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans le cadre des PRN (KCHF 76), les charges du personnel PAT présentent une économie involontaire (KCHF 822). Il est difficile de chiffrer avec exactitude le nombre de postes laissés volontairement vacants pour respecter les objectifs de non dépenses et du programme d'économies. Quant aux objectifs d'économie temporaire, de non dépenses et du programme d'économies (24.3 EPT à laisser vacants), après ajustement des postes liés aux PRN (0.8 EPT), ils sont dépassés de 13.4 EPT laissés involontairement vacants. Cela représente une économie théorique (KCHF 1'418). En termes financiers, l'écart s'explique principalement par les postes vacants dans

Autres informations

les Facultés des sciences (KCHF 360), de la GSEM (KCHF 227) et de médecine (KCHF 198), à la DIBAT (KCHF 475), ainsi que par des dépassements sur certains services du Rectorat (KCHF 435).

N15 Compte tenu des charges compensées par des recettes, du montant des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes et des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans le cadre des PRN (- KCHF 443), les charges du personnel PENS présentent un dépassement budgétaire (KCHF 540). Dans la mesure où les règles de gestion budgétaire imposent le respect des enveloppes financières allouées au groupe de comptes « corps enseignant », des compensations peuvent intervenir entre les catégories de personnel le constituant. Ces compensations sont d'autant plus importantes que les écarts de salaires moyens des catégories de personnel concernées sont relativement importants. Après ajustement des postes liés aux PRN (- 1.5 EPT), les objectifs d'économies temporaires, de non dépenses et du programme d'économie (53.7 EPT à laisser vacants) ne sont pas atteints. Le nombre de postes dépasse de 35.5 EPT celui autorisé par le budget. Ce dépassement s'explique par une surutilisation des postes des collaborateurs-trices de l'enseignement (60.0 EPT) et une sous-utilisation des postes du corps professoral (24.5 EPT). Cela représente un dépassement théorique (KCHF 1'244). En termes financiers, les dépassements les plus significatifs concernent la Faculté de la GSEM (KCHF 289), les centres interfacultaires de l'ISE (KCHF 190), de l'IUFE (KCHF 156), du GSI (KCHF 127), ainsi qu'un centre financier de réallocation de ressources rattaché au Rectorat (KCHF 403). Quant aux économies les plus importantes, elles sont observées dans les Facultés de médecine (KCHF 520), de droit (KCHF 472), des lettres (KCHF 389), des sciences (KCHF 357) et de psychologie et des sciences de l'éducation (KCHF 295). Enfin, le centre financier portant la majeure partie des imputations internes et des remboursements d'assurance présente un dépassement « technique » (KCHF 1'429) qui ne peut être interprété.

N16 Les allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 8). Cet écart s'explique par deux facteurs de sens opposé. Premièrement les allocations et primes sont supérieures au budget (KCHF 43). Deuxièmement, les indemnités TPG sont inférieures au montant budgété (KCHF 35).

N17 Les charges sociales présentent une économie (KCHF 36). Cet écart s'explique partiellement par une économie sur le budget prévu pour les rachats CPEG (KCHF 181). Il est atténué par l'effet induit par le dépassement sur les charges du personnel (KCHF 21), ainsi que par la surévaluation du taux de charges sociales budgété (KCHF 122).

N18 Les coûts du Pont-AVS présentent un dépassement (KCHF 106). Deux facteurs expliquent cet écart. Le nombre de personnes au bénéfice du Pont-AVS est plus important que celui prévu (26 personnes contre 23 budgétées) induisant un dépassement (KCHF 170). Le montant moyen par bénéficiaire est plus bas que prévu générant une économie (KCHF 64).

N19 Cet écart s'explique par deux facteurs de sens opposé. Le premier correspond à des frais de recrutement moins importants que prévus au budget (KCHF 66). Le second est lié aux charges de formation continue qui présentent un dépassement budgétaire (KCHF 53).

N20 Compte tenu de la comptabilisation en imputations internes de charges et recettes (remboursement de prestations) prévues dans les dépenses générales, des charges compensées par des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans le cadre des PRN, de charges et de recettes non budgétées (KCHF 335), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 220). Il faut relever que les règles de gestion introduisent de la flexibilité dans l'utilisation du budget de dépenses générales et que la fiabilité de la budgétisation par nature de charges est globalement inégale. Ceci étant, l'économie découle principalement de dépenses de chauffage et d'électricité moins importantes que prévues (KCHF 638), des dépenses

Autres informations

d'entretien de mobilier (KCHF 580) et des loyers (KCHF 256). Ces économies sont atténuées par des dépassements sur les frais de déplacement, réception et conférences (KCHF 913).

N21 Les pertes sur débiteurs sont inférieures au budget (KCHF 49). Cet écart s'explique par deux facteurs de sens opposé. Le premier concerne les créances irrécouvrables de la clinique universitaire de médecine dentaire inférieures aux prévisions initiales (KCHF 71). Le second correspond à une créance irrécouvrable non budgétée du GSI (KCHF 22).

N22 Ajustés de l'allocation de la Confédération dans le cadre des PRN et des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 161), les subventions accordées affichent une économie involontaire (KCHF 368). L'écart s'explique principalement par deux facteurs de sens opposé. Le premier concerne la sous-utilisation du budget réservé aux PRN (KCHF 602), aux bourses en faveur des étudiants-tes (KCHF 222) et à la Fondation Campus Biotech (KCHF 178). Le second inclut des dépassements pour les crèches (KCHF 115), pour la Fondation des Archives Piaget (KCHF 58), pour la Fondation autonome de Théologie (KCHF 25) et pour le projet « Initiative pour l'Innovation dans les Médias » (KCHF 200), ainsi que ceux sur divers subsides accordés par les Facultés de médecine (KCHF 52) et des sciences (KCHF 18), sur la contribution à la Conférence Universitaire de Suisse Occidentale (KCHF 37).

N23 Après avoir ajusté les variations de charges et de revenus sans impact sur le résultat net « État », avant rétrocession du bénéfice à l'État, ce résultat plus favorable est la conséquence de revenus supérieurs (KCHF 4'828, soit 0.9 %), ainsi que de charges inférieures (KCHF 930, soit 0.2 %) aux prévisions budgétaires. Du côté des produits, cette amélioration est imputable principalement à l'écart sur la subvention fédérale de base et sur les produits de l'AIU. Du côté des charges, cette amélioration s'explique principalement par les économies sur les charges PAT (KCHF 1'183, charges sociales incluses), les subventions accordées (KCHF 368), les dépenses générales (KCHF 220) et les créances irrécouvrables (KCHF 49) qui compensent le dépassement sur les charges PENS (KCHF 665, charges sociales incluses), sur celles du pont-AVS (KCHF 106), ainsi que la charge induite par un rééquilibrage en fin d'exercice (KCHF 122).

Autres informations

6.4.2 Autorités universitaires

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		547'643'394	546'437'463	1'205'931	0.2%	546'437'463
42	Taxes et revenus divers		22'963'663	23'671'165	-707'502	-3.0%	23'959'465
	Emoluments		217'945	222'000	-4'055	-1.8%	222'000
	Taxes universitaires	N1	12'181'495	12'389'000	-207'505	-1.7%	12'389'000
	Remboursements	N2	1'730'713	2'312'000	-581'287	-25.1%	2'312'000
	Autres prestations de service et vente	N3	8'833'511	8'748'165	85'346	1.0%	9'036'465
43	Recettes diverses	N3	564'031	586'677	-22'646	-3.9%	298'377
46	Subventions acquises		517'018'726	514'468'126	2'550'600	0.5%	514'468'126
	Indemnité cantonale	N4	345'087'244	346'526'772	-1'439'528	-0.4%	346'526'772
	Subvention fédérale de base	N5	108'007'473	105'127'000	2'880'473	2.7%	105'127'000
	Contribution fédérale aux frais locatifs	N6	445'584	437'000	8'584	1.9%	437'000
	AIU brut	N7	38'012'008	36'732'000	1'280'008	3.5%	36'732'000
	Produits différés liés aux investissements	N8	18'422'847	19'300'000	-877'153	-4.5%	19'300'000
	Autres	N9	7'043'570	6'345'354	698'216	11.0%	6'345'354
49	Imputations internes	N10	7'096'973	7'711'495	-614'522	-8.0%	7'711'495
3	Charges	N11	195'429'622	196'311'702	-882'080	-0.4%	197'150'564
30	Charges du personnel		102'008'725	100'968'016	1'040'710	1.0%	101'482'881
	Personnel administratif	N12	61'426'417	61'711'938	-285'521	-0.5%	61'672'927
	Corps enseignant	N13	20'112'755	18'603'581	1'509'175	8.1%	19'044'285
	Allocations, indemnités	N14	174'585	234'759	-60'175	-25.6%	234'759
	Charges sociales	N15	18'488'459	18'697'401	-208'942	-1.1%	18'810'499
	Pont AVS	N16	1'406'487	1'300'000	106'487	8.2%	1'300'000
	Autres	N17	400'022	420'337	-20'315	-4.8%	420'411
31	Dépenses générales	N18	54'854'658	55'178'226	-323'568	-0.6%	55'038'555
	310 - Fournitures		9'512'831	9'137'249	375'582	4.1%	9'007'578
	311 - Mobilier, machines		61'503	394'820	-333'317	-84.4%	394'820
	312 - Eau, énergie, combustible		10'548'531	11'186'666	-638'135	-5.7%	11'186'666
	313 - Services, honoraires		12'517'918	12'516'119	1'799	0.0%	12'502'119
	314 - Entretien immeubles		8'874'276	8'306'652	567'624	6.8%	8'306'652
	315 - Entretien mobilier		1'375'766	1'565'517	-189'751	-12.1%	1'565'517
	316 - Loyers, redevances		10'383'962	10'637'372	-253'410	-2.4%	10'639'372
	317 - Dédomagement personnel		1'126'763	1'433'831	-307'068	-21.4%	1'435'831
	319 - Diverses charges		453'108	-	453'108	-	-
33	Amortissements ordinaires		19'885'776	20'740'808	-855'032	-4.1%	20'740'808
	Créances irrécouvrables		22'121	-	22'121	-	-
	Amortissement des équipements	N8	19'863'655	20'740'808	-877'153	-4.2%	20'740'808
36	Subventions accordées		15'812'308	16'319'477	-507'169	-3.1%	16'668'230
	Taxes allouées à la BGE		960'441	978'982	-18'541	-1.9%	978'982
	Commission des taxes fixes		107'737	113'300	-5'563	-4.9%	113'300
	Subventions accordées	N19	13'646'639	14'212'335	-565'696	-4.0%	14'561'088
	Subventions accordées du PGU63		1'097'491	1'014'860	82'631	8.1%	1'014'860
39	Imputations internes	N10	2'868'155	3'105'175	-237'020	-7.6%	3'220'090
Occupation de postes			660.9	688.0	-27.0	-3.9%	688.0
	Personnel administratif	N12	517.2	531.4	-14.2	-2.7%	531.4
	Corps enseignant	N13	143.7	156.5	-12.8	-8.2%	156.5

Autres informations

N1 Les taxes d'encadrement sont inférieures (KCHF 194). Trois facteurs expliquent cet écart. Le premier résulte d'un taux d'exonération moins élevé que budgété (26.0 % contre 27.0 % induisant une augmentation de KCHF 12). Le second est lié au décalage temporel dans l'encaissement des taxes (diminution de KCHF 146). Le dernier reflète une moindre croissance des étudiants-es (2.0 % contre 2.6 % budgétée induisant une diminution de KCHF 60). Les taxes fixes affichent un écart minime par rapport au budget (KCHF 26) en lien avec le différentiel de croissance des étudiants-es (diminution de KCHF 12) et le décalage dans l'encaissement des taxes (diminution de KCHF 14). Les taxes d'auditeurs-trices sont largement supérieures aux prévisions initiales (KCHF 12).

N2 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

N3 Les rubriques « autres prestations de service et vente » et « recettes diverses » sont plus élevées que prévues (KCHF 63) en raison d'un montant de rétrocession de la taxe CO2 plus élevée que prévu (KCHF 134). Le solde des recettes est inférieur au budget mais est compensé par des charges moindres de loyer et d'autres dépenses. Ainsi, cela n'a pas d'impact sur le résultat net de l'Université. Concernant les participations HES et IHEID au financement d'un bouquet de prestations (social, sport, culture et emploi), elles sont légèrement supérieures aux prévisions budgétaires (respectivement KCHF 9 et KCHF 13) en lien avec un effet de volume sur le nombre d'étudiants-es pris en considération dans le calcul.

N4 L'écart s'explique intégralement par la rétrocession de 25 % du résultat net 2018 à l'État.

N5 La subvention fédérale de base est supérieure aux attentes budgétaires (KCHF 2'880, soit 2.7 %). L'écart s'explique uniquement par une amélioration de la position relative de l'Université de Genève par rapport aux autres universités cantonales. Cette amélioration concerne tant sur l'axe des prestations d'enseignement (impact KCHF 2'279, soit 79 %) que sur l'axe de la recherche (impact KCHF 601, soit 21 %). L'amélioration sur l'axe des prestations d'enseignement s'explique par un nombre d'étudiants-es plus élevé que prévu (impact de KCHF 1'242), ainsi qu'un nombre d'étudiants-es étrangers-ères également plus élevé que prévu (impact de KCHF 754). Quant à l'amélioration sur l'axe de recherche, elle s'explique par un volume de fonds de recherche provenant du FNS et de l'UE plus important que prévu (impact de KCHF 424).

N6 La participation aux frais locatifs est conforme aux prévisions budgétaires.

N7 Les subventions cantonales AIU sont supérieures aux prévisions initiales (KCHF 1'280). L'écart s'explique par un nombre d'étudiants-es confédérés-es plus élevé que budgété. Cette augmentation concerne tous les groupes facultaires dans une proportion similaire (environ 6 %). Le groupe « sciences humaines et sociales » affiche 44 étudiants confédérés de plus que prévu (augmentation de KCHF 466). Celui de la « médecine clinique » enregistre 9 étudiants-es confédérés-es de plus que prévu (augmentation de KCHF 463). Celui des « sciences » présente 15 étudiants-es confédérés-es de plus que prévu (augmentation de KCHF 385). Par rapport au budget, cela induit un effet de volume (2.8 %), ainsi qu'un effet de recomposition lié aux différences de forfait par groupe facultaire (0.7 %). Aucun effet de prix n'est observé puisque le montant des forfaits par groupe facultaire est inchangé depuis 2014.

N8 Les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart n'a aucun impact sur le résultat net, hormis pour les

Autres informations

investissements dans le bâtiment Carl-Vogt dont l'Université est propriétaire. Les amortissements sur les équipements sont légèrement inférieurs au budget (KCHF 877), en raison de dépenses d'investissement en 2017 et 2018 moindres que celles prévues au moment de l'élaboration budgétaire ou décalées. Quant aux charges d'amortissement sur le bâtiment de Carl-Vogt, elles correspondent aux prévisions initiales.

N9 Les autres subventions présentent une amélioration des recettes (KCHF 698). L'écart s'explique par trois éléments. Le premier concerne le subside dans le cadre du programme spécial en médecine humaine qui est supérieur au budget (KCHF 357) en raison du nombre de places d'études nouvellement créées plus important que prévu initialement. Le second est en lien avec la subvention vaudoise en faveur de l'EPGL qui est supérieure au montant budgété (KCHF 14) en raison d'une indexation plus élevée que budgétée (0.8 % contre 0.5 %). Le dernier résulte principalement de subsides non budgétés (KCHF 326).

N10 L'écart sur les produits d'imputations internes ne peut être interprété car l'administration centrale porte la quasi-totalité du budget des charges / recettes d'imputations internes, alors que ces dernières sont comptabilisées dans les facultés / structures concernées.

N11 Déduction faite de l'écart sur les amortissements des équipements, sur les recettes découlant des remboursements d'assurances sociales, sur les prestations de services et ventes (-KCHF 1'481), en intégrant les autorisations de dépassement en faveur du GSI (KCHF 53), UNACI affiche un dépassement budgétaire (KCHF 1'378). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 100.7 %.

N12 En ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en prestations de services ou en imputations internes et des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans le cadre des PRN (KCHF 138), les charges du personnel PAT présentent une économie involontaire (KCHF 148). Il est difficile de chiffrer avec exactitude le nombre de postes laissés volontairement vacants pour respecter l'économie temporaire, ainsi que les objectifs de non dépenses et du programme d'économies. Quant aux objectifs d'économie temporaire, de non dépenses et du programme d'économies (9.6 EPT à laisser vacants), ils sont dépassés de 4.9 EPT laissés involontairement vacants. Cela représente une économie théorique (KCHF 549).

N13 En ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en prestations de services ou imputations internes (KCHF 857) et en intégrant les autorisations de dépassement budgétaire octroyées au GSI (KCHF 53), les charges du personnel PENS présentent un dépassement budgétaire (KCHF 2'314). En raison des mesures d'économies à réaliser, il est difficile de déterminer précisément le nombre de postes en dépassement. Par ailleurs, dans la mesure où les règles de gestion budgétaire imposent le respect des enveloppes financières allouées au groupe de comptes « corps enseignant », des compensations peuvent intervenir entre les catégories de personnel le constituant. Ces compensations sont d'autant plus importantes que les écarts de salaires moyens des catégories de personnel concernées sont relativement importants. Après ajustement des postes équivalents aux subsides « égalité », aux remboursements de salaires et autres subsides du Rectorat (5.6 EPT), les objectifs d'économies temporaires, de non dépenses et du programme d'économie (12.2 EPT à laisser vacants) ne sont pas atteints. Le nombre de postes dépasse de 4.0 EPT celui autorisé par le budget. Cela représente un dépassement théorique (KCHF 577).

N14 L'écart s'explique par le fait que les subsides en faveur des collaborateurs-trices en lien avec leur abonnement TPG sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les charges effectives sont comptabilisées dans les structures concernées. Ajusté de cet élément, les autres allocations et indemnités présentent un léger dépassement (KCHF 12).

Autres informations

N15 Cet écart s'explique par une économie sur le budget prévu pour les rachats CPEG (KCHF 181), et par une surévaluation du taux de cotisations patronales (KCHF 28).

N16 Les coûts du Pont-AVS présentent un dépassement (KCHF 106). Deux facteurs expliquent cet écart. Le nombre de personnes au bénéfice du Pont-AVS est plus important que celui prévu (26 personnes contre 23 budgétées) induisant un dépassement (KCHF 170). Le montant moyen par bénéficiaire est plus bas que prévu générant une économie (KCHF 64).

N17 Cet écart s'explique par deux facteurs de sens opposé. Le premier correspond à des frais de recrutement moins importants que prévus au budget (KCHF 33). Le second est lié aux charges de formations continues des collaborateurs-trices qui présentent un dépassement budgétaire (KCHF 13).

N18 Compte tenu de la comptabilisation en imputations internes de charges et recettes (remboursement de prestations) prévues dans les dépenses générales, des charges compensées par des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans le cadre des PRN, de charges et de recettes non budgétées (KCHF 263), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 586) découlant principalement de dépenses de chauffage et d'électricité moins importantes que prévues. A relever qu'aucune structure ayant obtenu des autorisations de dépassement budgétaire (DSTIC pour KCHF 204, et DIS pour KCHF 70) n'a eu besoin d'y recourir.

N19 Ajustés de l'allocation de la Confédération dans le cadre des PRN et des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 91), les subventions accordées affichent une économie involontaire (KCHF 416). L'écart s'explique principalement par deux facteurs de sens opposé. Le premier concerne la sous-utilisation du budget réservé aux PRN (KCHF 602) et à la Fondation Campus Biotech (KCHF 178). Le second inclut des dépassements sur les crèches (KCHF 115), sur la contribution à la Conférence Universitaire de Suisse Occidentale (KCHF 37), ainsi qu'une charge non budgétée dans le cadre du projet « Initiative pour l'Innovation dans les Médias » (KCHF 200).

Autres informations

6.4.3 Faculté des sciences

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		-22'730	400'000	-422'730	####	400'000
42	Taxes et revenus divers		289'127	-	289'127		-
	Remboursements	N1	281'760	-	281'760		
	Autres prestations de service et vente		7'367	-	7'367		
43	Recettes diverses		20'169	-	20'169		
46	Subventions acquises		-709'706	-	-709'706		-
	Autres	N2	-709'706	-	-709'706		-
49	Imputations internes	N3	377'680	400'000	-22'320	-5.6%	400'000
3	Charges	N4	115'758'559	116'787'300	-1'028'740	-0.9%	116'373'451
30	Charges du personnel		109'188'918	110'826'276	-1'637'358	-1.5%	110'309'571
	Personnel administratif	N5	28'857'764	29'314'860	-457'096	-1.6%	29'298'164
	Corps enseignant	N6	59'615'722	60'624'598	-1'008'876	-1.7%	60'124'589
	Allocations, indemnités	N7	157'732	175'090	-17'358	-9.9%	175'090
	Charges sociales		20'492'467	20'610'005	-117'538	-0.6%	20'610'005
	Pont AVS		-	-	-		-
	Autres	N8	65'233	101'723	-36'490	-35.9%	101'723
31	Dépenses générales	N9	5'470'447	5'171'255	299'192	5.8%	5'278'111
	310 - Fournitures		2'227'558	2'886'452	-658'893	-22.8%	2'929'308
	311 - Mobilier, machines		74'055	199'593	-125'538	-62.9%	199'593
	313 - Services, honoraires		862'457	627'664	234'793	37.4%	607'664
	314 - Entretien immeubles		8'610	29'188	-20'578	-70.5%	30'188
	315 - Entretien mobilier		520'485	362'345	158'140	43.6%	416'231
	316 - Loyers, redevances		115'600	113'386	2'214	2.0%	121'500
	317 - Dédomagement personnel		1'544'653	952'627	592'026	62.1%	973'627
	319 - Diverses charges		117'029	-	117'029		-
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		26'072	75'000	-48'928	-65.2%	75'000
	Subventions accordées	N10	26'072	75'000	-48'928	-65.2%	75'000
39	Imputations internes	N3, N9	1'073'122	714'769	358'353	50.1%	710'769
Occupation de postes			796.6	810.1	-13.5	-1.7%	810.1
	Personnel administratif	N5	287.9	297.4	-9.5	-3.2%	297.4
	Corps enseignant	N6	508.7	512.7	-4.0	-0.8%	512.7

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

Autres informations

N2 Les allocations de la Confédération pour les Programmes de recherche nationale (PRN) sont comptabilisées en fonction de l'avancement des coûts qu'elles sont censées compenser. Sur la base de ce principe, l'écart s'explique par des dépenses sur les PRN moins importantes que prévues initialement (KCHF 711). L'écart n'influence donc pas le résultat net de l'Université.

N3 Le subside SIG pour la chaire en efficacité énergétique a été partiellement utilisée (KCHF 257 au lieu des KCHF 400 budgétés). Cette sous-utilisation est en ligne avec un accord avec les SIG visant à constituer des réserves pour compenser la baisse attendue d'autres subsides dans le domaine de l'efficacité énergétique. Par ailleurs, la moitié des recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 61) représentent des remboursements provenant de structures du budget « État », sans impact sur le résultat net. L'autre moitié correspond à des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 49). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds institutionnels est négatif (KCHF 597). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N4 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales, ainsi que des allocations de la Confédération et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 287), l'objectif de non dépenses est atteint, laissant apparaître une économie involontaire (KCHF 606). Le taux d'utilisation du budget facultaire s'élève ainsi à 99.5 %.

N5 Ajusté de l'allocation de la Confédération dans le cadre des PRN et des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 97), les charges du personnel PAT présentent une économie involontaire (KCHF 360). Cet écart s'explique principalement par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 109) et par des postes vacants (KCHF 252). Par rapport aux objectifs de non dépenses et du programme d'économie (6.6 EPT à laisser vacants), ils sont dépassés, hors PRN, d'un montant équivalent à 3.4 EPT laissés involontairement vacant. Cela représente une économie théorique (KCHF 335).

N6 Ajustés de l'allocation de la Confédération dans le cadre des PRN et des remboursements des assurances sociales et des dépenses / recettes comptabilisés en imputations internes (KCHF 704), les charges du personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 357). Ce montant est composé d'une économie sur le corps professoral (KCHF 1'231) et d'un dépassement sur les postes de collaborateurs-trices de l'enseignement (KCHF 907). Quant aux objectifs de non dépenses et du programme d'économies sur le corps professoral (10.3 EPT à laisser vacants), ils sont dépassés de 4.7 EPT laissés involontairement vacants. Cela représente une économie théorique (KCHF 890). Quant aux objectifs de non dépenses et du programme d'économie sur les collaborateurs-trices de l'enseignement (5.4 EPT à laisser vacants), ils ne sont pas atteints avec un dépassement de 17.9 EPT. Cela représente un dépassement théorique (KCHF 1'682). Globalement, en termes de postes, hors PRN, une économie est observée (2.5 EPT) en raison du recours à des collaborateurs-trices de l'enseignement (dépassement de 12.5 EPT) se substituant aux postes du corps professoral vacants (sous-utilisation de 15.0 EPT).

N7 Les allocations et indemnités présentent une économie involontaire (KCHF 17). Cet écart s'explique principalement par des primes pour départ à la retraite, moins importantes que prévues.

N8 Cet écart s'explique principalement par des charges moins importantes que prévues au budget en lien avec les formations continues des collaborateurs-trices.

N9 Ajustés de l'allocation de la Confédération dans le cadre des PRN, des remboursements / subventions couvrant des dépenses générales, des recettes diverses et des dépenses/recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 232), les dépenses générales présentent un dépassement budgétaire (KCHF 187). Ce dépassement s'explique par une

Autres informations

compensation de salaire en faveur de la Faculté de médecine, pour l'utilisation de ses plateformes, comptabilisée par erreur dans le groupe de comptes « dépenses générales » (KCHF 70), ainsi que par un dépassement lié à la cérémonie de remise des diplômes (KCHF 50) et au Certificate in Industrial Life Science (KCHF 50).

N10 Ajustées de l'allocation de la Confédération dans le cadre des PRN et des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 63), les subventions accordées présentent un dépassement (KCHF 18). Cet écart découle d'un dépassement en lien avec un versement à l'association des étudiants en Science (KCHF 16).

Autres informations

6.4.4 Faculté de médecine

Nature	Libellé	Noms	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		6'035'259	4'925'537	1'109'722	22.5%	4'925'537
42	Taxes et revenus divers		5'478'607	4'657'481	821'126	17.6%	4'657'481
	Recettes médecine dentaire	N1	4'217'614	4'233'285	-15'671	-0.4%	4'233'285
	Remboursements	N2	417'352	-	417'352	-	-
	Autres prestations de service et vente	N3	843'642	424'196	419'446	98.9%	424'196
43	Recettes diverses	N4	105'088	-	105'088		
46	Subventions acquises		21'148	-	21'148		-
	Autres	N3	21'148	-	21'148	-	-
49	Imputations internes	N5	430'414	268'056	162'358	60.6%	268'056
3	Charges	N6	96'191'524	95'705'043	486'481	0.5%	95'595'906
30	Charges du personnel		87'831'209	87'605'722	225'486	0.3%	87'745'995
	Personnel administratif	N7	28'444'988	28'656'124	-211'135	-0.7%	28'722'292
	Corps enseignant	N8	42'647'559	42'377'035	270'524	0.6%	42'451'139
	Allocations, indemnités	N9	228'822	136'748	92'074	67.3%	136'748
	Charges sociales		16'401'254	16'403'820	-2'566	0.0%	16'403'820
	Pont AVS		-	-	-	-	-
	Autres	N10	108'586	31'996	76'590	239.4%	31'996
31	Dépenses générales	N11	7'003'730	6'968'752	34'978	0.5%	6'781'511
	310 - Fournitures		1'972'330	3'173'258	-1'200'928	-37.8%	3'148'258
	311 - Mobilier, machines		64'405	141'100	-76'695	-54.4%	141'100
	313 - Services, honoraires		3'897'410	3'095'794	801'616	25.9%	2'933'553
	314 - Entretien immeubles		4'005	-	4'005	-	-
	315 - Entretien mobilier		234'774	284'800	-50'026	-17.6%	284'800
	316 - Loyers, redevances		116'884	33'200	83'684	252.1%	33'200
	317 - Dédommagement personnel		668'744	240'600	428'144	177.9%	240'600
	319 - Diverses charges		45'178	-	45'178	-	-
33	Amortissements ordinaires		68'406	140'000	-71'594	-51.1%	140'000
	Créances irrécouvrables	N12	68'406	140'000	-71'594	-51.1%	140'000
36	Subventions accordées		906'345	857'669	48'677	5.7%	795'500
	Subventions accordées	N13	906'345	857'669	48'677	5.7%	795'500
39	Imputations internes	N5, N11	381'834	132'900	248'934	187.3%	132'900
Occupation de postes			615.2	618.8	-3.6	-0.6%	618.8
	Personnel administratif	N7	275.0	287.2	-12.2	-4.3%	287.2
	Corps enseignant	N8	340.3	331.6	8.7	2.6%	331.6

N1 Les produits sont en ligne avec le budget malgré un report de six mois du calendrier des traitements onéreux en raison du déménagement de la Clinique universitaire de médecine dentaire au cours de l'été 2017. L'objectif a pu être tenu grâce aux facturations intermédiaires qui ont été effectuées en fin d'année pour des traitements de longue durée, généralement facturés en fin de

Autres informations

prestation. À relever que les frais de laboratoire, qui vont normalement de pair avec le volume d'activités, sont paradoxalement en dépassement (KCHF 254). Les dédommagements EPM présentent un résultat en phase avec le budget (KCHF 14).

N2 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

N3 L'écart s'explique principalement par des remboursements de charges salariales des HUG (KCHF 159) et de Campus Biotech (KCHF 87), ainsi que par des facturations de prestations d'enseignement non budgétées en lien avec la HES-Santé (KCHF 77).

N4 L'écart s'explique principalement par des rétrocessions des médecins-dentistes pour leurs activités privées (KCHF 25), des HUG en lien avec les frais de nominations des professeurs (KCHF 60) et par la participation de quatre universités suisses à la cotisation à une association professionnelle (KCHF 12). À relever que ces recettes ne sont pas budgétées, étant très volatiles d'une année à l'autre.

N5 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique par des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 102) qui n'avaient pas été budgétées. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 96). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N6 En tenant compte des recettes découlant des prestations de service et des recettes diverses non budgétées, des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 1'125), l'objectif de non dépenses est atteint laissant apparaître une économie involontaire (KCHF 639). Le taux d'utilisation du budget facultaire s'élève ainsi à 99.3 %.

N7 En ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 13), les charges de personnel PAT présentent une économie involontaire (KCHF 198) qui s'explique par des postes vacants (KCHF 258) et une surutilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 60). Par rapport aux objectifs de non dépenses et du programme d'économies (7.3 EPT à laisser vacants), ils sont dépassés de 4.5 EPT laissés involontairement vacants, auquel s'ajoute 0.4 EPT laissé volontairement vacant pour compenser un dépassement sur les subventions accordées. Cela représente une économie théorique (KCHF 459).

N8 En ajustant le montant des dépenses des remboursements des assurances sociales et des traitements comptabilisés en produit de prestations de service ou en imputations internes (KCHF 1'125), les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 520). Cet écart s'explique par les postes vacants dans le corps professoral (économie de KCHF 1'066) et une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 489), atténué par un dépassement sur les postes des collaborateurs-trices de l'enseignement. Quant aux objectifs de non dépenses sur le corps professoral (6.6 EPT à laisser vacants), ils sont dépassés de 6.8 EPT laissés involontairement vacants, auxquels s'ajoute un 0.7 EPT laissé volontairement vacant pour compenser un dépassement des dépenses générales en lien avec des salaires refacturés. Cela représente une économie théorique (KCHF 1'284). Globalement, en termes de postes PENS, un dépassement est observé (8.7 EPT) en raison du dépassement sur les collaborateurs-trices de l'enseignement (22.1 EPT), en particulier des maîtres-assistants-es et des collaborateurs-trices scientifiques, se substituant aux postes vacants du corps professoral (13.4 EPT).

Autres informations

N9 Cet écart s'explique principalement par des charges liées aux allocations et indemnités, en particulier les primes pour départ à la retraite, plus importantes que prévues au budget.

N10 Les autres charges de personnel présentent un dépassement attribuable aux frais d'annonce pour des recrutements dans le corps professoral.

N11 En tenant compte de la comptabilisation en imputations internes de charges et recettes (remboursements de prestations) prévues dans les dépenses générales (KCHF 118), les dépenses générales présentent un dépassement budgétaire (KCHF 153) en lien avec les frais de laboratoire de la Clinique universitaire de médecine dentaire.

N12 L'écart s'explique par des pertes sur débiteurs de la Clinique universitaire de médecine dentaire moins importantes que prévues. Cela découle d'une meilleure gestion des débiteurs effectuée par la Caisse des médecins dentistes qui s'occupe du processus de facturation et de recouvrement avec une plus grande souplesse dans les arrangements de paiements.

N13 En tenant compte de la comptabilisation en imputations internes de subventions (KCHF 3), les subventions présentent un dépassement (KCHF 52). L'écart s'explique par des subventions accordées aux HUG pour divers projets, ainsi que celles en faveur d'entreprises privées ou des associations professionnelles qui n'ont pas été budgétées. À relever que la faculté présente chaque année un dépassement sur cette rubrique budgétaire.

Autres informations

6.4.5 Faculté des lettres

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		1'356'714	925'000	431'714	46.7%	925'000
42	Taxes et revenus divers		981'271	925'000	56'271	6.1%	925'000
	Inscriptions aux cours d'été	N1	834'317	925'000	-90'683	-9.8%	925'000
	Remboursements	N2	45'281	-	45'281	-	-
	Autres prestations de service et vente		101'673	-	101'673	-	-
43	Recettes diverses		9'363	-	9'363		
46	Subventions acquises		17'750	-	17'750		-
	Autres		17'750	-	17'750	-	-
49	Imputations internes	N3	348'331	-	348'331		
3	Charges	N4	38'688'068	38'759'899	-71'831	-0.2%	38'701'867
30	Charges du personnel		37'800'188	37'848'977	-48'788	-0.1%	37'792'945
	Personnel administratif	N5	2'466'076	2'479'280	-13'204	-0.5%	2'479'280
	Corps enseignant	N6	28'173'367	28'231'613	-58'245	-0.2%	28'175'581
	Allocations, indemnités	N7	19'331	59'022	-39'691	-67.2%	59'022
	Charges sociales		7'141'414	7'065'273	76'141	1.1%	7'065'273
	Pont AVS		-	-	-	-	-
	Autres		-	13'789	-13'789	-100.0%	13'789
31	Dépenses générales	N8	665'644	626'922	38'722	6.2%	624'922
	310 - Fournitures		61'023	225'415	-164'392	-72.9%	235'741
	311 - Mobilier, machines		1'247	10'400	-9'153	-88.0%	10'400
	313 - Services, honoraires		352'650	182'316	170'334	93.4%	177'840
	314 - Entretien immeubles		582	2'000	-1'418	-70.9%	2'000
	315 - Entretien mobilier		1'211	5'000	-3'789	-75.8%	5'000
	316 - Loyers, redevances		9'103	12'000	-2'897	-24.1%	10'000
	317 - Dédomagement personnel		239'330	189'791	49'539	26.1%	183'941
	319 - Diverses charges		500	-	500	-	-
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		105'364	200'000	-94'636	-47.3%	200'000
	Subventions accordées	N9	105'364	200'000	-94'636	-47.3%	200'000
39	Imputations internes	N3, N8	116'871	84'000	32'871	39.1%	84'000
Occupation de postes			229.3	239.5	-10.2	-4.2%	239.5
	Personnel administratif	N5	24.5	24.9	-0.4	-1.5%	24.9
	Corps enseignant	N6	204.8	214.6	-9.8	-4.6%	214.6

N1 La fréquentation des Cours d'Été est en baisse en termes d'effectifs d'étudiants-es (-3 %). Globalement, malgré l'élargissement de l'offre de cours de français via le programme Horizon académique (accueil des réfugiés à l'UNIGE), le résultat net des Cours d'Été présente un déficit plus important (KCHF 362) que prévu (KCHF 241) en raison d'un dépassement sur les dépenses générales induit principalement par les charges de loyer des étudiants-es optant pour la formule

Autres informations

« Cours & logement » (KCHF 74) et d'un montant d'écologie inférieur aux attentes budgétaires (KCHF 91, soit - 10 %).

N2 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

N3 Un tiers des recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 128) représentent des remboursements provenant de structures du budget « État », sans impact sur le résultat net du budget « État ». Les deux tiers correspondent à des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 220) concernant des chargés d'enseignement en lien avec les Cours d'Été. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 176). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N4 En tenant compte des recettes découlant de remboursement d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 522), l'objectif de non dépenses est dépassé, laissant apparaître une économie involontaire (KCHF 594). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 98.5 %.

N5 En ajustant le montant des dépenses des traitements comptabilisés en imputations internes (KCHF 25), les charges de personnel PAT présentent une économie involontaire (KCHF 38). Cet écart découle de fractions de postes vacants (KCHF 61) et d'un dépassement sur le personnel auxiliaire (KCHF 22).

N6 En ajustant le montant des dépenses des remboursements des assurances sociales et des traitements comptabilisés en produits de prestations de services ou en imputations internes (KCHF 331), les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 389) en raison d'une sous-utilisation des postes. Quant aux objectifs d'économie temporaire et de non dépenses sur le corps professoral (4.4 EPT à laisser vacants), ils sont dépassés de 3.5 EPT laissés involontairement vacants. Cela représente une économie théorique (KCHF 693). Par rapport aux objectifs du programme d'économies sur les collaborateurs-trices de l'enseignement (0.6 EPT à laisser vacants), ils ne sont pas atteints (dépassement de 1.2 EPT). Cela représente un dépassement théorique (KCHF 125). Globalement, en termes de postes PENS, une économie est observée (9.8 EPT) en raison d'une sous-utilisation du nombre de postes du corps professoral, en particulier des professeurs ordinaires, ainsi que de celui des collaborateurs-trices de l'enseignement.

N7 Les allocations et indemnités présentent une économie involontaire (KCHF 40). Cet écart s'explique principalement par des primes pour départ à la retraite, moins importantes que prévues.

N8 En tenant compte des comptabilisations en imputations internes de charges et recettes (remboursements de prestations) prévues dans les dépenses générales, des subventions acquises et des recettes diverses (KCHF 61), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 23).

N9 Les subventions accordées présentent une économie involontaire (KCHF 95). Cet écart s'explique par une sous-utilisation du budget pour l'octroi de bourses aux doctorants-es et l'aide à la publication de thèses. L'utilisation de ces subsides découle du succès variable des programmes doctoraux et à la sélection des bénéficiaires.

Autres informations

6.4.6 Faculté d'économie et management

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		40'937	-	40'937		-
42	Taxes et revenus divers		42'663	-	42'663		-
	Remboursements	N1	41'781	-	41'781		
	Autres prestations de service et vente		882	-	882		
43	Recettes diverses		-	-	-		-
46	Subventions acquises		-2'725	-	-2'725		-
	Autres	N2	-2'725	-	-2'725		-
49	Imputations internes	N3	999	-	999		-
3	Charges	N4	17'743'964	17'521'528	222'436	1.3%	17'521'528
30	Charges du personnel		17'281'571	17'129'603	151'968	0.9%	17'129'603
	Personnel administratif	N5	1'484'606	1'684'559	-199'953	-11.9%	1'684'559
	Corps enseignant	N6	12'488'958	12'209'419	279'539	2.3%	12'209'419
	Allocations, indemnités	N7	34'158	27'098	7'060	26.1%	27'098
	Charges sociales		3'272'630	3'202'275	70'355	2.2%	3'202'275
	Pont AVS		-	-	-		-
	Autres		1'218	6'252	-5'034	-80.5%	6'252
31	Dépenses générales	N8	388'520	334'425	54'095	16.2%	334'425
	310 - Fournitures		49'971	50'000	-29	-0.1%	50'000
	311 - Mobilier, machines		1'663	9'100	-7'437	-81.7%	9'100
	313 - Services, honoraires		125'421	102'550	22'871	22.3%	102'550
	315 - Entretien mobilier		2'367	-	2'367		-
	316 - Loyers, redevances		-	12'775	-12'775	-100.0%	12'775
	317 - Dédommagement personnel		208'568	160'000	48'568	30.4%	160'000
	319 - Diverses charges		530	-	530		-
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		-	7'500	-7'500	-100.0%	7'500
	Subventions accordées	N9	-	7'500	-7'500	-100.0%	7'500
39	Imputations internes	N3,N8	73'874	50'000	23'874	47.7%	50'000
Occupation de postes			112.9	112.6	0.3	0.3%	112.6
	Personnel administratif	N5	14.7	16.8	-2.1	-12.7%	16.8
	Corps enseignant	N6	98.2	95.8	2.4	2.5%	95.8

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

Autres informations

N2 Cet écart négatif s'explique par la rectification relative à un remboursement de salaire en faveur de l'Université de Neuchâtel.

N3 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique par des facturations du budget « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 1) qui n'avaient pas été budgétées. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 16). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N4 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 43), l'objectif de non dépenses n'est pas atteint, laissant apparaître un dépassement (KCHF 180). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 101.0 %.

N5 En tenant compte des recettes découlant de remboursements d'assurances sociales et des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 27), les charges de personnel PAT présentent une économie involontaire (KCHF 227). Cet écart découle des postes vacants (2.2 EPT, soit KCHF 214) et d'une sous-utilisation du budget pour le personnel auxiliaire (KCHF 13).

N6 En ajustant le montant des dépenses des remboursements de traitements comptabilisés en imputations internes (KCHF 10), les charges de personnel PENS présentent un dépassement (KCHF 289). Cet écart découle d'un dépassement sur les postes (KCHF 332) résultant d'un chevauchement sur la première partie de l'année entre des postes de chargés-es de cours et des postes de professeurs qui ont été repourvus plus vite que prévus. Cet écart est compensé par une économie sur le personnel auxiliaire (KCHF 43). Quant aux objectifs de non dépenses sur le corps professoral (1.8 EPT à laisser vacants), ils sont dépassés de 0.4 EPT laissé involontairement vacant. Cela représente une économie théorique (KCHF 83). Globalement, un dépassement est observé (2.4 EPT) en raison du dépassement de postes sur les collaborateurs-trices d'enseignement (4.6 EPT) se substituant aux postes vacants du corps professoral (2.2 EPT).

N7 Les allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 7). Cet écart s'explique principalement par les primes pour départ à la retraite, plus importantes que prévues au budget.

N8 Compte tenu d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues dans les dépenses générales (KCHF 5), celles-ci présentent un dépassement (KCHF 59). Cet écart s'explique par les frais des licences Thomson, Reuters et Bloomberg non budgétées (KCHF 23), ainsi que par les remboursements des frais de déplacement et d'hébergement de trente candidats-auditionnés-es pour des postes professoraux vacants (KCHF 48). Une économie sur les locations de salles réduit partiellement le dépassement (KCHF 13).

N9 Aucune subvention n'a été accordée.

Autres informations

6.4.7 Faculté des sciences de la société

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		108'022	-	108'022		-
42	Taxes et revenus divers		52'724	-	52'724		-
	Remboursements	N1	52'724	-	52'724		-
43	Recettes diverses		12'500	-	12'500		-
46	Subventions acquises		1'300	-	1'300		-
	Autres		1'300	-	1'300		-
49	Imputations internes	N2	41'498	-	41'498		-
3	Charges	N3	17'855'564	17'570'740	284'824	1.6%	17'533'152
30	Charges du personnel		17'400'449	17'143'065	257'385	1.5%	17'110'077
	Personnel administratif	N4	1'660'242	1'640'149	20'093	1.2%	1'640'149
	Corps enseignant	N5	12'422'381	12'271'187	151'194	1.2%	12'238'199
	Allocations, indemnités	N6	9'670	26'806	-17'136	-63.9%	26'806
	Charges sociales	N7	3'307'150	3'198'678	108'472	3.4%	3'198'678
	Pont AVS		-	-	-		-
	Autres		1'007	6'245	-5'238	-83.9%	6'245
31	Dépenses générales	N8	357'850	329'775	28'075	8.5%	325'175
	310 - Fournitures		40'565	78'500	-37'935	-48.3%	73'900
	311 - Mobilier, machines		2'561	8'000	-5'439	-68.0%	8'000
	313 - Services, honoraires		129'589	90'700	38'889	42.9%	90'700
	314 - Entretien immeubles		540	-	540		-
	315 - Entretien mobilier		2'748	6'300	-3'552	-56.4%	6'300
	316 - Loyers, redevances		550	29'775	-29'225	-98.2%	29'775
	317 - Dédommagement personnel		180'731	116'500	64'231	55.1%	116'500
	319 - Diverses charges		565	-	565		-
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		700	7'500	-6'800	-90.7%	7'500
	Subventions accordées		700	7'500	-6'800	-90.7%	7'500
39	Imputations internes	N3, N8	96'565	90'400	6'165	6.8%	90'400
Occupation de postes			108.5	107.7	0.8	0.8%	107.7
	Personnel administratif	N4	16.0	16.2	-0.2	-1.0%	16.2
	Corps enseignant	N5	92.5	91.5	1.0	1.1%	91.5

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

Autres informations

N2 Un tiers des recettes comptabilisées en imputations internes représente des remboursements de charges du personnel et dépenses générales provenant de structures du budget « État » (KCHF 13), sans impact sur le résultat net. Deux tiers correspondent à des facturations du budget « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 28). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 7). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N3 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales, des subventions accordées et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 108), ainsi que de l'autorisation de dépassement budgétaire (KCHF 22), l'objectif de non dépenses n'est pas atteint, laissant apparaître un dépassement budgétaire (KCHF 155). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 100.9 %.

N4 En tenant compte des dépenses / recettes découlant des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 5) et de l'autorisation de dépassement budgétaire (KCHF 22), les charges de personnel PAT présentent un dépassement budgétaire (KCHF 6). Cet écart s'explique par un léger dépassement en postes (KCHF 34), partiellement compensé par une économie sur le budget du personnel auxiliaire (KCHF 28).

N5 En ajustant le montant des recettes comptabilisées en imputations internes, des remboursements des assurances sociales et d'une dissolution de provision (KCHF 70), les charges de personnel PENS présentent un dépassement budgétaire (KCHF 81). Quant aux objectifs de non dépenses sur le corps professoral (1.8 EPT à laisser vacants), ils sont dépassés de 2.9 EPT laissés involontairement vacants. Cela représente une économie théorique (KCHF 554). Globalement, en termes de postes, un dépassement est observé (1.0 EPT) en raison du recours à des collaboratrices de l'enseignement - en particulier des collaboratrices scientifiques (dépassement de 3.9 EPT) - se substituant aux postes vacants du corps professoral (2.9 EPT).

N6 Les allocations et indemnités présentent une économie involontaire (KCHF 17). Cet écart s'explique par l'absence de départ à la retraite.

N7 Cet écart découle de l'application d'un taux unique de cotisations patronales pour l'ensemble de l'Université. Au vu de la structure des collaborateurs-trices de la faculté, le taux est sous-évalué et explique ainsi l'écart sur les cotisations à la caisse de pension.

N8 Ajustées des subventions acquises et des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes et budgétées en dépenses générales (KCHF 31), les dépenses générales sont en ligne avec le budget (KCHF 4).

Autres informations

6.4.8 Faculté de droit

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		155'482	-	155'482		-
42	Taxes et revenus divers		21'051	-	21'051		-
	Remboursements	N1	19'900	-	19'900		-
	Autres prestations de service et vente		1'151	-	1'151		-
43	Recettes diverses		-	-	-		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes	N2	134'431	-	134'431		-
3	Charges	N3	18'779'377	19'062'597	-283'219	-1.5%	19'001'602
30	Charges du personnel		18'176'035	18'635'944	-459'908	-2.5%	18'574'949
	Personnel administratif	N4	2'318'833	2'234'502	84'331	3.8%	2'234'502
	Corps enseignant	N5	12'410'079	12'893'171	-483'092	-3.7%	12'832'176
	Allocations, indemnités	N6	23'199	28'981	-5'782	-19.9%	28'981
	Charges sociales		3'422'896	3'472'516	-49'621	-1.4%	3'472'516
	Pont AVS		-	-	-		-
	Autres		1'028	6'774	-5'746	-84.8%	6'774
31	Dépenses générales	N7	346'341	361'653	-15'312	-4.2%	361'653
	310 - Fournitures		136'472	135'086	1'386	1.0%	135'086
	311 - Mobilier, machines		678	1'000	-323	-32.3%	1'000
	313 - Services, honoraires		102'414	82'567	19'847	24.0%	82'567
	314 - Entretien immeubles		697	-	697		-
	315 - Entretien mobilier		1'246	5'000	-3'754	-75.1%	5'000
	316 - Loyers, redevances		3'922	30'000	-26'078	-86.9%	30'000
	317 - Dédomagement personnel		99'806	108'000	-8'194	-7.6%	108'000
	319 - Diverses charges		1'105	-	1'105		-
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		2'950	-	2'950		-
	Subventions accordées		2'950	-	2'950		-
39	Imputations internes	N3, N7	254'052	65'000	189'052	290.8%	65'000
Occupation de postes			127.6	130.3	-2.7	-2.0%	130.3
	Personnel administratif	N4	23.1	22.6	0.5	2.2%	22.6
	Corps enseignant	N5	104.5	107.7	-3.2	-2.9%	107.7

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

Autres informations

N2 Les recettes comptabilisées en imputations internes représentent des facturations du budget « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 134). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 33). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N3 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 155), l'objectif de non dépenses est largement dépassé, laissant apparaître une économie involontaire (KCHF 439). Le taux d'utilisation du budget facultaire s'élève ainsi à 97.7 %. Pour mémoire, aucune économie temporaire n'a été annoncée par la faculté lors de l'élaboration du budget 2018.

N4 Ajustées des remboursements des assurances sociales et des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 9), les charges de personnel PAT présentent un dépassement budgétaire (KCHF 76). Ce dernier découle d'une surutilisation de fractions de postes (0.5 EPT), en raison d'absences maladie longue durée.

N5 Ajustées des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 12), les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 472). Cet écart s'explique principalement par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 116) et par des postes vacants (KCHF 356). Quant aux objectifs de non dépenses sur le corps professoral (1.0 EPT à laisser vacant), ils sont dépassés de 4.7 EPT. Cela représente une économie théorique (KCHF 974). Concernant les objectifs de non dépenses sur les collaborateurs-trices de l'enseignement (2.5 EPT à laisser vacants), ils ne sont pas atteints avec un dépassement (2.5 EPT). Cela représente un dépassement théorique (KCHF 194). Globalement, en termes de postes, une économie est observée (3.2 EPT), en raison du dépassement sur les collaborateurs-trices de l'enseignement (2.5 EPT) se substituant aux postes du corps professoral vacants (5.7 EPT).

N6 L'écart est uniquement imputable à l'élaboration budgétaire fondée sur la base d'un taux forfaitaire en fonction de la masse salariale facultaire. Globalement, au niveau de l'Université, les allocations et indemnités sont conformes aux prévisions budgétaires.

N7 En tenant compte d'une comptabilisation en imputations internes de charges budgétées dans les dépenses générales, ainsi que des prestations de service et de ventes (KCHF 30), les dépenses générales présentent un dépassement (KCHF 15).

Autres informations

6.4.9 Faculté de théologie

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		105'268	-	105'268		-
42	Taxes et revenus divers		1'081	-	1'081		-
	Remboursements	N1	1'081	-	1'081		
43	Recettes diverses		-	-	-		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes	N2	104'187	-	104'187		-
3	Charges	N3	3'388'670	3'351'134	37'536	1.1%	3'351'134
30	Charges du personnel		1'921'703	1'896'179	25'524	1.3%	1'896'179
	Personnel administratif	N4	261'602	240'175	21'427	8.9%	240'175
	Corps enseignant	N5	1'310'498	1'297'826	12'672	1.0%	1'297'826
	Allocations, indemnités		383	3'010	-2'627	-87.3%	3'010
	Charges sociales	N6	349'221	354'476	-5'255	-1.5%	354'476
	Pont AVS		-	-	-	-	-
	Autres		-	692	-692	-100.0%	692
31	Dépenses générales	N7	72'774	79'730	-6'956	-8.7%	79'730
	310 - Fournitures		7'955	12'630	-4'675	-37.0%	12'630
	311 - Mobilier, machines		622	500	122	24.4%	500
	313 - Services, honoraires		24'062	18'875	5'187	27.5%	17'375
	316 - Loyers, redevances		350	3'000	-2'650	-88.3%	3'000
	317 - Dédomagement personnel		39'785	44'725	-4'940	-11.0%	46'225
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		1'386'601	1'360'225	26'376	1.9%	1'360'225
	Subventions accordées	N8	1'386'601	1'360'225	26'376	1.9%	1'360'225
39	Imputations internes	N2, N7	7'591	15'000	-7'409	-49.4%	15'000
Occupation de postes			17.1	16.8	0.2	1.4%	16.8
	Personnel administratif	N4	2.4	2.2	0.2	9.8%	2.2
	Corps enseignant	N5	14.6	14.6	0.0	0.1%	14.6

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique par des facturations du budget « État » aux fonds en provenance de l'extérieur qui n'avaient pas été budgétées (KCHF 0.2). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 6). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

Autres informations

N3 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 105), l'objectif de non dépenses est dépassé, laissant apparaître une économie involontaire (KCHF 68). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 98,0 %.

N4 En ajustant l'écart d'un montant concernant les charges de personnel temporaire PENS, comptabilisées par erreur (KCHF 6), les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 15) qui s'explique par une sur-occupation de postes. À relever que ce dépassement persiste depuis plusieurs années.

N5 En ajustant le montant des dépenses de remboursements des assurances sociales et des dépenses des charges comptabilisées en imputations internes (KCHF 86), ainsi qu'en tenant compte d'un montant concernant les charges de personnel temporaire PENS, comptabilisés par erreur dans les charges de personnel PAT (KCHF 6), les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 67). Quant aux objectifs de non dépenses sur le corps professoral (0.2 EPT à laisser vacant), ils sont dépassés de 0.3 EPT laissé involontairement vacant. Cela représente une économie théorique (KCHF 55). Concernant l'objectif d'économies temporaires sur les collaborateurs-trices de l'enseignement (0.3 EPT), il n'est pas atteint et laisse apparaître un dépassement de 0.5 EPT. Cela représente un dépassement théorique (KCHF 68). Globalement, le nombre de postes PENS est en ligne avec le budget.

N6 Cet écart découle de l'application d'un taux unique de cotisations patronales pour l'ensemble de l'Université. Au vu de la structure des collaborateurs-trices de la faculté, le taux est surévalué et explique ainsi l'écart sur les cotisations à la caisse de pension.

N7 En tenant compte des comptabilisations en imputations internes de charges budgétées dans les dépenses générales (KCHF 7), celles-ci présentent une économie (KCHF 14).

N8 Les subventions accordées présentent un dépassement (KCHF 26). L'écart s'explique par la subvention accordée à la Fondation autonome de Théologie plus élevée que prévue initialement (KCHF 25), par d'autres subventions non budgétées (KCHF 3) partiellement compensées par une sous-utilisation du budget pour les publications des doctorants (KCHF 4).

Autres informations

6.4.10 Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		932'862	-	932'862		-
42	Taxes et revenus divers		308'780	-	308'780		-
	Remboursements	N1	97'576	-	97'576		-
	Autres prestations de service et vente	N2	211'204	-	211'204		-
43	Recettes diverses		2'790	-	2'790		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes	N3	621'292	-	621'292		-
3	Charges	N4	37'988'349	37'291'324	697'025	1.9%	37'167'019
30	Charges du personnel		36'739'508	36'119'813	619'695	1.7%	35'995'508
	Personnel administratif	N5	3'638'319	3'505'308	133'011	3.8%	3'505'308
	Corps enseignant	N6	26'156'875	25'816'571	340'304	1.3%	25'692'266
	Allocations, indemnités		89'308	55'369	33'939	61.3%	55'369
	Charges sociales		6'841'523	6'729'428	112'095	1.7%	6'729'428
	Pont AVS		-	-	-		-
	Autres		13'483	13'137	346	2.6%	13'137
31	Dépenses générales	N7	787'228	801'511	-14'283	-1.8%	801'511
	310 - Fournitures		155'957	255'500	-99'543	-39.0%	255'500
	311 - Mobilier, machines		31'971	55'000	-23'029	-41.9%	55'000
	313 - Services, honoraires		278'791	218'011	60'780	27.9%	218'011
	314 - Entretien immeubles		-	4'000	-4'000	-100.0%	4'000
	315 - Entretien mobilier		11'049	5'000	6'049	121.0%	5'000
	316 - Loyers, redevances		3'650	16'000	-12'350	-77.2%	16'000
	317 - Dédommagement personnel		305'195	248'000	57'195	23.1%	248'000
	319 - Diverses charges		615	-	615		-
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		317'848	260'000	57'848	22.2%	260'000
	Subventions accordées	N8	317'848	260'000	57'848	22.2%	260'000
39	Imputations internes	N3, N7	143'765	110'000	33'765	30.7%	110'000
Occupation de postes			247.9	249.9	-2.0	-0.8%	249.9
	Personnel administratif	N5	36.0	34.9	1.1	3.1%	34.9
	Corps enseignant	N6	211.9	215.0	-3.1	-1.4%	215.0

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

Autres informations

N2 L'écart s'explique principalement par des remboursements de salaires dans le cadre de la formation universitaire à distance.

N3 La majeure partie des recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 517) représentent des remboursements provenant de structures du budget « État », sans impact sur le résultat net du budget « État ». L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 30). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N4 En tenant compte des recettes découlant des prestations de service non budgétées, des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 932), l'objectif de non dépenses est atteint laissant apparaître une économie involontaire (KCHF 236). Le taux d'utilisation du budget est de 99.4 %.

N5 En ajustant le montant des dépenses de remboursements des assurances sociales et des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 96), les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 37). Cet écart découle d'un dépassement sur les postes en suppléance en lien avec des arrêts maladie ou accident atténué par une économie sur le budget du personnel auxiliaire (KCHF 34). Quant aux objectifs de non dépenses (0.7 EPT à laisser vacant), ils ne sont pas atteints avec un dépassement de 1.5 EPT. Cela représente un dépassement théorique (KCHF 155). À relever que la faculté n'a formulé aucune demande de dépassement budgétaire en cours d'année.

N6 En ajustant le montant des traitements comptabilisés en produit de prestations de services et en imputations internes et en tenant compte du montant de remboursement de prestations concernant le PENS comptabilisé par erreur en imputations internes (KCHF 635), les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 295). Cet écart découle d'une sous-utilisation du nombre de postes (KCHF 208), ainsi que du budget pour le personnel auxiliaire (KCHF 30). Quant aux objectifs de non dépenses sur le corps professoral (2.9 EPT à laisser vacants), ajustés des postes remboursés (1.9 EPT), ils ne sont pas atteints avec un dépassement (0.4 EPT). Cela représente un dépassement théorique (KCHF 80). Quant aux objectifs de non dépenses sur les collaborateurs-trices de l'enseignement (1.4 EPT à laisser vacants), ajustés des postes remboursés et de l'équivalent des subsides « égalité » (3.8 EPT), ils sont dépassés de 4.9 EPT. Cela représente une économie théorique (KCHF 495). Globalement, en termes de postes, compte tenu des ajustements (5.7 EPT), une économie est observée (8.9 EPT) en raison d'une sous-utilisation des postes de professeurs (2.5 EPT) et de collaborateurs-trices de l'enseignement (6.4 EPT).

N7 En ajustant le montant des recettes diverses et des charges / recettes comptabilisées en imputations internes et en tenant compte du montant des remboursements de prestations concernant le PENS comptabilisés par erreur en imputations internes (KCHF 0.4), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 14). Cet écart s'explique principalement par une économie sur les loyers et redevances.

N8 Les subventions accordées présentent un dépassement budgétaire (KCHF 58) en lien avec la subvention à la Fondation des Archives Piaget. L'écart s'explique principalement par les frais de TVA non budgétés (KCHF 38).

Autres informations

6.4.11 Faculté de traduction et d'interprétation

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		103'838	-	103'838		-
42	Taxes et revenus divers		19'706	-	19'706		-
	Remboursements	N1	19'706	-	19'706		-
43	Recettes diverses		-	-	-		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes	N2	84'132	-	84'132		-
3	Charges	N3	10'316'762	10'326'735	-9'973	-0.1%	10'291'777
30	Charges du personnel		10'168'452	10'192'612	-24'160	-0.2%	10'157'654
	Personnel administratif	N4	961'979	951'418	10'561	1.1%	951'418
	Corps enseignant	N5	7'292'689	7'322'271	-29'582	-0.4%	7'287'313
	Allocations, indemnités	N6	33'763	16'371	17'392	106.2%	16'371
	Charges sociales		1'879'213	1'898'847	-19'634	-1.0%	1'898'847
	Pont AVS		-	-	-		-
	Autres		808	3'705	-2'897	-78.2%	3'705
31	Dépenses générales	N7	119'054	99'123	19'931	20.1%	99'123
	310 - Fournitures		13'650	12'000	1'650	13.8%	12'000
	311 - Mobilier, machines		1'387	1'000	387	38.7%	1'000
	313 - Services, honoraires		49'940	27'000	22'940	85.0%	27'000
	314 - Entretien immeubles		1'877	1'000	877	87.7%	1'000
	315 - Entretien mobilier		3'877	1'000	2'877	287.7%	1'000
	316 - Loyers, redevances		850	3'000	-2'150	-71.7%	3'000
	317 - Dédouement personnel		47'202	54'123	-6'921	-12.8%	54'123
	319 - Diverses charges		270	-	270		-
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		-	-	-		-
39	Imputations internes	N2, N7	29'256	35'000	-5'744	-16.4%	35'000
	Occupation de postes		70.1	69.0	1.1	1.6%	69.0
	Personnel administratif	N4	9.0	9.1	-0.1	-1.3%	9.1
	Corps enseignant	N5	61.1	59.9	1.2	2.0%	59.9

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

N2 Les trois quarts des produits d'imputations internes (KCHF 62) représentent des remboursements provenant uniquement de structures du budget « État », sans impact sur le résultat

Autres informations

net du budget « État ». L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 11). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N3 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 104), l'objectif de non dépenses est atteint, laissant apparaître une économie involontaire (KCHF 114). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 98.9 %.

N4 En ajustant le montant des dépenses comptabilisées en imputations internes, ainsi qu'en tenant compte d'un montant concernant les charges de personnel auxiliaire PENS, comptabilisé par erreur (KCHF 12), les charges de personnel PAT sont en ligne avec le budget.

N5 En ajustant le montant des dépenses des remboursements des assurances sociales et des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes, ainsi qu'en tenant compte d'un montant concernant les charges de personnel auxiliaire PENS, comptabilisé par erreur dans les charges de personnel PAT KCHF 68), les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 97). Cet écart est attribuable à une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 49) et à des postes vacants (KCHF 48). Quant aux objectifs de non dépenses et du programme d'économies sur le corps professoral (2.3 EPT à laisser vacants), ils sont atteints en termes de postes et dépassés en termes financiers en raison de postes de professeurs ordinaires vacants remplacés par des professeurs associés et professeurs assistants-es. Cela représente une économie théorique (KCHF 319). Globalement, en termes de postes, un dépassement est observé (1.2 EPT) en raison du dépassement de postes des collaborateurs-trices de l'enseignement (3.7 EPT) partiellement compensé par une sous-utilisation des postes du corps professoral (2.5 EPT).

N6 Les allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 17). Cet écart s'explique principalement par les primes pour départ à la retraite, plus importantes que prévues au budget.

N7 Ajustés des dépenses / recettes comptabilisées en imputations et budgétées en dépenses générales (KCHF 12), les dépenses générales présentent un dépassement budgétaire (KCHF 8), dû à l'augmentation du nombre de licences informatiques.

6.5 Investissements

6.5.1 Investissements par type de bailleurs de fonds

	Fonds État	FNS	Autres fonds institutionnels	Université
Appareils scientifiques	5'167'653	3'171'795	3'247'149	11'586'597
Matériels informatiques	2'983'133	110'529	1'052'051	4'145'713
Matériel, mobilier, audiovisuel, divers	4'194'833	6'770	301'287	4'502'890
Véhicules	72'671	-	132'471	205'142
Aménagements	1'415'065	-	-	1'415'065
Logiciels	1'922'398	1'298	474'123	2'397'819
Total	15'755'752	3'290'391	5'207'081	24'253'225

6.5.2 Investissements « État » par faculté

Crédits de renouvellement :

Le Grand Conseil a voté en décembre 2014 une loi ouvrant un crédit de programme (KCHF 59'950) pour la période 2015 à 2019 (L11524). Le crédit de renouvellement est réparti en tranches annuelles indicatives calculées sur la base des dépenses nettes. Il participe au renouvellement des équipements utilisés dans le cadre des activités d'enseignement et de recherche. Le crédit de renouvellement peut également être utilisé pour des acquisitions nouvelles, ainsi que pour des extensions limitées d'actifs existants, à condition que ces dépenses ne représentent pas davantage qu'un tiers du crédit alloué.

La répartition par faculté et par catégorie de biens est décidée par le Rectorat sur la base d'enveloppes forfaitaires calculées sur l'état des inventaires et les durées effectives d'utilisation des biens. Il est attendu des titulaires de fonds de réaliser des arbitrages de proximité puisque les enveloppes allouées ne couvrent pas un renouvellement intégral des équipements obsolètes. Dans la période d'un crédit de renouvellement, les commandes réalisées en fin d'année, engendrant une livraison en début d'année suivante, donnent lieu à un report budgétaire automatique et les soldes disponibles sont mutualisés. Les soldes non dépensés au terme de la période du crédit de renouvellement sont abandonnés, à l'exception des commandes fermes qui auront été enregistrées jusqu'en novembre 2019 et concrétisées au cours du premier semestre 2020.

Les dépenses d'investissements au titre du crédit de programme 2015 / 2019 enregistrées en 2018 sont les suivantes :

Autres informations

	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
				en CHF	en %	
Crédit de renouvellement (loi 11524)	N1	12'241'900	13'987'120	-1'745'220	-12.5%	13'987'120
Sciences	N2	2'783'829	3'708'556	-924'727	-24.9%	3'458'556
Médecine	N2	2'624'063	3'148'546	-524'483	-16.7%	2'998'546
Lettres		86'020	85'900	120	0.1%	76'900
Économie et de Management	N2	66'268	75'150	-8'882	-11.8%	68'900
Sciences de la Société	N2	49'868	65'650	-15'782	-24.0%	51'900
Droit	N4	33'745	18'900	14'845	78.5%	18'900
Théologie		12'217	12'100	117	1.0%	9'100
Psychologie et Sciences de l'Éducation		142'439	140'700	1'739	1.2%	120'700
Traduction et Interprétation	N4	30'502	15'500	15'002	96.8%	15'500
Centres interfacultaires	N4	138'724	119'479	19'245	16.1%	119'479
Rectorat et services rattachés	N2,3,4	730'110	1'411'254	-681'143	-48.3%	1'863'254
Services communs	N3	5'544'115	5'185'386	358'729	6.9%	5'185'386

N1 L'Université réalise des transferts budgétaires d'un fonds central de réallocation vers les facultés en cours d'exercice. Ces derniers concernent la répartition des crédits d'installation des professeurs. Ils expliquent intégralement la variation entre le budget initial et le budget avec transfert.

Par catégorie de biens, la part des acquisitions pour les appareils scientifiques est de 36 %, de 29 % pour le matériel audiovisuel, aménagement, matériel divers et mobilier, de 25 % pour le matériel informatique et de 10 % pour les logiciels. Elle est en correspondance avec la répartition budgétaire, à l'exception de celle des appareils scientifiques dont la part budgétée était de 45 % et dont l'utilisation a été reportée principalement sur le matériel divers et les logiciels.

N2 Globalement, corrigée des commandes réalisées avant le 30 novembre 2018 mais non livrées en 2018 (KCHF 1'603), l'économie involontaire s'élève à KCHF 142. Compte tenu des règles de gestion, elle est mutualisée dans un fonds de réallocation inscrit au budget 2019.

N3 L'écart s'explique par les délais de livraison de commandes effectuées avant le 30 novembre 2018. Un report budgétaire équivalent est opéré dans le budget 2019 de chaque fonds d'investissement concerné.

Autres informations

N4 L'écart s'explique par les demandes d'autorisation de dépassement budgétaire accordées par le Rectorat. L'Université a accordé des dépassements budgétaires (KCHF 684) pour les structures suivantes : Division du système et des technologies de l'information et de la communication (KCHF 539), Division bâtiments, logistique et sécurité (KCHF 80), Centre interfacultaire de gérontologie et études des vulnérabilités (KCHF 25), Faculté de droit (KCHF 16), Faculté de traduction et d'interprétation (KCHF 15) et Global Studies Institute (KCHF 10).

Crédits d'ouvrage :

Dans le cadre des crédits d'ouvrage octroyés à l'Université par l'État, les dépenses suivantes ont été réalisées en 2018 :

	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart vs Budget amendé		Budget initial
				en CHF	en %	
Crédits d'ouvrage		3'800'101	11'966'000	-8'165'899	-68.2%	11'966'000
Loi 9995 CMU 5	N1	1'347'260	5'000'000	-3'652'740	-73.1%	5'000'000
Loi 10822 CMU 6	N1	1'895'440	4'500'000	-2'604'560	-57.9%	4'500'000
Loi 10875 AEM	N2	4'114	1'000'000	-995'886	-99.6%	1'000'000
Loi 12146 HPC	N3	553'286	1'466'000	-912'714	-62.3%	1'466'000

N1 Suite à des retards de chantier, une part importante des commandes prévues en 2018 a été reportée sur 2019 et 2020. Dans l'intervalle l'Office des bâtiments de l'État a récemment stoppé toutes les commandes dans l'attente d'une décision de la commission des travaux. La confirmation du report budgétaire pour les lois (L 9995 et L 10822) (KCHF 7'086), réduit d'une non dépenses sur les CFC 8 et 9 (KCHF 4'200) en faveur de l'Office des bâtiments, reste en attente.

N2 Suite à des retards de chantier, la mise en service de l'Ancienne École de médecine est reportée au mois de janvier 2020. Le report budgétaire pour la loi (L 10875) se poursuit (KCHF 2'180).

N3 L'écart budgétaire s'explique, d'une part, en raison d'une révision du calendrier des dépenses et, d'autre part, de la difficulté de recrutement du personnel spécialisé. Le report budgétaire pour la loi (L 12146) se poursuit (KCHF 14'993).